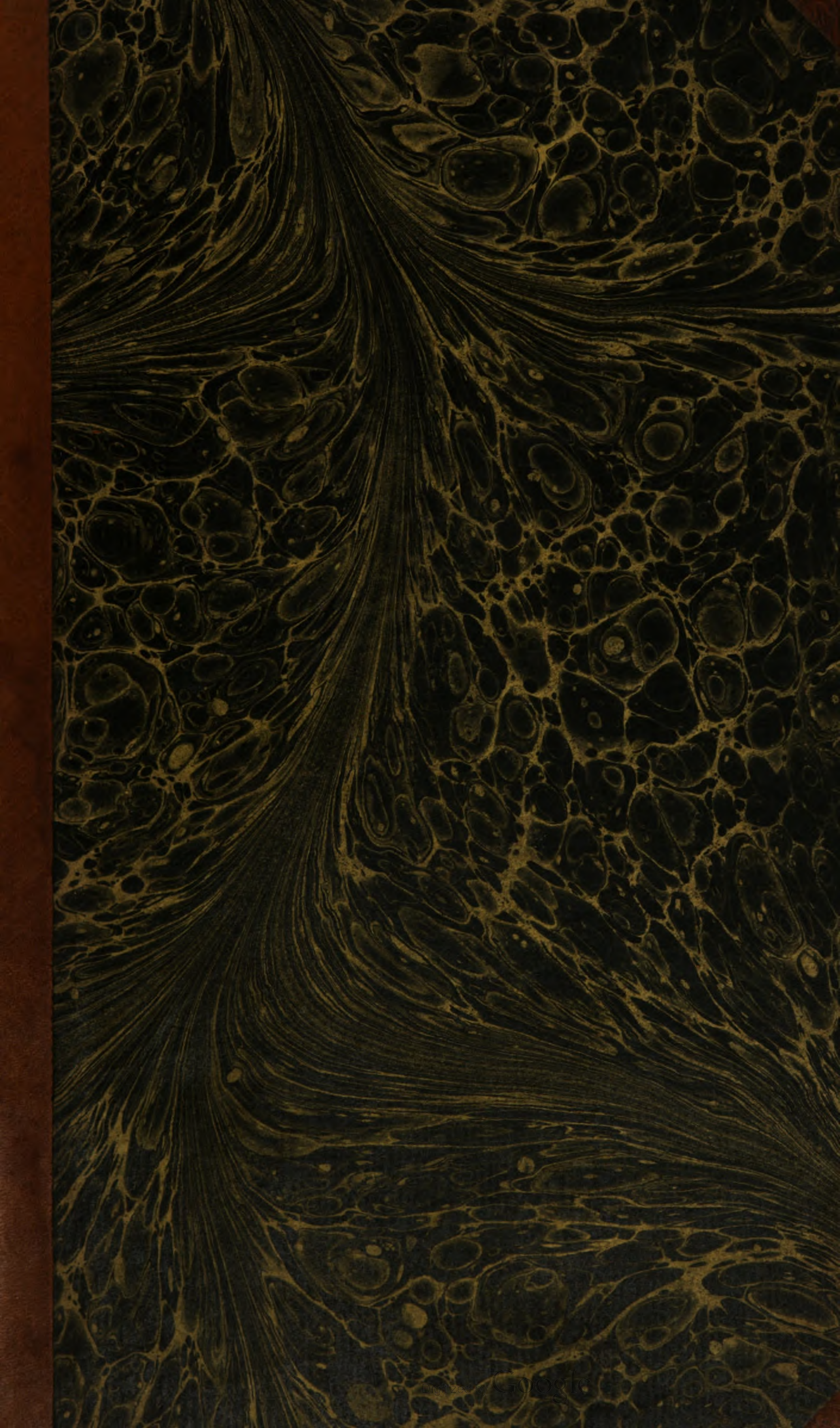







Digitized by Google

HISTOIRE

DES

SECTES RELIGIEUSES.

II.

HISTOIRE

DES

SECTES RELIGIEUSES

Qui, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle, sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les quatre parties du Monde;

Par M. GRÉGOIRE,

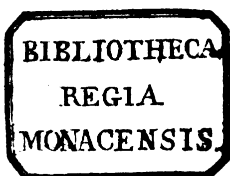
ancien évêque de Blois, membre de l'institut, etc., etc.

TOME SECOND.

PARIS,

POTEY, Libraire, rue du Bac, n° 46, près celle Saint-Dominique.
A. ÉGRON, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, n° 37.
L. FOUCAULT, Libraire, quai des Augustins, n° 17.

1814.



HISTOIRE
DES
SECTES RELIGIEUSES

Qui, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle, sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les quatre parties du monde.

SOCIÉTÉ DES VICTIMES.

Un décret impérial du 3 messidor an XII, (23 juin 1804), supprima des Agrégations connues sous le nom de *Pères de la Foi*, d'*Adorateurs de Jésus*, ou *Pacanaristes*. Ce décret avait été provoqué par un rapport de Portalis, ministre des cultes; rapport très-bien fait, imprimé, mais non publié, et qui cependant méritait de l'être. Il a été traduit en Allemand. Il y parlait d'une société secrète des *Victimes*; il n'avait que des notions vagues de cette Société, sur laquelle on communique au lecteur une notice très-exacte.

Catherine de Bar, appelée la *Mère Mecthilde*, née à Saint-Diez en Lorraine en 1619, établit en 1657 à Rambervillers, pour les personnes de

son sexe, un nouvel ordre monastique qui se répandit rapidement en France. Elle adopta la règle de Saint-Benoît, mais avec des modifications développées dans son livre : *Le véritable Esprit des Religieuses adoratrices perpétuelles du très-Saint-Sacrement de l'Autel.* Le caractère propre de ces religieuses est d'être *Victimes* en réparation des outrages faits à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il est lui-même le *vêtement de la Victime.* Tous les jours une religieuse entre en retraite depuis le matin jusqu'à vêpres. Son office est d'être Victime réparatrice. Quand les sœurs vont au réfectoire, la réparatrice sort du chœur la dernière, la corde au cou, la torche à la main. Toutes étant placées, elles leur rappelle qu'elles sont Victimes immolées à la place de Jésus-Christ ; elle s'incline, retourne au chœur pendant le dîner, et reste jusqu'après vêpres, comme Victime, séparée du troupeau et destinée au sacrifice (1). L'acception du mot Victime, qui se reproduit fréquemment dans cette règle, n'offre rien là que de louable ; mais de quoi n'abuse-t-on pas ?

Regnauld, curé de Vaux, auteur de l'ouvrage intitulé : *Le Mystère d'Iniquité* fait mention d'un livre intitulé les *Galeries*, imprimé en 1754;

(1) Voyez *la Vie de la Mère Mecthilde*, par l'abbé Duquesne, *in*-8°. Nancy, 1775, page 252 et suiv.

espèce de fatras mystique en faveur des convulsions. Dans la quatrième Galerie, ou *Galerie d'Élie*, « il est grandement question des Vic-
» times ; il y en aura pour tous les crimes, et
» chacune d'elle portera différens traits du sa-
» crifice de Jésus-Christ. Ce caractère les fera
» connaître de la Gentilité. Le désespoir des
» Victimes expiera la confiance présomptueuse,
» comme l'abandon de Jésus-Christ sur la croix
» a représenté et expié l'abandon où étaient les
» hommes. Elles doivent être coupables aux
» yeux des hommes pour expier ce qui manque
» à la passion du Sauveur. Leurs crimes doivent
» être si évidens qu'elles ne puissent se justifier.
» Elles porteront le poids de la colère de Dieu
» et des hommes. On trouvera ces Victimes
» dans les lieux de débauches, parmi les voleurs,
» les scélérats. Outre ces Victimes publiques,
» il y aura des Victimes secrètes livrées à des
» états horribles de passion, de trouble, de
» désespoir (1) ».

C'est-là peut-être le point de départ de la visionnaire dont on va parler, pour fonder un ordre des Victimes. Elle a vécu en Lorraine, où les maisons de Bénédictines du Saint-Sacrement étaient nombreuses : elle raconte dans ses ou-

---

(1) Voyez le *Mystère d'Iniquité*, in-8°. Paris, 1788, chap. V, page 90 et suiv.

vrages qu'à l'âge de neuf ans ayant éprouvé d'une manière sensible la protection de la Sainte-Vierge elle se consacra à son service. Cette consécration faite de sa part et de celle d'un Jésuite, eut lieu à la suite d'une retraite que dirigaient les enfans de saint Ignace.

Mademoiselle Brohon, fille d'un receveur, née à Paris, livrée de très-bonne heure à la culture des lettres, débuta par des articles de journaux et de romans; son nom est dans la *France Littéraire*. L'abbé la Porte, auteur de l'*Histoire Littéraire des Femmes Françaises*, écrivait en 1769 : « Il y a douze à quinze ans » on parlait beaucoup de l'esprit, des graces, des » talens de mademoiselle Brohon, quoiqu'elle » eût à peine dix-huit ans (1) ». Il donne l'analyse de sa pièce, les *Charmes de l'ingénuité*; c'est un conte d'environ vingt-huit pages : Boissy, alors rédacteur du *Mercure*, en avait fait l'éloge. La Porte analyse également les *Amans Philosophes*, roman composé par elle, et publié en 1755 (2). On lui attribue encore le *Sacrifice*; drame en trois actes, dont les personnages sont une avare, une coquette, une savante, une fourbe, une vindicative, une fausse mystique.

(1) Voyez *Histoire Littéraire des Femmes Françaises*. Paris, 1769, *in*-8°. Lettres 33 et 34.

(2) *Les Amans Philosophes* ou *le Triomphe de la Raison*, par Mademoiselle B... *in*-12. Amsterd.; et Paris, 1755.

Sa vie ayant été conservée, suivant ce qu'elle assure, par un miracle du bienheureux P. Fourier, elle voulut se faire religieuse à Gisors; ce qui toutefois n'eut pas lieu : elle se repentit d'avoir travaillé à des romans, consulta l'abbé Clément, prédicateur du roi de Pologne, qui la dirigea quelque tems et dont elle loue les vertus : elle eut ensuite pour directeur Pierre du Garry, vicaire de Saint-Pierre-aux-Bœufs, puis curé de Ville-d'Havray, qui refusa le serment exigé par l'Assemblée Constituante, et qui est mort, à ce qu'on croit, à Boulogne-sur-Mer.

Sa pénitente, retirée dans la solitude, où elle avait vécu pendant quatorze ans, était revenue à Paris, et y était décédée le 18 septembre 1778, à quarante et quelques années.

Dès qu'elle eut quitté la carrière littéraire, l'activité de son esprit s'exerça sur des sujets ascétiques. Plusieurs de ses ouvrages ont été publiés anonymes par ses admirateurs. Tels sont les *Instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus-Christ au désert* (1); les *Réflexions edifiantes* (2), et le *Manuel des Victimes de Jésus* ou *Extrait des instructions que le Seigneur a données à sa première Victime*. Ce dernier, dont jusqu'à présent on ne connaît qu'un exem-

(1) *In*-12. Paris, chez Didot aîné.

(2) Deux vol. *in*-8°., chez Didot, 1791.

plaire, et qui a paru en 1799, est un vol. *in*-8°. de quatre cents pages (1). Tous ces écrits décèlent une sorte de talent; le style en est assez pur, quelquefois même gracieux; mais ce sont des romans d'une nouvelle forme, où l'auteur donne pour des réalités les chimères de son imagination délirante, qui cependant ont séduit un assez grand nombre de personnes.

En 1774, écrivant à Beaumont, archevêque de Paris, elle lui prédit que Dieu va exercer son jugement sur les nations, décimer la terre, se choisir un peuple nouveau; mais auparavant établir des Victimes, qui s'immoleront continuellement à Dieu: l'abbé du Garry en sera le directeur. La France, qui a été le premier royaume Chrétien, et qui s'est distinguée par la pureté de sa foi, par sa piété envers la Sainte-Vierge, doit être le berceau de ce nouveau peuple, à moins que sa perversité ne la prive de ce bienfait. Si la France refuse les Victimes, Dieu lui enlèvera ses provinces; il appelera un prince étranger pour la dévaster et l'asservir: elle croit entrevoir que la nation Espagnole est celle dont il se servira pour être l'instrument de sa vengeance. De grandes calamités doivent frapper la capitale; le clergé, tant séculier que régulier, sera très-humilié; les sanctuaires seront abolis,

(1) *In*-8°., 1799, sans nom de lieu.

pour punir les crimes de ceux qui doivent en être l'ornement et la gloire. Ceci s'imprimait en 1791.

Dans une lettre à Louis XV, alors malade, mademoiselle Brohon fait intervenir le Tout-Puissant, qui lui demande madame Victoire pour être une des Victimes. Sophie du Castelle, fille d'un notaire de Péronne, postulante chez les Bénédictines de Gomer-Fontaine, devait être aussi une de ces Victimes : le nombre en est fixé à douze, pour représenter le collége apostolique avec les mêmes attributions. Le collége des Victimes est composé, par moitié, d'hommes et de femmes. Celles-ci auront l'honneur de commencer la mission nouvelle, 1°. par un effet de l'amour de Jésus-Christ pour sa Sainte Mère ; 2°. pour récompenser la fidélité des femmes à Jésus-Christ dans le cours de sa vie mortelle et de sa passion ; 3°. pour humilier le sexe masculin, qui a abusé de sa supériorité, et pour le piquer de jalousie quand il verra le zèle du sexe le plus faible. Les Victimes hommes seront tous revêtus du sacerdoce ; les Victimes femmes ne leur seront pas subordonnées : elles n'auront de supérieur que l'évêque ; mais elles conserveront un grand respect pour le corps des Pasteurs unis au Pape, chef de la seule véritable Église, et qui de-là retirera une augmentation de puissance sur les ames des fidèles.

Des Auxiliaires formeront un corps de réserve dans lequel on choisira les successeurs des Victimes.

Les Victimes ont été prédites par la Bible (1); sans elles il manquerait un point essentiel à la religion du Messie. « Elles sont établies près de » moi, dit Jésus-Christ, pour remplir les » mêmes fonctions que j'ai remplies auprès de » mon Père; elles sont en quelque sorte mes » coadjutrices ». Il y a des ames fidèles qui ont assez de grace pour faire leur salut, mais pas assez pour s'immoler afin de détourner les fléaux qui menacent le genre humain. Les Victimes sont chargées de le faire, en prenant sur elles l'anathême général; elles sont les otages de fidélité du peuple à correspondre aux graces du ciel; elles sont le centre commun et le réservoir des graces, le canal par lequel elles découlent sur la terre.

On voit combien est grande la dignité des Victimes, et qu'elle est suréminente à l'état monastique; elles ont les mêmes priviléges que les Anges, qui leur porteraient envie si quelque chose manquait à leur bonheur. Jésus-Christ les aime tant, qu'elles sont le *faible de son cœur; un enfant n'est pas plus amateur de sa poupée et de ses joujoux, que Jésus-Christ l'est de ses*

(1) Voyez le *Manuel des Victimes*, page 61.

Victimes (1). Le sang précieux sorti de son côté, est l'encre adorable avec laquelle furent écrits leurs noms. Lui et la Sainte-Vierge se déclarent père et mère des Victimes, avec promesse de vivre franchement avec elles, de ne leur refuser rien, et de les admettre à leurs secrets.

Le sacrifice de la Messe continuera même pendant le règne glorieux du Rédempteur : alors il n'y aura plus de monastères : les Victimes seules seront le corps de l'Église : Énoch et Élie les présideront.

Si une Victime tombe dans le relâchement, elle sera retranchée du corps, sans égard pour la richesse, la dignité, la protection, la puissance.

Les plus grands crimes ont lieu dans le monde, communément de six heures du soir à deux du matin; les Victimes passent ce tems en prières, et récitent matines à minuit.

Chaque Victime porte suspendu à son cou un médaillon d'argent, qui représente les sacrés cœurs de Jésus et de Marie, auxquels on doit avoir une grande dévotion.

La demoiselle Brohon étant la première Victime, on ne sera pas surpris qu'elle ait été comblée de graces extraordinaires par Jésus-Christ, qui était son confesseur ordinaire. Un jour il lui dit, en lui montrant la plaie de son côté : Voilà

(1) Voyez *Réflexions Édifiantes*, Tome I, page 326.

ton tombeau, ton lit nuptial : ne me cherche plus sur la croix, je t'ai cédé cette place : je ne serai plus crucifié ; mes Victimes le seront pour moi. Jésus-Christ lui accorde pour étrennes la richesse de son calice. L'Enfant-Jésus se précipite dans son cœur, est couché sur son cœur, qui a reçu la forme d'une crèche. « Un jour » Jésus-Christ, dit-elle, me serra contre sa » poitrine, appuya ma tête sur son bras droit ; » et découvrant mon cœur, y jeta un trait de » flamme : il me pressa le cœur, et il en sortit » abondamment du sang qui rejaillit par-dessus » mon Jésus, et forma comme une douce rosée » au-dessus de lui. Il retomba, ce sang, et se » perdit dans une espèce de pluie qui sortait de » toutes les parties du corps de Jésus... » Un jour qu'elle allait partir, Jésus-Christ lui dit : « emporte-moi donc avec toi, je ne puis te » quitter. Je le pris dans mes bras ; oubliant le » respect que je devais à mon cher maître, je » lui coupai la parole, j'osai même mettre la » main sur sa bouche adorable pour le faire » taire... »

» Un autre jour la victime, éperdue au milieu des visions miraculeuses, veut prendre une prise de tabac pour relâcher son esprit ; Jésus-Christ lui dit : Laisse là cette tabatière, et écoute-moi, ma fille (2).

---

(1) Voyez *Réflexions Édifiantes*, Tome I, page 292.

» Les hommes des tems présens, surtout de ce climat, pèchent moins par les sens que par l'esprit : la volonté propre, l'amour de la liberté, l'orgueil, l'ambition ; voilà les sources malheureuses de leurs égaremens (1). Tant que tu défendras tes sens intérieurs de l'atteinte des objets sensuels, ne t'inquiète pas de l'effet qu'ils feront sur les sens extérieurs ; et sois assurée que ces effets repoussés constamment, loin de te souiller te rendront encore plus pure (2) ». Quoique ailleurs elle parle du don de chasteté, je doute qu'on trouve irrépréhensible ce qu'on vient de lire.

Son guide (l'abbé du Garry) avait aussi une part abondante aux graces extraordinaires du ciel. « Un jour qu'il priait avec ferveur, Jésus-Christ lui dit : Accoutumé à t'obéir, pourrais-je te désobéir aujourd'hui? En même tems il le baisa à la bouche, pour témoigner le respect qu'il portait aux commandemens qui en sortaient ; il prit une de ses mains, (c'était la droite) qu'il baisa aussi avec vénération, parce qu'elle disposait du sort de son Dieu et de sa toute-puissance (3).

En 1792 fut imprimée une consultation de

---

(1) Voyez *Manuel*, page 157.
(2) *Ibid.*, page 54.
(3) Voyez le *Manuel*, page 169 et 170.

plusieurs docteurs et professeurs de Sorbonne sur les deux ouvrages : *Instructions Édifiantes*, et *Réflexions Edifiantes*, etc. Ils reprochent à l'auteur d'autres inepties, d'autres idées non moins condamnables que les précédentes.

Elle fait dire à Jésus-Christ qu'il se joue quelquefois du démon en lui permettant quelques tentations légères, comme on jette un os à un chien pour l'empêcher d'aboyer. Elle suppose que Jésus-Christ, pendant son jeûne, a été privé par forme d'épreuve, des prérogatives de la Divinité; qu'il a éprouvé dans son esprit, son cœur et ses sens les mêmes infirmités auxquelles le péché originel nous a assujétis; telles que « l'ignorance, l'obscurcissement de la raison, » l'affaiblissement de la foi, les sollicitations » intérieures de l'aigreur, de la colère, de la » concupiscence, de l'impureté même avec ses » attaques les plus insolentes et les plus opi» niâtres ». Jésus-Christ dit qu'il lui en a coûté pour lutter contre cette infâme passion.

C'est un blasphême. La Divinité étant unie hypostatiquement à l'humanité, Jésus-Christ n'a jamais pu être privé des prérogatives de la nature divine : sousmis à nos imperfections physiques, mais jamais aux imperfections morales, il n'a éprouvé que des tentations extérieures, jamais d'intérieures.

La consultation reproche encore à l'auteur des idées charnelles, des peintures libres capables

de souiller l'imagination, des visions extatiques, des extravagances à côté des meilleures choses, des assertions qui tendent à substituer le fanatisme et l'esprit privé au gouvernement que Jésus-Christ a établi dans son église. La consultation, délibérée en Sorbonne, le 4 mars 1792, porte pour signatures : GAYET DE SANÇALE, *docteur bibliothécaire;* DIECHE, DU DEMAINE, HUGUES, ERMES, TINTHOIN.

Le *Manuel des Victimes,* qui n'a été imprimé que sept ans après, reproduit les mêmes erreurs auxquelles il en ajoute de nouvelles.

Dans les premières années de la révolution vint à Paris la fameuse Labrousse, née à Vanxain, district de Ribeyrac, département de la Dordogne; elle fut vantée par D. Gerle, jadis prieur des Chartreux de Vauclaire, près Mont-Pont, district de Mussidan, et membre de l'assemblée constituante; et par Pontard, évêque de Périgueux, membre de l'assemblée législative.

Deux gros volumes in-8°, imprimés à Paris, chez Didot, au commencement de la révolution, contiennent les rêveries de la nouvelle prophétesse (1) : ces rêveries, exposées am-

(1) Vers la fin du siècle dernier, étant à Rome, elle y prononça dans un club des discours plus que bizarres, qu'on a imprimés en italien et en très-mauvais français, sous ce titre : *Discorsi recitati dalla cittadina Courcelle-Labrousse*, 8°. Roma.

plement par Pontard, son admirateur, auteur du *Journal Prophétique* (1), ont été censurées par Fauchet, évêque de Bayeux. Pontard assure que, dès l'an 1779, Mademoiselle Labrousse a prédit les événemens qu'on avait alors sous les yeux, le nouvel ordre de choses qui va s'établir dans l'Eglise, et dont notre révolution n'est que le prélude. Dieu va se choisir des *Victimes*, et substituer au régime ecclésiastique actuel deux grandes sociétés; une d'hommes et une de femmes.

Le clergé n'est pas épargné dans les écrits de Mademoiselle Brohon; il l'est moins encore, ainsi que la cour de Rome, par Mademoiselle Labrousse : on sait qu'elle prédit la chute du pouvoir temporel du pape, se rendit à Rome, fut enfermée au château de Saint-Ange, fut réclamée par le Directoire-Exécutif, refusa de sortir alors, et revint ensuite à Paris.

Vers le même temps existait une Catherine Théos, ancienne cuisinière, qui avait été mise à la Bastille pour ses rêveries, et qui en 1794 fut incarcérée au ci-devant collége de Louis-le-Grand. On n'en parle ici que parce qu'à cette époque il fut quelquefois mention d'elle, et du petit troupeau d'adeptes entêtés de ses revêries. On cite comme existante encore à Paris une

(1) *In*-8°

Société de Saint-Jean assez nombreuse, mais clandestine, composée surtout d'ouvriers. Elle professe une dévotion particulière envers son patron, qu'on suppose apparaître quelquefois à ceux qui le révèrent. Des Illuminés d'une autre espèce, répandues dans la capitale, débitent que le caractère sacerdotal est éteint; il n'y a plus de sacrifice, de sacremens, d'église visible; on doit s'abstenir du culte public; Jésus-Christ doit s'incarner spirituellement en eux, comme il s'est incarné en chair dans le sein de la Sainte-Vierge.

Il n'est point de pays où les vices et la démence ne soient indigènes : l'Espagne en a fourni récemment une nouvelle preuve. En 1803, à Villar del Aguila, Isabelle-Marie Herraiz, surnommée la *Beate de Cuença*, prétend que Jésus-Christ habite dans son cœur, et que sa Majesté Divine a consacré son corps. La Sainte-Vierge aussi réside dans son cœur; c'est elle qui lui inspire certaines libertés avec des personnes d'un autre sexe, à qui elle permet de lui prendre la main, de se reposer sur son sein; mais elle est impeccable : en conséquence elle ne peut pas recevoir l'absolution; et quand elle reçoit la sainte hostie, elle voit un bel enfant qui se fond dans sa bouche; elle assure que Dieu l'a dispensée des préceptes ecclésiastiques.

Elle prédit des miracles qui réformeront les mœurs d'une grande partie de l'Europe par

l'entremise d'un nouveau collége Apostolique, dont les membres iront parcourir les diverses régions du globe : quant à elle, elle mourra à Rome, sera inhumée dans un autel; et le troisième jour elle montera au ciel devant une multitude de spectateurs.

Croirait-on que la superstition s'empressa de lui rendre des hommages sacriléges, de la conduire en procession avec des cierges allumés? On vit même quelques ecclésiastiques partager la crédulité populaire. Isabelle-Marie Harraiz soutint son rôle et ses prétendues révélations devant l'Inquisition de Cuença, qui, en 1804, condamna les erreurs (1) de cette femme dont les rêves avaient fait dans tout le pays une très-grande sensation.

Il n'est pas facile, il est même impossible d'exposer avec exactitude les systèmes des gens qui, plus ou moins différens entre eux sur cet objet, diffèrent d'eux-mêmes du jour au lendemain; mais on sait, à n'en pouvoir douter, que les visions des Demoiselles Brohon et Labrousse ont encore ici des partisans, parmi lesquels on peut citer des hommes qui occupent ou qui ont occupé des places honorables : doués de vertus, de talens, ils attestent par le fait que l'erreur peut trouver accès dans les têtes les

---

(1) Voyez le *Diario* de Madrid, 21 mars, 1804.

mieux organisées, et que le bon sens est limitrophe de la déraison.

FANATIQUES D'AVIGNON.

Un Staroste Polonais, nommé *Grabianca*, et Pernety, bénédictin, abbé de Burgal, passent pour être les fondateurs d'une secte d'Illuminés à Avignon, où ils avaient du crédit, et où elle a fait quelque bruit. Pernety, né à Roanne en 1716, mort en 1800 à Valence, département de la Drôme, a fait beaucoup d'ouvrages dans lesquels on trouve de l'érudition; mais plusieurs offrent des idées singulières et systématiques vers lesquelles il manifesta toujours beaucoup de penchant : on en trouve la preuve dans ses *Fables Égyptiennes et Grecques dévoilées*, son *Dictionnaire Mytho-Hermétique*, son *Discours sur la Physionomie*. On a vu, dans l'article des Swedenborgistes, que ceux-ci s'étaient flattés d'avoir à Avignon dés co-religionnaires; mais cette espérance s'évanouit en apprenant que les Illuminés Avignonais *adoraient la Sainte-Vierge*.

Cette erreur n'était pas nouvelle; c'était celle des Collyridiens. Klotzius parle d'un nommé *Borr*, homme arrogant, qui prétendait que la Sainte-Vierge était Dieu; que le Saint-Esprit s'était incarné dans le sein de Sainte-Anne; que

la Sainte-Vierge, contenue avec Jésus-Christ dans l'Eucharistie, devait par conséquent être adorée comme lui (1). Ces Avignonais faisaient de la Sainte-Vierge une quatrième personne ajoutée à la Trinité.

En 1790 parut un ouvrage intitulé : *Les Vertus, le Pouvoir, la Clémence et la Gloire de Marie, Mère de Dieu* (2). L'ouvrage est anonyme, mais on sait qu'il est de Pernety. On y lit entre autres choses ces mots : « Le » décret de la prédestination de la Mère du » Verbe incarné a dû accompagner dans Dieu » le décret de l'Incarnation de son Fils Unique... » Combien donc a dû approcher de la Divinité » la Mère d'un Homme-Dieu (3) ? L'union » hypostatique du Verbe et l'existence de celle » dans le sein de laquelle devait se faire cette » union ont dû précéder le décret même de » créer toutes les autres choses (4) ».

Ces idées exagérées sur l'honneur à rendre à la Sainte-Vierge, professées et réduites en pratique par les sectateurs de Pernety, auront sans doute donné occasion de dire qu'ils adoraient la Sainte-Vierge.

---

(1) Voyez Klotzius, page 58 et suiv.
(2) *In*-8°. Paris, 1790.
(3) Voyez page 13.
(4) Voyez page 17.

Ils renouvelaient aussi, dit-on, les idées des Millénaristes; on les a même accusés d'admettre la communauté de femmes, etc. : la clandestinité des assemblées tenues par ces sectateurs a pu favoriser une telle imputation, sans être une preuve qu'elle fût fondée.

Sous le nom du P. Pani, dominicain, commissaire de l'inquisition à Rome, on y publia en 1791, un recueil de pièces concernant cette société. Le P. Pani dit que depuis quelques années Avignon a vu naître une secte qui se prétend destinée par le ciel à réformer le monde, en établissant un nouveau peuple de Dieu. Les membres, sans exception d'âge ni de sexe, sont distingués non par leurs noms, mais par un chiffre. Les chefs résidens en cette ville son consacrés avec un rit superstitieux. Ils se disent très-attachés à la religion Catholique; mais ils prétendent être assistés des anges, avoir des songes et des inspirations pour interpréter la Bible. Celui qui préside aux opérations cabalistiques se nomme *Patriarche* ou *Pontife*; il y a aussi un roi destiné à gouverner le nouveau peuple de Dieu.

Un nommé *Ottavio Cappelli*, qui a été domestique, puis jardinier, correspondant avec eux, prétend avoir des réponses de l'archange Raphaël; et il a composé un rit pour la réception des membres. L'inquisition lui a fait son procès, l'a condamné à abjurer ses erreurs, et à sept

ans de détention dans une forteresse. La même sentence poursuit cette société comme s'attribuant faussement des apparitions angéliques, suspecte d'hérésie ; défend de s'y agréger, d'en faire l'éloge; ordonne de dénoncer aux tribunaux ecclésiastiques ses adhérens. Telle est la substance de ce que contiennent les pièces qu'on vient de citer (1).

Pernety étant mort, la société, qui était d'une centaine d'individus en 1787, était réduite, en 1804, à six ou sept. A Paris existe encore une personne qui en est membre, et qui cependant n'admet pas l'adoration de la Sainte-Vierge; mais admiratrice de mademoiselle Brohon, elle est en relation avec B...., ancien militaire retiré à Avignon, où il a publié, sous l'anonyme et sans nom de lieu, une traduction sur l'Hébreu, avec commentaire, du psaume *Exurgat*. Il y soutient que l'Arche d'Alliance, la Manne, les Verges d'Araon, sont encore existantes et cachées dans un coin de la Judée : elles reparaîtront un jour lorsque les Juifs entreront dans le sein de l'Église (2).

---

(1) Voyez la *Notificazione* du P.r Pani, contre Ottavio Capelli : elle est datée de Rome, 21 novembre 1791.

(2) Voyez *Exurgat Deus*, par un serviteur de J.-C., *in*-8°., 1802.

CHAIS DE SOURCESOL.



Chais de Sourcesol, ancien économe du séminaire Saint-Sulpice, a publié en 1800, à Avignon où il résidait alors, le *Livre des Manifestes*, deux petits volumes réimprimés à Paris. L'auteur se donne pour inspiré : l'esprit de Dieu qui l'anime, lui a révélé que les dix cornes de la bête de l'Apocalypse signifient les dix directeurs de la République Française (quoiqu'elle n'en ait eu que cinq), dont un plus puissant que les autres, doit humilier les trois principaux (1). Il a aussi publié *La Clef des Oracles divins*, ou *Supplément au Livre des Manifestes*, *in*-12, à Paris, l'an premier du dix-huitième siècle de l'ère Chrétienne. (C'est sans doute du dix-neuvième.)

Ici l'auteur se montre à découvert : il s'élève contre la loi du célibat (on se rappelera qu'il est prêtre marié) ; contre la confession, contre la vénération due aux reliques, contre le culte des images, et débite emphatiquement que l'institution de la messe a effacé de la mémoire des Chrétiens ce que le sacrifice de Jésus-Christ a de plus essentiel. On l'a accusé de vouloir sup-

(1) Page 99.

primer le culte extérieur ; il le nie : il veut seulement que les fidèles apprennent à le trouver partout ; à l'église, dans un champ, une place publique, la maison d'un fidèle (1), etc. Ces deux premiers ouvrages ont été suivis de l'*Évangile Éternel*, « unique moyen de ramener » les Églises égarées à l'ordre de Dieu, et au » bonheur de leur destinée : fin du *Livre des* » *Manifestes*, *in*-12.

« Je suis chargé de la part de la Divinité de » déclarer, dit-il, à toutes les créatures, que sa » justice envers elles ne consiste qu'à avoir d'autant » plus de compassion qu'elles sont plus » misérables ». Dans l'ouvrage précédent, il paraît admettre la présence réelle ; ici, il paraît la rejeter. Il traite d'absurde l'éternité des peines : l'enfer n'est que la privation clairement connue du bonheur infini. « L'esprit qui est en moi est » plus fort que le monde, et que tous les esprits » de l'Église Romaine et des autres Églises » égarées et des enfers. L'Église Romaine est » une mère désolée et abandonnée (2) ». Il loue Saint-Martin, l'*homme de désir* ; mais il n'a pas haute idée de Swedenborg, ni de Jacob Boehm. Dans leurs ouvrages, il trouve la science divine altérée par le savoir humain ; et l'esprit de Dieu, par celui de la créature, etc.

---

(1) Pages 37, 38, 47, 48, 53, etc.
(2) Pages 37, 65, 79, 82, 84, 93 et suiv.

Mandement du Ciel aux Églises égarées, complément du *Livre des Manifestes*, *in*-12, avec l'épigraphe : *Misit me, etc.*, Exod. 3. Là, il déclame de nouveau contre l'Église Romaine, le culte des reliques et des images, l'invocation des Saints, l'éternité des peines, le célibat ecclésiastique, le carême, etc. L'Église Romaine est une partie de l'Église de Dieu ; mais égarée, et ayant besoin de réforme : les enfans qui meurent avant l'âge de raison recommencent une nouvelle carrière, etc. (1) : *Abyssus abyssum invocat.* Sourcesol est allé en Amérique propager ses rêveries.

KNOEPFLER.



M. Knoepfler, curé de Rorth, petit village entre Saguermines et Saralbe, dans un canton nommé vulgairement le *Westreich*, département de la Moselle, diocèse de Metz, homme bon, mais d'une imagination bouillante, imprima en 1775 une brochure anonyme pitoyable, intitulée : *Triple hommage que rend à la Souveraineté, à la Foi et à la Théologie, un curé du Westreich*, édition furtive. A travers les idées

---

(1) Pages 26, 40, 93, etc.

confuses de l'auteur on entrevoit seulement qu'il élargit le chemin du ciel en faveur des Achatholiques. L'ouvrage fit quelque sensation à raison des sentimens hétérodoxes qu'il contenait, et fut déféré à l'évêché. L'évêque Montmorency demanda contre le curé une lettre de cachet dont il n'aurait point été frappé, s'il eût voulu échanger sa cure pour un canonicat. Sur son refus on l'enferma à Saint-Lazare, où il resta quinze mois. Dans le cours de la révolution il fut déporté; puis étant rentré pour donner des secours à sa sœur, tombée en démence, il fut arrêté, conduit à Metz et condamné à mort. Il marcha à l'échafaud avec un courage inébranlable, en récitant son bréviaire.

L'opinion publique a prétendu que Knoepfler avait eu pour coopérateur Oster, prêtre du même diocèse, qui a été ensuite vicaire apostolique en Suède; il déclare n'avoir eu aucune part à cette affaire, à laquelle on n'accorde ici une place que parce qu'elle a fait quelque sensation dans ce qu'on appelait la *Lorraine Allemande*.

LA RÉPUBLIQUE DE JÉSUS-CHRIST.



Tout ce que l'on connaît de cette secte éphémère se réduit à ce qu'on va lire, qui est extrait du bulletin en placard de la Convention Nationale, 10 frimaire an III. C'est une lettre qui porte l'empreinte du tems où elle fut écrite, et du caractère personnel de ceux qui la rédigèrent.

« *Les représentans du peuple Charlier et Pocholle, en mission dans les départemens du Rhône et de la Loire, à la Convention Nationale :*

» Quelques campagnes sont malheureusement encore travaillées par le fanatisme. Mais bientôt, sans doute, les enfans de la *superstition* et du *mensonge* fuiront devant les lumières que de nouveaux instituteurs créés par vos soins vont répandre.

» Vous pouvez juger de l'ascendant que les rêveries mystiques conservent encore sur certains esprits par ce qui vient de se passer dans le district de Montbrisson. Une secte nouvelle, mélange extravagant du Judaïsme, du Christianisme et d'autres systèmes non moins insensés, s'y propageait depuis quelque tems dans l'ombre.

Tout à coup elle a osé se produire au grand jour, et se manifester par les symptômes les plus alarmans pour la tranquillité publique. Séduits par quelques meneurs perfides, ses partisans sortaient en foule de leurs foyers, abandonnaient leurs champs, leurs propriétés, leur culture, et se réunissaient de divers lieux pour marcher à Jérusalem....... Les renseignemens que nous nous sommes procurés sur leurs opinions n'inspirent pas moins de pitié que d'indignation. C'est l'alliance assez commune du crime et de la sottise, de la simplicité et de l'hypocrisie, de l'imbécillité et de l'imposture.

» Les apôtres de cette nouvelle doctrine avaient eu l'art d'y mêler quelques formes constitutionnelles; c'est même en apparence un des points fondamentaux de leur religion, de ne vouloir ni roi, ni prêtres : ils aspirent à fonder une république qui sera, disent-ils, la *République de Jésus-Christ*. Peut-être n'est-il pas indifférent d'observer que c'est du cerveau d'un prêtre assermenté que sont sorties toutes ces idées. Nous vous épargnons une foule de détails, résultats honteux d'une vie errante, et dont presque toutes ces sectes illuminées offrent l'exemple. Vous apprendrez avec plaisir que le même instant qui a vu naître ce vagabondage scandaleux, l'a vu presque aussitôt se dissiper. *Signé* CHARLIER, POCHOLLE ».

NOUVEAUX PÉLAGIENS.



La transmission du péché d'Adam à sa postérité est un mystère impénétrable à la raison; mais un fait incontestable que la raison même avait presque deviné. Orphée, Timée de Locres, Platon et Cicéron avaient entrevu que par un crime quelconque la nature humaine est déchue de sa dignité primitive (1). Fils de l'orgueil et de l'ingratitude, le Pélagianisme est en quelque sorte naturel à l'homme frappé de la double plaie de l'ignorance et de la concupiscence, dégradé par la chute originelle, qui a plus encore affaibli sa volonté qu'elle n'a offusqué son intelligence : cette erreur, bien plus ancienne que l'hérésiarque Anglais de qui elle emprunte son nom, se montre fréquemment dans les écrivains de la Gentilité.

Sénèque prétend que la sagesse chez l'homme étant son ouvrage, le rend à cet égard supérieur à Dieu qui la possède par sa nature (2). Cicéron autorise à se glorifier des vertus qu'on a; ce qu'on ne pourrait pas si nous les tenions de

(1) Voyez Cicero, édit. d'Oliv., Tome III, p. 77, et August. *contra Pelag.* L. IV.

(2) *Sen.*, Epist. 53.

Dieu, et non de nous-mêmes (1). Horace ne demande à ses Dieux que la vie et les richesses; il se charge d'être vertueux par ses propres forces (2). Duguet, qui a rassemblé sur cet objet divers passages de ces trois auteurs, dans son *Explication de la Passion* (3), aurait pu enfler prodigieusement son Recueil.

Combien est différent le langage de l'auguste religion! Après avoir révélé à l'homme son origine, la désobéissance de ses premiers parens, la dégradation héréditaire de leur postérité, elle lui montre un Réparateur par lequel seul il peut reconquérir le bonheur dont il était exclus: elle lui dit que sous le ciel il n'est pas d'autre nom que celui de Jésus-Christ par lequel nous puissions être sauvés (4); que sans lui nous ne pouvons faire aucun bien (5). Qu'avez-vous, nous dit-elle, que vous n'ayez reçu (6)? Enfans de colère (7), incapables d'aucune action méritoire, vous n'avez de vous que la corruption et le péché. Soyons francs contre nous-mêmes:

---

(1) Cicero, *de Natura Deorum*, page 253, edit. 1565. Lutetiæ.

(2) Horac. Epist., Lib. I, Epist. 18 ad Pollium.

(3) *In*-8°. Paris, 1728, Partie II, ch. 3, p. 71 et suiv.

(4) Act., VIII.

(5) Joan., XV, 5.

(6) I. Corinth., IV, 7.

(7) Ephes., II, 3.

avouons de bonne foi notre faiblesse extrême, dont tout nous avertit; notre impuissance à opérer le bien, si la grace du Tout-Puissant n'était la lisière qui nous soutient au-dessus de l'abîme. Mais si les droits et les dons de la nature sont communs aux hommes, ceux de la grace ne sont pas répartis de même; si non ils cesseraient d'être des graces.

Le plan du Christianisme peut être comparé à un tissu très-serré, qui s'affaiblit si un seul fil s'éraille. Toutes les vérités s'enchaînent : il en est de même des erreurs; l'une enfante l'autre. Telle est la raison pour laquelle ceux qui ont révoqué en doute la certitude ou les effets du péché originel, sont conduits, par une suite de cette première erreur qui est très-féconde, à nier les bienfaits de la rédemption, la nécessité du baptême, de la foi en Jésus-Christ, le besoin et l'efficacité de sa grace; ou ils sont inconséquens au principe faux qui est leur point de départ : c'est ce que prouvaient, d'une manière péremptoire, les saints Pères qui combattaient Pélage, Célestius et Julien d'Eclane.

Ces Hérésiarques prétendaient que les enfans morts sans baptême seraient, après le jugement dernier, dans un état préférable à celui d'aucun homme sur la terre. Zuingle, marchant sur leurs traces, soutint d'abord que le péché originel est une servitude et non une iniquité, une pente au mal et non un péché; que l'enfant n'étant pas né

coupable, n'est pas asservi au démon; et que le déclarer sujet à damnation s'il n'est pas baptisé, c'est juger témérairement (1). Zuingle changea d'opinion; mais Arminius, Episcopius, Courcelle se rapprochèrent de Pélage, et formèrent une secte à laquelle le premier donna son nom. Persécutée avec fureur en Hollande par le parti Gomariste, qui suivait les principes de Calvin, elle jouit actuellement de la liberté. L'Arminianisme ou le Pélagianisme, car c'est presque la même chose, fit des progrès en Angleterre sous Jacques I; il eut pour adhérens Wilkius, Worthington, Tillotson et Patrick. En France, Caméron, professeur Calviniste à Saumur, mit en avant son *Universalisme Hypothétique*, qui demande, à la vérité, la foi en Jésus-Christ pour être sauvé; mais Mosheim avoue qu'au fond ce système n'est que le Pélagianisme habilement déguisé (2). Amyraut s'en constitua l'apologiste; et il fut adopté successivement par toutes les églises réformées, qui en cela s'éloignèrent de Calvin. Les Gomaristes ont à peu près adopté les opinions des Arminiens ou Remontrans qu'ils avaient si cruellement tourmentés au synode et après le synode de Dordrecht.

Les Protestans avaient voulu d'abord élever la

---

(1) Voyez Zuingle, *de Baptis.*, et *in Lib. de Peccat. Original.*

(2) Voyez Mosheim, Tome V, page 382.

grace aux dépens de la liberté; le Concile de Trente les condamna. Des Jésuites, par la bouche de Lainez, voulurent élever la liberté aux dépens de la grace ; le Concile s'écria : *Foras Pelagiani.*

Les idées Pélagiennes sur le sort des enfans décédés sans baptême furent reproduites par Molina (1), Jésuite, professeur à Evora, en Portugal, par Vasquez, Suarez, Becan, Merat, Sfondrate, Pomay et les Jésuites de Louvain. Plusieurs autres écrivains de cette compagnie se déclarèrent pour le salut des Païens. Rome établit la congrégation *De Auxiliis*, dont les travaux, prolongés pendant plus de trente ans, avaient pour but d'examiner la doctrine de Molina. Sa condamnation était sur le point d'être prononcée par Clément VIII, quand ce pape mourut subitement. Sous Paul V, son successeur, la bulle de condamnation était rédigée : mais les Jésuites lui avaient rendu un service important dans des circonstances épineuses ; leur crédit en empêcha la publication. Couverts de ce bouclier, ils inventèrent successivement le *péché philosophique* et le *probabilisme :* ils n'ouvraient pas le ciel aux enfans non baptisés, et en cela ils étaient d'accord avec Pélage; ils leur ménageaient un état futur où l'on éprouverait seulement la peine du dam, la

(1) V. Molina, *Liberi Arbitrii cum Gratiæ donis*, etc. *Concordia*, in-4°. Antuerpiae, 1595.

privation de la vie intuitive de Dieu, mais non la peine du sens : ils leur promettaient même une sorte de bonheur dans les Limbes ; nouvelle espèce d'Élisée sortie du cerveau de quelques théologiens, que la religion désavoue.

En 1689 les Jésuites rejetaient la doctrine de l'Equilibre comme contraire aux principes du Christianisme, et aux promesses magnifiques qui ont pour objet la conversion des Juifs ; alors, dit Colbert, évêque de Montpellier, on n'avait pas encore inventé quatre sortes d'équilibres, à l'ombre desquels on veut se mettre à couvert du reproche de Pélagianisme : mais depuis la Bulle, le langage des Jésuites a changé (1).

Le même prélat ayant répété, d'après l'Evangile et toute la tradition, que le baptême est l'unique remède établi dans la nouvelle alliance pour effacer le péché originel, eut à combattre l'évêque d'Apt, qui, plus hardi que Pélage, osait révoquer en doute une vérité devant laquelle l'orgueil de l'homme doit s'incliner, croire avec une humble soumission, en avouant que son esprit limité ne peut sonder les profondeurs de la sagesse éternelle (2).

Toute l'École de Port-Royal se distingua dans

---

(1) Voyez OEuvres de M. Colbert, évêque de Montpellier, Tome II, page 218.

(2) *Ibid.*, Tome II, *Lettre Patorale au sujet du Codicile de M. l'ancien évêque d'Apt.*

la défense des vérités de la prédestination, de la nécessité de la grace, et repoussa l'erreur qui veut sauver les hommes sans qu'ils aient été purifiés par le sang du Rédempteur, puisque dans l'hypothèse Arminienne ou Pélagienne, ils n'en auraient pas besoin.

En Italie, Concina luttant contre les mêmes antagonistes, publiait son ouvrage intitulé : *les Quatre Paradoxes*, savoir ; le *Prétendu Rigorisme* attribué à notre siècle, le *Prétendu Zèle* selon la science recommandé par les casuistes relâchés, la *Prétendue Charité* qu'on demande en leur faveur, la *Prétendue Paix* qu'on veut établir parmi les théologiens au préjudice de la vérité. Il ridiculise ingénieusement ces Pères Bovius et Lecchius, qui, criant à gorge déployée contre le rigorisme, prodiguent des noms odieux aux vertus sublimes qui les incommodent.

En 1728, Berruyer ayant mis au jour la première partie de son *Histoire du Peuple de Dieu*, écrite en style de roman, on y retrouva des erreurs qui lui étaient communes avec son confrère Hardouin, fameux par sa science et son extravagance. En attaquant l'authenticité de presque tous les monumens anciens, Hardouin ébranlait la tradition et les fondemens de la foi : un cri général s'éleva contre des assertions que n'eussent pas désavouées Nestorius, Arius et Pélage. L'homme n'est plus entaché de la faute originelle, mais seulement dépouillé de la grace

sanctifiante, et dominé par la concupiscence; il naît malheureux, mais non pécheur: avoir péché dans Adam, signifie l'avoir imité dans sa chute. Avant la venue du Messie, on pouvait se sauver par l'observation de la loi naturelle; les Patriarches sont arrivés au ciel sans appartenir, par l'espérance des promesses, à Jésus-Christ, qui est venu seulement établir une religion plus excellente que la mosaïque. Avant sa venue, la grace n'était pas nécessaire: cette grace consiste dans sa doctrine, ses exemples, ses instructions, et tous les moyens extérieurs qui peuvent éclairer l'esprit. On n'est pas obligé d'aimer Dieu pour lui-même. L'amour du prochain se borne à ne pas lui faire du mal. Avec une direction d'intention, l'auteur permet la vengeance, justifie le suicide, le mensonge. Contre ces horreurs, s'élevèrent les évêques de la Belgique, de la France, et surtout Caylus d'Auxerre, Colbert de Montpellier, et Fitzjames de Soissons, qui publia une excellente réfutation de Berruyer (1). L'archevêque de Vienne en Autriche le condamna comme Socinien; il fut également flétri par les papes Benoît XIV et Clément XIII. L'ouvrage du Jésuite ne put trouver d'approbateurs que parmi ses confrères, qui, dans le *Journal de Trevoux*, l'élevèrent presque au rang des

(1) Voyez *Mandement et Instruction Pastorale portant Condamnation*, etc., *in*-4°. Paris, 1760.

Saints Pères (1). De cette source impure sortit ensuite le livre du P. Pichon, contre lequel furent dirigées par Rastignac, archevêque de Tours, des Instructions solides sur la *Pénitence*, l'*Eucharistie* et la *Justice Chrétienne*.

Le péché originel a troublé le monde moral; tous les maux qui assiégent l'humanité en sont les tristes résultats. Cependant, quand les auteurs réclament avec force contre l'amour de l'homme pour l'indépendance, ils ne prétendent pas établir des principes contraires à la liberté civile ou politique; ils attaquent cette indocilité qui veut secouer le joug de la grace, et se reposer sur les forces de la nature.

Depuis un siècle, on avait vu périr graduellement les bonnes études dans l'Église de France; une misérable scolastique y remplaçait l'Écriture et les Pères. Cette église envahie par l'ignorance, et déchue de sa gloire, avait conçu l'espérance de la voir renaître à l'époque où le clergé fut ramené aux règles primitives par l'Assemblée constituante. Cette espérance eût été réalisée si la persécution n'était venue tout détruire. L'incrédulité avait déchiré nos cœurs en renversant nos autels, en portant le blasphême et le sacrilége dans nos sanctuaires. A peine nos autels sont rétablis et nos sanctuaires purifiés, que déjà,

(1) *Journal de Trévoux*, 1728, Tomes III et IV.

sous l'escorte même de la religion, on tente d'y ramener l'erreur. Des évêques proclament à la face du monde Chrétien des maximes qui conduisent à regarder la dégradation originelle comme fantastique, et le bienfait de l'Incarnation comme superflu.

Deux prélats, la Luzerne, ancien évêque de Langres; Duvoisin, évêque actuel de Nantes, n'osant pas ouvrir le ciel aux infidèles et aux enfans morts sans baptême, créent en leur faveur un nouvel ordre de choses où ils trouveront le bonheur (1), et donnent un démenti formel à la Révélation. Celle-ci nous dit que tous les hommes sont enfans de colère (2); que quiconque ne croit pas au Fils de Dieu, la colère de Dieu demeure sur lui (3). S'ils sont fils de colère, ils sont, dit saint Augustin, dignes de vengeance, dignes de supplice, dignes de l'enfer (4). Le même Père reproche à Julien d'Éclane qu'il brise l'ancienne règle de la foi, en voulant soustraire à la damnation les enfans morts sans baptême. « Le Fils de l'Homme est venu pour

(1) Voyez *Instruction Pastorale de M. l'évêque de Langres sur la Révélation*, in-12. Paris, 1807; et *Essai sur la Tolérance*, par M. Duvoisin, évêque de Nantes, page 328 et suiv.

(2) Ephes, II, 3.

(3) Joan., III, 5.

(4) S. August., *Tract.* 44, *in Joan.*

» chercher et sauver ce qui avait péri : qu'est-il » besoin d'amener les enfans à Jésus-Christ s'ils » n'ont point péri? Si vous ne m'en croyez pas, » croyez du moins le bienheureux Ambroise. » Cet excellent dispensateur de la parole de » Dieu s'exprime ainsi : *nous avons tous été en* » *Adam; et comme Adam a péri, nous avons* » *tous péri en lui* (1) ». Dans sa lettre à Vital, saint Augustin déclare qu'on ne peut être Chrétien et Catholique si l'on ne croit que, par cette contagion originelle, aucun d'eux ne peut être délivré du supplice éternel (2). Tel est aussi le langage de saint Fulgence (3), de saint Prosper (4), du pape Gélase (5), des évêques d'Afrique relégués en Sardaigne (6).

Le système d'un état intermédiaire entre le ciel et l'enfer a été frappé des mêmes censures par le célèbre évêque d'Hippone (7); mais rien de plus formel à cet égard, que le concile plenier d'Afrique en 418.

« Si quelqu'un soutient que le Seigneur, en » disant qu'*il y a plusieurs demeures dans la*

---

(1) S. August., Op. imperf., L. II, c. 13.

(2) *Idem*, Epist. 217, n°. 16 et 25.

(3) S. Fulgent., *de fid. ad Petr.*, c. 27 et 44.

(4) S. Prosper, *inter August. Epist.*, 225, n°. 5.

(5) Gelase, *Epist. ad episcop. per picen.*

(6) Voyez Epist. Synod. Episc. in Sard. exul. de Grat. et Lib. arb.

(7) S. August., *de Orig.* c. 9; *Tract.* 69, *in Joan.*

» *maison de son Père*, a voulu faire entendre
» que, dans le royaume des cieux ou quel-
» qu'autre part, il y a un lieu mitoyen où Dieu
» ait préparé une vie heureuse aux enfans qui
» sortent de ce monde sans avoir reçu le bap-
» tême sans lequel ils ne peuvent avoir part à
» ce royaume, qui est la vie éternelle; *nous lui*
» *disons anathême*: car le Seigneur ayant dé-
» claré que quiconque n'a pas été régénéré par
» l'eau et par le Saint-Esprit, n'entrera pas dans
» les cieux; quel est le Catholique qui puisse
» douter que quiconque n'aura pas le bonheur
» d'être cohéritier de Jésus-Christ, n'ait pour
» partage d'être avec le démon? Car quiconque
» n'est pas à la droite, sera indubitablement à
» la gauche (1) ». Le second concile de Lyon
s'explique de la même manière. « Il est certain,
» dit celui de Florence, que ces enfans, quoi-
» qu'ils n'aient que le péché originel, descen-
» dent aussitôt après leur mort dans les enfers
» pour y être punis par des peines inégales à
» celles des adultes qui meurent chargés de
» quelque péché mortel (2) ». Cette doctrine est
consignée dans tous les catéchismes; et Languet,
archevêque de Sens, qui se permit de falsifier
celui de ses prédécesseurs, n'osa toucher à cette
vérité fondamentale (3).

(1) Voyez Concil. Carthag., ann. 418, C. III.
(2) Concil. Florent., Tome XIII, Concil., page 1167.
(3) Voyez le nouveau Catéchisme de Sens, Leç. IX.

Bossuet, qui tient le même langage dans plusieurs écrits (1), fut un des cinq évêques qui, en 1697 dénoncèrent au Saint-Siége les égaremens du cardinal Sfondrate (2) : ils s'appuyèrent de la parole de Dieu, des décisions de l'Église et même de Bellarmin, qui attribue aux Pélagiens l'invention d'un lieu mitoyen entre le ciel et l'enfer (3). Les amis de Sfondrate eurent assez de crédit pour empêcher de prononcer un jugement contre lui; mais il esquiva la sentence sans s'échapper à la flétrissure, et Innocent XII répondit à nos prélats : Nous avons fait l'abbé Sfondrate cardinal pour servir l'Église ; mais nous ne prétendons pas abandonner l'Église pour servir le cardinal Sfondrate.

Il est de foi que le péché d'Adam transmis à ses descendans les rend tous coupables : vouloir, en faveur des infidèles et de ceux qui n'ont pas été baptisés, ouvrir une route nouvelle pour les soustraire à la damnation, c'est contredire Jésus-Christ lui-même, puisqu'au jugement dernier les uns seront à sa droite pour aller jouir du bonheur éternel, les autres à sa gauche pour aller partager le supplice des démons. Alors à quoi bon la foi en Jésus-Christ? il sera donc

(1) Bossuet, *Projet de Réun.*, page 466.
(2) *Epist. quinque Præs. ad Innocen.* XII.
(3) Bellarm., Lib. III, *de Peccat. Origin.*

mort en vain (1). Dites aux hommes qu'ils peuvent par leurs propres forces, acquérir dans la vie future un état heureux qui ne sera pas le ciel; cela leur suffira. S'ils peuvent s'élever à un degré de vertu qui les rende dignes de ce bonheur, les prélats de Langres et de Nantes sont bien injustes de ne pas les introduire sur-le-champ dans le paradis; car, dans leur hypothèse, ces enfans, ces infidèles ne sont pas déchus de l'innocence, ou ils l'ont reconquise. Mais par quelle voie? car nous ne connaissons que celle de la renaissance spirituelle par l'eau et le Saint-Esprit; *nisi quis renatus fuerit*, *etc*? Rappelons-nous cette vérité sortie de la bouche de celui qui est la vérité même : *sans moi vous ne pouvez rien faire*. Où sont alors ces prétendues bonnes œuvres qui n'ont pas pour principe la foi en Jésus-Christ, cette foi dont Arnaud a si éminemment développé la nécessité (2)?

L'évêque de Nantes sauve également les hommes *simples* qui vivant, dit-il, de bonne foi dans les sectes hétérodoxes ou schismatiques, appartiennent par l'esprit à la vraie Église, et peuvent avoir conservé la foi, l'espérance et la charité (3).

---

(1) Galat., II, 21.

(2) Voyez son ouvrage *sur la Nécessité de la Foi en Jésus-Christ*.

(3) Voyez *Essai sur la Tolérance*, page 323 et 327.

Que signifient ces mots, *appartenir à une église ?* C'est professer sa doctrine, recevoir ses sacremens, participer à ses mystères, reconnaître ses pasteurs. Pouvez-vous dire que telle soit la position de vos *simples*, et affirmer qu'ils ne sont pas membres de la secte dans laquelle ils vivent ; mais membres de l'Église Catholique, dans laquelle ils ne vivent pas, que même ils repoussent ainsi que sa doctrine ? Dans votre système un *simple* pourra donc avec les Sociniens, les Ariens, nier la Divinité du Fils ; avec les Macédoniens, nier celle du Saint-Esprit ; avec les Calvinistes, abhorrer le chef visible de l'Église, toute la hiérarchie, et supprimer cinq des sacremens ; avec les Quakers, les supprimer tous, appeler l'Église Catholique *la Prostituée de l'Apocalypse ;* et néanmoins lui appartenir et avoir la vie de la grace ! Ainsi ne pensaient pas saint Irenée, saint Fulgence, saint Augustin ; tous les Saints Pères, qui répètent sans cesse que la charité n'existe pas hors de l'unité, qu'on ne peut hors de son sein manger l'agneau pascal, que l'arche de Noë, hors de laquelle tout périt, même les enfans, même les adultes qui avaient pu ne pas en entendre parler, est l'emblême de l'Église Catholique, qu'elle seule, épouse de J.-C., a la prérogative d'enfanter des élus pour le ciel. Dans le système des deux évêques, il faut effacer du symbole cet article qui concerne

l'Église *une, sainte, catholique, apostolique*. Après avoir libéralement promis le ciel aux Chrétiens qui sont hors de l'unité, sous peine d'injustice et d'inconséquence ils doivent accorder la même faveur à tous les infidèles. Qu'ils aient adoré Fo, Vistnou ou Sommonacodom; honoré Confucius ou Mahomet, qu'importe? avec un grain de *bonne foi* on va les innocenter: par-là même on peut se dispenser d'envoyer des missionnaires pour propager l'Évangile chez les Païens; leur bonne foi y suppléera. Il faut même se garder de tenter leur conversion : car s'il arrivait que connaissant la vérité ils ne voulussent pas la recevoir, cette connaissance les rendrait coupables et compromettrait leur salut, tandis qu'il est assuré, dans l'hypothèse des deux évêques. Tel est cependant l'excès auquel aboutit un système qui justifierait le Déisme contre l'intention de ces prélats, puisqu'ils ont d'ailleurs publié de bons écrits pour le combattre. Ce système favoriserait l'indifférence en fait de religion, et rendrait illusoire l'arrivée de ce *Messie désiré des nations*, annoncé dès les premiers tems du monde, prédit par les prophètes, après lequel soupiraient les patriarches, et qui devait réconcilier la terre avec le ciel.

Mais, dit-on, le cœur répugne à l'idée que tant de créatures périront éternellement : la volonté de Dieu n'est-elle pas de sauver tous les

hommes? Sans doute ; mais ils ne peuvent l'être que par Jésus-Christ (1). Ils ne sont pas dans son bercail ; leur sort ne dépend pas de votre bonne volonté, mais de celui qui dispose tout dans sa sagesse sans égard à votre sévérité ni à votre indulgence. Parce que votre ignorance ne peut sonder la profondeur des desseins éternels, vous osez les rabaisser au niveau de votre raison et les censurer ; laissez à Dieu le soin de justifier ses décisions, qui pour être terribles n'en sont pas moins certaines.

Telle est la substance des raisonnemens consignés depuis un siècle dans un livre trop peu lu (2), et développés de nouveau par le Père Lambert et l'ancien curé de Villiers-le-Bel : ils ont réfuté victorieusement la doctrine des deux prélats (3), qui serait une transaction avec l'incrédulité ; tandis qu'il est plus nécessaire que jamais de développer les preuves sur lesquelles repose la foi des Chrétiens, de leur inculquer la nécessité d'un Médiateur, et d'ap-

---

(1) Voyez Act., IV, 12.

(2) Voyez la *Tradition de l'Église sur le péché originel, et sur la Réprobation des Enfans morts sans baptême*, par Grancolas, *in*-12. Paris, 1698.

(3) Voyez *Bibliothèque pour le Catholique et l'Homme de goût*, in-8°. Paris, 1805 et 1806, surtout les nos. 7, 9, 10, 13, 14, 17, 19, etc.

La Religion Catholique triomphante de l'Erreur, par M. Saillant, *in*-12. Paris, 1805.

peler leurs adorations, leur reconnaissance aux pieds de la croix du Rédempteur.

Les prélats avaient d'abord trouvé des apologistes dans leurs amis, qui invoquaient en leur faveur saint Grégoire de Nazianze, saint Thomas, Nicole et la Sorbonne. Le Père Lambert n'était pas homme à faire attendre sa réplique : il prouve que depuis 1729, époque à laquelle le fourbe Tournely fit exclure de la Sorbonne une centaine de membres qui en faisaient la gloire, cette société n'était plus, suivant l'expression de l'abbé Pucelle, qu'une *carcasse*. Dans les séminaires, infectés par les théologies de Poitiers, de Tournely, de Collet, le système d'enseignement était devenu si mauvais, que les savantes apologies de la Religion, par Bergier, sont encore entachées des erreurs qu'ici l'on combat : il fut attaqué par une lettre anonyme dont Blonde est auteur, et le traducteur italien de Bergier crut devoir également le redresser. Le P. Lambert rappelle ce texte positif du *Corps de Doctrine*, souscrit en 1720, par la plupart des évêques de France : « Il n'y a qu'une Église ; les Infidèles, » les Juifs, les Hérétiques, les Schismatiques » en sont exclus... Les bonnes œuvres prati- » quées hors de l'Église, le martyre même » hors de l'unité, ne servent de rien pour le » salut : hors d'elle, il n'y a ni vie, ni justice, » ni salut à espérer ».

C'est aussi la doctrine que professait la Sor-

bonne à cette époque; mais en 1762, dans la censure de l'*Émile*, elle apostasia les principes qu'elle avait consacrés en 1717. Pouvait-on espérer autre chose d'une société avilie, détériorée, qui, en 1752, avait approuvé la thèse de l'abbé de Prades, et qui n'avait été éveillée de sa léthargie que par la vigilance du parlement et par l'indignation du public? L'excellent *Catéchisme de Nantes*, par Mesnard, réclame contre la doctrine de l'évêque actuel de ce siége, et fournit de nouvelles armes au P. Lambert. Il discute savamment les autorités de saint Grégoire de Nazianze, de saint Thomas, de Nicole, qui, au lieu de favoriser les partisans de l'erreur, les condamnent ouvertement; et en dernière analyse, il ne leur reste pour complices que la Sorbonne devenue *carcasse*, quelques casuistes flétris pour leur relâchement, et le fameux Jurieu.

Si pour excuser les deux prélats, on alléguait qu'ils ont bien mérité de la religion par d'autres ouvrages, on répondrait que les savans Traités de Tertullien et d'Origène, et les services éminens qu'ils ont rendu à l'Église, n'ont pu les soustraire à une juste censure. *Diligite homines, interficite errores; Aimez les hommes, tuez les erreurs*, c'est la règle que trace saint Augustin, et qu'a suivie le P. Lambert. La *Réfutation* qu'il a publiée, n'a pas la teinte d'acrimonie qui dépare plusieurs de ses écrits. Ce

dernier n'offre que la vérité présentée avec force et embellie par l'éloquence.

Le scandale des erreurs Pélagiennes qui contristait la France Catholique, s'est reproduit récemment par-delà les Alpes. Un prêtre, nommé *Sineo*, ayant prononcé le 12 avril 1807, un discours à l'ouverture de la chapelle de l'Université de Turin, l'a fait imprimer avec des notes dans l'une desquelles, sous une forme entortillée, il a l'air de repousser d'une main le Pélagianisme qu'il caresse de l'autre (1). L'archevêque de Turin y a donné son approbation, et conféré à l'auteur le titre de vicaire-général.

Mais à l'instant sont entrés en lice pour les combattre, trois écrivains habitués à venger la la religion; MM. Palmiéri, Carréga et Gautier (2). Les deux premiers résident à Gênes, le troisième à Turin, où l'on s'est épuisé en efforts inutiles pour empêcher la publication de son ouvrage.

---

(1) Voyez *Orazione nel solenne riaprimento dell' Oratorio*, etc. (dal theologo Giangiulo Sineo, etc.); *in*-4°. Torino. Voyez les notes page 54 et suiv.

(2) Voyez *Riflessioni Cattoliche di* F. N. T. (Palmieri) *sopra un orazione con note detta da* Theologo G. S. Sineo. *in*-8°. Genova, 1808.

Parere di un Discepolo, di S. Agostino intorno la nota XV dell' Orazione detta dal signor Theologo Sineo, etc. (par M. Gauthier), *in*-8°. Epistola, etc. (par Carrega), *in*-4°. Genova.

Il invoque en faveur de la vérité les catéchismes de Turin et les mandemens de plusieurs Pontifes qui ont occupé ce siége. C'est combattre à la fois l'erreur de Sinéo et l'approbation donnée à son écrit par l'archevêque actuel.

Sineo avait poussé l'ignorance ou la mauvaise foi jusqu'à dire que l'Église n'a pas prononcé sur le sort des enfans non baptisés, et que la religion Chrétienne n'appartient qu'à ceux à qui elle a été manifestée; d'où il faudrait conclure que les enfans régénérés en sont exclus. Tous les catéchismes avoués par l'Église déclarent que l'homme dégradé par le péché originel, mérite la punition éternelle. Quelqu'un a persiflé Sineo en proposant de substituer dans les catéchismes la réponse suivante : « Ces enfans non baptisés » méritent un lieu distinct et particulier qui ne » soit ni paradis, ni enfer, ni sujet à aucune » souffrance ou détresse ; en sorte qu'ils ne » soient ni à la droite de Jésus-Christ, ni à sa » gauche ».

Ghione Pievan de Saint-Sauveur vient de mettre au jour une Dissertation sur les enfans morts sans baptême : c'est une nouvelle attaque livrée à Sineo (1) dont on ne peut justifier ni la doctrine, ni le silence.

---

(1) *De' Bambini morti Senza Battesimo e di Chiunque vive e munori fuori della Chiesa Cattholica*, etc., del Theologo. G. A. Ghione, etc. *in*-8°. Savigliano, 1809.

C'est avec douleur qu'on applique ce jugement rigoureux à un écrivain estimé pour ses ouvrages en faveur de la religion et des mœurs ; l'auteur qui a publié le *Comte de Valmont*, et les *Leçons de l'Histoire*.

Dans sa *Théorie du Bonheur*, l'abbé Girard assure que « la damnation des enfans morts » sans baptême n'est nullement, à beaucoup » près, un dogme de foi ; et quant à celui *hors* » *de l'Église point de salut*, il ne doit s'en- » tendre, dit-il, que de ceux qui sont sciemment » et volontairement hors de l'Église ». Un ecclésiastique français, émigré rentré, professe à peu près les mêmes opinions dans sa *Discussion épistolaire sur la Religion* (1) ; ce qui atténue le mérite d'un ouvrage d'ailleurs utile.

Tout ce qu'on a dit ou indiqué répond surabondamment à cette double assertion. Contentons-nous d'ajouter ce passage de Bossuet : « Ceux qui ont voulu introduire une espèce de » félicité naturelle dans les enfans morts sans » baptême, ont imité les erreurs des Pélagiens ; » mais l'Église Catholique ne les souffre pas, » puisqu'*elle a décidé, dans les conciles œcumé-* » *niques* de Lyon et de Florence, que les enfans

---

(1) Voyez *Discussion Epistolaire sur la Religion, entre G. N., Protestant de l'Église Anglicane, et M. J. B. C., Catholique Romain, in-8°*. Paris, 1801, page 12 et suiv.

» morts sans baptême sont en enfer comme les
» adultes criminels, quoique leur peine ne soit
» pas égale (1) ».

A l'erreur s'applique ce qu'on a dit de la calomnie, qu'elle assure toujours et ne prouve jamais. Quoique les ouvrages des Apologistes Catholiques qu'on vient de citer soient restés sans réplique, un nouveau docteur, vient de combler la mesure du scandale par une espèce de Commentaire sur le Catéchisme adopté récemment pour les églises de France. L'auteur anonyme, mais connu, dit-on, pour avoir publié une foule d'écrits où règne une dévotion niaise, a inséré dans celui-ci des historiettes, des apologues, dont l'ineptie se ferait remarquer davantage si l'esprit n'était plus occupé des erreurs accumulées dont cet ouvrage est tissu (2).

Erreurs sur l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions, car ces docteurs étranges veulent trouver un intermédiaire entre la charité et la cupidité; erreurs qui favorisent la fausse pénitence; contradictions sur la douleur néces-

(1) Voyez *Défense de la Tradit.*, L. IX, c. 22; et *la Bibliothèque pour le Catholique*, cahiers XIII et XIV. page 628 et suiv.

(2) Voyez *Explication du Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'empire français*, etc., *in*-12. Paris, 1808.

saire pour être absous. Il confond le contrat du mariage avec le sacrement : il anéantit l'obligation de sauver l'ame de ses frères aux dépens de sa propre vie. Il censure la pratique journalière de l'Église en déclarant l'Extrême-Onction inutile si le malade est sans connaissance; une vie épicurienne n'est guère à ses yeux qu'un péché véniel : mais une mère de famille qui, le dimanche, aurait *cousu, tricoté* pendant une ou deux heures, même pour le *soulagement des pauvres*, serait coupable de péché mortel. Pour que les chapelets aient plus de vertu, il faut qu'ils aient été bénis par un de ceux qui en ont reçu du Pape le pouvoir. Il compose l'Église enseignante seulement des évêques, dont un grand nombre ne prêchent pas, n'enseignent pas; car depuis dix ans nous avons vu renaître cet abus, antérieur à la révolution. Ainsi les prêtres, dont une fonction propre est d'instruire, sont étrangers à l'enseignement (1).

Voyons ce qu'il nous dira du péché originel : c'est moins une corruption de la nature qu'une simple privation de biens dont on peut se passer. Les enfans qui meurent *sans avoir été baptisés, ne sont pas coupables du péché d'Adam*; aussi *Dieu ne leur inflige pas de peine positive* (2).

---

(1) Voyez *Explication*, passim.

(2) Voyez *Explication*, page 48 et suiv.

Ils ne sont pas coupables ! Ainsi le baptême n'efface rien en eux ; il leur donne seulement l'entrée dans l'Église : c'est absolument la doctrine des Pélagiens, des Sociniens. Il faut donc effacer encore du symbole ces mots : *Je confesse un baptême pour la rémission des péchés*. Ainsi les hommes ne sont pas sous l'anathême, et Jésus-Christ ne les a pas délivrés.

Il ne sera donc pas vrai que Jésus-Christ les ait rachetés de la malédiction, ni qu'il se soit rendu lui-même malédiction pour eux ; il sera donc mort pour eux sans nécessité, ou plutôt ils n'auront point été lavés dans son sang puisqu'ils n'en avaient pas besoin.

La présomption de ses propres forces rend égaux tous ceux en qui elle se trouve, et les soumet tous à la malédiction qu'on ne peut éviter que par la grace qui n'est accordée qu'à la foi en Jésus-Christ, parce que sans elle on n'accomplit pas la loi, et qu'il est écrit que celui qui n'observe pas tout ce qui est prescrit dans la loi est maudit.

En troisième lieu, saint Paul oppose la loi à la foi, en ce que la loi n'avertit point l'homme de son impuissance pour l'accomplir ; au lieu que la foi le porte à s'adresser à Dieu par Jésus-Christ pour obtenir le secours dont il a besoin. Et c'est précisément dans cette différence que l'Apôtre fait consister la malédiction inévitable quand on n'écoute et qu'on ne voit que la loi.

Quiconque n'écoutera que la loi ne verra

rien au-delà ni du précepte ni de sa liberté, ne vivra donc point de la foi ; et quiconque ne vivra point de la foi ne sera point justifié devant Dieu. Le caractère de la loi est de montrer le précepte, et le caractère de la foi est de montrer les secours qui le rend possible, et qui le fait observer. Dès qu'on ne considère que soi-même et le précepte, on s'appuie sur les œuvres de la loi; dès qu'on se défie de soi-même, de son impuissance, de sa faiblesse, on s'appuie sur la foi : c'est à cela que la malédiction ou la bénédiction sont attachées; c'est de ce point unique, mais essentiel et fondamental, très-bien développé par Duguer, que dépend la fausse ou la vraie justice (1).

L'*Explicateur*, conforme à Pélage, n'envoie pas au ciel les enfans non baptisés; mais comme lui, il trouve un moyen pour les soustraire au malheur. A la vérité cette exclusion du ciel est, dit-il, *une espèce de damnation et d'enfer*. Une *espèce de damnation!* quel langage! Dieu ne leur inflige pas *de peine positive*. Ainsi ils ne sont pas *enfans de colère*, comme les appelle l'Écriture. Saint Augustin assure que celui qui n'est pas dans le royaume est dans le feu éternel (2). Eh! que peut-il arriver, dit Bossuet, à celui qui est exclus de la vue de Dieu, si non

(1) Voyez *Explication de la Passion de J.-C.* Paris, *in*-8°., 1728, Part. II, chap 3, pages 77, 80 et 81.

(2) S, August., *de Verb. apostol.*, Sermo 294; n°. 3.

d'être privé de tout bien et d'être en proie à tout mal (1); car la privation du souverain bien est le souverain mal.

Les paradoxes scandaleux du commentateur anonyme ont été pulvérisés par un autre anonyme (le P. Lambert) (2), que nous avons vu précédemment dans l'arène pour combattre les évêques de Langres et de Nantes.

Une réflexion se présente naturellement ici : c'est que les mêmes hommes qui offrent si libéralement le ciel aux Hérétiques, et même aux Païens, sont tous de ce parti qui damne impitoyablement ceux de leurs confrères qui ont prêté le serment exigé en 1791.

Le devoir des simples fidèles qui auraient eu le malheur de professer le Pélagianisme, serait de donner à l'aveu de leur erreur une publicité qui atténue au moins le scandale. Cette obligation est bien plus étroite pour des pasteurs; et cependant tous ont gardé le silence. Un autre sujet d'affliction est de voir que parmi les évêques *actuellement en fonction*, premières sentinelles d'Israël, aucun n'a élevé la voix contre ces doctrines monstrueuses dont on est inondé

---

(1) *Élévations*, etc., par Bossuet; *Élévation* VI.

(2) Voyez la *Pureté du Dogme et de la Morale Vengée contre les Erreurs d'un Anonyme*, in-8°. Paris, 1808.

par l'ignare Pélagien qui se mêle d'instruire toute l'église de France, et par deux prélats. Le cas est cependant le même, absolument le même, que celui du cardinal Sfondrate, contre lequel réclamèrent avec tant d'énergie Bossuet et quatre autres évêques. Quel sujet de gémissemens pour l'époque actuelle, quel sinistre présage pour l'avenir ! Au milieu de ces désastres on cherche en vain cette église Gallicane qui fut jadis la gloire de la Catholicité ; et l'on se rappelle avec effroi cette phrase d'un auteur célèbre : « Le » silence de la vérité est un des plus terribles » châtimens de la justice de Dieu en ce monde ».

HISTOIRE
DE
LA THÉOPHILANTROPIE,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SON EXTINCTION.

Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens.
PSAL. 57.

CETTE *Histoire de la Théophilantropie* n'a jamais été publiée dans notre langue; mais Staudlin, professeur à l'Université de Gottingue, connu par des ouvrages qui lui ont assuré une juste célébrité, en a fait une traduction allemande sur le manuscrit original que l'auteur lui avait communiqué : elle a été publiée en 1806, à Hanovre (1), avec un avant-propos dont on va lire un extrait.

« Personne n'était plus que l'auteur à portée » de recueillir et de discuter les faits dont se » compose l'*Histoire de la Théophilantropie*.

(1) *Geschichte des Theophilantropismus*, etc., Von Grégoire, etc., *in*-8°. Hannover, 1806.

» Depuis 1789, placé sur le théâtre politique
» comme législateur, puis sénateur; placé
» comme évêque au premier rang dans la hié-
» rarchie ecclésiastique, il a connu un certain
» nombre des personnages qu'il mentionne, et
» sous ses yeux se sont passés la plupart des
» faits qu'il raconte. D'ailleurs, il a compulsé les
» pièces officielles dans des dépôts qui ne sont
» pas accessibles à tout le monde; et enfin, des
» ci-devant adeptes de la Théophilantropie lui
» ont ouvert leurs répertoires. Parmi les indivi-
» dus qui figurent nominativement dans son
» écrit, se trouvent des hommes obscurs; mais
» il n'a pas cru devoir les omettre. La plupart
» sont vivans; s'il a été trompé sur quelques
» faits, ils réclameront, et il se fera un devoir
» de rectifier des erreurs involontaires qui lui
» seraient échappées. Cette exactitude de sa
» part est un appel aux contemporains, qu'il
» invite à vérifier ses dires. La postérité qui,
» à son tour, viendra juger l'ouvrage, rendra jus-
» tice à la véracité de l'auteur. ».

CHAPITRE PREMIER.

Considérations Historiques sur l'origine et les progrès du Déisme.



Les *Théistes* et les *Déistes* reconnaissent l'existence de Dieu, mais ceux-ci excluent la Révélation : ils admettent l'immortalité de l'ame avec des récompenses *éternelles* pour la vertu, et des châtimens *limités* pour le vice. Les Protestans ont rejeté le purgatoire ; et cependant, beaucoup d'entre eux ne veulent plus qu'un purgatoire, puisqu'avec Eberhard et Petit-Pierre, ils nient l'éternité des peines (1). C'est la doctrine que le libertin Chaulieu prêche dans ses poésies.

Sous le nom de *Naturalisme*, les écrivains du Nord désignent quelquefois l'athéisme, le spinosisme, mais plus souvent le déisme. On peut à ce sujet consulter le Traité de Diceman sur le

(1) Voyez *Examen de la Doctrine touchant le Salut des Païens*, ou *Nouvelle Apologie pour Socrate*, par Eberhard, ministre à Charlottembourg, traduit de l'allemand, *in*-8°. Amsterdam, 1773. Quant à Petit-Pierre, on connaît la démarche du Consistoire de Neufchâtel contre lui, et les plaisanteries impies du roi de Prusse à ce sujet.

Naturalisme (1), et l'ouvrage de Tribbechovius, *Histoire du Naturalisme* (2), auquel il assimile l'*Indifférentisme*, le *Libertinisme*, et le *Probabilisme*.

Leland, dans son *Coup-d'œil sur les principaux écrivains Déistes* (3), prétend que le premier ouvrage où ce mot soit employé est l'*Introduction Chrétienne*, par le ministre Viret, qui, dans l'épître dédicatoire du second volume, imprimé en 1563, mentionne certains hommes se disant *Déistes*, croyant en Dieu et rejetant la Révélation (4).

Wollaston a donné à son ouvrage le titre d'*Ébauche de la Religion Naturelle*. Avant lui Vissovatius (5), Chauvin (6) et Roël (7), professeur à Franeker, Ruckersfelder, professeur à Deventer (8), avaient publié des Dissertations

---

(1) *De Naturalismo*, in-4°. Iena.

(2) *Historia Naturalismi*, in-4°., Iena, 1700, C. IX.

(3) *A View of the principal Deistical writers that have appeared in England, in this last and present century*, etc., 2 vol. in-8°. London, 1766.

(4) Page 2.

(5) *Religio Rationalis*, in-12. Amster., 1685, par André Vissovatius.

(6) *De Naturali Religione Liber*, Autore Petro Chauvin, *in*-12. Roterd., 1693.

(7) *H. Al. Roell Dissertatio de Religione Rationali*, in-8°. Franequeræ, 1695.

(8) *Philosophiæ de Religione Rationali Libri duo*, in-8°. Brem., 1770.

de la Religion fondée sur la raison. Ils établissent l'accord de celle-ci avec la Révélation. Beaucoup d'écrits portent des titres à peu près semblables. Il y a une *Loi Naturelle*, mais y-a-t-il une *Religion Naturelle* différente d'une Religion Révélée? Cette distinction, admise par plusieurs théologiens, est combattue par d'autres, qui demandent si les seules lumières de la raison peuvent conduire à connaître Dieu, à lui rendre un culte digne de lui, et de la manière qu'il le prescrit. Depuis notre dégradation primitive, la connaissance des devoirs naturels ayant été obscurcie par le péché, ainsi que le prouvent l'ignorance grossière et les égaremens ou sont tombés les plus sages de la Gentilité, il a fallu dans le plan de Dieu, qu'il nous retraçât ces devoirs par la Révélation, afin de nous les faire discerner d'une manière certaine. Avant la loi écrite, les hommes jouissaient peut-être du bienfait d'une révélation traditionnelle, et par cette voie s'était perpétuée la connaissance des préceptes attribués aux Noachides. Connybeart établit contre Toland la vraie notion de la Loi Naturelle; c'est un recueil de préceptes qui peuvent être saisis par nos facultés naturelles : mais cette connaissance, très-imparfaite comme nos facultés, fait sentir le besoin indispensable d'une Révélation. Foster, Leland, Pelwert, Tabareau, Walch (1)

(1) Voyez *de Defectibus Religionis Naturalis*, in-4°., 1770.

et avec eux beaucoup d'autres, ont écrit sur l'imperfection de ce qu'on a nommé *Religion Naturelle*. A l'appui de leurs raisonnemens ils ont appelé une multitude de faits irréfragables.

« Les Déistes, dit Turretin, n'ont pu jus-
» qu'ici trouver un peuple qui professât le
» Naturalisme; et réellement il n'y en a pas.
» Mais supposez qu'on réussît à conduire jus-
» que-là une nation, elle ne s'y tiendrait pas
» long-tems : bientôt elle tomberait ou dans
» un oubli de Dieu, ou dans les dernières su-
» perstitions; et pour un petit nombre de
» sujets qui sauraient garder un juste milieu,
» le gros du monde irait droit à l'irréligion ou
» à l'extravagance : c'est ce qui est arrivé à tous
» les peuples qui n'ont pas été favorisés de la
» lumière céleste (1) ».

D'après ces observations, que devient cet état de pure nature, dans lequel on suppose que l'homme eût pu être créé sujet à l'ignorance et à la concupiscence, indépendamment du péché; ce qui renverserait les notions révélées sur la chute originelle? Ce système, combattu par les meilleurs théologiens, mais soutenu par les Jésuites, est, selon Bruker, une invention des

(1) Voyez *Vérité de la Religion Chrétienne*, Tome I, sect. I, c. 6.

Mahométans (1). Ainsi Browne prétend sans raison en être le créateur (2).

On pourrait néanmoins envisager cette doctrine comme une conséquence de celle des Pélagiens, qui niaient le péché originel; et peut-être des Cœlicoles, des Semi-Chrétiens, sur lesquels Heineccius a fait une Dissertation dans laquelle il établit, d'après les Saints-Pères, que la philosophie conduit au Christianisme, et l'abus de la philosophie à l'erreur. Parmi les Semi-Chrétiens il place Épictète, Plotin, Porphyre, Hiérocles, Chalcidius; il a sans doute oublié Confucius, Thésée, Cléanthe, Scipion, Marc-Aurèle et Socrate. Voilà du moins les hommes que nos Déistes comptent au nombre de leurs patrons.

L'abandon des vérités qui nous dévoilent la misère de l'homme et le besoin de la grace pour opérer le bien, a conduit aux mêmes excès Berruyer et Hardouin : ainsi les partisans d'une fausse doctrine et d'une morale relâchée donnent la main aux Pélagiens et aux Déistes.

Leur système une fois admis, rien de plus facile que d'élargir la route du ciel; c'est à quoi se sont évertués les Incrédules, et tant de théologiens

(1) Voyez *Historica Critica Philosophiæ à Christo nato ad repurgatas usque Litteras*, Period. I, Lib. III, 2. *De Natura et Indole Philosophiæ Saraceneæ*.

(2) Voyez *Religio medici*.

réfutés dans les *Provinciales*, *dans la Morale pratique des Jésuites*, qui ont tenté de donner un démenti même à Jésus-Christ.

Browne, dans sa *Religion du Médecin*, veut sauver les Païens; son commentateur croit presque au salut des athées, et cela d'après une autorité grave, celle du P. Trigaud, Jésuite. Ce dernier espère trouver au ciel beaucoup de Chinois qui auront suivi la loi naturelle. Cette doctrine, reproduite par des hommes très-différens, tels que Zuingle, Puccius, Filleau, Payva-Andrada, Leibnitz, Collins, Cuppé, Éberhard, Marmontel, etc., a été victorieusement réfutée par les Apologistes de la religion; et la nécessité de la foi au Rédempteur a été très-bien développée dans le Traité d'Arnaud sur ce sujet, et dans les ouvrages anonymes de Gourlin (1), Pelwert (2), Blonde (3) et Duhamel (4). Celui-ci, dans ses *Lettres Flamandes*, « attaque spécialement

---

(1) *Catéchisme de Naples*, en 3 vol.

(2) Voyez *Lettres d'un Théologien à M.......... sur la Distinction de Religion Naturelle et de Religion Révélée, et sur les Questions Théologiques*, 1 vol. *in*-12, sans date et sans nom de lieu, mais imprimé vers 1768.

(3) Lettre à Bergier.

(4) *Lettres Flamandes*, ou *Histoire des Variations et Contradictions de la prétendue Religion Naturelle*, *in*-12, 1752.

» l'abbé de Prades, au dire duquel le théisme » est la meilleure religion, excepté la vraie » religion, c'est-à-dire, la révélée ». De Prades paraît avoir puisé ses idées dans un ouvrage intitulé: *Principes de la Philosophie morale* (1), qui avait paru quelques années avant sa thèse. L'auteur anonyme ne parle que des beautés du théisme; il prétend conduire l'homme jusqu'à la porte de nos temples. Mais, disait le *Journal des Savans*, il semble qu'il veuille dispenser d'y entrer (2).

Les défenseurs des vrais principes étaient de l'école de Port-Royal, d'où sortirent tant d'ouvrages célèbres en faveur de la Religion, et que néanmoins le Jésuite Filleau, auteur du projet de Bourg-Fontaine, accusait de vouloir établir le déisme sur les ruines de la Révélation.

Pour donner plus de crédit à leur prétendue Religion Naturelle, Woolston, qui était toujours en fureur contre le Christianisme (3) et Connor (4) ont voulu allégoriser les miracles

(1) *Principes de la Philosophie Morale*, ou *Essai de M... S***, sur le Mérite et la Vertu*, in-12. 1745, Amsterdam, page 297.

(2) Voyez *Journal des Savans*, 1746, page 652.

(3) *A discourse on the Miracles of our Saviour*, etc., *in-8°*. London, 1733.

(4) *Evangelium Medici*, in-12, 1697. Londini.

de la Bible, et les expliquer par les voies naturelles. Jean le Clerc avait déjà fait cette tentative : Toustaint, qui a suivi la même marche (1), prétend n'avoir jamais eu l'intention d'affaiblir la vérité des Livres Saints ; mais cette excuse n'a pas empêché qu'il ne fût censuré par la Société de *Philosophie Chrétienne* dont il était membre.

L'abbé Pesme de Matignicourt, prêtre du diocèse de Châlons-sur-Marne, qui a exercé le ministère en Russie, puis en Suède où il est mort, a essuyé des critiques pour un sermon sur l'*Unité de la Religion Naturelle* et de la *Religion Révélée*, prêché dans l'Église Catholique de Stokholm, le jour du Vendredi-Saint 1796 (2). Selon lui les sept Sacremens sont fondés sur sept devoirs de la Loi Naturelle, loi dont l'identité avec le Christianisme avait déjà été soutenue par d'autres écrivains : Hobbes n'y trouve d'exception que dans la défense d'épouser la femme délaissée pour cause d'adultère (3) ; mais sous le nom de la loi qui règle les actions, n'est pas comprise, à son avis, la doctrine qui est l'objet de la foi. Ainsi ne pensait pas la célèbre assemblée du clergé de France en 1700, qui

(1) *Réalité des Figures de la Bible* (anonyme), *in*-8°.

(2) *In*-8°., Stockholm, 1796.

(3) *De Cive*, C. IV, paragraphe 24.

s'exprime ainsi : « L'Église Catholique a toujours » été persuadée que la Religion Chrétienne con- » siste dans la foi et les mœurs ; que les dogmes » qui fixent la foi et ceux qui règlent les mœurs » ont la même source, et que les préceptes qui » nous apprennent à bien vivre appartiennent à » la foi ».

Contre ces vérités se sont élevés beaucoup d'incrédules modernes qui, dans le Christianisme, voudraient ne trouver qu'un système de morale. Frédéric II, roi de Prusse, écrivant à d'Alembert, prétend que la religion de Jésus-Christ fut le déisme épuré (1). L'amour de Dieu et l'amour du prochain; voilà, dit-il, la loi et les prophètes : d'accord pour ce qu'on doit faire, et non pour ce qu'on doit croire. Mais pourquoi donc les mêmes hommes qui voudraient assimiler au déisme la Religion Chrétienne, ont-ils fait tant de livres dans lesquels ils s'efforcent de trouver des oppositions entre la raison et la révélation ?

Leland (2) et Salchli (3) ont très-bien développé le caractère des écrivains déistes, l'instabilité de leurs idées, les contradictions des systèmes qu'ils voudraient substituer à une religion qui a subi dix-huit siècles d'examen. Salchli

(1) OEuvres Posthumes, Tome II, page 84.

(2) *A View of the Principal*, etc., cité précédemment.

(3) Voyez ses *Lettres sur le Deisme*, in-8°. Paris, 1759.

prétend qu'une seule page de nos esprits forts contient quelquefois plus de blasphèmes que tous les ouvrages de Vanini (1). Leland remarque qu'ils ont la modestie de se louer beaucoup entre eux, et de mépriser quiconque ne pense pas comme eux (2). L'un et l'autre s'accordent à dire que le coryphée du déisme moderne est Édouard Herbert, lord Cherbury, qui, le premier au dix-septième siècle, tenta de le rédiger en système (3), et l'arbora publiquement en Angleterre. Dès l'an 1667 on soutint en Suède des thèses, et l'on publia des Dissertations contre ses erreurs. Herbert fut copié par Blount dans ses notes sur Appollonius de Thyane, et dans sa *Religion du Laïque*, publiée en 1683 : après avoir attaqué la doctrine d'un médiateur, il se tua. Il est à remarquer que l'Angleterre a produit quatre ouvrages latins, ouvrages justement censurés, sous les titres de *Religion du Laïque, Religion du Médecin, Evangile du Médecin*; deux sous le premier titre, l'un par Herbert, l'autre par Blount; le troisième par Browne; le quatrième par Connor. On vit se targuer du titre de (*Free Thinkers*) *Libres Penseurs*, Hobbes, qui veut soumettre aux caprices du magistrat la religion et même l'autorité

(1) Page 86.

(2) Voyez Lettre XXV.

(3) Voyez son ouvrage *De Religione Gentilium*, in-4°. London, 1633.

des livres sacrés; Shaftsbury, qui combat la croyance aux peines et aux récompenses de l'autre vie; Toland, qui, dans son *Panthéisticon*, a consigné une profession de foi à peu près spinosiste : il nie l'immortalité de l'ame et la vie future. Pour les séances de ce qu'il appelle la *Société Socratique*, l'auteur a rédigé une espèce de liturgie dont les formules finissent par des traits bachiques (1); Tyndal, Collins, Bolingbroke, Chubb, Mandeville, Hume, Gibbon, Hollis, Morgan, Toulmin, Ch. Crawfort, Thomas Payne, qui dans une de ses lettres me soutient que Moïse était, comme Robespierre, un terroriste. On a voulu leur annumérer Pope, mort très-bon Catholique, quoique sa *Prière Universelle* ne soit pas sans reproches.

Mais d'excellens écrits furent dirigés contre ceux-là par Bentley, Sherlock, Halyburton, Chandler, Addisson, Lardner, Ditton, Warbur-

(1) Voyez *Pantheisticon* sive *formula celebrandæ sodalitatis Socraticæ*, in-8°. Cosmopoli, 1720. Le *Modiperator*, ou président du repas, porte la parole; l'assemblée répond. Ces Colloques sont un mélange bizarre; en voici un échantillon : Modip. *veritati*, *libertati*, *sanitati*, *triplici sapientum voto*, *cœtus hic sacer esto*. Resp. *et nunc et semper*. Modip. *Æquales vocemur et fratres*. Resp. *sodales atque amici*. Modip. *Placeant joci et risus*, *nullius in verba jurandum*. Resp. *Nedum in ipsius Socratis*.

thon, West, Lyttelton, Leland, Soame-Jenyus, Taylor, Watson, Bogue, Paley, Coward, etc. L'Angleterre est le pays de l'Europe où l'on trouve actuellement le plus de religion, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue, et abstraction faite de chaque culte en particulier, quoiqu'autrefois la cour libertine de Charles II y eût mis à la mode l'incrédulité : elle nous vint de là. Avant cette importation, que l'on doit à l'auteur du poëme sur la *Religion Naturelle*, à peine pouvait-on citer en France quelques écrits où les vérités fondamentales du Christianisme eussent été attaquées, excepté ceux de Vallée et de Pariset ; rapsodies en mauvais style, et dénuées de raisonnemens.

Voltaire reproduisant toutes les objections des anciens ennemis de la religion, de Celse, Porphyre, Julien, et celles des nouveaux qu'il prenait dans le Commentaire de D. Calmet, en laissant à côté les réponses, adopta la causticité plaisante de Lucien ; et par-là il eut beaucoup d'approbateurs et d'imitateurs dans un pays où la plaisanterie tient lieu de raisonnement. Il n'était si petit militaire, praticien ou commis de bureau, qui, en frondant les principes et les pratiques de la religion, ne crût avoir acquis l'auréole de philosophe.

Ceux qui avaient formé le complot d'anéantir la religion, toujours réunis dans cette intention, marchaient cependant sous des bannières diffé-

rentes ; les athées de l'école d'Holbach, composée de Fréret, la Mettrie, Diderot (1), la Lande, etc. ; les déistes à la suite de Bayle, tels que Voltaire, d'Alembert, Boulanger, d'Argens, Burigny, Toussaint, Raynal, Rousseau. La *Religion Civile* de le Clerc paraît empruntée du *Contrat Social*, et plusieurs écrits du philosophe Genevois sont des espèces de proclamations Théophilantropiques. On doit porter le même jugement d'un petit et misérable roman intitulé *Zoroastre*, imprimé en 1757, sous l'indication de *Berlin, à l'ensigne du Roi Philosophe* ; pamphlet anonyme, sorti de la plume de Mehegan, qui, d'après cette pièce, eût été sans doute un des adeptes Théophilantropiques.

La religion ayant éprouvé chez nous les mêmes assauts que chez les Anglais, est sortie de même victorieuse de cette lutte, grace aux écrits d'Abbadie, Jacquelot, Crouzaz, Turretin, Vernet, Seigneux de Correvon, Pompignan, Bergier, Guenée, le François, Pey, Bullet, Gauchat, Hayer, Fabricy, Pelwert, Gérard, etc. Dans tous les pays, on verra circuler avec les mêmes résultats, l'erreur et la vérité. Ainsi l'Allemagne a des ouvrages anti-chrétiens, tels que ceux

(1) Cependant Diderot est cité pour auteur de l'ouvrage intitulé : *Suffisance de la Religion Naturelle*, in-8°., 1770 ; ce qui en supposerait l'admission : mais qu'importe aux mécréans une contradiction de plus ou de moins.

d'Edelman, de Frédéric II, de Reimarus, publiés par Lessing, qui, dans son (*Nathan der Weise*) *Nathan-le-Sage*, n'a fait que réchauffer une fiction surannée : l'abbé Jérusalem, Haller, Less, Tobler, Spalding, Jacobi et d'autres écrivains leur ont opposé de savantes apologies. Dans la foule d'écrits plus récens qui ont paru en Allemagne sur ces matières, on citera la Dissertation de Glabach, pasteur Protestant à Hildesheim, sur l'*Introduction et l'Agrandissement d'un Culte selon la Religion Naturelle*; un écrit de Jasch, qui examine si le Naturalisme peut devenir la religion du peuple, et l'ouvrage de Jahne, sénateur et avocat de la cour supérieure à Görliz; l'*Esprit des Prêtres et le Despotisme, obstacles les plus puissans que rencontre l'espèce humaine au progrès des lumières* (1). A travers un mélange d'idées bonnes et mauvaises, on se demande ce que croit l'auteur; on sait d'ailleurs que les Néologistes ou Rationalistes (partisans de ce *nouveau système*, ainsi que l'appellent les théologiens Protestans de l'Allemagne, et qui ne ressemble guère au Christianisme, n'est plus qu'une espèce de Théophilantropie) n'osent abjurer ouvertement des principes que l'opinion regarde comme inhérens a la possession de bénéfices, de places qui sont pour eux des moyens

(1) *In*-8°., 1802. Leipsick.

d'existence. Par intérêt et par respect humain, un grand nombre de leurs théologiens se sont placés sur la limite qui sépare le Christianisme de l'incrédulité : afin de tenter un rapprochement entre des choses inconciliables, ils ont épuisé leurs efforts pour allégoriser la Bible ; et suivant leurs expressions, ils n'y trouvent plus que des *Mythes*. Sous cette dénomination, ils comptent l'histoire de la chute du premier homme ; et dès lors, à quoi bon un Rédempteur ? Par là disparaît tout le plan de l'Ancienne et de la Nouvelle-Alliance, et les Saintes-Écritures ne sont plus qu'un livre de morale, tels que les *Traités de Sénèque* ou les *Pensées de Marc-Aurèle* : de là cette différence entre l'*École Chrétienne* de Michaëlis, et celles qui se sont élevées après sa mort ; de là ces bizarreries téméraires qu'on trouve dans une foule d'écrits publiés en Allemagne. Silvestre de Sacy pense avec raison que si une révolution anéantissait chez les Protestans du nord les bénéfices et les chaires d'enseignemens ecclésiastiques, on verrait peut-être tomber chez eux, comme il est arrivé chez nous, toute espèce d'érudition : d'un autre côté, la plupart de leurs écrivains n'ayant plus les mêmes motifs pour simuler le Christianisme, se montreraient à découvert ; et en Allemagne, comme en France, on verrait l'intervalle immense qui sépare les enfans de l'Évangile et les ennemis de la Révélation.

Les hommes mêmes qui, dans les temples, enseignent le catéchisme de Luther, professent dans les chaires académiques des principes dont la disparate ferait croire qu'ils ont une double doctrine ; on en trouve le modèle chez les sophistes anciens, mais elle est repoussée par cette droiture que commande la saine morale. Leur conduite correspond à celle des pasteurs Anglicans, qui continuent à jurer les Trente-Neuf Articles, tandis qu'ils se mettent l'esprit à la torture pour en faire concorder les dispositions avec leur croyance actuelle.

L'Italie aura son tour. Des ouvrages où l'athéime et la lubricité vomissent toutes les horreurs, viennent d'y paraître anonymes et simultanément; *anonymes*, car les auteurs savent qu'ils auraient à rougir d'être connus; *simultanément*, car le libertinage du cœur accompagne presque toujours celui de l'esprit.

Les Incrédules, non contens de leurs tentatives pour détruire, ont voulu édifier et réduire à des formes liturgiques ce qui, jusque là, n'avait été qu'une vague théorie; on va lire les détails et les résultats de cette entreprise.

CHAPITRE II.

Le Déisme établi sous la forme du Culte public à Londres. — Tentatives à cet égard dans quelques autres pays.

Que ceux qui combattent le Christianisme apprennent au moins à le connaître ; c'est le conseil que leur donne Pascal, et qu'ils n'ont jamais suivi. Qu'un officier parle de siége, qu'un homme de robe parle de jurisprudence, un peintre du jeu des couleurs ; rien de mieux : il est sur son terrain, et il aurait droit de regarder avec pitié quiconque étranger à ces matières prétendrait en juger plus sainement que ceux qui en ont fait l'objet spécial de leurs études. Mais s'agit-il de discussions théologiques ? chaveut décider avec un ton d'autant plus tranchant qu'il est plus ignorant.

Il est cependant un terme où commence la pudeur, même chez les hommes qui en paraissent le moins susceptibles. Dans cette lutte entre les antagonistes et les apologistes de la religion, les enfans de l'Évangile sont restés maître du champ de bataille. L'opinion publique un peu rectifiée, reconnut que des épigrammes et des argumens tant de fois pulvérisés, ne donnaient pas un bre-

vet d'homme de génie ; et nos agresseurs eux-mêmes sentirent qu'enfin il y avait peu de gloire à recueillir en reproduisant toujours les mêmes objections, sans parler des réponses accablantes qu'on leur a faites. Alors ils changèrent de tactique : un déiste moderne entreprit de compiler les idées saines de l'ancienne philosophie, dit le docteur Bogue, dans son *Essai sur la divine autorité du Nouveau-Testament* (1).

Le déiste dont il s'agit ici est David Williams, auparavant ministre d'une église de *Dissenters*, à Liverpool, chez lesquels, à ce que nous assure un de ses compatriotes (2), il voulut d'abord introduire une liturgie Socinienne ; ensuite avec Franklin, il concerta un plan de *Leçons* pour propager le déisme. En 1776 il publia une *Liturgie fondée sur les principes universels de religion et de morale* (3). Dans la préface, il blâme l'*Acte d'uniformité* établi en Angleterre (les Trente-Neuf Articles de la profession de foi), et il espère que tous les hommes qui croient en Dieu pourront assister à son culte. On y trouve

(1) Traduit de l'anglais de David Bogue, pasteur de Gosport., *in*-12. Paris.

(2) Voyez *Public Characters of* 1798, g. *in*-8°. London, 1801.

(3) *A Liturgy on the Universal Principles of Religion and Morality*, in-8°. 1776. Schoenemann, qui publia en 1784, à Leipsick, une traduction allemande de cet ouvrage, y ajouta une Préface et quelques Remarques.

des prières du matin et du soir, des hymnes sur la présence de Dieu, sur l'amitié, l'humilité, et même sur le printems (1). « J'ai conçu, dit-il, » le projet d'obtenir pour la philosophie la même » tolérance qu'on accorde aux extravagances de » l'enthousiasme : d'autres ont pensé, ont écrit » avec liberté; aucun, à côté de la superstition, » n'a placé la morale par un enseignement public. » J'ai voulu l'émanciper et lui sauver le déshon- » neur d'être présentée au peuple teinte du » venin du fanatisme ». Ainsi s'explique l'auteur dans ses *Leçons sur l'Éducation* (2) : elles contiennent sa correspondance, 1°. avec Teller, théologien Protestant de Berlin, le même à qui se sont adressés les Juifs scissionnaires de cette ville; 2°. avec Bode, Raspe, Lecat, le roi de Prusse et Voltaire, qui le félicitent. « J'ai lu » votre lettre, dit ce dernier, avec le même » plaisir qu'un Rose-Croix lirait l'ouvrage d'un » adepte ».

Le projet conçu par Williams pour réunir les *Free-Thinkers* ou *Libres Penseurs* de toutes les religions, fit grand bruit, et lui valut beaucoup de souscriptions au moyen desquelles il loua une salle d'assemblée dans *Margaret-Street*, s'intitula *Prêtre de la Nature*, ouvrit sa chapelle dans un

---

(1) *Ibid.*, page 96, *The Blessing of Spring*.

(2) *Lectures on Education*, 3 vol. *in*-8°. London, 1789, Tome III, page 289 et suiv.

pays où l'opinion, plus que la loi, tolère et protège tous les cultes. Archenholtz assure que le jour de la dédicace, il se déchaîna contre toutes les institutions religieuses qui ont la Révélation pour base (1). Cependant les discours qu'il a prêchés dans son Église ont, en général, un ton de modération conforme au caractère personnel de l'auteur.

Ce que Fontenelle disait, en parlant de l'admiration, s'applique aussi à la curiosité ; c'est un sentiment qui ne demande qu'à finir. L'affluence avait donné du crédit à l'établissement de David Williams ; mais la diminution progressive du nombre des auditeurs amena la dissolution de la société : on ne dira pas que la persécution y ait concouru ; jouissant de la plus grande liberté, ce culte public disparut après quatre ans d'existence, et la chapelle passa aux Méthodistes.

« La simplicité de ce culte, dit Ferry Saint-
» Constant, ne convenait pas au commun des
» hommes, dont les sens et l'imagination ont
» besoin d'être frappés ; et ce culte était de trop
» pour le déiste, que l'on convaincra diffici-
» lement de la nécessité du service divin pour

(1) Voyez *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, par Archenholtz, Tome....., page 204 et suiv., et les *Nouvelles Ecclésiastiques*, février 1778, qui citent Castilhon ; *Journal des Sciences et Arts*, 1er. décembre, 1778.

» honorer l'Être-Suprême (1) ». Williams assigne les causes qui ont amené l'extinction de sa société ; telles que les dettes contractées par elle, et dont on voulait le rendre responsable, quoiqu'il officiât sans rétribution : d'ailleurs sa santé et ses affaires ne lui permettaient pas de présider régulièrement aux assemblées (2). Mais la véritable raison est celle-ci : Un assez grand nombre de sectateurs de ce culte arrivèrent graduellement du déisme à l'athéisme ; alors ils quittèrent une institution devenue pour eux sans objet, et cette raison ne peut être contestée ; car elle m'a été déclarée par David Williams lui-même. A la suite de cet aveu précieux pour la religion et l'histoire, je m'empressai de lui rappeler la prédiction de Bossuet, appuyée sur l'expérience : les divagations de l'esprit livré à lui-même le conduisent à l'abandon de tous les principes qui consolent l'humanité, et qui sont l'appui de la morale.

A Dessau, Basedow avait imaginé et même exécuté, dans son *Philantropin*, un plan semblable à celui de Williams. Teller en parle dans sa réponse à ce dernier.

En 1783, on découvrit en Bohême beaucoup de familles de paysans, qui, interrogés par un théologien Protestant, se déclarèrent déistes,

(1) Voyez *Londres et les Anglais*, chap. XXIX.

(2) *Lectures on Education*, Tome III, page 300.

quoiqu'ils chantassent des strophes de psaumes en langue Bohémienne. Le conseil Aulique les fit déporter l'année suivante en Hongrie et en Transilvanie. Mirabeau croit que les uns avaient passé du Protestantisme au déisme ; que les autres s'étaient faits Juifs pour jouir de la liberté laissée aux synagogues d'avoir leurs livres, tandis qu'on enlevait ceux des Protestans (1).

Frédéric, qui avait applaudi David Williams, voulait élever à Berlin un *Panthéon* consacré à tous les cultes, où tour à tour chacun officierait à des heures réglées : son ami Jordan lui fit sentir qu'il ranimerait les haines, qu'il mécontenterait les sociétés religieuses ; et le projet fut abandonné (2). Ainsi en Prusse, où les Sociniens même ont obtenu une existence légale, les déistes n'ont osé se réunir en communion. Cette observation de Mirabeau prouve qu'il en avait été question ; mais on assure qu'actuellement à Kœnisberg le déisme *pur et la saine morale de Jésus* sont enseignés publiquement dans quelques églises, sous le nom de *Christianisme Raisonnable* (3).

---

(1) *Lettres du Comte de Mirabeau à M......, sur Cagliostro et Lavater*, in-8°. Berlin, 1788, page 55.

(2) Voyez *mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, par Thiebaud. Paris, *in*-8°., 1804, Tome V, page 221 et suiv.

(3) Voyez *les Mémoires Secrets sur la Russie*, par Masson, an VIII, 3 vol.

Il y a quelques années qu'à Hambourg on avait conçu le projet, actuellement évanoui, d'y établir aussi la Théophilantropie. En 1804, à Wurtzbourg, quelques gens en place, peut-être d'après certaine inspiration venue d'une autre ville, tramaient sourdement pour y réaliser cette tentative. Déjà ils désignaient l'église qui pourrait leur convenir.

Ce qu'on appelle improprement *Tolérance Civile*, et qui doit se traduire par ces mots : *Liberté de Culte*, est un devoir de la part des gouvernans, un droit chez les gouvernés ; tout ce que peuvent légitimement les premiers à l'égard des cultes, est d'empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent : mais les bons esprits ne confondirent jamais la Tolérance Civile avec la Tolérance Religieuse, que l'Église Catholique repousse parce que la vérité est une. Il n'en est pas de même chez les sectes, dont la plupart admettent un Tolérantisme presque universel et limitrophe du Déisme.

En 1794, parut une *Invitation* (1) *de la Société établie dans la républiquc Batave à dessein d'accélérer la vraie Religion, de porter l'homme à la vertu, et d'encourager les arts et les sciences*. Cet opuscule annonce une

(1) A Grave, chez Vandieren; et à Amsterdam, chez Vanderhey.

distribution des membres en quatre classes ; 1°. membres de mérite ; 2°. instituteurs ; 3°. actifs ; 4°. honoraires : « tous concourant » au même but, celui de combattre la tyrannie » et la superstition, de détruire les erreurs où » tous les siècles ont été ensevelis, et d'éclairer » la plus grande partie des habitans du globe ». Mes recherches en Hollande sur les opérations de cette société ne m'ont appris autre chose, sinon qu'elle avait eu deux maisons, l'une à Grave, et l'autre à Bois-le-Duc. On m'assure en outre que quelques assemblées, à peu près déistes, se sont tenues à Roterdam et à Leyde : mais l'obscurité et l'existence momentanée de ces réunions les a dérobées tellement à la connaissance du public, que les investigations les plus soigneuses n'ont pu procurer d'autres renseignemens.

Cette société, créée en 1794, publia, quatre ans après, un gros volume de discours, la plupart Hollandais (1), sur des sujets très-variés ; car il en contient même sur l'histoire naturelle et la physique. Mais les plus importans concernent les idées religieuses : plusieurs sont de la poète aveugle, Mademoiselle Pétronille Mœns :

(1) *Eerste preoven van het Genootschap ter bevordering van waaren godsdient deugdt, kuunt en wetenschav*, in 8°. Te Grave, 1798.

des strophes latines sont adressées à la Raison par Hœuft ; mais il lui donne la Religion pour sœur :

Partu gemello religio soror
Prognata tecum.....
Sic tu sororis connubio carens,
Sic te sodali religio sine ;
Sic separatæ, par fidele
Officitis, sociæ juvatis.
Quæ fovit ambas culta Batavia,
Non dividenda vivite copula
Innixa vobis ut gemella
Stet rediviva salus columna.

Des Juifs même sont sur la liste des membres : dans celle des souscripteurs se trouvent d'*Aubermênil*, *Luminais*, *Sobry*, les *Associés au culte des Adorateurs*, dont il sera parlé ci-après ; ce qui, joint aux vues exposées dans le programme et développées dans plusieurs pièces du volume des Mémoires, ne laisse aucun doute sur la nature des principes professés par cette société.

J'ignore s'il est vrai que depuis quelques années en Massachuset se soit formée une secte qui prend la qualité de *Déiste*. L'immoralité qu'on lui attribue est si grossière, qu'elle force à la révoquer en doute (1), d'ailleurs il n'en est pas question dans l'*Essai*, à la vérité très-superfi-

(1) Voyez *Annales de la Religion*, Tome XIV, page 478.

ciel, de John Evans sur les diverses religions, quoiqu'il parle des Théophilantropes (1); ni dans l'ouvrage de miss Adams, citoyenne des États-Unis, et dont la troisième édition, qui date de 1801, est imprimée à Boston (2).

A Gallipoli, fondée au commencement de notre révolution par des émigrés français sur les bords de l'Ohio, on a voulu, dit-on, introduire le Culte de la Raison, puis la Théophilantropie (3). Un Français, qui avait porté en Amérique les écrits de cette secte, avait réuni à Philadelphie quelques adeptes pour aviser aux moyens d'établir un culte public; ces tentatives n'eurent aucune suite.

---

(1) *A Sketch of the Denominations of the Christian World*, etc., cinquième édition, *in*-12. London, 1801.

(2) *A View of Religion*, etc., *in*-8°. Boston, 1801.

(3) Voyez *Mélanges de Philosophie*, in-8°. Paris, 1808, Tome IV, page 373.

CHAPITRE III.

Culte public établi à Paris sous le nom de THÉOPHILANTROPIE.



QUELQUES personnes prétendent trouver l'origine du culte déiste en France dans le plan d'une société proposée sous le nom de *Déicoles*, par Voltaire, qui, ayant fait réparer l'église de Ferney, fit graver au portail l'inscription : *Deo Voltaire erexit*; *érigée à Dieu par Voltaire* : vraisemblablement on pouvait remonter à une époque antérieure. La marche progressive des idées et des systèmes échappe souvent à l'œil de l'observateur, lorsqu'il s'agit de projets tramés clandestinement. Mais celui de donner au Déisme les formes liturgiques, se trouve consigné très-clairement dans un ouvrage publié en 1756, et intitulé : *Panagiana Panurgica*, où *le Faux Évangéliste*, par Premontval, qui avait apostasié la religion catholique pour se faire protestant. Il avoue qu'autrefois il avait dit :

« Il n'est pas étonnant que toutes les sectes » étant soulevées contre le Déisme, on ne l'ait » pas regardé comme une religion ; qu'en conséquence on ne l'ait pas jugé capable d'entrer » dans le plan politique d'un État. Il faut une

» religion bien visible et palpable même, si cela » se peut. Mais à qui tient-il de lever ces inconvéniens? Il ne faut qu'un homme hardi, qui » ait le courage de l'entreprendre. Qui empêcherait de fixer la forme indécise du fantôme, » par un petit nombre de dogmes si simples, si » clairs qu'il y aurait à espérer que la plus grande » partie des cerveaux raisonnables les adopteraient? Ceci serait pour les philosophes. Ensuite, pour prendre le peuple, je voudrais » donner un corps à cet esprit; il faudrait avoir » des temples, des autels, des cérémonies brillantes, des assemblées, des fêtes, etc. »

Nos déistes avaient sous les yeux les tentatives faites à Londres : quoique le résultat ne fût pas encourageant, on se flattait de ne pas échouer de même. Des écrivains célèbres par leurs talens, et fameux par l'abus qu'ils en avaient fait, étaient morts : mais leurs livres circulaient : et quelques disciples de la même école, encore vivans, en provignaient la doctrine; Dupuy, Le Fèvre de Ville-Brune, Delille de Salle, qui se dit emphatiquement attaché au culte de Socrate et de Marc-Aurèle. Chénier prétend n'avoir peint Fénélon que comme déiste, dans le drame où il fait honneur à l'archevêque de Cambray d'un trait qui appartient à Fléchier, évêque de Nîmes. Chénier et les autres écrivains qu'on vient de nommer, ont dirigé plus d'une fois contre la religion des talens dont un meilleur emploi eût

relevé l'éclat. Villeterque, auteur des *Veillées Philosophiques*, et Vernes, auteur du *Francinisme*, se firent aussi à leur manière des plans de religion. Il serait vraiment curieux de rapprocher dans un cadre les systèmes des écrivains qui ont eu chacun la prétention de créer un monde, de rédiger une *Genèse* et d'organiser un culte.

On avait accumulé tous les moyens de persécution contre le Catholicisme : on avait souillé, dévasté, profané les églises ; outragé, calomnié, incarcéré, chassé, déporté ou massacré les prêtres, assermentés ou insermentés : c'est l'époque où des hommes soi-disant philosophes, (quoique la plupart ne ressemblassent en rien pour les talens à ceux qu'on vient de citer) se firent les uns prédicans de l'athéisme, d'autres (et quelquefois les mêmes) prédicans du déisme. Une foule de brochures furent composées d'après ce dernier point de vue : mais qui aurait pu supporter ces pamphlets oubliés, si l'ennui de leur lecture n'avait été contrebalancé par la haine anti-chrétienne ?

Discours sur la Religion Naturelle, prononcé dans le temple de la Raison, à Aurillac, par Délolm la Laubie, officier de santé.

Discours sur le Fanatisme et la célébration des Fêtes Décadaires, à Bruyère, par un ano-

nyme, qu'on dit être le nommé *Villaume* : il veut la religion naturelle (1).

Discours sur la Religion Naturelle, la seule qui convienne à des républicains, prononcé à la société populaire de Marseille, qui le fit tirer au nombre de deux mille cinq cents exemplaires. L'auteur est Sébastien Lacroix, commissaire du Directoire près les départemens méridionaux, qui crie contre toutes les religions, et qui assure que les Catholiques *adorent du plâtre* (2).

De l'Influence de la Religion sur les Mœurs, par Chapuis, instituteur de l'école théophilantropique (3). C'est le même qui a fait un opuscule de l'*Origine du Culte des Théophilantropes, ce qu'il est, ce qu'il doit être*; discours plat, mais modéré, prêché par l'auteur dans plusieurs temples de la secte.

Lettre de Rallier, membre du Conseil des Anciens, au citoyen Grégoire, membre du Conseil des Cinq-Cents; ouvrage réfuté par Le Coz, alors évêque de Rennes. Rallier prétend composer une excellente religion de ce que toutes ont de commun entre elles, et c'est la religion naturelle. Il veut qu'on réprime comme

(1) Page 13.
(2) *In*-8°. Par s, an IV.
(3) *In*-12 de 15 pages. Paris, an VI.

une témérité dangereuse le zèle des conversions dogmatiques ; son écrit même est un arrêt contre lui.

La Religion Naturelle, par Fernand-Bauvinay, avec une dédicace à l'Être-Suprême, dans laquelle il l'apostrophe ainsi : « O toi dont » mon cœur me fait désirer l'existence.... où es » tu? » Il a fait une sublime découverte ; c'est que toutes les religions sont des créations humaines auxquelles l'imposture sacerdotale a donné une source divine. Numa, Confucius, Moïse, Mahomet et Jésus n'ont suivi que la loi naturelle, etc. Telles sont les assertions de l'auteur : les prouve-t-il ? Belle demande ! Voulez-vous qu'il aille s'enfoncer dans la profondeur des raisonnemens, et qu'il discute les monumens historiques ? Quand un homme de cette trempe assure, qui oserait élever un doute ? « Le culte que nous rendons à Dieu ne peut, » dit-il, que lui être très-indifférent » ; et cependant il propose aux peuples d'Italie d'adopter la religion naturelle : ce qu'ils ne manqueront pas de faire, ne fût-ce que pour ne pas déplaire à M. Fernand-Bauvinay.

Culte Philosophique, par la Bastays, *physicien et philosophe* (1). Il veut un autel (au-dessus duquel sera suspendu un globe d'or, em-

(1) *In*-8°. de 8 pages. Paris, an II.

blême de la Divinité); un vase à brûler des parfums, des candélabres, un père de famille qui fera les fonctions de prêtre, des hymnes en l'honneur de la Divinité, et des danses qui ne blesseront par les mœurs.

De l'Influence de la Révolution sur le Caractère National en l'an VI, par Boucher de la Richardière, membre du Tribunal de Cassation : c'est une apologie de la Théophilantropie, qu'il trouve merveilleuse.

Palissot, qui, en 1791, avait publié une brochure contre la confession auriculaire, dédia en l'an VI aux Théophilantropes une édition nouvelle de cet opuscule, dans lequel il prétend avoir posé les bases de leur doctrine (1). Il en fit distribuer des exemplaires à l'Institut, dont il aspirait à être membre.

Thomas Payne, qui adressa une lettre aux Théophilantropes, eût été regardé comme profès s'il ne les avait censurés sur divers points.

Mercier, qui, dans son *Nouveau Paris*, a inséré un chapitre sur la Théophilantropie, s'écrie : « Graces immortelles soient rendues à la Philosophie, la raison triomphe ». Il espère que bientôt la religion naturelle sera la seule dominante; et dans son *Homme Sauvage*, il avait

(1) *Questions Importantes sur quelques opinions*, in-8°. Paris, an VI.

prophétisé que la morale évangélique subjuguerait l'Univers : pourra-t-il concilier ces deux opinions?

Communément on fixe à l'an V la naissance de la Théophilantropie, quoique, sous un autre nom, elle eût été introduite long-tems auparavant. N'était-ce pas la même chose que la fête du 20 prairial 1794, où Robespierre pérora, et la même chose que toutes les fêtes de ce genre célébrées dans les départemens?

Le rapprochement de ces époques a été un prétexte pour accuser la société des Théophilantropes, pour les présenter tous comme des suppôts de Robespierre; et leur association comme un club anarchique, un directoire d'insurrection, dont les membres avaient figuré dans les comités révolutionnaires. Ces inculpations se trouvent en partie dans le *Tableau Analytique et Méthodique du Méchanisme de la Révolution française*, par Soulavie : il met la Théophilantropie au nombre des effets du gouvernement de Robespierre et de la *Montagne*; mais les torts ne sont pas solidaires.

On ne peut nier que, parmi les principaux agens de la secte, étaient des hommes qui avaient passé de la démocratie à la démagogie; et qui, par des assemblées en apparence dévouées au culte, voulaient sans doute remplacer les clubs sur lesquels une prévention bien ou mal fondée commençait à répandre de

la défaveur. En criant sans cesse et sans raison que la liberté était incompatible avec la religion Catholique, ils rendirent celle-là odieuse à une foule de personnes peu éclairées, que par là ils plaçaient entre leur conscience ete la liberté ; mais en général les Théophilantropes étaient Républicains. Leur réunion ne fut organisée que plus de deux ans après la chute de Robespierre ; et quoique leur culte ait eu pour prototype les fêtes à l'*Être-Suprême*, est-ce une raison pour les signaler comme acolytes d'un tyran, et pour leur prodiguer des outrages, comme le firent quelques journalistes, qui les accusaient de délibérer séditieusement sur les affaires du tems? Cette imputation fut vivement combattue et très-bien réfutée par la Chapelle (1).

A l'institution Théophilantropique, avait préludé un ouvrage sous ce titre : *Extrait d'un manuscrit intitulé*, le Culte des Adorateurs, *contenant des fragmens de leurs différens Livres sur l'institution du Culte, les observances religieuses, l'instruction, les préceptes et l'adoration* (2). L'auteur anonyme était d'Aubermënil, député, mort il y a quelques années : caractère romantique et enthousiaste, il se regardait comme un disciple des anciens Mages. Chaque père de

---

(1) Voyez le *Moniteur*, n°. 324, an V.

(2) Paris, an IV, *in*-8°. de 175 pages.

famille devait être le chef spirituel de sa maison; néanmoins les familles devaient se réunir en commun pour les exercices de son nouveau culte, dans lequel on serait admis par initiation, et chaque adepte porterait sous ses vêtemens une figure symbolique de sa profession de foi. Les actes habituels de la vie, tant publics que particuliers, devaient être précédés ou accompagnés de quelques cérémonies religieuses : il attachait surtout des emblêmes et des idées mystiques aux principales époques de la vie; telles que la naissance, le mariage, etc.

Son Livre, qui est à la fois *Eucologe* et *Rituel*, se compose de prières et de mauvaises poésies, à travers lesquelles on rencontre quelques idées morales.

« Les dépositaires du culte des premiers » hommes soulèvent aujourdhui, dit-il, un coin » du voile qui l'a couvert jusqu'à ce moment ». Deux jours seulement dans l'année sont destinés à la célébration des mariages. On travaille huit jours consécutifs : le neuvième est celui du repos; et néanmoins il y a un culte journalier et des ablutions avant d'entrer dans le temple, où brûle le feu perpétuel. Des gardiens sont préposés à l'entretien de ce feu : ce serait un malheur s'il venait à s'éteindre. Voilà donc les Parsis ou Guèbres ressuscités, quoique l'auteur ne les nomme pas.

Des costumes particuliers distinguent les âges.

les sexes et les prêtres ; ceux-ci offrent à l'Éternel des épis de riz et de froment, des grenades, des pommes, des figues, des dattes, du sel, de l'huile; en se tournant vers les quatre points cardinaux, ils font des apostrophes et des libations aux quatre élémens, du feu, de l'air, de la terre et de l'eau. On conçoit, d'après cet article, que l'auteur n'avait pas consulté les nouveaux chimistes. Les douze signes célestes sont peints dans l'intérieur de l'asile (le temple); et au-dessous de chaque signe, il y a trente papillons, symbole des momens fugitifs que Dieu nous donne (1).

Des *danses saintes* ont lieu à certaines époques ; les hommes âgés dansent les premiers avec les mères, ensuite les jeunes gens avec les vierges. « Si l'on est en guerre, tu ne mettras » pas, dit le Rituel, de couronne sur ta tête, » parce que la mort frappe tes enfans et tes » frères (2) ».

Dans les funérailles, on trouve une prière pour « le défunt; ce qui suppose l'admission du » purgatoire. On fait une libation de vin aux » mânes pieux de notre concitoyen ; et le plus » âgé des parens verse de l'eau sur le feu, en » disant : effet et cause du mouvement de la

(1) Page 41.

(2) Page 97.

» nature, décompositeur dangereux, élément » puissant et vaincu, serviteur ennemi, mais » nécessaire, sors, pour l'instruction des » hommes, des corps que tu avais pénétrés de » ta substance (1) ». D'Auberménil assurait qu'à Gaillac, dans une petite association, étaient usitées ces simagrées theurgiques : il en avait formé à Paris une de sept à huit personnes qui, dans un local, rue du Bac, eut neuf à dix séances. Au milieu de l'appartement, sur un trépied, était un brasier dans lequel chacun jetait un grain d'encens en entrant; et cette cérémonie se répétait de tems à autre pendant la durée de la séance.

D'Auberménil voulait que ses sectateurs s'appelassent *Théoandropophiles*, et leur Manuel fut d'abord imprimé en vendémiaire 1797, avec cette qualification, qu'ils syncopèrent ensuite pour en faire des *Théophilantropes, amis de Dieu et des hommes*. Plusieurs membres auraient voulu qu'on n'adoptât aucune dénomination; mais ils cédèrent à l'avis contraire d'après l'observation, que s'ils n'en prenaient pas, le public malin leur en donnerait une qui ne serait pas de leur choix. Si je rappelle ici le calembourg trivial *Théophilantropes* (Filoux en Troupes), c'est pour avoir occasion de faire sentir

(1) Page 20.

que cette injure plate et grossière est d'autant plus criminelle qu'elle attaque une collection d'individus.

En s'intitulant *Amis de Dieu et des Hommes*, sans doute ils voulaient englober dans leur société toutes les religions qui comptent ce double amour au nombre de leurs devoirs.

Ce qu'on vient de lire ne présente guère que le germe de la Théophilantropie; mais elle va éclore : cinq pères de famille, Chemin, Mareau, Janes, Hauy, Mandar, en posent les fondemens (1). Au mois de vendémiaire an V, ils adoptent le *Manuel* rédigé par Chemin, et la première réunion se tient à Paris le 26 nivôse de l'an V (16 décembre 1796), rue Saint-Denis, n°. 34, au coin de la rue des Lombards, à l'Institution des Aveugles des deux sexes, maison Sainte-Catherine, dirigée par Hauy, frère du physicien de ce nom. Précédemment, sous la juridiction de l'archevêque diocésain, existait une chapelle Catholique pour ces mêmes aveugles, que le directeur a depuis promenés dans

(1) Voyez *Qu'est-ce que la Théophilantropie, ou Mémoire concernant l'Origine et l'Histoire de cette Institution, ses Rapports avec le Christianisme, et l'Aperçu de l'Influence qu'elle peut avoir sur tous les cultes, en Réponse aux Questions proposées par la Société Teylérienne d'Harlem*, etc., *in*-12. Paris, 1801. Chemin est réputé l'auteur anonyme de cette brochure.

les réunions Théophilantropiques, où ils faisaient les fonctions de musiciens. L'auteur d'une brochure contre cette Société demande si la cécité physique de ces individus n'était pas l'emblême de leur aveuglement moral? Hauy est revenu sans doute à des sentimens chrétiens qu'il n'aurait dû jamais abandonner, mais sa désertion temporaire est la cause qui fit soustraire à sa direction un établissement que ses talens et son zèle avaient créé. Ses écrits, qui pour cette partie sont classiques, déposent en sa faveur; et faut-il que des torts passagers servent de prétexte à la haine inextinguible de ses ennemis ou de ses rivaux?

Les églises étant des édifices nationaux, les Théophilantropes voulurent les partager avec les Catholiques; l'autorité civile, en accédant à leur demande, statua que les attributs, décorations et emblêmes de chaque culte seraient ôtés lorsque l'autre officierait. Cette disposition était inexécutable en partie, vu la difficulté d'enlever les statues, l'impossibilité d'effacer les demi-reliefs et les symboles Chrétiens, qui, gravés sur les murs de l'édifice, en attestaient la destination primitive.

Un autre genre d'inquiétude s'empara de l'esprit des Catholiques : pouvaient-ils exercer leur religion et prêcher les vérités révélées dans le même local où l'erreur venait les combattre? Cette question fut discutée entre les pasteurs.

Ceux qui penchaient vers la négative, rappelaient l'indignation des Martiniquais en apprenant que l'évêque de Québec avait laissé faire le prêche dans sa cathédrale : aussi, lorsqu'en 1762 les Anglais ayant pris le fort Saint-Pierre ordonnèrent aux Missionnaires de laisser leurs églises libres à certaines heures du dimanche pour le culte Anglican, le préfet apostolique, qui était un Dominicain, résista à l'ordre que lui intimait le général Anglais ; et sa résistance fut suivie du succès (1).

Ceux qui tenaient pour l'affirmative, s'appuyaient sur l'exemple de la ci-devant Alsace et de diverses contrées de l'Allemagne, où dans beaucoup d'églises officient alternativement les Catholiques et les Protestans, avec la précaution par ceux-là de tirer un grand voile sur la ligne séparative du sanctuaire dont ils ont la jouissance exclusive. On pouvait alléguer encore ce qui se pratique à l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; c'est, dit le P. Léandre de Sainte-Cécile, la seule au monde où chaque nation Chrétienne a permission d'exercer son culte : Latins, Grecs, Maronites, Arméniens, Syriens, Cophtes, Géor-

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au fort Saint-Pierre de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le général Anglais aux Missionnaires de laisser libre l'Église à certaines heures*, in-12 sans date ni lieu d'impression.

giens, Jacobites, Nestoriens, Schismatiques; chacun a une portion du temple (1). Il faut avouer que la parité n'est pas exacte : les Protestans en Europe et les diverses sectes orientales qu'on vient de citer sont Chrétiennes, et rendent à Jésus-Christ des adorations que la Théophilantropie lui refuse. Cette considération augmentait la répugnance à partager avec les déistes l'usage des mêmes locaux : cependant, disait-on, se retirer des Églises où veulent se réunir les Théophilantropes, c'est par là même supprimer la publicité du culte Catholique; et cette désertion serait un triomphe pour une secte nouvelle qui le désire, qui ne manquera pas de s'en prévaloir, et de le faire retentir dans toute la France où cet exemple sera imité.

Ces considérations prépondérantes déterminèrent les Catholiques à se maintenir dans leurs Églises, sauf à transporter dans une chapelle isolée ou dans la sacristie la Sainte-Eucharistie, pour la soustraire aux profanations.

Dans le premier temple dont les Théophilantropes eurent l'usage commun avec les Catholiques, ils affichèrent une adresse qui respirait la modération. Ils s'établirent successivement à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Sulpice,

---

(1) Voyez *Palestina Ovvero primo Viaggio di F. Leandro di santa Cecilia Carmelitano Scalzo*, in-4°. Roma, 1753, page 85.

Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Médard, Saint-Roch, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Nicolas-des-Champs : quand l'Administration Municipale les instala le 10 vendémiaire an VI à Saint-Méry, le commissaire du Pouvoir-Exécutif leur adressa un discours de félicitation (1).

(1) Dans le Tableau suivant on verra, pour le jour anniversaire de la fête à l'Etre-Suprême, le nombre des églises qu'ils possédaient, les noms qu'ils leur donnaient, et les noms de ceux qui, préposés à l'office du jour, se relayaient dans ces fonctions.

Exercice du 20 prairial an VI.

1. Aveugles travailleurs.		
2. Réunion,	Chauvin,	Goujon.
3. Mont-Panthéon,	Dubroca,	Parent.
4. Orphelins de la Patr.,	Concedieu.	
5. Contrat-Social,	Hauy,	Maire.
6. Museum,	Duvivier,	Richard jeune.
7. Fidélité,	Danjou,	Angiboust.
8. Gravilliers,	Lauvermeau,	Verpeau.
9. Roulle,	Marquet.	Baudet.
10. Montreuil,	Pasquin,	Concedieu.
11. Luxembourg,	Lachapelle,	Garnier.
12. Butte-des-Moulins,	Benoît,	Velu.
13. Nord,	Chemin,	Guenard.
14. Foutaine-Grenelle.	Chevalier,	Chapelle.
15. Montreuil-sur-Vinc.,	Chassant.	
16. Villenenve,		
17. Athis,		
18. La Cité,	Gombault.	Lachaise, Ledux.

Par cette occupation d'une foule d'églises la secte espérait se donner plus de relief, et c'est peut-être une des causes qui lui ont nui; elle atténua ses moyens en les disséminant.

Depuis long-tems elle convoitait la cathédrale de Paris, qui, souillée par les orgies du *Culte de la Raison*, avait été purifiée par la réintégration du culte Catholique, qu'on y célébrait d'une manière très-édifiante. Les émissaires de la Théophilantropie, parmi lesquels était Chassant, prêtre apostat, se présentent les 11 février et 5 mars 1798 au Comité des administrateurs Catholiques de *Notre-Dame*, auxquels ils exhibent l'arrêté de l'administration départementale de la Seine (1), qui leur assure communauté de jouissance de cet édifice : ils désirent avoir le même autel; sinon ils en feront ériger un particulier derrière celui des Catholiques, qui, alors, seront tenus d'enlever le leur chaque fois que la Théophilantropie s'assemblera.

L'administration de l'église métropolitaine était alors composée d'hommes distingués par leur piété, leur courage et leurs talens; il suffira d'en nommer quelques-uns : Pasumot, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, connu par ses écrits sur les Antiquités et l'Histoire-Naturelle, mort à Beaune; Agier, membre du tribunal d'Appel, à qui l'on doit entre autres un

(1) En date du 26 pluviôse an VI.

savant Traité en deux volumes sur le *Mariage considéré dans ses rapports avec la nouvelle législation*, et une nouvelle traduction des *Psaumes sur l'Hébreu, etc.*; Duvivier graveur, fils d'un père renommé dans cet art, dont il soutient avec éclat la réputation.

Le comité, pénétré de ce principe qu'il n'y a rien de commun entre Jésus-Christ et Bélial, statua 1°. que l'autel Catholique serait exclusivement réservé à ce culte et transporté dans la nef, attendu que la Théophilantropie s'emparait du chœur. 2°. Que si les deux gardiens de l'église voulaient donner leur ministère aux Théophilantropes, on les dispenserait de servir les Catholiques, et qu'ils seraient tenus d'opter. 3°. Que l'orgue étant aussi à l'usage des Théophilantropes, les Catholiques ne s'en serviraient plus.

La société établit quelques écoles des deux sexes, entre autres au *Mont-Panthéon*; car on pense bien que la *Montagne Sainte-Geneviève* était proscrite : les élèves et les instituteurs figuraient dans les assemblées religieuses. Mais elle échoua dans ses démarches multipliées près des ministres pour obtenir à Gobain, l'un de ses maîtres d'écoles, une partie d'un bâtiment national attenant au *Temple* Mery.

Au projet d'inculquer ses principes à la génération nouvelle s'associait celui de s'emparer de l'opinion publique par les journaux qui en

sont les trompettes, et la société avait plusieurs feuilles périodiques.

L'*Écho des cercles Patriotiques et des réunions des Théophilantropes, Feuille Villageoise*, par Siauve : elle est enrichie de diatribes, d'injures, de calomnies contre les *Annales de la Religion*, contre les évêques réunis à Paris, et particulièrement celui de Blois (1); injures rédigées peut-être par le même individu qui, avant et après cette époque, a écrit au même prélat des lettres respectueuses. Ce journal fut ensuite réuni à l'*Ami des Théophilantropes*, ou *Recueil de Morale universelle à l'usage des hommes de toutes les religions, de tous les pays, de tous les états et métiers*. A la rédaction de cette feuille coopérait l'ex-législateur Guffroy qui est mort, et qui précédemment avait rédigé la gazette intitulée : *Rougif*, (c'est l'anagramme de son nom); monument d'inepties et de grossièretés, dans le genre du *Père Duchêne*.

Parmi les adeptes on comptait Rallier, Goupil-Préfeln, Creuzé-la-Touche, Julien (de Toulouse), Regnault, membre du Conseil des Anciens, si du moins l'on en juge par une lettre signée de lui, et même Bernardin-de-Saint-Pierre, qui, à Saint-Thomas-d'Aquin consentit à être parrain Théophilantropique d'un nouveau-né. Dupont

---

(1) Voyez le n°. 38.

(de Nemours), quoique membre du comité directeur, ne voulut cependant jamais prêcher, parce que lui aussi a imaginé et consigné dans sa *Philosophie de l'Univers* (1) un système particulier de théologie, et qu'il veut être de sa propre religion.

Les Théophilantropes avaient un conseil de direction dont le but était d'abord de former un noyau (ainsi s'exprime l'auteur du Mémoire déjà cité), et qui donnait la mission aux lecteurs et orateurs (2). C'est sans doute ce conseil qui,

---

(1) Troisième édition. Paris, *in*-8°., an VII.

(2) Peut-être sera-t-on curieux de trouver ici une liste, par ordre de réception, des membres composant le comité de direction morale et religieuse du culte Théophilantropique :

Chemin.	Froment.
Moreau.	Preat.
Janes.	Couzier.
Hauy.	Donjon.
Mandar.	Jannerot.
Michel (1er.).	Verdier.
Michel jeune.	Beaufils.
Chassant.	Castille.
Chapui.	Belliard.
Michel (2me.).	Gombault.
Sobry.	Lachaise.
Goupil Prefeln.	Velu.
Dupont (de Nemours).	Beaudouin.
Duvivier.	Goujon.
Maire.	Chauvin, chapelier.

à la naissance de la secte, sollicita vainement certaines personnes d'en accepter le ministère, entre autres Lanthenas et le P. Hervier, ci-devant bibliothécaire des Grands-Augustins; ils refusèrent. Celui-là, on ne sait pourquoi; celui-ci, parce que les rêveries du Mesmérisme ne l'empèchent pas d'être attaché à la religion Catholique.

Le plan d'organisation du culte Théophilantropique à Saint-Gervais porte (article IV), que les lecteurs et orateurs seront mariés ou veufs, et que les discours à prononcer passeront préalablement à la censure. Du conseil de direction n'étaient pas membres les lecteurs et orateurs qui voulurent rester étrangers aux détails administratifs; ils avaient seulement voix consultative. Ce trait est louable; mais la force de la vérité commande d'assurer, sans craindre le démenti, que si quelques-uns des Théophilan-

---

Mini.
Parent.
Rotrou.
Fauric.
Richard (1er.).
Verpeau.
Mathieu.
Joly-Clerc.
Aubry.
Perrot.
Pasquin.
Chef-Fontaine.
Chapelle.
Rallier.
S. Horent.
Duranto.
Isaac.
Lambert.
Ingrand.
Mignien, dit Planier.
Dinocourt.
Darnet, commissaire de pol.

tropes étaient des laïques très-honnêtes, tels que Bernardin-de-Saint-Pierre, Dupont (de Nemours), La Chapelle, Rallier, beaucoup d'autres, surtout parmi leurs ministres, étaient des prêtres apostats, la plupart mariés, tels que Latapy à Bordeaux, Léger à Châlons-sur-Marne, Doreau, ex-doctrinaire à Bourges; sans compter Malfusson, ci-devant ministre Protestant à Sancerre, etc. : sous une autre forme se reproduisait le spectacle qu'avait présenté la prétendue réformation du seizième siècle, où l'on faisait ministres des moines défroqués (1).

A Auxerre, Fontaine, Robert et Chesneau.

A Paris, Julien (de Toulouse), ex-ministre Protestant, Chappuy, Chassant, Dubroca, ex-Barnabite, auteur de divers ouvrages; c'est celui de leurs orateurs qui a le plus de talens. Il déclare lui-même que le culte Théophilantropique ayant été installé à une époque où les factions fermentaient encore, il s'aperçut bientôt que la Théophilantropie en était une d'autant plus dangereuse que la Religion en était le prétexte et le voile; que dès qu'il s'en aperçut, il se retira et devint l'objet de haines implacables.

Michel, qui au séminaire se montrait dévot: il a publié un *Eloge de Louis XII*, une *Orai-*

(1) Voyez Arnaud, *Perpétuité de la Foi*, Tome II, page 21.

son funèbre de Barruel, curé de Saint-Roch, et un *Discours sur l'immortalité de l'ame*. En réimprimant ce dernier discours, qui avait paru avant la révolution, il en a supprimé, dit-on, les citations de l'Écriture-Sainte. Et ces prêtres déserteurs des saints autels avaient été ordonnés par les évêques... de l'ancien régime !

CHAPITRE IV.

Schisme parmi les Théophilantropes, leurs principes, cérémonies et fêtes. Sensation produite par leur établissement. Influence du Gouvernement à cet égard.

Les livres liturgiques d'une société religieuse, ses cérémonies, ses fêtes, l'effet que produit son culte parmi les adhérens, l'espèce d'hommes dont il se compose; tels sont incontestablement les objets qu'on doit examiner pour asseoir un jugement exact.

Le *Manuel des Théophilantropes*, reçu comme livre fondamental de la Société, a été réimprimé dans leur *Année religieuse*. Ce dernier ouvrage, beaucoup plus étendu, renferme des cantiques, des discours moraux, parmi lesquels un sur l'amour de nos semblables, l'auteur est Parent; un sur la constance et le courage dans le mal-

heur, par Richard ; un sur l'amour de la patrie, par Michel; un volume entier, par Dubroca, sur la piété filiale, la bonne-foi dans le commerce, le *Culte de la Religion Naturelle*, les fêtes de la Vieillesse et de la fondation de la République, de la Souveraineté du peuple.

Le plus grand nombre des écrits qu'ils ont fait circuler sont de Chemin, qui a beaucoup figuré parmi eux comme directeur, orateur, auteur et libraire; il a rédigé le *Manuel*, le *Rituel*, l'*Année religieuse*, la *Morale des sages de tous les pays et de tous les siècles*, le *Code de religion et de morale naturelle*, l'*Instruction élémentaire*, dans laquelle il met avec raison la propreté au nombre des vertus.

La première chose à remarquer est que les Théophilantropes repoussent la qualification de *secte*. Ils assurent n'être séparés d'aucune, n'étant pas les disciples de tel ou tel homme : « mais » ils profitent des maximes de morale transmises » par les philosophes de tous les siècles; car leur » religion est aussi ancienne que le monde, » puisqu'à cette époque remonte l'obligation » d'aimer Dieu et les hommes ». D'après cela ils concluront volontiers que tous les habitans des pays civilisés sont de leur société : ils se déclarent *Institut de morale*, en tête des protocoles de lettres qui ont servi à leur correspondance officielle.

Telle est la bizarrerie de notre langue, que

le mot *secte* a une nuance plus défavorable que celle de *sectateur*, quoique dérivés l'un et l'autre d'une source commune. Ces mots présentent dans leur étymologie l'idée d'adhésion à tel principe, tel homme, tel parti. Cette qualification leur répugne peut-être, mais dès l'origine elle leur est donnée par leurs frères scissionnaires du temple Saint-Thomas-d'Aquin, dans un acte officiel (1) qu'ils ont rendu public et dont on va lire des extraits :

« Les administrateurs du culte *non-Catholique* du dixième arrondissement de la commune de Paris, étant assemblés au vestiaire du temple (ci-devant Saint-Thomas-d'Aquin) déclarent qu'ils n'ont pas secoué le joug d'une *secte* pour en adopter une autre; que néanmoins ils n'ont pas cru devoir refuser les services que leur ont offerts alors les lecteurs du culte qui prend le nom de *Culte des Théophilantropes*, parce que leur morale et leurs pratiques leur ont paru raisonnables, et qu'il importe à l'ordre public qu'il s'élève un culte nouveau, de quelque nature que ce soit; que, malgré la pureté des dogmes et le pur déisme que les Théophilantropes professent, il faut qu'il n'y ait dans la discipline d'une religion quelconque, rien qui puisse devenir contraire aux lois; qu'ils ont cependant remarqué que les lecteurs des Théophilantropes paraissent

(1) Du 16 thermidor an VI.

se former en *secte*, se resserrent en communion, se distribuent exclusivement des missions, et reconnaissent entre eux un centre de doctrine et de police. Cette manière de se propager leur paraît contraire au régime républicain, qui ne doit avoir d'autre lien politique que celui de la patrie, d'autre juridiction que celle des magistrats et d'autre censure que celle de la loi. Les anciennes républiques avaient des cultes libres, mais leurs ministres ne formaient point entre eux une sorte de hiérarchie, de communion, etc. Pour obvier à ce que les lecteurs Théophilantropes ne dégénèrent du culte qu'ils professent et qui est dans sa pureté primitive, les susdits administrateurs ont pris possession du temple de leur canton pour y établir un culte sans mystères, sans superstition, sans dogmes outrés, et par conséquent autre que celui des Catholiques. En conséquence, les administrateurs du culte du temple du dixième arrondissement se constituent libres et indépendans du comité des Théophilantropes séant à *Catherine*, et de tout autre. Les cérémonies, chants, lectures et jours de fêtes indiqués par la loi seront réglés par les susdits administrateurs. Ils adopteront, s'ils le jugent convenable, les cérémonies et chants des autres temples, par imitation, et non par juridiction. Ils n'admettent d'autres juridictions et relations que celles des autorités constituées, et consentent à ce que le culte qui

sera professé dans le temple s'intitule : *Culte primitif*.

Signé, NARAIGILLE, SOBRY, DESFORGES, et RAIGNIER l'aîné ».

Sobry, l'un des signataires, est le même qui a publié divers ouvrages dont un sur l'*Architecture*; un discours sur *la Bonne Volonté*, prononcé à Athis, dans le *temple*; le *Rappel des Français à la Sagesse*, c'est un appel au déisme, etc.; *Apologie de la Messe*. Ce titre est une contre-vérité, car il regarde l'abolition de la messe comme le *coup le plus grand*, *le plus beau*, *le plus vigoureux de la révolution*.

L'*Année religieuse* des Théophilantropes dit que leur assemblée est culte, et n'est pas culte. Elle est culte pour ceux qui n'en ont pas d'autre; elle est seulement société morale, pour ceux qui en ont un. Du reste ils ne rejettent aucune religion, et se disent amis de toutes. Pourquoi donc renoncent-ils à élever leurs enfans dans les principes d'aucune religion, de peur qu'ils n'y perdent toute morale? En affectant de les respecter, pourquoi toutes ces déclamations, ces satires déguisées contre la Révélation? Tel est un discours que j'ai entendu, un dix prairial, à Saint-Germain-l'Auxerrois sur la différence entre la *superstition* et la religion naturelle, où le premier de ces mots, dans le sens de l'orateur, ne pouvait signifier que la religion Catholique.

Eteignons, s'écriait-il, *les noirs flambeaux du fanatisme* : soit ; mais commencez par nous exposer l'acception que vous donnez à ce mot. D'ailleurs, à quoi bon cette discussion? leur catéchisme déclare qu'ils n'en veulent aucune avec ceux qui douteraient de leurs principes. Cela paraît étrange ; car si elle peut conduire à la connaissance de la vérité, c'est un bien : mais n'importe ; ils n'en veulent pas. Pourquoi donc celle-ci sur le *Fanatisme?* Est-ce pour les adeptes? ils sont censés convaincus? Est-ce pour ceux qui doutent de leur principes? on ne veut pas discuter avec eux. Je ne vois pas le moyen de concilier le prédicateur avec son catéchisme.

Dans leurs écrits et leurs discours ils louent Jésus-Christ comme un philosophe : de leur part c'est une contradiction nouvelle. Car Jésus-Christ a déclaré qu'il était un avec son père ; il a prédit qu'il ressusciterait après sa mort : ou c'est un imposteur, et alors il n'est pas philosophe ; ou il est Dieu, et alors il est plus que philosophe.

L'inscription placée au frontispice des temples sous Robespierre, *les Français reconnaissent l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame* ; voilà tout le *Credo*, tous les dogmes de la Théophilantropie. Quant au premier article, leur *Année religieuse* assure que c'est une indiscrétion de chercher ce qu'est Dieu ; et quelques lignes plus bas, on le définit l'assemblage de toutes les perfections.

Le *Manuel* porte qu'ils ne demandent pas à Dieu le pouvoir de faire le bien : ce pouvoir est inhérent à notre nature ; car nous sommes en état, dit leur Catéchisme, de distinguer avec certitude ce qui est bien et ce qui est mal. Et cependant les mêmes écrits enseignent que nous avons besoin d'être éclairés pour faire ce discernement, qu'il est facile de se tromper ou d'être trompé dans le choix ; et ils prient Dieu de redresser leurs erreurs.

Ces mêmes hommes qui ne veulent rien demander à Dieu, admettent sans doute un purgatoire, un lieu d'expiation, puisqu'ils prient pour les morts. L'ouvrage intitulé : *La Paix et l'Union entre les Français*, nous apprend que, le 10 floréal an VI, par une affiche imprimée, ils invitèrent les sociétaires à attacher *une fleur à l'urne de la fille du citoyen Hauy, morte à l'âge de quatorze ans, et à prier le Créateur de la recevoir dans son sein.*

Pour l'enseignement moral ils ont puisé dans les philosophes anciens et modernes. Mais j'en appelle à quiconque à lu les livres des Théophilantropes ; tout ce qu'on y trouve de mieux n'est-il pas emprunté de l'Évangile, ou de nos livres ascétiques, même l'examen de conscience ? Leurs prières sont en général bien faites : mais en est-il qui puissent retracer l'auguste et divine simplicité de cette *Oraison Dominicale* que nous tenons de Jésus-Christ même ? Ils ne l'ont pas

adoptée, par la crainte sans doute, qu'elle ne fût chez eux un symptôme de Christianisme.

Les Théophilantropes avaient déclaré ne vouloir pas de rits, pas de prêtres, car il ne faut pas, disent-ils, d'intermédiaire entre Dieu et l'homme. Et cependant voilà des lecteurs et des Orateurs qui, conformément à la loi, ont fait à la Municipalité, ainsi que les ministres des autres cultes, leur déclaration; et cette déclaration est affichée dans les églises.

Quatre mois après leur institution, ces ministres endossent l'habit français bleu, une ceinture rose et une robe blanche, tels qu'on les voit représentés dans la gravure : ils se fondent sur cette considération, qu'un Lecteur pourrait être vêtu d'une manière trop ou trop peu soignée, pour ne pas laisser d'aliment à la vanité, ni d'humiliation au peu d'aisance. On obvie à ce double inconvénient par l'adoption d'un costume d'égalité auquel néanmoins on ne sera pas asservi; et quelquefois on n'en fit pas usage : il fut même proposé dans le comité de le supprimer; mais les administrateurs du *Temple de la Jeunesse* s'y opposèrent en déclarant que cette détermination exigeait l'assentiment de toutes les administrations, ce qui fit conserver le costume.

Ils ne veulent pas de Rits, et voilà une liturgie pour les naissances; l'enfant est élevé vers le ciel, ils lui donnent même un parrain et une marraine. Le Christianisme créa cette institution

sublime, qui, dans le cas éventuel de la mort des père et mère, de leur négligence, de leurs mauvais exemples, prépare des secours à des enfans orphelins, ou exposés à être mal élevés, dans la bienveillance de leurs père et mère spirituels. La philosophie nous enviait cette institution. La Réveillère, dans ses *Réflexions sur le Culte* (1), l'avait indiquée; et les Théophilantropes se l'approprièrent.

Dans leur liturgie des mariages, les époux sont entrelacés de rubans ou de guirlandes de fleurs, dont les extrémités sont tenues de chaque côté par les anciens de leurs familles. L'épouse reçoit l'anneau et la *médaille d'union*, qui lui sont remis le premier par l'époux, l'autre par le chef de famille.

A la liturgie des décès je vois une urne ombragée de feuillages.

Ici s'intercalent naturellement les cinq inscriptions gravées en gros caractère sur des tableaux appendus dans les temples.

Première inscription au-dessus de l'autel :

Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'ame.

Les quatre qui suivent sont placées de chaque côté de l'inscription principale.

---

(1) *Réflexions sur le Culte, sur les Cérémonies Civiles et sur les Fêtes Nationales*, lues à l'Institut le 12 floréal an V.

Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la patrie.

Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme ou à le perfectionner.

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.

Enfans, honorez vos pères et mères, obéissez-leur avec affection, soulagez leur vieillesse; pères et mères, instruisez vos enfans.

Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons. Maris, aimez vos femmes, et rendez-vous réciproquement heureux.

Sur un autel simple est déposée, en signe de reconnaissance pour les bienfaits du Créateur, une corbeille de fleurs ou de fruits, suivant les saisons. Vis-à-vis est une tribune où le ministre, tête découverte et debout, récite à haute voix une invocation que les assistans répètent à voix basse et dans la même attitude; elle est suivie d'un moment de silence, pendant lequel chacun se rend compte de sa conduite depuis la dernière fête religieuse: ensuite on s'assied pour entendre des lectures ou des discours de morale. On lit de tems et tems l'un ou l'autre des deux chapitres du *Manuel* contenant le développement de la croyance et de la morale; ces lectures et discours sont entrecoupés de chants.

En général les hymnes des Théophilantropes sont bien versifiés : les airs sont agréables, et

les sujets bien choisis : la grandeur de Dieu, ses bienfaits, la piété filiale, la jeunesse, la liberté, la reconnaissance, les saisons, etc. Ils ont adopté l'hymne de *Cléanthe* en vers français, et l'hymne *Père de l'Univers*, qu'avait fait Désorgues pour la fête de l'Être-Suprême. Nos meilleurs lyriques ont été mis à contribution ; Jean-Baptiste Rousseau ne se doutait guère qu'il leur fournirait un ample contingent. Plusieurs de leurs cantiques ont cependant une teinte anacréontique, entre autres un hymne sur le Printems où l'on voit dans les Vallons *bondir les moutons*, *tandis que l'eau amoureuse*, etc. Je ne la trouve pas, à la vérité, dans leurs livres liturgiques ; mais je me rapelle d'en avoir vu dans le temple des exemplaires imprimés entre les mains des adeptes.

L'autorité civile avait assigné aux Théophilantropes d'onze heures à deux pour leur office, qui ne commençait guère qu'à midi, et durait environ une heure et demie. Les sectateurs étaient rassemblés pêle-mêle ; un lecteur et un orateur se succédaient en chaire, à moins que le même individu ne cumulât les deux fonctions.

Ainsi des prières, des cantiques, des lectures, des discours constituaient l'ensemble de la cérémonie, qui cependant éprouvait quelque modification lorsqu'il fallait initier un nouveau-né, ou exhorter des époux ; outre les fêtes natio-

nales et décadaires adoptées par la Convention Nationale, qu'ils célébraient, et les cérémonies funèbres pour Hoche et Joubert, pour les plénipotentiaires assassinés à Rastadt : ils en eurent de particulières pour Socrate, Jean-Jacques Rousseau, Washington, et même saint Vincent de Paule.

Le quinze frimaire an VIII, à Saint-Germain-l'Auxerrois, ils donnèrent une fête à la *Tolérance*. Est-ce la tolérance religieuse, c'est-à-dire, l'adoption de tous les cultes? Ce serait le comble du délire, ce serait associer les contraires et les contradictoires. Est-ce la tolérance civile? Pour nous comme pour eux elle est un devoir; et en repoussant l'erreur, nous ouvrirons toujours à nos frères errans les bras de la charité. Il eût été sage de définir ce mot, qui est, comme tant d'autres, une source de confusion dans les idées.

Deux ans auparavant, ils avaient annoncé au temple de la Victoire l'anniversaire du rétablissement de la religion naturelle; mais, à raison des préparatifs ordonnés dans ce temple par le Directoire pour la commémoration du 21 janvier, la fête théophilantropique n'eut lieu que le 3 pluviôse.

On y distribua aux élèves les *Réflexions de la Réveillère sur le culte*; les *Conseils d'un Père à son Fils*, par François de Neuf-Château; et

cinq pères de famille y portaient chacun une bannière avec les inscriptions suivantes :

Sur la première,	RELIGION ;
Sur la deuxième,	MORALE ;
Sur la troisième,	JUIFS ;
Sur la quatrième,	CATHOLIQUES ;
Sur la cinquième,	PROTESTANS.

Le porte-bannière de la religion dit : « Au » nom de tous les hommes, soit qu'ils professent extérieurement un culte religieux appuyé » de divers dogmes et embelli par différentes » cérémonies, soit que n'exposant aux regards » publics aucuns signes visibles de religion, ils » se contentent de donner un gage à la société, » la simple pratique des vertus ».

Il donna ensuite le baiser de paix, et réunit les cinq bannières en faisceau avec un ruban tricolor.

Dans le *Mercure* on s'était plaint de ce que les Théophilantropes excluaient les athées ; ici on voit qu'ils sont admis. Les Théophilantropes avouent que dans cette intention une bannière était inscrite à la *Morale :* d'après cet aveu et le discours qu'on vient de lire, s'il pouvait rester quelque doute, il suffirait de rappeler que cette bannière était portée par *Silvain Maréchal*, dont la profession d'athéisme était universellement reconnue.

En pluviôse an VI (1798) les Théophilantropes fixèrent l'exercice de leur culte au décadi : le comité de direction annonça que l'instruction morale et religieuse des enfans serait organisée le plus promptement possible dans tous les temples les quintidis. Les Théophilantropes de Saint-Germain-l'Auxerrois avaient même imprimé et affiché que pour ne pas gêner la célébration des fêtes décadaires, ils transféraient aux quintidis la grande solennité de leur culte, et néanmoins ils trouvèrent le moyen de tout concilier; ensorte que depuis cette époque, lorsque le dimanche coïncidait avec le décadi, à l'office divin dans cette église succédaient l'assemblée *décadaire*, puis celle des Théophilantropes.

Le dimanche redevint graduellement le jour de repos de la majeure partie des citoyens. Les Théophilantropes annoncèrent alors (c'était le 20 germinal an IX, (10 avril 1801) « que sur la » demande de plusieurs sociétaires à qui leurs » relations ne permettaient pas de célébrer le » décadi, ils feraient désormais leurs exercices » les jours correspondans au dimanche, dans le » temple de la Victoire (Saint-Sulpice); tandis » qu'ils seraient continués le décadi dans celui » de la Reconnaissance (Saint-Germain-l'Auxer- » rois). Ils n'entendent pas pour cela adopter » d'autre calendrier que le républicain, mais » seulement se prêter au vœu de personnes qui » ne pouvant suspendre leurs travaux, ne pour-

» raient sans cet arrangement assister aux exer-
» cices de la religion naturelle ».

Il est, non dans les principcs, mais dans l'usage, de dénigrer les hommes qui ne sont plus, ou à qui la fortune ne sourit plus. Ce moment où la vérité captive retrouve sa voix, est celui que saisit également la lâcheté pour grossir les torts, et calomnier la mémoire de ceux qui ne sont plus à redouter. C'est du moins un avertissement salutaire au despotisme, qui n'en profite jamais.

Le Directoire, après sa chute, ne devait pas s'attendre à une exception. Jugé impartialement par les hommes probes, il est vilipendé par une horde de caméléons qui le courtisaient, et qui le flagorneraient, qui lui dédieraient des ouvrages, qui seconderaient ses mesures les plus désastreuses, s'il tenait encore les rênes; car tout gouvernement leur est bon dès qu'il leur donne des places et de l'argent, et à leurs yeux celui-là seul est bon.

Le Directoire appartient à l'histoire, qui, dans sa juste balance, à côté des torts placera entre autres éloges le passage sans secousse du régime du papier-monnaie à celui du numéraire: cette opération financière n'a pas été assez remarquée. Que le Directoire ait été persécuteur; qu'il l'ait été avec acharnement, avec fureur; qne par cette fureur persécutrice la Convention et le Directoire aient fait avorter l'établissement

de la république, c'est un fait indéniable : mais a-t-il favorisé, soudoyé la Théophilantropie ?

On a prétendu que l'ex-directeur la Réveillère-Lépaux était le patriarche de la secte : c'est à quoi faisait allusion Boulay dans un discours au Conseil des Cinq-Cents. « Il n'y avait pas de liberté religieuse, dit-il, quand un fanatisme nouveau aussi intolérant que le premier, cherchait à élever sur les ruines des idées reçues une religion nouvelle, dont le burlesque pontificat était dans le Directoire même ».

A cette assertion les Théophilantropes opposent une dénégation formelle : ils prétendent que leur culte s'est élevé sans aucune influence étrangère, et sans le concours du gouvernement. La Réveillère fit à l'institut un discours dans lequel, après avoir calomnié la religion Catholique en lui imputant d'être contraire à la liberté, il exprime le désir d'un culte simple qui aurait un *couple* de dogmes, expression qui parut très-plaisante, et une religion sans prêtres : le respectable Duffaut, ex-doctrinaire, lui disait dans un journal, que c'était l'équivalent d'un Directoire sans directeur. Mais ce discours de la Réveillère, qui date du douze floréal an V, 1er. mai 1797, est postérieur de cinq mois à la naissance de la Théophilantropie. Néanmoins, comme son discours annonçait identité d'opinion, on lui fit trois visites à des époques assez éloignées.

Les administrateurs Théophilantropes de Saint-Sulpice faisant une collecte dans l'arrondissement, se présentèrent au Directoire, où la Réveillère et quelques autres donnèrent une modique offrande. Voilà à quoi se borne, dit-on, le pontificat suprême de la Réveillère. Immédiatement après sa chute, ils firent même imprimer et placarder le désaveu (1), qu'il eût été leur coriphée. Ils ajoutèrent que jamais il n'avait rien fait pour l'institution ni pour les membres dont elle se compose, et que des ambitieux qui précédemment fréquentaient leurs assemblées, les avaient quittées en voyant qu'il n'y avait à espérer ni place ni argent.

Cette dernière assertion a tous les caractères de la vraisemblance. La Théophilantropie aura été préconisée et suivie par des individus comme moyen de fortune, lorsqu'un des membres du gouvernement en était réputé le protecteur. Le désaveu tardif dont il s'agit fut envisagé dans le public comme un trait de lâcheté de la part de gens qui craignaient de partager la défaveur de

---

(1) Voyez *Lettres écrites par les Théophilantropes avant de mourir*, in-8°., de 16 pages; et le Mémoire: *Qu'est-ce que la Théophilantropie?*

Voyez la déclaration des CC. exerçant le culte de la religion Naturelle « dans les temples de la Reconnaissance (Germain-l'Auxerrois) et de la Piété Filiale (Etienne-du-Mont) ».

celui qu'un revers de fortune avait précipité de son rang. A ce motif odieux ne pourrait-on pas substituer celui de rendre témoignage à la vérité? Mais malheureusement ce qui serait plus honorable, est le moins probable pour qui connaît les hommes.

D'ailleurs des présomptions graves appuyaient les préventions du public : le discours de la Réveillère était plus récent que la création du culte Théophilantropique ; mais il proclamait les mêmes principes. L'auteur assistait quelquefois à leurs réunions : en présence du naturaliste Michaud père, il se félicitait d'avoir humilié le pape et le sultan : on connaissait son antipathie pour la religion Catholique, et son acharnement pour établir les fêtes décadaires ; ce qui autorisait à lui attribuer les éternelles et virulentes déclamations contre la religion et ses ministres dans toutes les proclamations directoriales, et la coïncidence de ces mesures avec la persécution et la déportation de beaucoup de prêtres. Au Directoire même on le raillait sur son zèle théophilantropique. Un de ses collègues, dit-on, lui proposait de se faire pendre et de ressusciter le troisième jour, comme l'infaillible moyen de faire triompher sa secte; et Carnot lui décoche dans son *Mémoire* des épigrammes sanglantes à ce sujet.

Le 11 brumaire an VIII (2 novembre 1799), Gautier, commissaire municipal de l'onzième

arrondissement, écrivait au commissaire central qu'il était difficile de faire enlever au temple de la Victoire (Saint-Sulpice) les corbeilles, légendes et pancartes des Théophilantropes hors le tems des offices sans y jeter une pomme de discorde, parce que Julien, administrateur de leur culte, y est (dit Gautier) « le véritable » grand-vicaire de l'ex-directeur la Réveillère-» Lépaux ».

Leclerc, de Maine-et-Loire, ami de la Réveillère, proposait, le 9 fructidor an V (26 août 1797), au conseil des Cinq-Cents, une *religion civile* (1) ayant pour dogme l'existence de Dieu, adoptant une morale universelle commune à toutes les religions et dont le sacerdoce serait exercé par les magistrats. On aurait pu lui demander ce qu'est une *religion civile*, car il n'a garde de l'expliquer. L'auteur avoue lui-même « qu'un peuple de philosophes est le plus ab-» surde des romans (2) ». Que prétendait-il donc? Vainement il répète : « c'est en présence » de l'Éternel que vous avez déclaré vos droits » et rédigé votre constitution; c'est en présence » de l'Éternel qu'elle a été acceptée » ; on lui répond : c'est aussi en présence de l'Éternel que furent commis tant de forfaits dont le souvenir

(1) Motion d'ordre sur l'existence et l'utilité d'une Religion Civile en France.

(2) Le 10 ventôse an VIII (28 février 1800).

fait frémir; l'idée spéculative de la Présence Divine ne suffit pas pour croire qu'on peut établir les principes de la morale comme on établit ceux de la géométrie, sans lui donner une sanction divine. Le conseil rejeta cette motion; et néanmoins, dans une *Adresse aux Français*, le Corps-Législatif eut l'air de chanter la palinodie par un éloge indirect du culte Théophilantropique.

D'un autre côté les agens du gouvernement concouraient de tout leur pouvoir au succès de la secte.

Rutteau, commandant à Saint-Venant, dans une adresse aux citoyens des cantons pour faire rejoindre les conscrits, exhalait sa bile contre les prêtres, qui veulent, dit-il, donner à la religion révélée la préférence sur la religion naturelle.

Le commissaire du Directoire près l'Administration Centrale de la Seine, faisait circuler dans les communes une série de questions, et demandait si les Théophilantropes faisaient des prosélytes, et si leur morale prospérait (1).

Les administrations, surtout celle de l'Yonne, donnaient la main à tout ce qui pouvait tourmenter les Catholiques, leurs pasteurs, et anéantir leur religion.

Le ministre de l'Intérieur envoyait gratui-

(1) Le 25 messidor an VI (13 juillet 1798).

tement le *Manuel des Théophilantropes* dans les départemens ; il récompensait Parent, ex-curé de Bertrand-la-Boissière, pour avoir approprié des airs aux cantiques de la nouvelle secte. L'opinion publique a prétendu que des individus soudoyés pour grossir le troupeau par leur assiduité aux offices, recevaient un contingent pécuniaire pour chaque séance : aucune preuve ne garantit cette assertion ; mais ici nous intercalons comme pièce authentique et curieuse la lettre dont la teneur suit :

« Du 27 Nivôse an VI (1798).

» *Les soussignés, Administrateurs du Culte* » *Théophilantropique établi en la ci-devant* » *église* Laurent, *cinquième arrondissement* » *à Paris*,

» AU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

» Citoyen ministre, nous avons recours à » votre sollicitude pour obtenir des secours » indispensables à l'effet d'éteindre des dettes » que notre société n'a pu se dispenser de con- » tracter pour son établissement. En effet nous » restons devoir ce mémoire :

» *Arrêté du Menuisier*.	150 liv.
» *Tableaux et Peinture*.	100
» *La Corbeille*.	50
	300 liv.

» Nous avons fait environ 150 liv. de recette, » avec quoi nous avons payé le costume et » autres dépenses indispensables; tels que les » frais journaliers du culte.

» Nous croyons pouvoir subvenir par notre » zèle et les petites souscriptions à l'entretien » de notre culte. Mais quelques efforts que nous » ayons faits, nous prévoyons qu'il nous sera » impossible de faire les recettes nécessaires » pour payer nos premières dépenses; d'autant » mieux que le principal de notre arrondisse- » ment est composé des faubourgs Denis, Mar- » tin et du Temple; quartiers composés de » républicains peu fortunés.

» C'est pourquoi, Citoyen Ministre, nous » sommes forcés d'avoir recours à vous pour » obtenir cette somme de 300 livres pour payer » nos dettes, dont nous justifierons les quit- » tances en bonne et due forme.

» *Salut et Respect*,

» Dupont, Vernou, Leroux, Soubeiran,
» Andrin, Le Prince, P. Bicou ».

Trois semaines auparavant (1), Chapuis demandait au même ministre une place et 200 fr. d'indemnité pour les frais que lui avait coûtés

(1) Le 7 nivôse an VI.

l'établissement de son école Théophilantropique; il assurait que ce serait un secours des mieux employés.

Les Théophilantropes du temple de l'Être-Suprême (Notre-Dame), avaient prié la Réveillère de faire payer 685 francs pour des ouvrages qu'ils y avaient fait faire, et cela sous prétexte que la municipalité en jouissait déjà pour ses assemblées. Le ministre de la police avait fait acquitter 300 francs dont l'emploi est indiqué dans une lettre écrite le 8 messidor an VII (26 juin 1799), par l'administration du neuvième arrondissement à l'administration centrale. Ces pièces sont dans un dépôt d'archives à la préfecture, ainsi que la minute d'une missive d'après laquelle il est constaté que dans une autre circonstance 240 francs, accordés aux Théophilantropes par le ministre, étaient un bienfait de sa part.

Ces documens donnent plus que des présomptions sur les secours pécuniaires qu'on peut avoir obtenus; et un des affidés les plus intimes de la société croit que le ministre de la police a fourni environ mille écus : aurait-il pu le faire sans l'autorisation du Directoire?

Une autre induction positive et curieuse des intentions du gouvernement se tire du traité fait avec la cour de Naples; traité dont Charles Lacroix fut le rédacteur, et qui avait été ratifié

par le Corps-Législatif le 3 brumaire an V (24 octobre 1796). L'article IX est ainsi conçu :

« Tout citoyen Français et tous ceux qui » composent la maison de l'ambassadeur ou mi- » nistre, et celle des autres agens accrédités et » reconnus de la République Française, joui- » ront dans les États de sa Majesté le roi des » Deux-Siciles de la même liberté de culte que » celle dont y jouissent les individus des nations » non-Catholiques les plus favorisées à cet » égard ».

Le traité qui avait été négocié avec le Portugal, et qui ne fut pas ratifié, portait la même clause; elle était sans objet, si elle n'avait eu pour motif secret de propager la Théophilantropie en pays étranger par l'entremise des agens diplomatiques. Les non-Catholiques en France sont à la masse de la nation tout au plus dans la proportion d'un à dix : ainsi, la présomption que dans le cours ordinaire des choses un ambassadeur sera Catholique est comme dix à un. Mais supposons qu'il ne le soit pas : le droit des gens respecte partout les chapelles des ambassadeurs Luthériens, Calvinistes, Musulmans, etc. La clause dont il s'agit avait donc un but caché; on ne l'eût pas stipulée en négociant avec les États-Unis, l'Angleterre, la Hollande, pays où la liberté des cultes est sans limites. Mais l'introduction du culte déiste dans deux

pays très-Catholiques, comme Naples et le Portugal, aurait pu effaroucher les nationaux; il fallait d'avance parer aux obstacles.

Tel est indubitablement l'objet de cette clause, qui, réunie aux autres faits, donne la mesure des intentions qu'avait alors le gouvernement. Pour les ames honnêtes blâmer est toujours une fonction pénible, même lorsqu'elle est obligatoire. A Dieu ne plaise que nous laissions échapper l'occasion de tempérer par des éloges l'amertume des censures : et pourrait-on nous accuser de faire une digression oiseuse, lorsqu'après avoir présenté la Révellière comme un persécuteur égaré, nous ajoutons que d'ailleurs il fut toujours d'une probité inattaquable. Quoiqu'autrefois il eût menacé de se poignarder le jour où la France cesserait d'être monarchique, il a montré depuis un inflexible amour de la liberté. Sorti de la scène politique, républicain, et peu fortuné, assurément c'est là un contraste honorable avec la conduite de ceux qui, ne pouvant citer aucun service rendu à la patrie, doivent leur élévation, leur fortune colossale à la bassesse agenouillée devant la protection, et dont les descendans hériteront à leur tour de la haine et du mépris public, s'ils consentent à hériter de richesses que le laps de tems ne rendrait pas plus légitimes.

CHAPITRE V.

Culte Théophilantropique dans les Départemens.



RIEN ne serait plus injuste que d'envelopper dans une inculpation générale tous les membres d'une société; nous reconnaissons et nous aimons à dire que, dans celle des Théophilantropes, il y avait des hommes honnêtes et probes. Mais en laissant à chacun la faculté de se placer dans cette exception, nous assurons que la plupart avaient été partisans des *Déesses de la Raison*, du *Culte de Marat* et de ces *Fêtes Décadaires* contemporaines de la Théophilantropie, qui ont coûté tant de larmes et d'argent; fêtes par lesquelles, au nom de la République, à l'instigation du gouvernement, pendant plusieurs années on a désolé et tyrannisé la France.

Les contrées qui environnent Paris participeront toujours plus, et plutôt, aux innovations dont cette ville est le théâtre.

Gillet n'ayant pu fonder à Argenteuil, sa patrie, la Théophilantropie, s'en dédommagea à Versailles, où il était accusateur public; là, avec Challant, il s'installa dans la chapelle du Château, qui leur avait été accordée pour cet

usage. Les Chrétiens consternés gémissaient en voyant le déisme intronisé sur l'autel élevé par les enfans de l'Évangile. Dans leur douleur, ils se rappelaient que cette chaire, livrée à des prédicans, était la même où Bossuet, Bourdaloue, Massillon et tant d'autres illustres orateurs avaient proclamé les vérités augustes de la foi, et les devoirs qu'elle impose aux rois et aux peuples. Non loin de Versailles, à Andresy, exista pendant quelque tems une petite réunion de Théophilantropes, présidée par un vitrier-peintre.

Des réunions semblables eurent lieu pendant plusieurs mois à Choisy-sur-Seine et à Montreuil. Chemin ayant assisté à leur office dans cette dernière commune en l'an V, fit à ceux de Paris le rapport suivant : « L'exercice du 13 frim. au temple de Montreuil, s'est passé avec beaucoup de calme et de décence. Les lectures et discours ont été entendus avec intérêt par un auditoire qui m'a paru avide de morale. J'ai seulement remarqué avec peine que le matériel du culte de ce temple n'y est pas encore aussi soigné qu'il devrait l'être. L'offrande n'y est composée que de pièces artificielles : il n'y a pas encore d'autel ; on se sert d'un tonneau qu'on porte enveloppé d'un drap au milieu de l'enceinte, au moment seulement où l'exercice commence. Conformément au désir du comité, j'ai inscrit sur un registre les lectures et discours qui ont

été faits ; cela ne s'était pas encore pratiqué. Il est utile, je crois, qu'on introduise cet usage dans chaque temple, et que l'on s'y conforme chaque fois.

» Je suis arrivé au temple au moment où l'on finissait la messe. Il y avait un certain nombre d'assistans ; la messe était terminée, et les Catholiques étaient encore dans le temple, lorsqu'un jeune Théophilantrope entra le chapeau sur la tête, et parcourut ainsi presque tout le temple dans sa longueur. Il est difficile d'exprimer le mauvais effet que produisit cette manière leste d'entrer au milieu d'une assemblée nombreuse, et de la traverser d'une manière si contraire aux usages reçus dans le monde ; et qui, d'ailleurs, sous le rapport religieux, scandalise beaucoup les Catholiques.

» En revenant, j'entrai dans le temple de la *Fidélité*, où les administrateurs ont fait mettre à la porte intérieure deux inscriptions portant aux citoyens invitation de se découvrir. Il n'y avait en effet, dans le temple, que des citoyens découverts et fort paisibles, quoique l'exercice fût fini.

» De là, j'entrai au temple de la *Réunion* ; il était rempli de troupes de citoyens couverts, et qui disputaient chaudement.

« *Signé*, CHEMIN. »

Un ample supplément sur la Théophilantro-

pie de Montreuil, près Paris, a été fourni dans les notes suivantes.

« Le culte Théophilantropique de Montreuil » commença peu de tems après celui de Paris. » Cette commune, accoutumée à imiter la grande » ville, surtout dans ses égaremens, vit dans » son sein beaucoup d'adorateurs de la Déesse » de la Raison, de dénonciateurs : six ou sept » des premiers, qui ensuite ont également figuré » dans la Théophilantropie, dénoncèrent et » firent guillotiner, dans le tems de la terreur, » quatre cultivateurs ; ces malheureuses victi- » mes étaient des patriotes sincères et amis de » l'ordre.

» Le chef des sectateurs de la Déesse de la » Raison, qui l'est également devenu de la Théo- » philantropie, est un nommé *Beauce-la-Brette*, » hoqueton du roi dans l'ancien régime, qui, » en qualité de commensal du roi, intenta trois » procès, dont il en perdit deux, pour qu'on lui » présentât le pain béni avant les marguillers, » la noblesse et les piétons : il gagna contre les » derniers.

» Cet homme s'est fait le ministre de la Théo- » philantropie ; et pendant le tems qu'il en exer- » çait les fonctions, il faisait venir du boulevard » du Temple plusieurs filles qu'il payait, et aux- » quelles il faisait chanter des chansons, à leur » manière, dans les cérémonies. Pendant la » durée de sa gestion, on a remarqué que cette

» association a été nombreuse, puisqu'on y
» comptait une cinquantaine d'individus de
» Montreuil, et à peu près quarante étrangers
» dont on ignorait la résidence. Les uns et les
» autres étaient porteurs de figures si hideuses
» et d'habits si déguenillés, que tout honnête
» homme en aurait été effrayé ailleurs que dans
» une place publique.

» On m'a assuré que pendant ce tems les
» hommes et les femmes recevaient 1 fr. 50 c.
» par séance, et les enfans 50 centimes.

» Les paiemens ayant cessé, et la fortune de
» Beauce-la-Brette ayant diminué, il a pris le
» parti de céder sa place au nommé *Chevalier*,
» vigneron, qui sait à peine lire.

» Il a cependant conservé une place d'hon-
» neur, puisque dans toutes les assemblées il
» a un fauteuil en face de l'orateur. Dans les
» derniers tems, leur nombre diminua à tel point,
» qu'ils n'étaient plus que dix individus, six
» hommes et quatre femmes, dont plusieurs,
» honteux de leur conduite, ont quitté leur
» commune pour se retirer dans d'autres, où
» ils ne sont pas connus, et où l'on sait qu'ils
» sont devenus les chauds partisans des prêtres
» réfractaires ».

Il est peu de villes où quelque champion des *Fêtes de la Raison* et de l'*Être-Suprême* n'ait proposé d'établir la Théophilantropie; à Metz, Fontainebleau, Chantilly, Rhodez, etc., etc.

Jeandel, procureur-syndic du district de Nanci, avait même anticipé sur la naissance de cette société, pour y préparer les citoyens de cet arrondissement; car, le 16 brumaire an II, il leur avait adressé une circulaire où, après avoir déployé son éloquence contre « le *fanatisme*, » qui, depuis tant de siècles a été la plate-» forme et la cuirasse d'un clergé despote, ty-» rannique, scandaleux, hypocrite, charlatan, » turbulent, le foyer de toutes les atrocités », il espère que le peuple n'hésitera pas un instant à « accepter la *Religion Nationale* que lui offrent » la raison et nos lois nouvelles. Ceux qui seront » préposés ne s'affubleront pas comme des char-» latans..... Le peuple, qui les écoutera dans le » calme, offrira un spectacle vraiment touchant». Malheureusement pour M. Jeandel, le peuple de Nanci et des environs a voulu et il veut rester Catholique.

Le nommé *Rubarbe*, instituteur à Château-Thierry, projetait sans doute de s'y constituer le missionnaire de la Théophilantropie; car, le 2 germinal an VI, il écrivait à l'un des adeptes de Paris la lettre qu'on va lire, et qui donnera la mesure de ses talens:

» Citoyen, sans avoir l'avantage d'être connu » de vous, je vous invite de m'envoyer un livre » de votre culte *Philantrope*, pour établir ce » culte dans cette ville, *qui* est sans contredit

» préferable au Romain, *qui* est rempli de pa-
» roles que le peuple *n'entend pas* et qu'il ne se
» soucie guère *d'entendre*, attendu que c'est une
» langue qu'on *n'entend pas*; car tout le monde
» ne *sait pas le latin*.

» Ayant un de vos livres, j'aurais besoin de
» vos lumières pour y chanter les louanges qui
» y sont et le mode de votre cérémonie; en con-
» séquence il me faudrait un commerce de
» lettres avec vous, où j'apprendrais vos noms
» avec plaisir. *Signé* RUBARBE, *instituteur* ».

Un autre commissaire écrivait du Havre, le 16 brumaire an VI: « A mon arrivée au Havre,
» et suivant nos intentions respectives, je me
» suis occupé des moyens à prendre pour par-
» venir à établir en cette commune une société
» Théophilantropique, à l'instar de celles qui
» existent à Paris. Je me suis à cet effet consulté
» avec des républicains, mes amis. Il est ré-
» sulté de nos opinions que leur avis unanime
» était que nous ne pouvions nous mettre en
» avant, ainsi que je vous l'ai témoigné lorsque
» j'eus le plaisir de vous voir à Paris. Mais nous
» avons jeté nos vues sur plusieurs citoyens
» probes et républicains, qui n'ayant daté nul-
» lement d'une manière marquante ainsi que nous
» dans les différentes crises de la révolution, sont
» d'ailleurs capables de remplir vos vues et les
» nôtres.

» Pour cet effet nous avons conçu le projet de

» leur adresser une lettre circulaire, dont je » vous fais passer une copie ci-incluse, et que » je me suis chargé de leur faire parvenir. *Préa-* » *lablement* nous avons cru prudent, *avant* de » rien entreprendre, de vous faire part du ré- » sultat de notre entretien sur cet objet, afin que » vous puissiez soumettre nos vues au Comité » Théophilantropique, et nous communiquer » son opinion sur le parti que nous devons » prendre.

» Veuillez, citoyen, me faire part au plutôt » du résultat de leur opinion, afin de nous » mettre à même d'agir; et en même tems de » nous procurer les moyens d'aller en avant, » si nous éprouvions quelque obstacle à la » réussite de cet intéressant établissement ».

Signé DUCLERC.

Vers la fin de 1797, et au commencement de l'année suivante, on voulut établir la Théophilantropie à Bordeaux. Un prêtre apostat, nommé *Latapy*, obtint l'ancienne église paroissiale de Saint-Éloi, devenue en 1791 succursale de Saint-Paul. Il courut et fit courir les maisons pour avoir des adhérens à son culte, et ne réussit que pour un si petit nombre qu'il crut devoir abandonner son entreprise. Si elle échoua, il faut l'attribuer au bon esprit des Bordelais, qui ayant un digne évêque (1), secondé par un

(1) Lacombe, aujourd'hui évêque d'Angoulême.

clergé estimable, se rallièrent autour de leurs pasteurs et repoussèrent avec un souverain mépris Latapy et sa nouvelle religion. Rabasteens a eu aussi une société du même genre.

La Théophilantropie s'était installée à Bernai, département de l'Eure : c'est du moins ce que marquait, en nivôse an VI (1798), Muter à Chapuis, instituteur de l'école Théophilantropique de Paris, place du Parc-d'Artillerie, ci-devant Place-Royale.

Les Catholiques de Soissons ayant obtenu l'usage de la Cathédrale, avaient fait réparer et recouvrir à leurs frais la grande sacristie : mais la municipalité, par un acte de l'iniquité la plus criante, l'accorda vers la fin de 1797 aux Théophilantropes, qui à l'instant firent sauter les tiroirs destinés à resserrer les ornemens ; et les Catholiques furent réduits à transporter ces ornemens de maison en maison, pour les conserver. Une preuve que la municipalité n'avait d'autre motif que de persécuter, c'est qu'il existait une chapelle, dite du Séminaire, bien plus commode que la grande sacristie ; et que la nouvelle secte aurait pu l'obtenir, en se conformant à la loi du 7 vendémiaire. Tous les municipaux en étaient membres ; en sorte que, comme municipaux, ils dépossédaient les Catholiques, et comme Théophilantropes ils jouissaient de leur usurpation.

La Théophilantropie a existé pendant quelques

mois à Clamecy, département de la Nièvre ; et environ un an, à Colligni, département de l'Ain. Ici les chefs étaient de francs aristocrates, et leurs adhérens indifférens à toute religion, même à la nouvelle dont ils se déclaraient membres : mais ils convoitaient des places, et croyaient ce moyen propre à les y conduire.

A Poitiers les Théophilantropes demandent à l'Administration de jouir, concurremment avec les Catholiques, de l'église Notre-Dame, tous les jours depuis neuf heures jusqu'à midi. L'Administration répond qu'ayant d'autres édifices libres, ils officieront dans l'église de Saint-Paul dont ils sont en possession, et où se tient le cercle constitutionnel, si mieux ils n'aiment obtenir Saint-Porchaire ; car Notre-Dame est aux Catholiques, qui l'ont rétablie à leurs frais. Les Théophilantropes se plaignent que Saint-Paul ayant été vendu n'est concédé au cercle qu'à titre locatif, que Saint-Porchaire exigerait seize cents francs de réparation ; et ils envoient à leurs frères de Paris une lettre et une pétition, en les priant d'appuyer leur demande.

Le 30 pluviôse an VI (19 février 1798) le culte Théophilantropique s'ouvrit à Liège par un discours de la Fitz, *officier de santé du cercle constitutionnel de la taverne patriotique*. Un autre fut prononcé, le même jour, par

Dethier, juge du tribunal civil du département de l'Ourthe (1).

Châlons-sur-Marne avait une très-petite société Théophilantropique dont le chef était un prêtre marié, nommé *Léger*, professeur d'histoire à l'école Centrale de cette ville, et préposé au pensionnat; ce qui déplaisait extrêmement aux autres professeurs, à raison du discrédit dans lequel par-là même tombait le pensionnat. Un d'eux, également prêtre marié, rougissait, disait-il, de voir son ami à la tête d'une douzaine d'ivrognes et d'hommes sans mœurs : la plupart étaient effectivement connus pour avoir commis des excès dans la révolution. Cependant Léger, leur hiérophante, a toujours été un homme paisible et considéré pour ses talens dans la société d'Agriculture et des Arts de Châlons.

Ces Théophilantropes tenaient leurs assemblées à l'église Notre-Dame, la seule qui eût des orgues : le préfet statua que s'ils ne contribuaient aux réparations de l'édifice, ils en seraient exclus. Des habitans de Châlons voyant qu'ils ne se pressaient pas de fournir leur contingent, et que néanmoins ils étaient lents dans leur retraite, les chassèrent et déplacèrent leur autel;

(1) Voyez l'*Observateur Sévère et Impartial*, ou *l'Écho du Cercle Constitutionnel de la Taverne*. nos. 32 et 33, où sont insérés les deux discours.

on assure même que des Théophilantropes furent insultés. Alors ils firent circuler un imprimé pour annoncer qu'ils suspendaient l'exercice de leur culte, portèrent plainte et voulurent intenter un procès; mais le préfet les avertit que la procédure serait à leurs frais, attendu qu'ils n'avaient voulu ni payer ni déguerpir tranquillement. Le premier tort est du côté des Théophilantropes; car la probité voulait que l'usage commun de l'édifice leur en fît partager les frais d'entretien: mais dans toute société organisée la facilité du recours aux autorités compétentes pour obtenir justice, exclut les voies de fait; et les Catholiques, auteurs de celles dont il s'agit, sont d'autant plus répréhensibles que leurs principes religieux commandent plus strictement la modération et la charité.

Ce qu'on va lire de la Théophilantropie de Bourges est extrait de relations recueillies sur les lieux, et de leurs registres qui ont été communiqués. Leur première séance s'ouvrit dans la Cathédrale, le 10 ventôse an VI (29 février 1798), par Trottier, décoré d'une ceinture blanche à fleurs bleues, devant un autel sur lequel étaient un oranger et des fleurs. A Trottier succéda Heurtaut-Lamerville, protestant, ex-constituant, connu par de bons écrits sur l'économie rurale. Il pérora sur l'existence de l'Être-Suprême. Le décadi suivant, il fit la fonction de lecteur: dans un discours sur l'immortalité de

l'ame, il mit au ciel Antonin et Marc-Aurele : il reste à savoir si Dieu a ratifié ces canonisations.

Malfusson, ci-devant ministre Protestant à Sancerre, lut, le 30 germinal, un discours sur l'immortalité de l'ame « qu'autrefois il avait dit » n'être qu'une bulle d'eau qui se perd dans l'im- » mensité de la mer, une étincelle qui se réunit à » l'élément du feu ». La religion catholique étant seule exceptée de leur tolérance universelle, elle fut souvent peinte à leur tribune sous les couleurs les plus odieuses; et là, comme partout, on ne manqua pas de lui imputer les crimes commis en son nom, et qu'elle abhorre.

A peine les Theophilantropes étaient installés à Bourges, qu'ils célébrèrent des mariages. Le 20 ventose an VI (10 mars 1798) parut devant leur autel, avec son épouse, Tissot, instituteur : Heurtaut-Lamerville présenta l'anneau, fit un discours sur les devoirs de leur état, annonça que le divorce était permis; mais que néanmoins il fallait se comporter de manière à n'être pas obligé d'y recourir.

Le 10 floréal (30 avril), à la fête *des Époux*, sur un autel triangulaire, les Théophilantropes placèrent deux pigeons, symbole de la tendresse conjugale, qui furent portés sur les épaules dans une procession à l'autel de la patrie.

A la fête *de la Vieillesse*, trois officiers municipaux, accompagnés des tambours et d'enfans, allèrent attacher des guirlandes à la porte

de quelques vieillards ; et pendant ce tems-là Ferrand, vieillard respectable, était incarcéré parce qu'il était prêtre.

Des nouveaux-nés étaient aussi présentés à l'assemblée. Le même jour, 10 floréal an VI, une famille Protestante et une famille Catholique, qui par là même cessaient de l'être, y apportèrent leurs enfans. Le 30 du même mois fut présenté l'enfant de Singer, ex-capucin, dont le *parrain* fut Doreau, ex-curé.

En compulsant les registres de la société, on voit des demandes et des objurgations multipliées pour engager les membres à faire les fonctions d'orateurs, et à payer leur contribution. Le zèle se refroidit à tel point que Doreau s'en plaignit amèrement le 20 prairial an VIII (9 juin 1800), dans un discours où il prétend établir que la religion Théophilantropique fut, qu'elle est, qu'elle sera toujours la seule vraie. Le 10 messidor suivant (30 juin), les musiciens s'étant retirés faute de paiement, quelques-uns des frères chantèrent eux-mêmes les cantiques : enfin, le 30 thermidor (18 août), les membres, réduits à sept ou huit, se retirèrent. Ainsi mourut d'inanition la Théophilantropie de Bourges, après deux ans et demi d'existence.

Dans cette société figuraient des hommes qui avaient été les plus ardens antagonistes de la religion Catholique, et les persécuteurs du vénérable Dufraisse, évêque de Bourges. Qu'ils disent

si jamais il usa de représailles ; c'est par la voie douce de l'instruction et de la charité qu'il accéléra leur chute. Elle eut lieu immédiatement avant la tenue du concile Métropolitain, dont l'évêque de Blois avait provoqué la tenue. Il fit sentir au concile que dans cette église même où étaient encore les tréteaux de la secte, et où venaient l'entendre prêcher les hommes qui en avaient été membres, le concile devait, en ménageant les personnes, en leur témoignant même toute sorte d'égards et de charité, censurer les erreurs que l'incrédulité s'efforçait de substituer à la doctrine de Jésus-Christ. Là fut prononcé solennellement le premier et le seul canon dogmatique contre la nouvelle religion. Plusieurs Théophilantropes présens furent eux-mêmes attendris de la manière courageuse, mais affectueuse et paternelle, avec laquelle le concile avait rédigé et promulgué son décret (1).

---

(1) Voyez les Actes de ce Concile, imprimés à Bourges, *in*-8°., 1801, page 16 et suiv.

« Chargés solidairement du dépôt sacré de la foi, les
» pasteurs doivent signaler toutes les erreurs qui en altéreraient la pureté, et prévenir les fidèles contre tout ce
» qui peut les égarer. Dans ces dernières années, l'incrédulité a dirigé ses attaques contre l'ensemble des vérités
» révélées qu'elle veut arracher du cœur des fidèles pour
» leur substituer le déisme, sous le nom de *Théophilantropie* : elle s'efforce d'ailleurs d'introduire l'indiffé-

Le département de l'Yonne a sur tous les autres la palme de la rage persécutrice : là ont été accumulés tous les moyens de conspuer, de détruire la religion Catholique, et de tourmenter ses ministres. Les commissaires du gouvernement, les membres des administrations cen-

» rentisme, en insinuant que toutes les religions sont au » niveau ; qu'en conséquence on doit vivre dans celle » où l'on est né, comme si la vérité n'était pas une, et » que l'erreur pût jouir des mêmes droits que la vérité.

» Une multitude d'ouvrages irréfutables établissent l'au» thenticité des Livres Saints, et la certitude de la » croyance en Jésus-Christ. On ne peut ici que con» seiller la lecture de ces ouvrages, capables de porter » la conviction dans les esprits et la persuasion dans les » cœurs. Cependant, le concile métropolitain se doit à lui» même de proclamer en face de l'Église universelle et de » la postérité, son attachement invariable à la foi de l'É» glise Catholique, Apostolique et Romaine ; à toutes les » vérités qui, suivant l'expression de Vincent de Lerins, » ont été crues partout dans tous les tems et dans tous les » lieux, en frappant d'anathème les erreurs contraires à la » foi, et plaignant ceux qu'elles entraînent : mais en ou» vrant les bras de la charité aux errans, il ferme son sein » à l'erreur. En conséquence le concile métropolitain » considérant comme contraire à la foi toute proposition » tendante à persuader que chacun peut continuer à vivre » en sûreté de conscience dans sa religion, quelle qu'elle » soit, cette assertion ne pouvant s'appliquer qu'à la seule » véritable religion, ledit concile métropolitain repousse » avec horreur le déisme, connu sous le nom de *Theo*» *philantropie*, comme une apostasie de la foi et un re» noncement à toute vérité révélée ».

trales et municipales à très-peu d'exceptions près, ont été les *Busiris*, les *Nérons* de ce malheureux département. Revêtus de l'autorité civile, ils ont déployé et presque usé tous les ressorts de la scélératesse pour extirper les derniers restes d'une religion jadis si florissante dans le diocèse d'Auxerre; diocèse pourvu de tant de vertueux et savans Ecclésiastiques, et d'où sortirent tant de bons écrits sous le pontificat de Caylus. En traitant des fêtes décadaires dans un autre ouvrage, on exposera les mesures tyranniques employées par ces administrateurs pour les établir: ici on ne considère que leurs efforts pour propager et faire triompher le culte Théophilantropique.

Il a existé momentanément dans diverses communes de ce département, telles que Coulange-la-Vineuse, Cravant, Saint-Clément, Griselles-le-Bocage : quelquefois même la cloche annonçait l'assemblée; ce que les Catholiques n'eussent osé faire. Clochot, commissaire du Directoire à Chablis, écrivait au ministre de l'intérieur (1) que la religion Théophilantropique serait préférable au culte Catholique; mais déjà, dit-il, les Théophilantropes ont des ministres, un costume; déjà ils influencent le peuple. « En conséquence il a cru devoir éloi-» gner même leur culte de son canton; mais

(1) Le 8 pluviôse an VII.

» il a composé des hymnes à l'Éternel pour
» donner un caractère religieux aux fêtes déca-
» daires ».

Nulle part le culte des Théophilantropes n'a eu tant de développement et de durée que dans les villes d'Auxerre et de Sens. Celle-ci la première l'a vu chez elle : il leur eût été facile d'obtenir Saint-Germain, église vacante; mais il fallait chasser les Catholiques de la Cathédrale, s'en assurer la jouissance exclusive; il fallait les harceler, les décourager. Eh ! quels moyens on a employés ! Jusqu'à répandre des immondices autour des pilliers, dessiner des images ordurières et des scènes impudiques dans le confessionnaux ! Néanmoins la municipalité montra quelque justice en signifiant aux Théophilantropes de quitter la Cathédrale, et de demander un autre local.

Leur coryphée à Sens était Benoît Lamothe, qui, le 10 floréal an II, avait péroré dans le temple de la Raison sur la religion Naturelle et le culte de la Raison. A la suite de ce discours, dans lequel il blasphème contre la Trinité, contre la Révélation, l'auteur a imprimé quelques poésies de sa façon. Le passage qu'on va lire en donnera une juste idée.

. . . . . . Philosophie,
C'est par toi qu'à l'avenir
Plus on n'entendra gémir
Aucun enfant de la Patrie.

On lui attribue l'*Observateur du département de l'Yonne* (1), « journal qui contient un projet » de *Culte social* (2), où l'on dira l'Oraison » du Sage de Galilée, dite l'*Oraison Domi-* » *nicale* (3) ».

L'an VI (1798) fut imprimé à Sens un *Recueil de cantiques, hymnes, et des odes pour les fêtes religieuses et morales des Théophilantropes, ou d'adorateurs de Dieu et amis des lois* (4). J'ignore si l'auteur est le même Benoît Lamothe; car l'ouvrage est anonyme : mais il s'est déclaré auteur de l'*Office du matin et du soir à l'usage des Théophilantropes ou Chrétiens Français* (5). Il prétend que leur culte est fondé sur l'Évangile; il a versifié une espèce de *Gloria in Excellis*, d'*Oraison Dominicale*, d'*Orate Fratres*, et un chant joyeux ayant pour refrain : *Alleluia*. Dans son *Credo* on dit:

« Nous croyons que Jésus fut envoyé sur terre
» Pour nous instruire et nous guider.
» Je jure de rester fidèle
» A son Évangile sacré :
» Où trouver doctrine plus belle ?
» De Dieu même il fut inspiré.

Au moment où finit le *Credo*, celui qui offre

(1) Imprimé à Sens, 1796.
(2) N°. 10.
(3) Page 87.
(4) *In*-12. Sens, troisième édition.
(5) *In*-12. Sens, an VI.

les pains de la fraternité et de la charité se présente au pied de l'autel ; le ministre lui adresse ces paroles : « En retour de ces pains que vous » présentez à vos frères et aux pauvres, daigne le » ciel répandre tous ses biens sur vous et sur votre » maison ». Le peuple répond : *Ainsi soit-il.*

Un des enfans assistans porte les pains sur l'autel ; l'autre présente un plat à la personne qui a offert le pain, et qui doit faire la quête pour les pauvres. Tandis qu'elle fait sa tournée dans le temple, le ministre partage un des pains en douze morceaux, qu'un des enfans assistans va présenter à douze frères, lesquels en font part à leurs plus proches voisins. L'autre pain est distribué aux pauvres après l'office ; ensuite le peuple, partagé en deux chœurs, chante des strophes qui remplacent l'offertoire.

A la fin de ce Rituel sont les cérémonies relatives aux nouveaux-nés, aux mariages et aux décès des Théophilantropes.

Quant on présente un enfant, le père ou le parrain promet de le faire élever dans cette religion. Le ministre trempe son doigt dans une coupe d'eau, et trace sur le front de l'enfant C. T., qui signifie *Citoyen Théophilantrope* ; puis il lui met un peu de miel sur les lèvres, en disant : *Qu'il soit doux comme le miel de l'abeille* ; puis donnant une fleur odorante, il dit : *Que le parfum de ses vertus soit plus suave que cette fleur ; qu'elle fasse un jour*, (si c'est une fille) *le bon-*

heur d'un époux, la joie et la consolation de ses parens. Si c'est un garçon, à la fleur on joint un petit rameau de chêne ou de laurier; et à ces mots, *le bonheur d'un époux*, on substitue la *gloire de sa patrie*; puis on chante une strophe dans laquelle on dit :

Dieu bon, d'un crime imaginaire pourrais-tu punir un enfant?

Au décès, un tableau suspendu dans le lieu de l'assemblée porte cette sentence :

La mort est le commencement de l'immortalité, etc.

On a cru devoir faire connaître ces rits, qui diffèrent de ceux des Théophilantropes de Paris.

Auxerre étant le siége des autorités premières, souffrit plus qu'aucune ville du département sous le joug de la tyrannie. Le culte Théophilantropique y commença en l'an VI (1798) dans le temple du ci-devant *Grand-Séminaire*; les sexes étaient séparés. Le *mage*, ou ministre, était revêtu d'une espèce d'aube de toile blanche et d'une écharpe violette. On eut successivement pour orateur Boileau, président du département, et trois prêtres mariés, Fontaine, Robert et Chesneau : ce dernier, qui avait été curé de Plombières près Dijon, pérora sur l'amour conjugal.

Les discours des orateurs étaient presque tou-

jours de plates et virulentes diatribes contre la Religion Catholique et contre les prêtres. Pour opérer la conversion de ceux qui ne fréquentaient pas leurs assemblées, ils ne manquaient pas de les dénoncer comme *Chouans, Vendéens, Royalistes*. Les autorités constituées faisaient tout pour les Théophilantropes, tout contre les Catholiques; ou elles fermaient les églises, ou elles empêchaient les prêtres de célébrer, et les harcelaient pour exiger la translation du dimanche au décadi : sur leur refus, ils étaient incarcérés, ou déportés; par une dérision atroce, on tâchait encore de tarir les regrets de leurs paroissiens en disant : Voyez si vos prêtres vous sont attachés; ils vous ont quitté.

Il paraît que vers la fin de leur règne les Théophilantropes d'Auxerre, à l'imitation de ceux de Paris, voulant ramener leur exercice au dimanche, ils avaient rencontré quelque obstacle; car dans un journal de l'Yonne on lit (1) la pièce suivante :

« *Avis important aux sectateurs de la Religion*
» *Naturelle*.

» La commission du culte Théophilantro-
» pique prévient que si la Mairie n'a pas en-
» core rapporté *nonidi* prochain l'inconcevable

(1) Page 957.

» arrêté qui défend aux Théophilantropes d'exer-
» cer leur culte dans le temple les jours cor-
» respondans aux *dimanches*, l'office se fera
» le décadi au lieu et à l'heure ordinaire. »

Lorsque la secte cessa d'être appuyée par l'autorité civile, son crédit s'éteignit comme un éclair, et l'opinion publique en fit une justice prompte et méritée. On peut en juger par le persiflage suivant, inséré dans un journal du même département (1) :

Extrait d'un Rituel Théophilantropique à l'usage du département de l'Yonne.

PRIÈRE DU MATIN A ROBESPIERRE.

» Notre Père qui êtes aux enfers, que votre
» nom soit révéré, que votre règne se rétablisse,
» que vos décrets soient exécutés dans le dépar-
» tement de l'Yonne comme à Sens.

» Donnez-nous aujourd'hui notre sang quo-
» tidien; et ne nous laissez pas succomber sous
» les honnêtes-gens et les *Clichiens*, mais déli-
» vrez-nous des Cinq-Cents. *Ainsi soit-il.*

A MARAT.

» Je vous salue, *Marat*, plein de sang; Ro-
» bespierre est avec vous; vous êtes béni parmi

(1) *Journal Littéraire et Politique du département de l'Yonne*, 25 thermidor an V, n°. 24, 12 août 1797, page 314 et 315.

» tous les Théophilantropes; et les Jacobins, » fruits de vos entrailles, sont bénis. Dieu Marat, » secondez-nous maintenant et à l'heure de la » guillotine, que nous espérons bien rétablir. » *Ainsi soit-il* ».

Profession de foi.

» Je crois en Sieyes le père tout-puissant, » créateur des Jacobins et des Théophilantropes (1), et en Robespierre son fils chéri, notre » ancien maître, qui a été conçu du démon et » né d'une furie, a souffert le 9 thermidor, a été » guillotiné, est mort et enterré; qui est descendu dans l'enfer, est ressuscité des morts le » 13 vendémiaire, est monté au Luxembourg, » où il est assis à la droite ou à la gauche de » Barras, d'où il prétend juger les Cinq-Cents et » les faire tomber dans le royaume des morts.

» Je crois à B...., à R.... à la R..... L....., » aux Cercles constitutionnels, à la Montagne, » à la résurrection de la terreur, et à sa durée » éternelle. *Ainsi soit-il* ».

De tous les départemens (Paris excepté), l'Yonne est celui où la Théophilantropie obtint

(1) C'est une calomnie; Sieyes fut toujours étranger aux jongleries théophilantropiques, et sous Robespierre, il faillit être victime.

le plus d'extension et de durée ; et ces faits coïncident avec la persécution la plus atroce, dont les agens étaient presque tous sectateurs du culte déïste.

Cependant l'homme le plus dépravé peut devenir un vase d'élection : le retour à la vertu n'est interdit à personne ; c'est le seul moyen de trouver la paix de l'ame, et de reconquérir l'estime publique. Fasse le ciel que les individus dont il s'agit aient le tems et le courage d'expier le passé, afin de n'être plus jugés que sur l'avenir. Mais quelle que soit leur conduite, et dussent-ils nous souhaiter et nous faire encore plus de mal, nous conserverons à leur égard cette charité dont Jésus-Christ traça le précepte et fut le modèle ; il nous serait doux de leur en donner des preuves.

Avant de terminer ce chapitre, le lecteur voudra bien suivre un moment l'historien dans d'autres contrées.

D'après leur début, les Théophilantropes avaient conçu les plus vastes espérances, et plusieurs d'entre eux entrevoyaient dans un avenir peu éloigné la conquête d'une partie de l'Univers ; c'est sans doute dans cette illusion que fut composé l'hymne dédié aux *Théophilantropes répandus sur la surface du globe*. Un missionnaire de leur secte avait fondé des espérances sur la Suisse. On en jugera par la lettre suivante :

Paris, le 5me. jour complémentaire de l'an VI.

« Citoyens, je pense bien que vous n'avez pas » pris le change sur les motifs de mon absence » du comité. Des affaires domestiques m'ont » empêché jusqu'ici de me rendre à vos assem- » blées ; et au moment où je me disposais à » aller partager vos travaux, des affaires d'un » autre genre m'appellent en Helvétie.

» Je désire bien trouver dans cette terre libre » des hommes disposés à embrasser le culte des » Théophilantropes. Si mes vœux se réalisent, » je m'empresserai de communiquer avec vous » et de me concerter avec les membres du co- » mité pour inoculer aux Helvétiens la religion » des Confucius, des Socrate, des Voltaire et » des Rousseau.

» Je vous envoie des exemplaires pour l'im- » pression desquels j'ai fait des avances qui ne » m'ont point été remboursées. Je ne les répète » point, parce que je suis bien convaincu de » l'impossibilité où serait le comité de les ac- » quitter en ce moment.

» Conservez-moi votre estime et votre amitié.

Signé SIAUVE ».

Les Théophilantropes de Paris ignorent peut-être qu'en Piémont on voulut introduire leur culte. A Turin fut imprimée, l'an VII, une traduction italienne du *Manuel*, par G. de Grégori,

homme de loi du département de la Sesia, qui mit en tête une lettre aux mères de familles républicaines : il les assure que la Théophilantropie ne contredit pas le culte Catholique ; que d'ailleurs il ne faut pas disputer (1).

Morardo, prêtre, ci-devant piariste, qui d'abord avait écrit en faveur de la Religion, dédia à Ginguené, membre de l'Institut, alors ambassadeur près la cour de Sardaigne, un opuscule italien intitulé : *Pensées libres sur le Culte religieux et ses Ministres* (2). L'auteur, qui se donne pour le premier apôtre de la révolution Piémontaise, n'aurait-il pas été successivement royaliste et démagogue ? Il loue l'empereur Julien, qui était aussi un apostat ; se déchaîne contre les fondateurs d'Ordres ; admet un chef de l'Eglise, quoiqu'il propose de déposer Pie VI ; croit qu'un seul évêque suffirait pour toute l'Italie ; veut qu'on supprime le chant, le célibat, le costume ecclésiastique, les confessionnaux, qu'on déporte les prêtres fanatiques en pays lointain, et qu'un comité de philosophes chargé de reviser les bibliothèques fasse brûler tous les livres contraires au bon sens, ce qui signifie sans doute tous les livres de religion ; car la

(1) *Manuale dei Theophilantropi*, etc., *in*-12. Torino, an VII.

(2) *Del Culto Religioso e de' suoi Ministri*, *Pensieri Liberi*, in-8°. Torino.

seule qui selon lui convienne à une nation, c'est la Théophilantropie (1).

Ce fatras ne méritait guère une réfutation ; et néanmoins un estimable religieux conventuel, le *P. della Valle*, mort il y a quelques années, le même qui a fait les *Vies des Peintres Grecs* et d'autres ouvrages, crut devoir confondre le ci-devant piariste, par un petit écrit anonyme intitulé : *Quatre mots à Gaspard Morardo*, sur son livre intitulé : *Du Culte religieux et de ses Ministres* (2). Les raisonnemens du *P. della Valle* ont pulvérisé ceux de son antagoniste, qui ferait de vains efforts pour secouer le mépris public sous lequel il est enseveli.

CHAPITRE VI.

Des sectes avec lesquelles la Théophilantropie a quelque analogie. Chute de la Théophilantropie.



ENTRE les cultes appuyés sur la Révélation et ceux qui la rejettent, il n'y a guère de comparaison à établir ; ainsi mal-à-propos a-t-on voulu

(1) Page 35.

(2) *Quattro Parole al Citadino Gaspare Morardo*, etc, *in*-12. Torino.

trouver des rapports entre les Théophilantropes et les Cœlicoles, Pélagiens, Sémi-Pélagiens, Sémi-Chrétiens, Arminiens, Molinistes, quoique certaines idées communes à tous sur les forces de la nature pour opérer le bien sans la grace, puissent conduire aux mêmes résultats.

J'ignore si les Théophilantropes ont des points de contact avec une réunion d'hommes qui, s'intitulant *Adorateurs de la liberté et de l'Egalité*, demandèrent en l'an IV à la municipalité de Toulon le *Temple de la Raison* pour y exercer leur culte; ce qui leur fut accordé.

Les partisans de la Théophilantropie ont promené leur imagination sur le globe pour trouver des sociétés formées d'après leur plan.

Le système des Guèbres paraît avoir quelque analogie avec la Théophilantropie, telle que la concevait d'Aubcrménil, puisqu'il y introduit le feu sacré.

Un écrivain a prétendu trouver en Orient des Théophilantropes : ce sont les *Wahabys* (1); nation guerrière qui, sous cet aspect, jouera probablement en Arabie le même rôle que les Marattes dans l'Inde.

Les ablutions, les jeûnes, l'abstinence du vin, la circoncision chez les Wahabis, établissent une assez grande différence entre eux et les

---

(1) Voyez *Journal de Paris*, 6 vendémiaire an XII, et le *Moniteur* du même jour.

Théophilantropes pour nier l'identité de système.

Peut-être ces derniers ont-ils plus d'analogie avec les Sikes (1) qui habitent le Lahor, sur lesquels Sonnerat et Wilkins ont donné des détails (2). Ce dernier décrit leur église à Patna, leur liturgie, leurs agapes; leur morale est la philantropie universelle, et ils prient Dieu pour le genre humain. Wilkins, et après lui Langles, les peignent comme une espèce de déistes. Voyons ce qu'en dit Forster.

Après une notice biographique sur leur fondateur Nank, né en 1469 et mort en 1539, il expose la doctrine de ses sectateurs : ils adorent un Dieu, admettent des récompenses et des punitions futures, tolèrent toutes les religions, sur lesquelles ils ne veulent pas même entrer en dispute; croient une incarnation secondaire de la Divinité, proscrivent le culte des images, s'abstiennent de manger du porc, ont un gouvernement approchant de la démocratie et se divisent en deux branches (3). Qu'on nous dise si ce sont là des Théophilantropes.

---

(1) Nos auteurs écrivent *Seeks*, à l'imitation des Anglais; mais ces derniers, d'après le génie de leur langue, prononcent *Sikes*.

(2) *Asiatik Researches*, Tome I, n°. 12, *in*-8°. London, 1801, page 288 et suiv. *Voyage aux Indes Orientales*, etc., par Sonnerat, Tome II, page 224 et suiv.

(3) Voyez Forster, *Voyage du Bengale à Pétersbourg*, Tome III, page 3 et suiv.

En 1799 la branche théologique de la société Teylérienne à Harlem proposa au concours les questions suivantes :

« Quelle est l'origine des Théophilantropes » qui, depuis peu, se montrent publiquement » dans la République Française ?

» Quel rapport y a-t-il entre leurs dogmes, » leurs rites et ceux des Chrétiens ?

» Qu'a-t-on à attendre de cette société pour » la religion en général, et pour le Christianisme » en particulier » ?

Le prix devait être adjugé en 1800. La société déclara qu'aucun des mémoires envoyés ne l'avait mérité ; mais Chemin, l'un des concurrens, a imprimé son travail, sous ce titre : *Qu'est-ce que la Théophilantropie ?* Il est cité plusieurs fois dans ce qu'on a lu.

En 1798 fut traduit en Hollandais la première partie de l'*Année religieuse* des Théophilantropes. *De Vos*, ministre Mennonite d'Amsterdam, y joignit un *Postscript* de vingt-cinq pages (1).

Il commence par établir que les exemples corrupteurs de la cour et du clergé, avaient

(1) *Naschrift op de nederduitsche Uitgaave des Godsdienstigen Jaarkrings van het Theophilantropich gezelschap*, *in*-12. Amsterdam, 1798.

préparé et disséminé parmi le peuple le mépris des devoirs du Chrétien : ce mépris fut porté au comble par les événemens funestes qui escortèrent la révolution sans en être le résultat. Pour ramener les idées religieuses, les Théophilantropes s'arrêtèrent à des notions générales. Quoiqu'il trouve de belles choses dans leurs prières et leurs cantiques, il désapprouve qu'on ait appelé leur système, *Culte Universel de tous les Sages, de tous les tems, de tous les lieux* : il croit leur plan entièrement neuf, et même très-différent de celui du docteur Williams. Mais De Vos s'étonne qu'ils aient caché soigneusement et à dessein la source où ils ont puisé, savoir : les livres sacrés du Christianisme, quoiqu'on en ait fait usage pour le fond et pour les formes. Il censure d'ailleurs divers articles de leur liturgie : on y présente Dieu comme étranger à toute colère; mais a-t-on oublié la distinction à établir entre la colère et la justice qui punit le crime?

Il reproche aux Théophilantropes de n'avoir pas encouragé les recherches sur la Révélation dont Platon avouait la possibilité, et dont l'authenticité se montre avec éclat dans les ouvrages de Grotius, Newton, Locke, Priestley, Trembley, Necker et beaucoup d'autres.

Le nom de *Théophilantrope* est beau; mais à qui convient-il mieux qu'à Jésus-Christ? De Vos termine en déclarant que si le nouveau culte

peut produire quelque bien chez les personnes qui ont vécu dans l'oubli de Dieu, et sans chercher à le connaître, il sera toujours insuffisant pour ceux qui pensent et qui connaissent la supériorité des Évangiles.

La connaissance d'une secte nouvelle ne pouvait rester étrangère à une contrée avide de connaissances dans tous les genres, et qui les cultive toutes avec succès. En 1798 diverses traductions allemandes d'ouvrages Théophilantropiques furent publiées par Friedel à Mayence, et d'autres à Leipsick, sous le titre de *Culte des Nouveaux Francs* (1); titre absurde en ce qu'il supposait que la France était devenue déiste. Quelques journalistes du même pays rendirent compte ou même se constituèrent les apologistes de la nouvelle secte (2); mais elle fut sévèrement critiquée dans la *Minerve* d'Archenholtz (3) et dans le *Mercure Allemand* de Wieland (4).

---

(1) *Gottes Verehrung der neufranken, rituel buch der Theophilantropen*, 3 vol. *in*-8°. L'auteur de cette seconde traduction est Dyk, qui, à la fin du premier volume, a inséré un avis *An den teutschen Leser.*

(2) Voyez le *Nouveau Journal des Prédicateurs*. Altona 1798 : la *France*, par Gorike. Lubeck, 1798, dixième cahier; et dans le 3e. vol., huitième cahier; et 4e. vol., huitième cahier; et 5e. volume, 2e. cachier. *Esquisses pour servir à la philosophie*, etc. Lubeck, 1797.

(3) Berlin, mois d'août 1799.

(4) Leipsick, cahier de septembre 1797.

Très-peu d'ouvrages furent publiés sur la nouvelle secte : on a mentionné précédemment celui du *P. Della Valle*. En France parurent deux opuscules intitulés l'un et l'autre l'*Ami des Théophilantropes* (1); le premier par Guyot, prêtre du diocèse de Cambray; le second par le vénérable Wandelaincourt, ancien évêque de Langres. Il s'attache à prouver aux Théophilantropes que leurs dogmes sont insuffisans; que leur morale est incomplète, leur culte frivole; qu'en voulant écarter les mystères, la nature leur en offre de toutes parts. Ce livre de la nature qu'ils exaltent si fort n'a-t-il pas des pages bien obscures? Ils ne marchent donc qu'à la lueur des principes empruntés de la Révélation.

Quelque tems après, l'archevêque de Besançon, Le Coz, fit une excellente apologie de la divinité de Jésus-Christ (2), qui est par là même une réfutation de la religion Théophilantropique : mais elle avait pour but de repousser les attaques dirigées contre ce dogme par de Lisle de Salle, dans son *Mémoire en faveur de Dieu*, qu'il appelle son *Client*, et qu'il met

(1) Le premier, *in*-12. A Châlons, an VIII; le deuxième, *in*-8°. : l'un et l'autre de 26 pages.

(2) *Défense de la Révélation Chrétienne, et Preuves de la divinité de Jésus-Christ*, par C. Le Coz, archevêque de Besançon, *in*-8°. Paris, 1802.

sous la sauve-garde de la loyauté française (1).

Les pasteurs crurent qu'il fallait moins s'occuper d'écrire que de faire circuler dans les mains des fidèles tant de bons livres propres à les prémunir contre l'erreur; dans leurs instructions, ils s'attachèrent à développer les preuves qui établissent l'insuffisance de la raison, le besoin et l'authenticité de la Révélation, l'existence du péché originel, la nécessité d'un Rédempteur, la mission et la divinité du Messie : c'est à quoi les exhortaient, par l'entremise des *Annales de la Religion*, les évêques réunis à Paris, sentinelles vigilantes dont la correspondance pendant huit ans ne cessa de stimuler et d'éclairer le zèle de leurs collègues.

On a vu précédemment que le *Mercure Français* du 20 nivose an VI, après avoir donné une notice des Théophilantropes, trouve mauvais qu'ils n'admettent pas dans leur sein les athées. Il pronostique la perpétuité de la secte Théophilantropique; et cependant un homme dont il veut bien d'ailleurs faire un éloge qu'on ne lui demande pas, n'accordait, dit-il, à la société que deux ans d'existence : cet homme, c'est Grégoire. « Mais Saturne, qui tient la faulx levée

(1) *In*-8°. Paris, 1802. Il y aurait eu du courage à réclamer contre l'athéisme en 1794, et non six ans après.

» sur toutes les prophéties apocryphes, doit » encore précipiter celle-ci dans la fosse du » mensonge ».

L'évêque que l'on critique avait effectivement, dans une compagnie, déclaré qu'il ne croyait pas à la durée du culte public des Théophilantropes. L'événement a parlé; qui a prédit juste?

Un écrivain anti-Chrétien (le Publiciste Lacroix) disait dans un de ses ouvrages : « La » Théophilantropie, en s'efforçant d'étouffer le » Christianisme, se pare de quelques-uns de » ses attraits..... Mais le charme du mystère est » perdu, et les hommes s'attachent plus aux » objets par les illusions que par la réalité. Il » n'y a pas de religion sans sacerdoce ». D'après cela il doute que la Théophilantropie puisse se maintenir : pour en assurer la durée, il eût fallu, dit-il, « qu'elle possédât des édifices aussi » nobles et aussi simples que son culte, où des » chants harmonieux, des orateurs célèbres, » des ministres révérés par leur sagesse, ratta- » cheraient à l'existence de Dieu la pensée de » l'homme civilisé ».

Oui, sans doute, des *ministres révérés*, et non des prêtres transfuges du sanctuaire sur lesquels ne reposait pas l'estime publique.

Ce qui précède aura fait pressentir les causes qui ont amené progressivement la chute de la Théophilantropie, dans le sein de laquelle s'étaient d'ailleurs formés des schismes : celui

de Saint-Thomas-d'Aquin n'était pas le seul ; et sur plusieurs points, tous étaient en collision avec la Théophilantropie de Sens, qui avait des rites différens.

Parmi les nouveaux profès, plusieurs avaient apporté une réputation qui éloigna d'anciens sectaires déjà divisés entre eux, et fut cause que d'autres se réunirent exclusivement à Saint-Germain-l'Auxerrois.

A la naissance de la Théophilantropie, l'affluence aux assemblées était nombreuse ; les deux tiers au moins étaient des spectateurs qui circulaient ou se tenaient debout autour de l'enceinte des sociétaires. Mais la curiosité est un sentiment passager, surtout chez les Parisiens : elle s'éteignit ; et d'un autre côté le zèle se réfroidit tellement que, depuis le 18 brumaire an VIII, les Théophilantropes s'étaient restreints aux quatre temples suivans :

La Reconnaissance..... Saint-Germain-l'Auxerrois.
L'Hymen.............. Saint-Nicolas-des-Champs.
La Victoire........... Saint-Sulpice.
La Jeunesse.......... Saint-Gervais.

S'il est vrai que, dans celui-ci, un membre ait eu l'oreille mise en sang, cet attentat devait appeler la vindicte publique.

Un Journal assure qu'à Saint-Gervais, on investit l'église et qu'on les renvoya (1) ; ils déclarent

(1) Voyez le *Fanal* du 2 frimaire an VI.

d'ailleurs, que le 20 nivôse an IX, on y démolit leur autel, on arracha leurs décorations et même le drapeau tricolor placé au-dessus de la chaire avec cette inscription : *Liberté des Cultes*. Le tout fut brûlé devant l'église.

Trois ans auparavant (1) les Théophilantropes de Montreuil s'intitulant *Citoyens réunis en Cercle Constitutionnel*, s'étaient plaints au ministre de la police d'insultes reçues dans leur temple. L'affaire fut jugée au tribunal correctionnel du canton de Choisi, dont la sentence porte : « qu'il n'est pas judiciairement prouvé » qu'on ait troublé le culte Théophilantro- » pique, mais il y a eu trouble » ; et quatre individus, auteurs du délit, furent condamnés à cinquante francs d'amende envers la République, et à subir un mois de prison (2). Dans ces événemens, le tort est souvent des deux côtés ; aux yeux de l'homme sensé, l'avantage reste à celui qui montre le plus de modération. J'ignore qui des contendans eut droit de se l'attribuer : l'opinion publique était devenue graduellement plus défavorable à cette institution. Que l'opinion soit vraie ou erronée, elle est une puissance ; elle était vraie, quand elle assurait que la Théophilantropie avait moins

(1) Le 8 nivôse an VI.

(2) La sentence est du 29 pluviôse an VI.

pour but l'établissement de son culte abstrait, que la destruction de la religion Catholique.

Le 12 vendémiaire an X, les consuls prirent un arrêté portant que les Théophilantropes ne pourraient plus se réunir dans les édifices nationaux. Cinq mois après, parut un opuscule *Sur l'Interdiction du culte de la Religion Naturelle* (1); l'auteur se plaint de ce qu'ils n'ont pu obtenir acte de leur déclaration à l'autorité civile pour continuer dans un local qu'ils auraient loué, et il réclame cette liberté. La prévention contre ce culte serait-elle fondée, dit-il, sur sa nouveauté? mais le consulat aussi est nouveau. Sans doute le gouvernement n'y eût mis aucun obstacle, et quelqu'autre raison aura empêché la renaissance de ce culte.

L'opuscule qu'on vient de citer est rédigé avec modération. La justice ordonne de dire que le même caractère se montre dans les ouvrages avoués par la société, quoiqu'on ne puisse en dire autant de plusieurs discours inédits de ses orateurs : ils ont voulu avoir l'air d'être persécutés; ils prétendent même l'avoir été (2). Alors la loi aurait dû sévir contre les auteurs de ce

(1) *Sur l'interdiction du Culte de la Religion Naturelle* ou *Théophilantropique*, in-8°. Paris, 21 ventôse an XII, 8 pages.

(2) V. page 64 du Mémoire : *Qu'est-ce que la Théophilantropie ?*

désordre. Tout citoyen a un droit égal d'exercer son culte sous l'égide tutélaire de l'autorité publique; et le devoir de chacun n'est-il pas de respecter ce droit, sauf à plaindre les errans, à les aimer, à leur faire du bien sans partager leurs égaremens?

Ainsi s'éteignit à Paris, sans trouble et sans bruit, après cinq ans d'existence, le culte Théophilantropique, qui, dans les départemens n'eut qu'une consistance momentanée, et dont à Paris même, il n'était plus resté de trace que dans une école rue *Etienne*, chez Richard, où Chemin allait donner des leçons de langue latine : l'enseignement de la morale s'y faisait, dit-on, d'après les livres de la secte défunte.

A l'athéisme de 1793, aux *Fêtes de la Raison*, succédèrent les *Fêtes à l'Etre-Suprême*, qui, au milieu des orages révolutionnaires, prirent le nom de *Culte Théophilantropique*, ayant des ministres et une liturgie. La curiosité m'a conduit plusieurs fois à leurs réunions : je déclare n'y avoir jamais vu ce recueillement religieux et profond qu'on trouve dans les églises Catholiques, et même chez les Protestans. Au reste, c'était moins une religion qu'un parti d'opposition, dont les gouvernans étaient secrètement les fauteurs, pour combattre la religion Catholique, contre laquelle ils se déchaînaient dans toutes leurs proclamations, et dont à cette époque ils tourmentaient les pasteurs.

C'est ici le cas de se rappeler ce que dit l'Écriture : *Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion.* Toujours prêts à défendre la religion que nous professons, soyons toujours prêts aussi à obliger ceux qui nous persécutent : rappelons-nous que le Sauveur du monde a prié pour ses bourreaux.

Bayle avait prétendu qu'une société d'athées pourrait subsister. Divers écrivains ont prouvé, 1°. que l'hypothèse était fantastique, parce que jamais on ne trouva un peuple civilisé qui fût athée; 2°. qu'en supposant la possibilité de son existence, il aurait par là même un principe de dissolution qui, en relâchant tous les liens sociaux, hâterait son anéantissement. Ainsi, pour les hommes sensés, le problême est résolu; mais cette solution acquiert un nouveau degré de certitude quand on considère le résultat de tant d'efforts infructueux pour consolider l'existence des sociétés de déistes. Celles-ci du moins avaient deux principes sur lesquels reposent la croyance et la morale des peuples; et cependant, semblables à ces météores phosphoriques qui, parcourant rapidement les airs, n'y laissent aucune trace de leur passage; comme eux, éclipsées, elles ont produit si peu de sensation, elles ont duré si peu de tems, que l'histoire, en leur assignant une mention légère, marque à peine le court intervalle qui sépare leur naissance de leur fin. Il importe néanmoins d'invoquer à cet égard les

souvenirs de la postérité, parceque leur existence éphémère atteste aux races contemporaines et futures, le besoin d'une religion positive, et les égaremens de la raison humaine, lorsqu'elle n'a d'autre appui que ses propres forces. Sherlock, un de ceux qui ont le mieux développé cette vérité, apostrophe ensuite le déiste par ces mots : *Goto your Natural Religion ; — Actuellement invoquez votre Religion Naturelle* (1). Dans ce tableau, le Chrétien éclairé par la Révélation, puisera, sans doute, des motifs nouveaux d'apprécier ce bienfait, et demandera au ciel qu'il éloigne l'époque où la gentilité doit le perdre.

MAMMILLAIRES.

Dans tous les tems les hommes ont voulu écarter ou étouffer les remords en s'efforçant de concilier leurs passions avec leurs devoirs. Les paradoxes les plus étranges, les sophismes les plus grossiers ont été mis en usage pour faire illusion aux autres et s'aveugler soi-même ; telle est la source d'où découlent tant de sectes qu'on

---

(1) Voyez *Several Discourses Preached at the Temple Church by the Sherlock*, in-8°. London, 1734, Discours IX, page 270.

accuse d'avoir caché sous un voile religieux les abominations de la lubricité.

A mesure que chez les nations modernes s'est étendu ce qu'on appelle si improprement la *civilisation*, les mœurs, sans être plus pures, ont été revêtues de formes moins grossières; et dès-lors les aberrations de l'esprit humain ont contracté une teinte différente.

D'après l'ouvrage anonyme de Stoupe, intitulé la *Religion des Hollandais*, Bayle parle de la secte des Mammillaires, qui avait pris naissance à Harlem, chez les Mennonites. Un jeune homme ayant porté la main sur le sein d'une fille qu'il étoit près d'épouser, et cette indécence ayant été déférée au tribunal ecclésiastique, on se divisa sur la peine à infliger. Les uns voulaient que le coupable fût excommunié; les autres, en avouant qu'il avait péché, trouvèrent le châtiment trop sévère, et furent en conséquence appelés *Mammillaires*. La même dénomination a été appliquée depuis en Italie à des hommes qui ont osé se constituer les apologistes du vice. A la fin du dix-septième siècle, le docteur Jacques Boileau, sous un titre pseudonyme, avait vengé les mœurs dans son Traité *De Tactibus Impudicis*. La raison, la religion, les Pères de l'Église, les décisions des Papes sont les autorités sur lesquelles il asseoit ses décisions. Il rappelle entre autres qu'en 1612, Aquaviva, général des Jésuites, défendit aux

théologiens de sa Société, d'enseigner qu'il y eût des fautes légères en ce qui concerne l'impureté (1).

François de Posadas, dominicain, mort en 1713, a fait un ouvrage espagnol intitulé : *Triomphe de la Chasteté contre la Luxure Diabolique des Molinistes* (2); et c'est le Molinisme qui, trente ans après, a tenté de justifier ces turpitudes, ou du moins d'en atténuer le crime.

En 1743, Foscari, patriarche de Venise, voulant prévenir des désordres, avait mis au nombre des cas réservés toute espèce de blasphème, et tout acte extérieur qui aurait pour objet de donner atteinte à la pureté des vierges dans les monastères. La même année parut en cette ville une dissertation latine où, sous prétexte d'expliquer le vrai sens de la loi, on y met des restrictions qui tendent à l'anéantir. Sur le huitième cas, l'auteur demande si la réserve peut frapper des actes véniels de leur nature, tels que de toucher les joues et le sein des vierges consacrées à Dieu; et qui ne peuvent être mortels qu'autant

(1) Voyez *Marcelli Ancyrani Disquisitiones*, etc., *in-8°*. Paris, 1695, *Dissertatio tertia de tactibus impudicis, an sint peccata mortalia vel venialia.*

(2) *Triumfos de la Castitad contra la luxuria diabolica de los Molinistas*. Voyez *Continuacion à la Historia Ecclesiastica général*, etc., in-8°. Madrid, 1792, Tome XIII, page 130.

qu'ils sont accompagnés d'une intention coupable.

Il suppose, comme on le voit dans l'énoncé de la question, que ces actes hors le cas de nécessité peuvent être exempts de passion et d'intention perverse, comme si en pareil cas la main n'agissait pas sous la direction du cœur. Est-il croyable qu'un homme sensé, un prêtre, ait pu adopter une si grossière illusion ? Je ne sais pourquoi le Père Richard, dans son *Dictionnaire des Sciences Ecclésiastiques*, a craint de dire que le Jésuite Benci était l'auteur de cette Dissertation, qui scandalisa tous les amis des bonnes mœurs.

Le Père Concina, dominicain de Venise, vint au secours de la chasteté, et la vengea de cet attentat dans deux Lettres latines qui furent réimprimées sur-le-champ à Rome et à Lucques. Il y prouve jusqu'à l'évidence que ces attouchemens volontaires sans nécessité, sont des péchés mortels.

Ces cris de la foi et de la pudeur allarmée retentirent à Rome ; par un bref du 10 août 1744, Benoît XIV se hâta de proscrire la doctrine de Benci avec la Dissertation qui les contenait, et tous autres ouvrages qui auraient pour objet de les soutenir. Croirait-on qu'à l'instant furent imprimés clandestinement, dans la capitale même de la Chrétienté, des pamphlets pour faire l'apologie de cette doctrine lubrique ? Il fut

prouvé qu'un autre Jésuite, le P. Faure, en était l'auteur.

Les défenseurs de Benci, gens actifs et capables de faire jouer plus d'une machine, publièrent à Venise un libelle intitulé : *Rétractation solennelle du Père Concina*; supercherie infâme, et dont autrefois on s'était déjà servi contre le Cardinal Noris. Un décret du Saint-Office condamna la prétendue *Rétractation* comme libelle diffamatoire. On y passe légèrement sur la doctrine des Mammillaires pour étaler plus à l'aise un tissu de calomnies contre Concina. Ses adversaires, persuadés qu'il démentirait cette imposture, extorquèrent à ses supérieurs une défense d'écrire contre la *Rétractation* supposée, attendu, disait-on, qu'il est assez vengé par la condamnation du libelle.

A cet ordre Concina répondit que la *Rétractation* n'ayant pour objet que de décrier sa personne, il consentait à garder le silence; que s'étant consacré à la défense de la morale chrétienne, il regarderait comme un malheur de n'avoir aucune part aux persécutions qui furent toujours l'apanage des défenseurs de la vérité; que, conformément à l'Évangile, il était disposé à souffrir patiemment les outrages dirigés contre lui par ses ennemis.

Que firent alors ceux-ci? Par une fourberie plus vraie que vraisemblable, après avoir forcé au silence l'innocent calomnié, ils se donnèrent

carrière pour multiplier les mensonges, ils firent à Lucques en 1745 une nouvelle édition de la *Rétractation ;* et ils imprimèrent furtivement à Venise, sous le titre de *Jugement d'un Théologien*, un libelle encore plus scandaleux.

Saint-Thomas-d'Aquin, aussi conforme à la vérité que contraire à la licence, dit que toucher la main d'un ami, lui donner un de ces baisers dont la pudeur n'est jamais offensée, sont des témoignages d'affection que la bienséance et l'usage autorisent en certains pays. Le libelliste falsifie saint Thomas pour lui faire dire que d'autres attouchemens sont permis : il ajoute que ces actes ne sont pas criminels de leur nature ; à l'appui de son assertion il cite les cas où la main d'un chirurgien est obligée d'intervenir. Il n'appartient qu'au libertinage de conclure de ce qui est de nécessité à ce qui n'a pas ce caractère.

Le libelliste ajoute textuellement le passage suivant, qu'à l'imitation de Concina on ose à peine confier au papier : « La doctrine proposée » sur l'indifférence de ces sortes d'attouchemens » est si certaine, qu'il nous paraît qu'on ne » saurait la nier sans danger d'errer dans la foi ; » car elle est solidement établie, cette doc» trine, sur plusieurs textes de l'Écriture, par » exemple, sur ces paroles de saint Marc : *Ils » imposeront les mains aux malades, etc.* ; » et sur celles de l'épître de saint Jacques :

» *Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il » appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils » prient sur lui en l'oignant d'huile.* On peut » tirer aussi une nouvelle preuve des sacre- » mens que Jésus-Christ a institués, de celui » de l'Extrême-Onction, etc. ». Il est difficile de pousser plus loin la mauvaise foi et l'abus sacrilége de l'Écriture-Sainte.

Un autre scandale du P. Benci est de soutenir que le blasphème proféré par habitude sans réflexion actuelle, n'est pas un nouveau péché, et ne peut être la matière d'un cas réservé : cette erreur, qui est une conséquence naturelle de celle du *péché philosophique*, ne paraît pas choquer l'auteur du *Jugement*, qu'on dit être le P. Turani, théologien de la Pénitencerie.

Quand on voit des hommes réputés graves se constituer les apologistes d'opinions que la vertu la moins sévère repousse avec horreur, on n'ose réfléchir sur les motifs qui ont pu les faire agir : la charité craint de trouver en eux des avocats intéressés à défendre autre chose qu'une simple théorie.

Le P. Concina nous apprend lui-même que sept libelles ont été imprimés, réimprimés en Italie (1) en faveur des nouveaux Mammillaires dont Benci est le chef.

(1) Voyez la Préface en tête de son *Explication des*

Il y a tel de ces libelles où, pour dénigrer Concina, on l'accuse de *Pascalisme*, de *Jansénisme*; car ailleurs, comme en France, aimer prêcher, soutenir la sainte austérité de l'Évangile, c'est être Janséniste. Il est bon d'observer que la doctrine immonde de Benci, proscrite par le Saint-Siége, a cependant trouvé depuis cette époque des défenseurs parmi des gens qui avaient fait un quatrième vœu d'obéir au Pape. Les torts d'un ou plusieurs individus ne sont pas le crime de la société dont ils étaient membres; mais, en pareil cas, le devoir de la société était de les désavouer sous peine d'en être réputée complice, et d'en partager les flétrissures. On voudrait pouvoir dire que les Jésuites ont désavoué leur confrère.

Terminons cette discussion en citant un trait hideux très-authentique qui, sans ajouter à la probabilité de beaucoup d'autres, en garantit la possibilité.

Le 23 juin 1803, le tribunal du premier arrondissement de la Roër, séant à Aix-la-Chapelle, rend un jugement contre une société qui, sous le voile de la piété, cachait la débauche la plus effrénée.

---

quatre Paradoxes qui sont en vogue dans notre siècle, *in*-12. Avignon, 1751. Voyez aussi *Continuacion à la Historia Ecclesiastica*, etc., de du Creux, Tome XIII, pages 33 et 34.

Il résulte des déclarations des témoins, qu'il a existé une espèce de confrairie connue sous le nom d'*État de réparation inventé* par les filles Affergel et Vogts, et *approuvé* par le P. Achatius, (son nom est *Kretzer*) capucin du couvent de Düren.

Les principes de cette association, sous prétexte d'une prétendue inspiration divine, sont de se livrer à toutes espèces d'impudicités. On assure que ce capucin avec ses deux filles ont propagé ces abominables principes en faisant des prosélytes; que, pour faciliter la séduction, ils ont affecté une piété extraordinaire; que, pour empêcher les personnes séduites d'être désabusées, ils leur ont commandé le secret; et qu'abusant de la crédulité de quelques prosélytes, ils ont su les induire à sacrifier une partie de leur fortune à eux et à d'autres membres de leur secte.

Les délits ont été accompagnés de circonstances si agravantes, que la pudeur défend de les énoncer.

PROTESTANS.



État récent du Protestantisme.

La frivolité de notre siècle repousse sans examen tout ce qui s'annonce sous un titre religieux; mais les bons esprits apprécient l'importance de ces discussions relatives au bonheur des nations et des individus dans leur passage sur la terre, et dans un nouvel ordre de choses par-delà les bornes de la vie : d'ailleurs l'histoire de la Religion fait partie de l'histoire de l'esprit humain; et sous ce point de vue même, elle présente encore un grand intérêt. Ainsi pensaient Hume et Gibbon, qui assurément ne sont pas suspects à cet égard.

En Allemagne on donne aux Calvinistes le nom de *Réformés*, aux Luthériens celui de *Protestans;* sous cette dernière dénomination on comprend en France presque toutes les sectes nées au seizième siècle, ou qui, à des époques plus récentes, se sont entées sur les premières.

Bossuet démontra la versatilité de leurs systèmes; et certes il ferait une chose utile et curieuse celui qui conduirait cette histoire jusqu'à nos jours. Quoique placé à grande distance de Bossuet pour les talens, mais animé de son

zèle, et avec des motifs aussi purs, je me propose de remplir un jour cette lacune. Je me borne ici à jeter quelques vues, à citer quelques faits relatifs à cet objet.

Les Protestans actuels ne ressemblent presqu'en rien à ceux du seizième siècle; car l'identité de nom n'établit pas la conformité de doctrine. Si Luther et Calvin revenaient sur la terre, ils seraient très-surpris de n'être pas de la religion de ceux qui ont emprunté d'eux leurs dénominations.

La différence des siècles, des gouvernemens et des climats amène des modifications inévitables dans la discipline d'une religion quelconque : elle en éprouvera même dans sa croyance, à moins qu'une autorité infaillible et toujours subsistante n'écarte soigneusement les nouveautés sur cet article. On continue à calomnier l'Église Catholique en lui attribuant un dogmatisme qui prescrit une foi aveugle. Croire aveuglément, c'est croire sans preuve : or, rien de plus opposé à son esprit. Elle appelle à l'examen des titres sur lesquels s'appuie son infaillibilité : elle condamne l'ignorante crédulité qui abjure le raisonnement. *Éprouvez tout, et approuvez ce qui est bon* (1); *que votre culte soit raisonnable* (2) : ce ne sont pas là des con-

(1) 1. Thessalon. V. 21.

(2) Rom., XII, 1.

seils, mais des ordres. Des hommages peuvent-ils être agréables à Dieu, si l'on ne sait pourquoi on les lui rend; si l'on ne s'assure qu'ils lui sont rendus dans la forme prescrite par lui-même?

On ne doit pas confondre la tolérance civile et la tolérance religieuse. Celle-ci suppose que l'erreur et la vérité sont indifférentes : or, la vérité ne peut l'être; elle est une, et dès-lors la tolérance religieuse serait un outrage à Dieu, qui est la vérité même. La tolérance civile est celle qui accorde à chacun la faculté d'exercer publiquement son culte; droit inaliénable dans toute société politique, et qui mal à propos désigné par le mot *tolérance*, doit être appelé *liberté du culte*. On l'a dit précédemment, et l'on ne peut trop le répéter; tout ce que peut légitimement l'autorité civile à l'égard des diverses associations religieuses, c'est d'empêcher qu'on ne les trouble et qu'elles ne troublent.

L'orgueil, la maladie la plus invétérée de notre espèce, rend presque tous les hommes intolérans; et rien de plus commun dans l'histoire que de voir les opprimés, après avoir jeté les hauts cris, devenir oppresseurs à leur tour.

Les Hollandais repoussent avec une juste horreur l'inquisition; mais ils l'établissent équivalemment contre les Catholiques : les Gomaristes, devenus plus nombreux, écrasent les Arminiens. Tous applaudissent quand, dans la revolution de Hollande, on envahit les biens du clergé Catho-

lique ; et dernièrement ils crient que la religion est perdue, quand on décide que le clergé Calviniste, mis au niveau du Catholique, ne sera plus salarié par l'État.

Les Protestans d'Angleterre s'escriment journellement contre l'Eglise Catholique, qu'ils accusent d'intolérance ; et en 1780, on brûlait encore les chapelles des Catholiques d'Angleterre et d'Ecosse, contre lesquels avaient été faites et exécutées des lois de sang, tombées à la vérité en désuétude, mais non abrogées. Dans la liturgie Anglicane ils conservent, sous la date du 5 novembre, la fête commémorative de la *conjuration papiste*, quoiqu'ils sachent qu'elle est fantastique. Quatre millions d'Irlandais, dont les ancêtres ont été impitoyablement expropriés de tous leurs biens et livrés à tous les caprices de la tyrannie, sont privés des droits politiques parce qu'ils sont Catholiques. Les anciens Puritains, opprimés par l'Église Anglicane, vont chercher un asile en Amérique ; et, à peine installés dans cette contrée, ils font brûler les Anabaptistes et les Quakers. Plusieurs constitutions particulières, celles des deux Carolines, de New-Jersey, prononcent encore des exclusions politiques contre les Catholiques.

On ne croit plus, mais on affecte de croire que ne pas garder la foi aux hérétiques est un principe de l'Église Romaine ; que nous accordons au Pape l'infaillibilité, le droit de déposer les

chefs des nations, de rompre le pacte social. Un Catéchisme dissenter, imprimé à Londres en 1792, assure que nous le reconnaissons pour l'évêque universel (1). Sturges soutient même que nous regardons le Pape comme impeccable (2). Loys de Bochat publia en 1774 son *Harmonie des Prophéties*, dans laquelle il répète que Rome est la prostituée (3). Les chaires d'Angleterre retentissent sans cesse de ces brillantes épithètes, qui suppléent à l'éloquence. En 1795, Héringa imprimait gravement que les Français étant dans l'habitude d'adorer un Dieu renfermé sous la forme d'hostie dans les tabernacles, c'est une des causes qui doivent amener des désordres politiques et moraux (4). Ainsi tous États Catholiques auraient dans l'Eucharistie un principe de révolution. Beveridge avait accusé l'Église Catholique d'enseigner que l'ignorance est la mère de la dévotion (5), et il s'était bien gardé de le prouver. De nos jours Bretz, dans son

(1) *The Protestant Dissenter's*, etc., 1792. London, page 13.

(2) Voyez dans Milner, page 28.

(3) *In*-12, Lausanne, 1774, par Loys de Bochat.

(4) *Leerrede Over het Betament Gebruickder Vrijheid*, etc., troisième édition, par Heringa. Utrecht, 1795, page 55.

(5) *Reflexions sur les Religions*, par Beveridge, T. II, page 76.

Histoire des Vaudois, répète à peu près la même imposture, et prétend que les bons Catholiques sont obligés de renoncer à leur raison (1); que leur Christianisme n'est que le résultat des opinions particulières de la cour de Rome. S'il était Catholique, il abjurerait le Catholicisme, parce qu'au nom de cette religion on a commis des crimes (2) : par-là même il doit abjurer toute espèce de religion, la liberté, l'usage d'écrire, de parler, de manger; car il n'est rien dans l'univers qui ne soit devenu entre les mains des pervers un sujet d'abus, et un instrument de crime.

En 1807, un anonyme Anglais recueillit tout ce qu'il put trouver de forfaits commis il y a quelques siècles par des Catholiques, pour faire le procès à ceux d'aujourd'hui ; sur quoi l'auteur du *Critical Review* observe qu'à l'époque à laquelle il remonte, toute l'Europe était Catholique, et qu'ainsi l'accusateur a sa part dans le délit (3). Mais rien n'égale les absurdités entassées par le nommé *Teacher*, ministre, auteur d'un Sermon lu à la chapelle de l'université de Cambridge en Amé-

(1) Bretz, *Histoire des Vaudois*, Tome II, page 25.

(2) *Ibid.*, Tome II, page 155.

(3) Voyez *Two Dissertations Adressed to a friend. By a Clergyman*, *in*-8°., 1807; et *Critical Review*, mai, 1807, page 100 et suiv.

rique, le 8 mai 1805 (1). Un M. Dudley y a fondé quatre discours périodiques, sur la *Religion Naturelle*, la *Religion Révélée*, l'*Ordination chez les Presbytériens* et les *Erreurs du Papisme* : un par an. Téacher traitant ce dernier sujet, examine les miracles par lesquels, dit-il, l'Église Catholique étaie son infaillibilité ; et dans le nombre il cite les suivans : « Des pois- » sons écoutant saint Antoine lorsqu'il prêchait ; » saint Patrice chauffant un four avec de la » neige ; saint Dominique forçant le diable à lui » tenir la chandelle jusqu'au point de se brûler » les doigts ». On demandera sans doute si ce discours a été lu dans un hôpital de foux par un homme qui l'était lui-même. Est-ce mauvaise foi ? elle serait bien atroce. Est-ce stupidité ? elle serait trop grossière. Il veut bien croire cependant qu'il y a chez nous des hommes pourvus de droiture et de talens. Remercions Téacher de la grace qu'il nous fait, et livrons au mépris l'auteur et ses inepties.

La divinité de Jésus-Christ est un point sur lequel, Catholiques et Protestans, tous autrefois étaient d'accord. Parmi ceux-ci Bullus, Abbadie et beaucoup d'autres avaient publié d'excellens ouvrages sur cet objet. Dans le dix-septième

(1) *Discourse, on the Errors of Popery*. By Teacher, *in*-8°. Cambridge, 1805.

siècle, Neuser, ministre dans le Palatinat, et Hottinger, comparaient les Sociniens aux Musulmans; et ce dernier donnait à ceux-ci la préférence (1). L'université d'Oxford rendit un décret en 1689 contre le livre *Naked Gospel, l'Evangile dévoilé*, du docteur Arthur Bury, qui regardait comme inutile et même dangereuse, la question de la divinité du Verbe. En 1727, Elwal de Wolverhampton fut traduit en justice comme coupable de nier la Trinité. En 1731, Neubaver félicitait l'université de Giessen de son zèle contre le Socianisme; il loue entre autres Rambach, qui l'année précédente s'était distingué dans cette discussion (2). En 1764, Ernesti publia une Dissertation intitulée : *La dignité et la vérité de l'incarnation du Fils de Dieu démontrées* (3).

Cependant Mosheim avoue que dès le commencement de la Réforme, on y remarquait une tendance au Socianisme (4). En 1616, la

(1) Voyez OEuvres de Leibnitz, Tome II, page 82 ou 3. Hottinger, *Hist. Orient.*, *in*-4°. Tiguri, 1660, page 362.

(2) *Commentatio de singulari Giessensium studio conservandæ purioris doctrinæ contra Socinianorum depravationes*, in-4°. Halæ Magdeburgicæ, 1731.

(3) *Dignitas et Veritas Incarnationis Filii Dei asserta*, in-4°., 1764.

(4) Tome V, page 43.

cour électorale de Saxe rendit un décret contre la propagation du Socinianisme (1). En 1642, à Stargard, un ministre fut reconnu Socinien : cet exemple, ajouté à d'autres, fût cité chez les Protestans comme une calamité (2). Walchius indique plusieurs ouvrages dirigés contre le Socinianisme caché des Protestans d'Altorf en Allemagne, des Mennonites en Frise (3), et parmi les Anglais. Chez ces derniers, les peines infligées aux Ariens et aux Sociniens n'arrêtèrent pas le cours de leurs opinions; elles eurent pour partisans Bidle, Whitby, Clarke, Benson, Lardner, Hoadly, et d'autres écrivains : ils tourmentaient les passages de la Bible concernant la divinité du Fils, pour y trouver un sens conforme à leurs idées, ou ils gardaient un silence affecté sur cet objet. Tel était Harwood, qui avait publié en 1767 une traduction anglaise du Nouveau-Testament. « Il parle sans cesse de » Christianisme raisonnable, opposé à des mys- » tères inintelligibles et absurdes » ; il travestit le texte célèbre de saint Jean sur les trois témoins : *il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Fils et le Saint-Esprit,*

(1) Voyez *Ergotzlichkeiten aus der Kichen-Historie und Literatur P. S. S. Schelhorn,* 1762, Ulm, *in-4°.*, page 782.

(2) Voyez *Acta Hist. Eccl.*, T. VI, page 301 et suiv.

(3) Walch., Tome I, page 902 et suiv.

de manière à faire disparaître la preuve de la divinité de Jésus-Christ. Boers (1) lui reproche d'avoir dénaturé ce texte de l'épître aux Colossiens : *en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité* (2). Vers la fin du dernier siècle, le Socinianisme se montrait ouvertement; Wakefield et beaucoup d'autres ne s'en cachaient pas. Priestley niant la consubstantialité du Verbe, sa préexistence, et regardant Jésus-Christ seulement comme prophète, se fit chef des Unitaires, qui ont actuellement un culte public : on a remarqué que les riches du siècle ont plus de tendance vers cette secte, qui confine au Saducéisme et au Déisme. Le passage dont on vient de parler sur les trois témoins, utile pour établir la consubstantialité des trois personnes, sans être nécessaire parce que d'autres y suppléent, a été l'objet de discussions profondes. On peut renvoyer à la Dissertation de Calmet, qui, après avoir pesé les argumens pour et contre ce texte, conclut en faveur de son authenticité. Porson, dans ses *Lettres a Travis*, et Stone, ministre à Coldnorton, dans un sermon l'ont attaqué de

(1) *Dissertatio inauguralis exhibens Specimen observationum ad nuperam N. T. Versionem Britannicam*, par Ch. Boers, sous la présidence de Hermert, *in*-4°. Trajecti ad Rhenum, 1768, page 32 et suiv.

(2) Harwood traduit *for in this schme all the plenitude of divinity is collectively combined.*

nouveau. Ce dernier fait ensuite une digression violente contre l'admission des deux natures en Jésus-Christ, et contre la doctrine Anglicane (1). Stoltz, dans une traduction, et Griesbach, dans l'édition du texte grec, l'ont supprimé. A la vérité les ministres Genevois l'on conservé dans leur version française, publiée en 1802 (2); mais ci-après il sera parlé de Genève.

Plusieurs critiques attribuent à Vigile de Tapse le symbole appelé *de Saint-Athanase* : quel qu'en soit l'auteur, ce symbole, généralement admis par l'Église Catholique, dont il exprime fidèlement la doctrine, l'était aussi par les Églises Protestantes. Dans ces derniers tems s'est élevée à ce sujet une discussion très-vive en Angleterre. En France, très-peu de gens savent, mais en Angleterre tout le monde sait quel bruit a causé celle qu'on a nommée *Blagdonian-Controversy*, entre miss Hannah-More et le curé de Blagdon près Bristol, qu'elle accusait de nier la Trinité et de rejeter le symbole Athanasien. Robert Clayton, évêque Anglican de Killala

---

(1) Voyez *Jewish Prophecy the sole criterion to distinguish Between*, etc., *in*-8°. London, 1808; et *Universal Magazin*, 1806, page 276 et suiv.

(2) Voyez le *Nouveau-Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, traduction nouvelle revue et approuvée par les Pasteurs et professeurs de Genève, 3 vol. *in*-8°. à Genève, 1802.

en Irlande, avait proposé à la chambre haute du parlement Irlandais d'abroger les symboles de Nicée et de Saint-Athanase. Le docteur Prettyman, évêque de Lincoln l'a banni, dit-on, de sa chapelle : on l'a rejeté de plusieurs livres liturgiques ; et l'Église Anglicane des États-Unis l'a décidément effacé de ses livres symboliques en 1789 (1). Un anonyme qui se dit *orthodoxe Protestant Anglais*, déclare qu'il tire le voile sur le symbole Athanasien, dont les clauses damnatoires offensaient Tillotson ; que si cette pièce a trouvé des défenseurs, il n'est pas de vice, ni d'absurdité qui n'en ait ; que sa lecture, restreinte à quelques jours déterminés, est actuellement mise de côté dans beaucoup de paroisses (2).

Semler, docteur de Halle, annonçait publiquement que par ordre de ses supérieurs, il avait des choses plus utiles à dire que celles qu'on avait entendues jusqu'alors sur les trois symboles des Chrétiens (3).

G. F. Gruner, dans ses institutions de théo-

---

(1) Voyez Morse, Tome I, page 273.

(2) Voyez *Religious Execrations a lent Sermon By an Orthodox British Protestant*, in-8°. London, 1796, pages 18 et 19.

(3) Voyez *Dissertatio Historico-Theologica de ortu vero Religionis Systemate, progressu statu hodierno, Sectæ Unitariæ seu Socininæ, ac de prono Protestantium ad illam transitu, Auctore*. J. G. Müller, etc. *in*-12. Magontiaci, 1788 ; et *Additamenta ad Dissertationem*.

logie dogmatique, prétend que l'Église est en erreur sur la Trinité et l'expiation par Jésus-Christ. C'est le reproche que lui adressait en 1795 le docteur Faxe de Lunden en Suède (1).

Le professeur Gambord, dans un ouvrage danois intitulé : *Jesu Moral*, ne montre le Rédempteur que comme un ambassadeur de la Divinité envoyé aux hommes (2).

Augusti trouve la *Christologie* de saint Paul plus favorable au système d'Arius qu'à celui d'Athanase (3).

La même opinion paraît adoptée par Hafner, ministre à Strasbourg. Il accuse ce symbole de damner avec dureté quiconque n'y croit pas. Son ouvrage, qui ne pouvait obtenir l'approbation d'aucun Catholique, a des contradicteurs même parmi les Protestans : ils sont affligés que tant de connaissances n'aient pas une meilleure direction. Déjà Luther, avait dit que la théologie n'était au fond que la grammaire, c'est-à-dire, qu'à l'égard du dogme et des preuves pour l'établir, tout dépend d'une connaissance exacte

---

(1) Voyez *Dissertatio de studio emendandi constitutionem Theologiæ dogm.*, etc. Præside Will. Faxe, 1795. Lundæ, page 6.

(2) *Allgemeine Litteratur Zeitung*, etc., de Halle, 1804, Tome IV, décembre, page 716 et suiv.

(3) Voyez *Erganzung Blättern*, n°. 75, T. I, p. 605.

des langues Grecque et Hébraïque (1). Dans le système Protestant qui constitue chaque individu juge de la doctrine, autant vaudrait dire que quiconque ignore ces langues ne pouvant s'assurer d'aucun dogme, est condamné à ne rien croire. Et saint Augustin se trouve enveloppé dansle même malheur; car, selon Hafner, l'auteur dela *Cité de Dieu*, ouvrage qui est en même tems un des plus beaux monumens élevés à la Religion, et un trésor de littérature, manquait de connaissances philologiques.

Wetstein, mort en 1754, ayant été suspendu de ses fonctions comme Socinien, se fit professeur chez les Remontrans d'Amsterdam (2), et publia une édition du *Nouveau-Testament*, dans laquelle il semble avoir voulu effacer ou affaiblir toutes les preuves de la divinité de Jésus-Christ. Par exemple, dans les *Actes des Apôtres*, ch. XX, v. 28, il substitue Εκκλησίαν κυριου l'Église du Seigneur, à ces mots τοῦ θεοῦ l'Église de Dieu. Ernesti lui démontre que κυριοου est une fausse leçon; que d'ailleurs, ce mot aurait la même force que τοῦ θεοῦ; qu'ainsi il n'a

(1) Voyez *Des Secours que l'Étude des Langues, de l'Histoire, de la Philosophie, de la Littérature, offre à la Théologie*, in-8°., 1804.

(2) Voyez *Beytrage zu der Act.*, etc., Tome III, page 703 et suiv.

rien gagné. Calovius avait déjà prouvé la même chose contre Grotius (1).

La *Bibliothèque* de Nicolaï, commencée en 1766, est regardée comme un des ouvrages où l'on s'est le plus appliqué à déprécier la religion, à décrier ce qu'on nomme *Protestans orthodoxes*, c'est-à-dire, attachés aux livres symboliques. Ce journal exerçait sur les opinions une espèce de dictature, et favorisait le Socinianisme sans l'énoncer formellement.

Basedow, à Dessaw, se disait Arien ou plutôt déiste, et voulait qu'on bâtît un temple à la Providence.

Semler, dans ses ouvrages historiques et dogmatiques sur le Christianisme, le réduit à n'être qu'une doctrine purement humaine.

Le docteur Bahrdt, connu par l'étendue de ses connaissances et son libertinage, révoque en doute la réalité de la mort de Jésus-Christ et sa résurrection.

On n'a pas oublié l'affaire du ministre Schulz à Gielsdorf, en Brandebourg, qui prêchait contre la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, sa mission et celle de Moïse : des ministres ont pris la défense de Schulz, entre autres Loefler, surintendant de Gotha, le même qui a traduit du français en allemand le *Platonisme dévoilé* de

---

(1) Voyez *Specimen Castigationum in J. Wetstenii editionem N. T. a J. Ernestii*, in-4°. Lipsiæ.

Souverain (1), ouvrage en faveur du Socinianisme. Quand on connaît Loefler, on éprouve des regrets amers de voir un homme si distingué, dans les rangs de ceux qui voudraient ébranler les vérités fondamentales du Christianisme.

Eckermann, théologien de Kiel, ne trouve dans l'Ancien-Testament aucune prophétie relative au Messie; il les rapporte toutes au royaume terrestre de la famille de David (2).

De Vos, conseiller de cour à Weimar, consent qu'on enseigne les hommes qui ont atteint la virilité, d'après l'ancienne doctrine; mais il veut qu'on procède autrement pour la génération nouvelle (3).

Le docteur Bock, dans son *Histoire des Écrivains anti-Trinitaires*, donne la notice de cent quarante-quatre (4). Certes, actuellement on pourrait en doubler le nombre.

En 1787, Schaeffer, élève du séminaire de Mayence, soutint, pour son doctorat, des thèses dirigées surtout contre Semler, Basedow, Steinbart, qui veulent réduire Jésus-Christ à la qualité de moraliste humain : ils prétendent que

---

(1) Le *Platonisme dévoilé*, ou *Essai sur le Verbe Platonicien* (par Souverain), *in*-8°. Cologne, 1700.

(2) Voyez *Erganzung Blättern*, Tome I, page 90.

(3) Voyez *Das Iahrhundert der aufklarung*, Part. II, *in*-12. Altona, 1798, page 220 et suiv.

(4) Voyez *Historia Anti-Trinitariorum*, in-8°., 1776.

les dogmes ne se sont introduits que par l'abus d'expressions métaphoriques et hyperboliques; que quand Jésus-Christ et ses Apôtres ont parlé des mystères, c'est par condescendance pour les préjugés des Juifs, et qu'il rectifiait cette doctrine dans ses instructions particulières. Steinbart regarde comme inutile d'examiner si Jésus-Christ est Dieu (1).

Steinbart distingue deux systèmes religieux; l'un pour le peuple, l'autre pour les savans. La religion Chrétienne n'est, à son avis, que la religion naturelle, clairement exposée par Jésus-Christ, et nécessaire au peuple, qui se conduit par son autorité; mais inutile aux hommes instruits, qui ont la raison pour guide. Schaeffer réfute ces assertions, et démontre l'absurdité de supposer deux écoles, deux enseignemens, deux sortes d'auditeurs pour se débarrasser des mystères.

En 1788, Müller, alors professeur à Mayence, aujourd'hui professeur et curé à Marbourg, publia une Dissertation qui prouve la tendance des Protestans vers le Socinianisme (2); on lui prodigua des injures pour avoir dit la vérité. Le bibliothécaire de Vienne, Denis, dans son *Intro-*

(1) V. *Steinbart system der Reinen Philosophe,* etc, *in*-8°. Züllichau, 1780, page 275.

(2) Voyez *Dissertatio Historico-Theologica*, etc., Autore J. G. Müller, *in*-12. Magontiaci, 1788.

duction à la connaissance des Livres (1), après avoir indiqué ceux des théologiens Protestans, ajoute : « Mais depuis un certain tems, les voix » d'hommes fort savans et fort considérables » parmi eux, qui, suivant les indications des » journaux critiques, feraient croire qu'ils veu- » lent s'affranchir de la doctrine de leurs sym- » boles, particulièrement en ce qui concerne » la divinité de Jésus et les dogmes qui y sont » relatifs, s'élèvent si haut, et le nombre de » ceux qui, soit par leurs discours, soit par » leurs écrits, cherchent les uns à retarder, les » autres à accélérer la chute totale de la théo- » logie érudite est si grand, que Dieu, la re- » ligion, le bien de l'humanité imposent le » devoir aux savans et aux théologiens d'entre- » prendre une révision de leur enseignement, » et de réunir toutes leurs forces pour s'opposer » au torrent qui s'avance avec rapidité. Ce ne » peut être aussi que le vœu des Catholiques » instruits ».

L'électeur de Saxe, en 1776, rendit un édit contre le Socinianisme, que plusieurs savans, dit-il, cherchent à répandre.

Vers la même époque, le roi Georges III proposait au concours un prix de cent ducats à celui qui, au jugement des théologiens de

(1) Vienne, 1796, *in*-4°., page 31.

Goettingue, aurait le mieux établi la divinité de Jésus-Christ : un écrit anonyme qui la combattait, fut attribué dans le tems à l'un des plus savans Orientalistes de l'Allemagne. Le sénat d'Ulm a défendu aux ministres de prêcher le Socinianisme, qu'on a prêché également à Copenhague : un ministre ayant, dans un sermon, parlé de Jésus-Christ comme s'il n'était qu'un homme vertueux, reçut des reproches de l'évêque ; ce qui ne l'empêcha pas de continuer sur le même ton. L'évêque crut devoir faire intervenir l'autorité du gouvernement ; mais tout ce qu'il en résulta, c'est que, dès le dimanche suivant, toute la cour vint au sermon du curé (1).

La lettre écrite, il y a quelques années, par des Juifs de Berlin au docteur Teller, vient encore de révéler l'incrédulité de plusieurs ministres par les écrits que cette lettre a fait naître. Au lieu de défendre le Christianisme contre ces Juifs, Teller se borne à le leur présenter comme renfermant une morale supérieure. C'est la censure que lui adresse de Luc, qui, Protestant lui-même, déclare que dans les Universités Protestantes d'Allemagne le Christianisme est sourdement attaqué (2) par des

(1) Lettre de M. Laville, consul, 25 ventôse an V.

(2) Voyez *Correspondance particulière entre M. le docteur Teller*, etc., *et M. de Luc*, publiée par le dernier, *in*-8°. Hanovre, 1803, page xxiv et 140.

docteurs, au nombre desquels il compte Pott, professeur de théologie à Helmstadt, auteur d'un ouvrage intitulé, *Moïse et David, pas Geologues* (1). Teller avait publié, en 1785, un *Dictionnaire du Nouveau-Testament* (2); il y distingue entre la doctrine et la manière de la proposer. Faxe, théologien Suédois, lui reproche de rapporter à celle-ci des articles capitaux, tels que *la Conversion, la Foi en Jésus-Christ, la Justification* (3).

Les Réformés ou Protestans Français sont arrivés au même terme que ceux des autres contrées. Neuser, ministre Calviniste à Heidelberg, (et qui, je crois, se fit Turc), dit dans une lettre à Et. Gerlach, que celui qui craint de tomber dans l'Arianisme, doit éviter le Calvinisme, car il n'a pas connu d'Ariens qui n'aient été auparavant Calvinistes. On voit, par la collection intitulée : *Acta Ecclesiastica*, publiée à Weimar pendant près d'un siècle, que depuis long-tems le Socinianisme s'était répandu dans le pays de

(1) *Moses und David Kein geologen*, etc., *in*-8°. Berlin, 1799.

(2) Voyez *Wörterbuch des Nev. Testam.*, in-8°. Berlin, 1785.

(3) Voyez *Dissert. Theologica de studio emendandi constitutionem Theologicæ Dogmaticæ*, etc., *in*-4°. Lundæ, 1795, page 61.

Vaud (1); ce fait, encore problématique aux yeux de certaines gens, acquit la certitude, lorsque les ministres Génevois interrogés, il y a une cinquantaine d'années sur la divinité de Jésus-Christ, firent attendre pendant six semaines une réponse qui n'exigeait qu'une minute par *oui* ou *non*. Ce délai seul trahit le secret. A cette occasion J.-J. Rousseau, dans *ses Lettres de la Montagne*, disait : « Les Réformés de nos jours, » du moins les ministres, ne connaissent ou » n'aiment plus leur religion. Un philosophe les » pénètre, les voit Ariens, Sociniens; il le dit, » et pense leur faire honneur : mais il ne voit » pas qu'il expose leur intérêt personnel, la » seule chose qui généralement décide ici bas » de la bonne foi des hommes. Aussitôt allar» més, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, » ils s'agitent, ils ne savent à quel saint se vouer; » et, après force de consultations, délibéra» tions, conférences, le tout aboutit à un am» phigouri où l'on ne dit ni *oui*, ni *non*, et » auquel il est aussi peu possible de rien com» prendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais. » O Génevois! ce sont de singulières gens que » vos ministres; on ne sait ce qu'ils croient, ni » ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même

(1) Voyez *Acta Hist.* Tome XX, page 666; et *Nova Acta*, etc., année 1758, page 890, etc.

» ce qu'ils font semblant de croire : leur seule
» manière d'établir leur foi est d'attaquer celle
» des autres, etc. ».

Vernes a publié un catéchisme (1) dans lequel il a élagué le dogme du péché originel, ceux de la Trinité, de l'Incarnation, les sacremens : sur l'éternité des peines, il prétend que dans la Bible on trouve le pour et le contre. *Jésus-Christ est le Messie, le Fils de Dieu;* mais on sait que les Sociniens de Transilvanie emploient les mêmes expressions. Rabaud nous apprend que ce catéchisme, bien et dûment reconnu Socinien, est celui que Marron a adopté.

En 1789, parut *Le lait de la parole contenu dans un Catéchisme, des prières et un sermon*, par Moulinié, ministre du *Saint-Évangile*, in-8°., sans nom de lieu; il est dédié aux pasteurs de Genève. On lit dans la préface « : Que l'Orthodoxe
» admette la divinité de Jésus-Christ; que l'A-
» rien et le Socinien n'y croient pas, qu'*im-*
» *porte;* il y a pour eux un point de ralliement,
» les uns et les autres reçoivent Jésus-Christ
» pour leur Seigneur (2) ». Il se demande qui est Jésus-Christ? « C'est un envoyé extraordi-
» naire pour nous annoncer la parole de Dieu :

---

(1) Voyez *Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les Communions Chrétiennes*, par Jacob Vernes, pasteur, *in*-12. Paris, 1796.

(2) Page 14.

» il existait avant la création ; tout a été créé par » lui ». Les Ariens parlaient de même; mais pas un mot sur sa divinité.

Dans les Remontrances du clergé présentées à Louis XVI, en 1780, contre les progrès du Protestantisme, les évêques s'expriment ainsi : « Sans invoquer la notoriété publique, et sans » se prévaloir des aveux échappés à l'indiscré- » tion de célèbres Calvinistes, n'avons-nous pas » vu l'école même de Genève, donner il y a trois » ans le scandaleux spectacle d'une thèse pu- » blique, non contredite, dans laquelle on n'a » pas rougi de mettre en problème la divinité de » Notre Seigneur Jésus-Christ, borne immuable, » qui sépare toujours le simple déisme du Chris- » tianisme » ?

C'est ainsi que, parmi ces écrivains, le silence des uns, les réponses claires ou ambiguës des autres, ont manifesté leur système ; le socinisme a obtenu une faveur bien décidée dans une ville, où pour la même erreur, Calvin fit brûler Servet (1).

---

(1) Le procès original qui existait autrefois en original dans les archives de Genève, a été détruit, dit-on, comme flétrissant la mémoire de Calvin : mais une copie faite par un des magistrats existe actuellement à Paris entre les mains de son fils, qui l'a communiquée à l'auteur. On y voit que Calvin, rusé et haineux, se cache derrière le rideau pour faire condamner Servet.

On a remarqué depuis long-tems que les ministres Protestans, en divers pays, écartent de leurs sermons, tant qu'ils le peuvent, les vérités dogmatiques. Rarement ils parlent de la grace : leurs discours ressembleraient à ceux des Théophilantropes, si de tems en tems on n'y cousait le nom de *Christ ;* car il semble qu'ils dédaignent de prononcer entièrement le nom de Jésus-Christ. A Leipsick, les professeurs et prédicateurs *Sociniens* avaient adopté, en parlant du Messie, une façon de s'énoncer qui, sans compromettre leur opinion, les mettait à l'abri de la censure; ils l'appelaient le *Divin Précepteur*.

Sur ce caractère des sermons Protestans, voici ce qu'on imprimait en 1755 : « Ils ont pris le parti des moralités par défaut de piété, par défaut de talens pour la théologie, et par des motifs de paresse, parce que c'est une méthode pour prêcher sans être habile homme. Déclamer contre les vices ne demande ni un grand fond d'esprit, ni un grand fond d'érudition : mais instruire des grandes vérités du Christianisme, et savoir les faire aimer, admirer et adorer ce qui produit la véritable sanctification dans le cœur, c'est de quoi ils ne sont pas capables. Je n'avance pas ceci témérairement : j'en connais plusieurs de cette malheureuse espèce, qui n'ont jamais compris ce que c'est que la religion Chrétienne, et qui cependant se mêlent de l'enseigner, n'étant

que de vrais maquignons de la parole de Dieu, etc. (1) »

Avant moi plusieurs apologistes de la religion ont fait ce raisonnement très-simple : d'après l'Évangile et ce que Jésus-Christ dit de lui-même, il est Dieu ; sinon il serait le plus grand fourbe qui eût paru. Et ce serait à un fourbe que nous serions redevables d'une morale vraiment divine, et d'une révolution qui embrassant l'Univers présente aux hommes le code de ce qui peut assurer leur bonheur ici bas et dans l'autre vie !

Seaburg, évêque Protestant en Connecticut, se déclare Arminien : mais du moins il s'éloigne de la doctrine de plusieurs de ses confrères sur un point capital ; car il établit la divinité du Sauveur, et ajoute : les Apôtres et leurs successeurs n'ont pas été dans le cas de faire leur apologie pour avoir parlé de la Trinité et de la distinction des personnes en Dieu ; ils en ont parlé comme d'un sentiment reçu. Ils déclarent Jésus-Christ fils de Dieu, et ne prennent pas la peine de prouver que Dieu a un fils. Si c'eût été une doctrine nouvelle, on l'eût attaquée (2).

Chez les Protestans c'était une inconséquence

---

(1) Voyez *Acta Historico-Eccles.*, 1755, p. 255 et 256.

(2) Voyez *Dicourses, on Several Important Subjects, by the late Samuel Seaburg*, etc., *in*-8°. New-Yorck, 1768, dans l'*American Museum*, Tome I, New-York, 1801, page 34 et suiv.

d'avoir voulu restreindre la croyance par des *Confessions Helvétique* et d'*Augsbourg*, par les Trente-neuf Articles en Angleterre, par les statuts synodaux de Dordrecht, que l'on fit souscrire aux Arminiens avec leur sang. On pouvait contester la compétence de ceux qui traçaient à leurs adhérens les limites de leur foi; l'interprétation privée peut rejeter les livres symboliques comme un joug que sans raison on impose, en soumettant à sa critique ce qu'on lui présente comme articles fondamentaux. Les Protestans ont miné progressivement tout ce que les fondateurs de sectes avaient conservé de l'Évangile, de cet édifice religieux dont la structure est de main divine.

Henri VIII ordonna de croire la Bible et les trois Symboles; sous Edouard VI on rédigea vingt-quatre Articles pour établir l'uniformité de doctrine; sous Elisabeth on en ajouta onze. Deux ans après on réunit en un même volume la Bible, les trois symboles et les vingt-quatre Articles, qui, avec les onze surajoutés, formèrent les Trente-neuf Articles ou Acte de conformité convenus entre les archevêques et évêques Anglicans, pour établir une croyance homogène dans leur église (1). On souscrit cette formule en entrant

---

(1) Voyez *Miscellaneous Works of Robinson*, in-8°., Harlow, 4 vol., Tome II, page 35 et suiv.

aux universités, en prenant possession des bénéfices : car pour tout emploi ecclésiastique il faut être de la religion dominante; ce qui n'est pas exigé pour être du parlement; il suffit de prêter les sermens du Test et de Suprématie. L'article XX porte que l'Eglise a pouvoir d'établir des rites, des cérémonies; qu'elle a autorité dans les *Controverses sur la Foi*. Ces derniers mots sont une interpolation; ils n'étaient pas dans la rédaction de 1562, ni dans le livre ratifié par le parlement en 1634 : ils avaient été publiés sans cette addition, qui eut pour auteur Litchfield, imprimeur de l'Université, en 1636 (1). Ces articles, qui sont la grande charte ecclésiastique d'Angleterre, sont-ils Calvinistes, Arminiens ou Luthériens? c'est sur quoi l'on est divisé. Long-tems ils furent reçus par les théologiens, comme Calvinistes; et tels ils sont au dire d'Overton, qui, en 1801, a publié son *True-Church-Man* (le véritable Ecclésiastique). Mais sur-le-champ Kipling a fait un traité pour établir le contraire (2); ils doivent être signés (*With unfeigned assent*) avec un assentiment entier (3). Et cependant l'évêque Burnet pense que chacun

(1) Voyez les Lettres de Pope à Nisbet.

(2) Voyez *Public Characters*, 1803, *in*-4°., page 97 et suiv.

(3) Voyez *Letters to a Prebendary*, etc., *by* J. Milner, *in*-8°. Winchester, 1801, page 474 et suiv.

a droit de les entendre conformément à ses opinions (1). Aussi les uns les accommodent à leur croyance; d'autres, de meilleure foi, avouent qu'ils sont inconciliables.

Les Trente-neuf Articles dont se compose la croyance Anglicane, ont essuyé depuis un demi-siècle de violentes attaques. En 1749, un nommé *Jones*, vicaire, avait proposé de réformer la liturgie. La même thèse fut soutenue par l'archidiacre Blackburne. En 1766 il publia son ouvrage, *Le Confessional*, qui fit un grand bruit : il affecte des allarmes sur les progrès du Papisme; se montre ennemi décidé des Catholiques; censure l'établissement ecclésiastique civil de l'Église Anglicane; examine s'il est utile de faire souscrire des confessions de foi, tandis qu'on laisse à chacun la faculté d'interpréter les Trente-neuf Articles (2). Il veut une constitution religieuse assise sur des principes avoués par les Protestans de toute dénomination. Blackburne était ennemi des formules qui commandent à la conscience : tel était aussi l'avis de son ami Lindsay, l'un des coryphées des Unitaires. Cependant le premier, mort en 1789, ne s'est jamais

---

(1) Voyez Wendenborn, Tome II, page 307.

(2) Voyez *The Confessional or a full and free inquiry into the right, utility, edification and succes of etablishing systematical confessions of faith and doctrine in Protestant Church*, troisième édition, *in*-8°. London, 1770.

séparé de l'Église Anglicane ; mais son ouvrage a fait beaucoup de *Dissenters*.

En 1771, on fit de nouveaux efforts pour faire abolir la souscription aux Trente-neuf Articles. Tucker s'y opposa en réclamant de rechef la réforme de la liturgie et la suppression du symbole Athanasien, comme trop *scolastique* et *rafiné*. Jusqu'ici ces tentatives ont échoué ; l'Église Anglicane continue l'usage de sa liturgie dont on demande sans cesse la réforme, et prescrit toujours la signature des Trente-neuf Articles, quoiqu'on ne soit pas d'accord sur ce qu'ils sont, et que personne peut-être n'y donne une pleine adhésion. Le ministre Stone dit formellement : « Si pour » ne pas admettre tel ou tel article on est *Dis-* » *senter*, je ne sais où l'on trouvera un membre » réel de l'Église Anglicane (1) ». Quoique le clergé Anglican d'Ecosse ait encore renouvelé en 1809 son adhésion aux Trente-neuf Articles, déjà beaucoup de ministres qui, dans les îles Britanniques, rejètent cette profession de foi, ont quitté leurs bénéfices pour se joindre aux *Dissenters*. Les Trente-neuf Articles ont été réduits à vingt par le clergé Anglican d'Amérique (2), qui n'a pas les mêmes motifs de les soutenir, attendu que son existence n'est pas liée à un établissement civil.

---

(1) *Universal Magazin*, 1806, page 216 et suiv.

(2) Voyez *Robinson*, ibid.

La prééminence des évêques sur les prêtres est un autre objet agité en Angleterre. Cette prééminence étant clairement établie dans les lettres de saint Ignace, martyr, J. Daillé avait contesté leur authenticité : il fut réfuté par Pearson. Dans le même sens écrivirent Usserius, Hammon et Isaac Vossius. Ainsi l'Eglise Anglicane, qui, Calviniste sur l'article de l'Eucharistie a cependant conservé l'usage de s'agenouiller pour communier, et de faire le signe de croix au baptême, a maintenu également l'épiscopat rejeté par Calvin : mais les sectateurs de ce dernier ont encore varié sur cet objet; car en Angleterre ils ne font pas difficulté de reconnaître l'Église Anglicane, et cette reconnaissance est exprimée dans le livre contenant les *Prières publiques, l'administration des Sacremens selon l'usage de l'Église Episcopale Protestante, dans les Etats-Unis, pour l'Église Protestante Française du Saint-Esprit à la New-Yorck, in*-8°., 1803.

L'Église Anglicane croit que le caractère acquis par l'Ordination est ineffaçable : c'est par le fait replacer au nombre des sacremens un article qu'elle en avait exclus. Un journaliste Ecossais dit que c'est une *relique du Papisme* (1) : mais toujours il est vrai que récemment cette indélibilité a été reconnue par l'acte du parle-

(1) Voyez *Edimb. Review*, Janvier, 1805, page 315 et suiv.

ment, qui s'est fondé sur ce motif pour ôter au clergé représenté dans la chambre haute le droit de siéger dans celle des communes; et l'un des évêques Français, retiré à Londres en 1802, allègue ce fait en refusant au Pape sa démission. Doderlein pensait que les livres liturgiques, rédigés dans les premiers tems de la réforme, conservaient encore des *superstitions Romaines;* que néanmoins il avait été *prudent* de les adopter alors pour ménager les esprits, mais que désormais on pouvait s'occuper de faire des changemens. Des *superstitions conservées par prudence :* quelle étrange morale!

La réforme de ces livres a causé des disputes très-graves depuis un siècle, parmi les sectateurs de la confession d'Augsbourg. Plusieurs Etats d'Allemagne ont éprouvé des troubles à ce sujet, surtout en Prusse. Dans les nouveaux livres de cantiques on a omis presque tout ce qui concerne la divinité de Jésus-Christ et son incarnation. (1) Tandis qu'aux anciens catéchismes, Balle, évêque de Copenhague, substituait un autre livre d'instruction, des théologiens, entre autres Bastholm, discutaient un plan de liturgie. Les premières propositions à ce sujet excitèrent une grande rumeur; mais insensiblement on se familiarisait avec des vues qui, d'abord, avaient révolté : après avoir temporisé pendant environ dix

(1) V. Mirabeau, *Monarchie Prussienne,* art. *Religion.*

ans, le gouvernement Danois, en 1797, essaya d'introduire en Holstein la liturgie nouvelle. Pour procéder avec précaution, on laissait à la prudence des ministres de faire ou ne pas faire usage de celle qu'on substituait; mais une lutte s'établit entre eux et leurs paroissiens : alors le gouvernement renonça à son projet. Le duc de Brunswick ayant fait dans ses États la même tentative avec aussi peu de succès, jugea qu'il fallait ajourner à un tems plus opportun.

Les Luthériens admettent les trois symboles des Apôtres, de Nicée, de saint Athanase; et comme livres symboliques, la confession d'Augsbourg, l'Apologie de cette Confession, les Articles de Smalcalde, le Catéchisme de Luther, et la Formule de Concorde (1).

Les livres symboliques sont restés à peu près sur le pied où les avaient mis les chefs de la réforme. Ils doivent leur durée à la puissance de l'habitude et à la circonspection des gouvernans, qui, en prenant les rênes, s'engageaient à maintenir l'état de choses existant. Néanmoins ces livres forment un contraste si frappant avec les opinions nouvelles, que depuis quelque tems on a songé sérieusement à les changer.

En 1777, Pidento se plaignit qu'ils étaient conspués des Protestans, et que le socinianisme,

---

(1) Voyez Walchius, Tome I, page 305.

le déisme se propageaient parmi eux (1). En 1788, le consistoire de Carlsruhe adressait une circulaire aux ministres, en se plaignant de plusieurs, des jeunes surtout, qui, selon leurs caprices, altéraiant les livres symboliques : il les exhortait seulement à transmettre au consistoire leurs observations sur les changemens et les additions nécessaires (2). Et pourquoi n'auraient-ils pas eu le droit personnel de faire cette réforme? Il dérive essentiellement des maximes du Protestantisme, qui, rejetant toute infaillibilité, n'admet pas de limites aux variations. On remarquait, il y a un moment, que les Gomaristes, qui, à Dordrecht, imposaient aux Arminiens le joug de leurs décisions, étaient en contradiction avec eux-mêmes, avec leurs principes. Cette contradiction est si frappante qu'elle fut toujours un des principaux motifs pour déterminer des Protestans à rentrer dans le sein de l'Église Catholique. Courdil, ministre de Château-du-Loir, qui, en 1683, se convertit avec deux autres membres, des Mahys et Gilly, disait à ses anciens co-religionnaires : « On nous demande une en-
» tière soumission à nos synodes, et l'on sou-
» tient le contraire dans la théorie (3) ».

(1) Voyez *Acta Hist.*, Tome III, page 457, ann. 1777.

(2) *Acta Hist.*, etc., *an.* 1788.

(3) Voyez sa Lettre aux Protestans.

Beaucoup de Protestans actuels pensent que les livres symboliques sont nuisibles. Un savant professeur Luthérien dit formellement que la confession d'Augsbourg n'est pas une règle de de foi; il la compare aux premières apologies des Pères de l'Église. Ces confessions symboliques ont été rédigées pour repousser « les ca-
» lomnies qui peignaient les Protestans comme
» ennemis de toute révélation ; ainsi leur objet
» n'était pas d'établir une règle infaillible, ni
» d'imposer un joug aux consciences : elles
» étaient seulement un lien extérieur entre les
» églises particulières... Le droit de déléguer
» n'a pas lieu en matière d'opinion; on cesserait
» d'être Protestant en le déléguant : ainsi les
» consistoires n'ont pas d'autorité décisive sur la
» croyance, ni sur la liturgie...; l'Église Pro-
» testante ne s'arroge aucun pouvoir sur les
» consciences, et n'a pas droit de donner des
» définitions dogmatiques (1) ».

De ces aveux résulte évidemment l'inutilité

---

(1) V. *Principes généraux des Protestans de la Confession d'Augsbourg, et leur incompatibilité avec la Constitution Civile du Clergé* (par M. le professeur Koch), *in-8°.*, 1792. Voyez aussi l'ouvrage anonyme : *Ist die Augsburgische Confession eine glaubensvorschrist der Lutherischen Kirche?* in-8°. Halle, 1795, page 52. Il autorise les hommes chargés de l'enseignement religieux à condescendre aux préjugés de leurs auditeurs.

de leurs formules, symboles, livres symboliques et catéchismes. Comment régleraient-ils la croyance des laïques ? Leurs ministres en ont une autre. La contradiction entre les livres symboliques et ce qu'enseignent, ou du moins ce que croient les ministres, prouve qu'ils ont une double doctrine, comme certains philosophes de l'antiquité : mais en admettant qu'on n'est pas toujours obligé de manifester son opinion, cette décision ne peut s'appliquer à des hommes qui, par état, sont réputés tenir à certains dogmes ; tandis que leurs écrits, leurs discours attestent qu'ils les ont abandonnés. La vertu rejetera toujours avec horreur l'idée que, pour conserver des places lucratives, on puisse simuler extérieurement ce qu'en secret on réprouve : cette observation forme un argument assez pressant pour qu'on ait tenté d'y répondre. On a discuté la question : si un ministre peut enseigner en public des principes religieux qui ne sont pas les siens. De nouveaux Escobars ont soutenu l'affirmative, par la raison qu'en entrant dans ses fonctions, ils s'est engagé à prêcher telle doctrine, mais non pas à y croire. Steinbart n'est pas révolté d'une telle hypocrisie : il verrait, sans en être choqué, un prélat officier pompeusement, quoique la religion à ses yeux fût un être de raison. Il prétend au surplus que la Providence a ouvert au salut des chemins différens pour les savans et les ignorans. Par là elle auto-

rise, non pas une, mais diverses formules de foi également vraies et bonnes. Jésus-Christ et ses Apôtres se sont prêtés aux opinions fausses et mêmes nuisibles des Juifs et des Païens. Ainsi il y a diverses choses à élaguer dans la doctrine. Et c'est dans un Traité sur la *Pure Philosophie*, qu'il a consigné une morale si perverse (1), contre laquelle Plank se déclare avec loyauté !

Les recherches historiques et critiques sur les Livres-Saints sont d'une grande utilité : c'est le travail auquel se sont livrés tant de profonds érudits Catholiques et Protestans, connus sous le titre de *Commentateurs*; titre ridiculisé par nos beaux esprits, qui ne les ont pas lus, et qui sont souvent incapables de les entendre.

Dans le siècle dernier les Protestans, plus que les Catholiques, ont cultivé les langues Orientales, nécessaires pour l'intelligence du texte sacré ; l'*Hermeneutique*, qui à cet égard établit les principes, et l'*Exégèse*, qui les applique. On compte par milliers, j'ai presque dit par millions, les dissertations, thèses et opuscules qu'ils ont publiés sur ces objets en Hollande, Allemagne, Danemarck et Suède. Pour éclaircir les Livres-Saints, ils ont appelé à leur secours les auteurs pro-

---

(1) *S. S. Steinbart's system der reinen Philosophie*, etc. *in*-8°. Zullichau, 1780, page 257, etc.

fanes, qui jètent quelquefois du jour sur des passages obscurs. Cependant il paraîtra toujours étrange à bien des gens qu'on ouvre un cours tout exprès pour expliquer aux jeunes théologiens les Idyles de Théocrite ; c'est l'annonce consignée dans un programme de Goettingue en 1805. L'antiquité Grecque et Romaine était à bien des égards presque entièrement exploitée : en dirigeant l'érudition vers l'étude des langues Orientales, ils ont ouvert une nouvelle mine ; et par contre-coup ils ont rendu des services éminens à la littérature civile et à la philosophie : ils ont creusé les sources de la morale, analysé l'intelligence humaine, discuté les rapports de la religion à la civilisation des peuples, et les rapports qui lient les peuples à leurs gouvernemens. L'école d'Édimbourg s'est assurée par-là les droits les plus étendus à la reconnaissance de l'univers savant. Le mouvement imprimé par les Protestans s'est communiqué aux universités Catholiques d'Allemagne, qui sont actuellement sur un meilleur pied.

Michaëlis, Wetstein, Ernesti, Morus, Doederlein, Bengel, Semler, s'étant affranchis de la marche ordinaire, donnèrent aux études bibliques une autre forme ; ils unirent la théologie historique à la dogmatique. Bauer loue Ernesti d'avoir repoussé la barbarie des écoles, introduit la bonne interprétation de la Bible, rétabli la philologie sacrée que Grotius, dit-il,

avait entrevue (1); mais Grotius mérite-t-il d'être cité à cet égard plutôt que Danhaver et Glassius? Semler révolta le public par une témérité de critique, qui, franchissant toutes les bornes, semblait un plaidoyer perpétuel contre la Révélation. Une foule d'autres savans distingués cultivèrent les connaissances bibliques : Bahrdt, Steinbart, Herder, Eichorn, Staudlin, Storr, Plank, Stork, Burscher, Schnurrer, Henke, Paulus, Ekerman, Teller, Spalding, Loefler, Corrodi, Munter, Vater, etc., etc., dont plusieurs sont encore vivans, répandirent du jour sur la législation Mosaïque ; sur les événemens dont le Christianisme a été la cause ou l'occasion ; sur l'origine, le développement de ses rites, de ses usages. Dans les ouvrages de ceux qui ont suivi Michaëlis, on remarque une érudition profonde, et quelquefois anti-Chrétienne ; aussi Michaëlis, qui avait vu les commencemens de la révolution dans les opinions Protestantes, disait : « Autre- » fois je passais pour hétérodoxe ; actuellement » on me trouve trop orthodoxe ».

C'est à peu près de l'an 1760 que date ce que les Protestans du Nord appellent *Néologisme*, *Nouvelle lumière*, *Nouveau système*, *Nouvelle*

---

(1) Voyez *Formulæ ac Disciplinæ Ernestianæ indolem et conditionem veram adumbrare conatus*, etc., *Baverus*, in-8°. Lipsiæ, 1782.

Exégèse; par opposition à l'ancien système de croyance Protestante, que les Néologues ridiculisent tant qu'ils peuvent, en l'appelant *Orthodoxie*. Selon un critique Anglais, elle n'est plus guère qu'une obstination à persévérer dans l'erreur et à repousser la lumière. Michaëlis, Storr, Burscher, Flag, Schnurrer, sont encore de l'ancien système, qui paraît s'être réfugié dans le Wurtemberg, la Saxe et la Suède, quoique le Néologisme y fasse quelques progrès : on remarquait, il y a quelques années à Stockholm, que l'éloquent prédicateur de la cour, Lehnberg, écartant de ses sermons toute discussion sur le dogme, se renfermait absolument dans la morale.

La théologie proprement dite n'est pas susceptible de découvertes : elle expose les vérités révélées auxquelles elle ne peut rien ajouter. Ces vérités ont été plus ou moins développées dans le cours des siècles ; mais le Christianisme dogmatique doit être, jusqu'à la fin du monde, tel qu'il est sorti des mains de son divin auteur. Les Catholiques repoussent toute idée d'une formation successive de dogmes ; ils aiment à répéter, d'après Vincent de Lérins, que leur croyance se compose de ce qui, *en tout lieu, a toujours été cru par tous* (1) : en cela consiste

(1) Vincent de Lérins, *Commonit. Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.*

ce qu'un Père de l'Église appelle la *Sainte Virginité de la Foi.* Telle n'est pas la manière de penser des Protestans, qui transforment divers dogmes en systèmes historiques appartenant, par leur naissance, à différens siècles. On peut consulter à cet égard les ouvrages de Mosheim, Walch, Griesbach, Rosler, Dietelmayer, Cotta, Spittler, Henke, Doederlein, Lange, Munter, Münscher, Gaab, Wendeman (1), etc.

Doederlein examinant les raisons qui peuvent motiver le changement de religion publique, admet entre autres l'*adjonction de vérités nouvelles et la soustraction de principes reconnus précédemment* (2) : il use largement de la règle qu'il établit ; car dans une Dissertation pour servir de Programme à l'université d'Iéna, en 1782, sur la manière d'envisager et d'enseigner l'histoire de Jésus-Christ, il accuse de témérité et d'ignorance ceux qui admettent toutes les traditions concernant son origine royale, sa naissance à Bethléem, l'adoration des Mages, et d'autres *anecdotes* que les Evangélistes ont cru utiles pour le tems où ils écrivaient : il traite

(1) Voyez *Iéna Revision*, Tome III, page 211 et suiv. ; et 213.

(2) Voyez dans ses *Opuscula Theologica*, in-8°. Iéna, 1789. La Dissertation, *de Historiæ Jesu tenendæ tradendaeque necessitate et modo*, et celle qui a pour titre ; *de Mutatione Religionis Publicæ.*

cela de vanité et de superstition. Dans une autre pièce, il ne veut pas qu'on imite ceux qui scrutent avidement, plutôt qu'ils ne pèsent les raisons en faveur de la divinité du Sauveur, quand les textes signifient seulement qu'il n'y a pas eu d'homme plus vertueux que lui (1).

Parmi ceux qui sont chargés d'expliquer l'Écriture-Sainte dans les chaires des temples et des Universités, il en est qui, n'osant attaquer directement la Révélation, sous peine de perdre leurs places, s'efforcent d'ébranler indirectement les preuves sur lesquelles elle s'appuie.

Plusieurs établissent en thèse que la Nouvelle Alliance n'est qu'un *provisoire* qui doit disparaître quand la raison brillera de tout son éclat; et comme chacun prétend bien la faire briller dans ses écrits, cette époque est indubitablement arrivée : mais si la Révélation a été donnée aux hommes pour suppléer à l'insuffisance de la raison, la difficulté renaît dès qu'on livre la Bible à l'interprétation de chacun. La distinction de la religion et de la théologie est fondée; mais comme ils ne font consister celle-là qu'en affections, ils en écartent tous les dogmes pour les reléguer comme opinions dans le domaine de la théologie systématique.

---

(1) Voyez *Commentatio de vi et usu formulæ Christum e cœlo venisse*, page 67.

Les explications grammaticales, historiques, psycologiques, mythologiques ont eu chacune des partisans; mais en général tout ce qui révèle la puissance divine, et qui s'élève au-dessus de l'orgueilleuse raison, n'est aux yeux d'un grand nombre que figuratif. Bauer, professeur à Heidelberg, a même fait un ouvrage sous le titre de *Mythologie Hébraïque de l'Ancien et du Nouveau Testament.* (1) Le Pentateuque, la Genèse surtout, sont allégoriques et hiéroglyphiques; selon Bauer les faits qu'on y lit, tels que le passage de la mer Rouge, la manne du désert, la chute de l'homme, sont des mythes.

Bolingbroke et Shahtsbury avaient nié le péché originel. Ashdowne a publié un livre contre la chute des Anges, et la faculté de tenter les hommes accordée au démon (2). Priestley présume (pourquoi ne pas le prouver s'il le peut? que le récit de Moïse, sur la chute de nos premiers Pères, n'a pas été inspiré (3) Will. Knok vient ensuite réchauffer ces idées, et nier à son tour la chute du premier homme (4) : dès-lors

(1) *Hebräische Mythologie des alten und Neven Testaments,* par George-Laurent Bauer, *in*-8°. Leipsick, 1802.

(2) Voyez *Critical Review*, 1805, page 435.

(3) Voyez *Vindiciæ Priestleianæ*, page 99 et suiv.

(4) *Monthly Review*, 1804, Tome XLIII, page 1805 et suiv.

le péché originel n'existe plus, ce n'est que l'inclination au mal; et ces mots de l'Écriture dans *lequel* (Adam) *tous ont péché* (1) signifient, selon Schroek, après la chute duquel ou à l'exemple duquel tous ont péché : aussi Doederlein assure que les enfans Chrétiens naissent innocens. Henke repousse l'idée qu'on puisse considérer les nouveaux-nés comme objets de la colère divine, *quod nec de catulis quidem sanus quisquam ausit dicere* (2) Alors le baptême n'efface rien; et ils ne le considèrent que comme le signe d'adoption dans l'église.

Wecklein, ministre à Munster, répète que la Bible étant écrite dans le langage mythologique, il faut séparer le cœur du noyau. L'enlèvement d'Énoch et d'Élie n'a pas plus de réalité que celui de Ganimède; la voix qu'entendit Caïn, l'apparition de l'Ange à Agar, les miracles de Moïse, de Jésus-Christ, des Apôtres sont des prestiges. Moïse débite qu'il avait parlé à Dieu; et Jésus-Christ se proportionne à l'adolescence du peuple (3).

---

(1) Rom., V, 12.

(2) Voyez *Lineamenta institutionum fidei*, etc., page 123.

(3) Voyez *Mémoires Philosophiques et Littéraires*, in-8°. Paris, 1808, Tome V, cinquante-unième Livraison, page 125 et suiv.

Un des articles contre lesquels on s'est le plus escrimé, c'est l'éternité des peines, attaquée surtout par Petit-Pierre de Neufchâtel, et par Eberhard, dans sa *Nouvelle Apologie pour Socrate*. On a vu que Bitaubé, autrefois ministre, avait déjà élevé des doutes sur le même sujet, dans son *Examen de la Confession de Foi du Vicaire Savoyard* (1). Ils prétendent que le mot *éternité* signifie dans la Bible ce qu'il ne signifie nulle part, une durée illimitée et non infinie : ils ignorent, disent-ils, si cette éternité est absolue ou comparative.

Tout est lié dans le Christianisme : nier la chute de l'homme, c'est, par une conséquence directe, ôter à Jésus-Christ la qualité de Rédempteur; et cette conséquence ils l'admettent. Jésus-Christ, dans leur système, nous a sauvés; mais comment? par sa doctrine et ses bons exemples.

G. Wil. Böhmer, auteur du *Magazin de Droit Ecclésiastique*, ayant imprimé qu'à Goettingue les Luthériens pensaient sur l'article de la cène comme les Calvinistes, cette assertion fit du bruit, surtout dans le Mecklenbourg, qui envoyait annuellement beaucoup d'étudians à Goettingue. Le savant professeur Heyne crai-

(1) *Examen de la Confession de Foi du Vicaire Savoyard*, contenue dans *Émile*, par M. Bitaubé, *in*-8°. Berlin, 1763; 110 pages.

gnant qu'elle ne fît tort à cette université célèbre, qui est la capitale littéraire de l'Allemagne, crut devoir, dans le programme de 1788, assurer que Böhmer l'avait avancé sans preuves (1). Oserait-on nier cependant que telle ne soit l'opinion d'un grand nombre de Luthériens, au dire desquels la cène n'est plus qu'un acte de fraternité pour célébrer la commémoration d'un sage qui est le fils de Dieu, c'est-à-dire, l'idéal, le *nec plus ultra* de la perfection? Sur des articles aussi essentiels que la divinité de Jésus-Christ et l'Eucharistie, des ministres disent qu'on peut croire ce que l'on voudra. Peuvent-ils donner plus clairement la preuve qu'ils sont Sociniens sur le premier article, et Calvinistes sur le second? Réunis par la manière de penser, ils ne le sont pas cependant par le fait : on en dira plus bas les raisons.

Bossuet ayant à citer des phrases immondes de Luther sur le mariage, invoque l'indulgence de ses lecteurs. Ames chastes, à mon tour je réclame la vôtre dans la nécessité de rappeler le conte révoltant, par lequel on travestit la naissance du Sauveur; sa sainte Mère étant tombée évanouie, Saint-Joseph devint père de Jésus-Christ. Woolston, Connor, dans son

(1) Voyez *Acten, Urkunden*, etc., 1788, page 376 et suiv.

Evangelium Medici, et Toustaint dans sa *Réalité des figures de la Bible*, ont voulu ramener à des causes naturelles les faits merveilleux de l'Écriture-Sainte; Mosneron a renchéri sur eux dans un roman scandaleux intitulé : *la Vie de Jésus sans mystères et sans lacune*.

Sepherd explique la Piscine Probatique par la supposition que, près de là, il y avait des volcans d'où s'exhalaient des vapeurs sulphureuses qui communiquaient à l'eau un mouvement et des qualités médicales; et qu'immédiatement après les perturbations, les eaux imprégnées de ces vapeurs étaient plus efficaces (1).

Burton, d'après King, explique comment Jonas a vécu dans le ventre de la baleine. Ce prophète eut toute sa vie le trou botal ouvert; et dès lors, il ne pouvait pas être noyé ni suffoqué. La baleine trouvant que ce corps humain était un morceau trop indigeste, le vomit sur le rivage (2).

Jean le Clerc, dans une Dissertation, avait

(1) Voyez *Notes Critical and Dissertation on the Gospel and Epistles of Saint-John*. By the rev. B. Sepherd; *in-4°*. London dans le *Monthly review*, Tome XXXVIII; page 148 et suiv.

(2) *Researches in to the phraseology, manner, History*, etc., By Wil. Burton, *in-8°*. London, 1805, dans le Monthly Review, Tome XLVIII, page 210 et suiv.

soutenu que la femme de Loth n'avait pas été changée en statue de sel ; mais qu'elle était restée immobile sur un sol salpêtré et chargé de souffre, dont la fumée l'avait étouffée : Her. Witsius avait déjà réfuté cette rêverie de le Clerc (1).

Baden, professeur à Copenhague, nie également le miracle opéré sur la femme de Loth, et l'histoire des Philistins tués par Samson. Tout cela s'explique autrement, dit-il, quand on connaît la langue hébraïque (2), quoiqu'il ne juge pas à propos de nous donner ses preuves.

Hartman, professeur à Herford, explique les miracles du Sauveur, en disant qu'il était très-versé dans la médecine (3). On pourrait demander si c'est dans la boutique d'un artisan qu'il a pu acquérir cette science profonde.

Krunmacher, professeur de théologie à Duisbourg, fait, comme Hartman, de Jésus-Christ un grand médecin ; au moyen de cette hypothèse, il explique l'état de la fille de Jaïr ressuscitée. Ce n'était qu'une mort apparente ; il en est de même de la tempête appaisée sur le

---

(1) Voyez *Miscellanca Sacra de* Witsius, *in*-4°. 1700, Tome II.

(2) Voyez *Opuscula Latina scripsit J. Baden*, *in*-8°. Hauniæ, 1804, page 81.

(3) Voyez dans les feuilles de Halle, 1804, avril, page 1 et suiv.

lac de Génézareth, et de la pêche abondante de saint Pierre. Rien, dit-il, ne nous oblige à l'envisager avec les yeux de cet apôtre (1). Je crois me rappeler que le savant Eichorn, commentant ces mots Βασιλεια τον οὐρανῶν, dit que Jésus-Christ et ses disciples voulurent s'emparer de l'autorité politique; mais voyant l'impossibilité d'exécuter leur projet, ils changèrent leur plan, et firent une révolution spirituelle.

Selon d'autres, quand Jésus-Christ marche sur les flots de la mer, il faut l'entendre du rivage; quand il nourrit une multitude avec quelques pains, ils font intervenir des magasins secrets de provisions; lorsqu'il ressuscite les morts, ceux-ci n'étaient qu'en léthargie; même Lazare, sans doute, qui, inhumé depuis quatre jours, exhalait une odeur cadavéreuse. Si l'on en croit nos docteurs, Jésus-Christ sut employer habilement le sel ammoniac, l'électricité, le galvanisme.

L'un prétend que Jésus-Christ n'a pas été cloué sur la croix, mais seulement lié; un autre assure que le supplice de la croix n'était pas douloureux; la descente de Jésus-Christ aux enfers signifie seulement, dit Hafner, qu'il a été en-

(1) Voyez dans les feuilles de Halle, 1805, n°. 177, l'ouvrage *Uber den geist und die form des Evangelischen Geschichte in Historicher und aesteticher ansicht*, etc., *From Krunmacher*, in-8°. Leipsick, 1805.

terré (1). Jésus-Christ n'expira pas, mais tomba en syncope : des gens officieux le ranimèrent ; ensuite, à la vue de ses disciples, il monta au ciel, c'est-à-dire, qu'il passa de l'autre côté de la montagne. Ne demandez pas la preuve de ces assertions. Pour les combattre, on peut renvoyer le lecteur aux excellens ouvrages de Ditton, Sherlock et West, auxquels il faut ajouter un Recueil imprimé à Iéna, par les deux Gruners père et fils, dans lequel ils établissent la réalité de la mort de Jésus-Christ, de sa résurrection, et repoussent savamment les contes ridicules qu'enfante l'incrédulité couverte du voile d'une fausse érudition (2).

D'autres franchissent courageusement la barrière qui les séparait de l'unité, et dans le nombre se trouvent des savans distingués ; Winkelmann, Schlegel, le comte Frédéric de Stolberg, établi à Munster, estimé dans tout le Nord comme helléniste, poète, historien qui, ayant embrassé le Catholicisme avec toute sa famille, a composé divers ouvrages religieux, entre autres une *Histoire de la religion de Jésus-Christ*. Des Pro-

---

(1) Hafner, page 19.

(2) Voyez *Gruneri medici Commentatio antiquaria de Jesu-Christi morte verâ et non simulatâ*, etc. suivie de la Dissertation de Gruners, père, *Vindiciæ mortis Jesu-Christi*, et de celle de Coringius sur la sueur de sang de J.-C., *in*-8°. Hallæ, 1805.

testans qui ont tant vanté la tolérance, et qui cependant ont crié si fort contre le *Crypto-Catholicisme* qu'ils voient partout, contre celui de Stark, de Dreikorn, de Lavater, n'ont pu pardonner à Stolberg son changement de religion. L'un lui reproche de penser sur la Genèse comme les Catholiques (1); un autre, de voir dans Melchisedech et Isaac, des types de Jésus-Christ (2). Il a justifié sa démarche dans les excellentes notes qu'il a mises à la suite de sa traduction allemande de deux Traités de saint Augustin.

Il n'est presque aucune branche des connaissances humaines sur laquelle il n'y ait eu quelque système à la mode. La chronologie Chinoise fut long-tems l'objet de prédilection pour combattre celle de Moïse : quand il a fallu abandonner ce poste, est venu fort à propos le zodiaque de Dendera, qui devait avoir au moins quinze mille ans; et voilà cette belle découverte abandonnée : Dupuy lui-même, dans un Mémoire lu à l'Institut, réduit cela à treize cents ans. Des physiciens ont fait de toutes les substances des produits volcanisés, depuis des myriades de siècles. Actuellement en France un autre système est à la mode. Certaines gens se

(1) Voyez *Anti-Stolberg*, par H. Kunhardt, *in*-8°. Leipsick, 1808.

(2) Voyez le Journal d'Iéna février, 1809.

sont chargés de nous démontrer que le Christianisme avec toutes ses institutions, ses fêtes, ses cérémonies, n'est que le Druidisme défiguré. Dans d'autres pays, des littérateurs veulent aujourd'hui convertir tout en drames; le professeur Kuihtan à Dormund, trouve que les *Olympiques* de Pindare sont de véritables drames (1). La théologie n'a pu échapper à cette contagion des systèmes; et voilà tout à coup une partie des Livres-Saints transformés en drames. Saxius parle de la *fable dramatique* de Judith (2).

Eichorn a composé deux vol. *in*-8°. pour prouver que l'Apocalypse est un drame en trois actes : Nachtigal trouve un drame dans les psaumes. Lowth avait vu un drame dans le Cantique des Cantiques ; Hogdson n'y voit qu'un chant lyrique qui a été connu et imité par Anacréon; Masongood le croit une collection d'Idyles inspirées par la tendresse de Salomon pour son épouse, quoiqu'il admette l'allégorie de l'union de Jésus-Christ à son Église (3) : mais Hezélius

(1) Voyez *Rapport fait à la Classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut National*, par Villers, *in*-8°. page 34.

(2) V. Harles, *Introduct. in Hist. Linguæ Græcæ*, etc., Tome II, Part II, page 57.

(3) Voyez *Song of Song or Sacred Idyls Translated*, etc. By John Masongood, *in*-8°. London, 1805. Voyez Préface, page 4.

reprenant l'opinion de Lowth, en fait de nouveau un drame, à ce que nous apprend Schyth, qui en fait un chant d'amour. Schulmen, qui, en 1806, a traduit Job en allemand, y voit un prologue, le discours d'Eliu, et un épilogue composé par trois auteurs. Nachtigal veut que le Livre de la Sagesse ait été écrit par plusieurs personnes en des tems différens ; un professeur d'Iéna croit que le Livre de Tobie a été écrit à diverses époques par six auteurs, qui l'ont amplifié et orné de fictions (1).

Les Protestans rejètent la tradition, quoique par le fait ils dérogent à cette règle ; car c'est sur la foi de la tradition qu'ils maintiennent l'observation du dimanche, le baptême des enfans : mais alors sur ce dernier article ils se trouvent dans l'embarras, ou plutôt dans l'impossibilité de répondre aux Anabaptistes, qui n'accordent le baptême qu'aux adultes. La religion des Protestans, dit Chillingworth, c'est la Bible ; mais la Bible même ne l'ont-ils pas reçue par la tradition? A la vérité, on vient de voir ce que font des Écritures les Néologues, dont on vante plus la science qui enfle, que la piété qui édifie, et qui donnent communément beaucoup plus à l'érudition qu'au raisonnement ; ils se flattent d'avoir laissé en arrière à grande distance tous

(1) Voyez Harles, *Supplementa ad Introduct. in Hist. Ling. gr.*, in-8°. Iéna, 1804, Tome II, page 82.

les plus célèbres commentateurs. Jahn, qui est Protestant, assure que chaque ministre Luthérien, en expliquant la Bible, se croit *un petit Pape*(1).

Les Livres-Saints travestis par les explications de la Nouvelle-Exegèse, ont été alternativement attaqués et soutenus, soit partiellement, soit dans leur ensemble; et pour ne citer sur cet article que des faits très-récens, l'Evangile de saint Jean a été défendu à Harderwick en 1807, par une Dissertation sous la présidence de Clarisse contre Evanson, et d'autres auteurs qui voulaient le classer parmi les Livres apocryphes. La même année, Schleiermacher, professeur à Halle, attaqua l'authenticité de la première épître à Timothée, qu'il croit imitée de la deuxième et de l'épître à Tite (2).

Aux yeux de plusieurs théologiens Protestans, la Révélation n'est plus qu'une chimère; et fût-elle une réalité, Henke pense, comme autrefois Jean Craig, que la certitude historique s'affaiblit en s'éloignant de sa source: que conséquemment la marche progressive des siècles doit la réduire à la nullité (3). Il élève des doutes sur l'éternité

(1) Page 88.

(2) Voyez *Uber den Sogenannten Ersten brief des Paulus an dem Timotheos*, etc., *in*-8°. Halle, 1807, dans le *Giornale Bibliografico Universale*, in-8°. Milano, 1808, p. 58 et suiv.

(5) Voyez *Incrementa Institutionum Fidei Christianæ*, *in*-8°. Helmstad. 1795.

des peines ; la cène n'est pour lui que la commémoration du bienfait de Jésus-Christ : il a surtout à cœur de détruire trois superstitions ; l'*Onomatolatrie*, ou le respect pour les expressions employées par les Saints Pères ; la *Bibliolatrie*, qui fait envisager les Écritures comme un livre descendu du ciel ; et la *Christolatrie*, car adorer Jésus-Christ, c'est selon lui un acte d'idolâtrie (1). Il dit textuellement que l'inspiration des Livres-Saints ne doit pas s'entendre autrement que ce que disent Cicéron des poètes, et Quintilien de Platon (2). Dans ce système, la Bible n'est plus qu'un livre utile, à la vérité ; mais placé au même rang que Sénèque et Marc-Aurèle. Dieu a permis qu'après un tems donné, parussent ces écrits qui sont propres à l'instruction du genre humain ; mais les Livres Sapientiaux n'auront pas plus de privilége à cet égard que le Manuel d'Épictète. Kaeffner a même fait une Dissertation pour prouver que les Elémens d'Euclide sont préférables à la Bible (3).

Henke avait publié long-tems auparavant un Traité sur la manière dont les premiers siècles du Christianisme envisageaient l'unité de l'Église (4).

---

(1) *Ibid.*, page 256.

(2) *Ibid.*, page 38.

(3) Voyez *Uber den Vorzug von Euclide Elementer vor der Bible*, etc. In Leipzig Magazin, 1781 Stück.

(4) Voyez *Historia antiquior dogmatis de unitate*

Il prétend que parmi les Saints Pères, plusieurs, tels que saint Pacien et saint Optat, ne connaissant pas l'étymologie du mot *Catholique*, y attachaient l'idée d'*Orthodoxie* plutôt que d'*Universalité*. A la vérité saint Pacien donne au mot *Catholique* la première acception, mais sans exclure la seconde (1). Dans saint Optat, on lit positivement le contraire de ce que Henke lui attribue ; l'Église, dit-il, est appelée catholique *Quod sit rationabilis et ubique diffusa* (2). Mais on voit clairement dans le Traité du professeur d'Helmstadt et dans la *récension* qu'en fit la *Bibliothèque historico-ecclésiastique* de Schneider, quel est leur but. Ils veulent unité morale de cœur et d'affection, et non unité de croyance (3). D'après cette théorie, je ne vois pas qu'on puisse exclure de l'Église, même les Musulmans ni les Païens.

Cet abandon des vérités révélées a dû se faire sentir aussi dans les sermons et les catéchismes;

Ecclesiæ, etc., par Henke, *in*-4°.. 1781. *Helmstadii*, page 19, paragr. IV.

(1) Voyez *D. Paciani opera*, in-4°. Valent. 1780, *Epist. I*, n°. 6, page 62 et suiv.

(2) Voyez *S. Optati Afri de Schismate Donatis*. etc., édit. de Dupin, *in-fol.* Antuerpine, 1722. Lib. II, p. 29.

(3) Voyez *Bibliothek der Kirchengeschichte*, etc. *Von C. W. Schneider*, in-8°. Weimar, 1781, Tome II, page 247 et suiv.; et page 258.

le silence, l'indifférence, le mépris pour les dogmes les précipitent dans l'oubli : quelques-uns, regardés comme fondamentaux, obtiennent à peine une mention légère dans les chaires Protestantes, où l'on ne parle plus guère que de morale. Ypey, Calviniste, adresse le même reproche à Zollikofer, prédicateur de Leipsick, dont les premiers sermons avaient, dit-il, un caractère évangélique; mais qui, dans les derniers, évite de parler du sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, de ses mérites et des dons du Saint-Esprit (1).

Sturges veut qu'en Angleterre, on corrige l'ouvrage de la Réformation (2).

Muller, ancien recteur de l'Université Luthérienne de Strasbourg, m'écrivait que la Réformation ayant été seulement ébauchée par Luther, ses successeurs devaient la continuer. Cette réforme n'est que commencée, suivant beaucoup de théologiens de la même communion.

Descotes, ministre à Kirchheim-Bolanden, imprimait en 1805 ce qu'on va lire : « Le célèbre » Bossuet suppose, non sans raison, que quiconque varie dans ses idées religieuses n'a » point le *Saint-Esprit*. Cependant depuis trois

(1) *Geschiedenis van de Kristlike Kerk*, etc., *door Ypey*, in-8°. Utrecht, 1807, Tome VIII, page 93.

(2) Voyez Milner, page 485.

» cents ans qu'on se reproche de part et d'autre
» des variations dans la doctrine, aucun docteur
» ne s'est avisé de chercher, pour faire cesser
» toutes les variations, le *Saint-Esprit*. Dans
» la Réformation de Luther il y a jusqu'à ce jour,
» si je ne me trompe, *deux Saints-Eprits*, un
» qui *savait tout*, et un autre qui *ne sait rien*,
» et qui va à l'école du premier... Mais Luther,
» assuré que le sens littéral de la Bible suffisait
» pour son *but*, défendit à son parti de chercher
» le *Saint-Esprit*; il proscrivit pour toujours
» dans sa société toute réformation ultérieure,
» et en éloigna les autres réformateurs qui n'ad-
» mettaient pas son *Esprit*. L'*esprit du Luthé-*
» *ranisme* substitua à l'infaillibilité du pape, sa
» propre infaillibilité, qui (pourquoi le passerais-
» je ici sous silence?) a mis plus d'obstacles aux
» progrès des lumières que la première (1) ».

L'esprit du Protestantisme est un esprit actif et scrutateur, dit Blessig dans ses Notices à la suite d'un Sermon de Reinhard; il avoue les variations du Protestantisme, puisqu'il veut les justifier en disant qu'un corps de doctrine qui n'en offrirait pas, ne ferait point de pro-

---

(1) Voyez *L'accord parfait des Sciences Morales et Politiques avec la Religion Chrétienne*, etc., par Jean-Frederic Descôtes, ministre à Kircheim-Bolanden, *in*-8°. Goetingue, 1805. page 180, 182 et 183.

grès (1). Si les variations sont une partie intégrante du Protestantisme, on a eu tort de rédiger des Formules, des Actes symboliques, des Confessions. Cet aveu résulte encore du titre même d'un grand ouvrage du professeur Plank; *Histoire de la Naissance, des Variations et de l'Institution définitive du Protestantisme* (2). Alors on demandera ce qui le constitue comme croyance religieuse. Il n'y a plus lieu d'être surpris qu'on fasse des livres sur la perfectibilité de la religion révélée (3). Si elle est perfectible par des découvertes faites dans le cours des siècles Chrétiens, ou elles sont nécessaires au salut, ou elles ne le sont pas. Dans le premier cas, la primitive Eglise aurait manqué de moyens de salut; dans le second cas, on dégrade les vérités révélées.

A la fin, cette fluctuation d'idées se tourne contre le Protestantisme lui-même: chacun étant juge de sa foi, trouve dans la Bible ce

---

(1) Voyez *de l'Influence de la Religion Protestante*, etc., par Reinhard, *in*-8°. Strasbourg, 1808, à la suite du Sermon, page 64, dans les notices sur Reinhard, par le traducteur.

(2) *Geschichte der entstehung, der Veranderungen und der bildung unseres Protestantlichen Lehrbegriffst* in-8° Leipsick, 1791—1800.

(3) *Brief über die perfectibilitat der Geoffenbahrten Religion*, in.8°., Iéna, 1795.

qui lui convient ; et si un Jacques Boehm, ou tout autre visionnaire de cette trempe, vient vous dire qu'il n'y trouve pas les vérités les plus importantes et les plus claires, toute votre érudition biblique échouera contre son sens privé.

L'auteur des *Considérations sur la France* prétend (1) que, chez les Protestans, une espèce d'inquiétude affecte les caractères religieux et les pousse dans des routes extraordinaires. Ce qu'il attribue à l'Allemagne se fait remarquer bien plus chez les habitans de l'Angleterre, des États-Unis, qui, en général, sont religieux. D'après les principes des Protestans, on doit trouver, et l'on trouve effectivement parmi eux, plus d'illuminés, de visionnaires, que chez les Catholiques. Dans les États-Unis, peu importe à bien des gens sous quelle forme le sentiment religieux se manifeste. Beaucoup de parens exigent que leurs enfans professent un culte ; mais il leur est indifférent à quelles sectes ils soient affiliés, et quels temples ils fréquentent, pourvu qu'ils aient une religion. On remarque que, dans ces contrées, beaucoup d'individus roulent de sectes en sectes. Tel est Anglican le matin, et le soir Presbytérien. L'Europe offre depuis long-tems le même phénomène. Dans le siècle dernier, Bar-

(1) Voyez page 31 et suiv.

testein écrivait d'Iéna à une dame : « Ici nous croyons le matin d'une façon, et l'après-midi d'une autre. » Il est très-commun en Angleterre de voir le même individu s'affilier à trois ou quatre cultes. Robert Robinson, fils d'Anglican, puis Presbytérien, Méthodiste, et enfin Baptiste, se justifie en disant que mal-à-propos l'Église Anglicane taxe les autres de schisme, qu'elle ne constitue pas seule l'Église Chrétienne ; elle en est seulement une portion (1). On a crié aux ignorans comme aux savans, que la Bible est claire dans tout ce qui est nécessaire au salut ; et cependant entre eux pas le moindre accord, rien d'homogène. Ces observations sur la marche vacillante de la raison laissée à elle-même, suffiraient seules pour démontrer que l'esprit particulier est une source d'illusions au milieu desquelles il s'égare, si une autorité infaillible et visible ne le dirige.

L'incrédulité qui a passé d'Angleterre en France, et de chez nous en Allemagne, y a reproduit les mêmes paralogismes ; ce qui, dans ces diverses contrées, a fait naître des ouvrages solides en faveur de la Révélation.

Dès l'an 1746, Edelman ayant voulu propager le déisme en Prusse, se serait attiré de

---

(1) Voyez *A Vindication of Protestant dissent.*, etc., dans le Monthly Review, Tome XLIII, 1804, page 519 et 520.

très-mauvaises affaires, s'il n'eut été protégé par Frédéric II. On regarde en Allemagne ce roi comme un des hommes qui, en foulant aux pieds les principes sur lesquels repose l'édifice social, ont le plus nui aux mœurs. Berlin, où elles sont en décadence, éprouvera long-tems les funestes influences de ses écrits, de ses exemples et des gens de lettres qu'il avait rassemblés autour de lui; la Métrie, d'Argens, Voltaire surtout, qui volait des bougies (1), et publiait des brochures anti-Chrétiennes. Sans attaquer de front le Christianisme, Nicolaï le minait sourdement dans sa *Bibliothèque Germanique*; et cet exemple n'a eu que trop d'imitateurs parmi ceux qui rédigent des ouvrages périodiques.

Lessing, quelques années après, publia les fragmens qu'il dit avoir trouvés dans la bibliothèque de Wolfembutel. On avait soupçonné, mais actuellement on est sûr, que cet ouvrage anti-Chrétien, dont une partie seulement est imprimée, a pour auteur Herman-Reimarus, le même qui a fait un écrit sur la Religion Naturelle, traduit en français, par Lyonnet. La chose m'a été assurée par le célèbre Campe, qui a vu les manuscrits, et par Reinhard, membre de l'Institut, gendre de Reimarus.

---

(1) Ce fait m'a été de nouveau confirmé par la duchesse douairière de Weimar, nièce de Frédéric.

Dans d'autres ouvrages, l'incrédulité s'est reproduite sous toutes les formes; quelquefois même sous le manteau du Christianisme, dont elle arrachait les fondemens. Tels sont l'*Horus*, attribué à Wulsch; l'*Histoire Naturelle du grand Prophète de Nazareth* (1), attribuée à Venturini; le Supplément à ce Livre, et une foule d'autres dont on renvoie les titres au bas de la page (2).

---

(1) *Naturliche Geschichte des grossen propheten von Naazareth*, 1, 2, 3, *Theil*, etc. Bethleem (Copenhague, chez Schubote) *in*-8°., 1800. Une nouvelle édition a paru en 1806, en 4 vol.

(2) *Jesus der Auferstanden nachtrag*, etc. *Jesus le Ressuscité. Supplément à l'Histoire Naturelle*, etc. *Ægypten*, in-12, 1802.

Kritik und Erklarung des zweyten artikels, etc. Critique et Eclaircissement du deuxième article du symbole, etc., sur la divinité du Fils, *in*-8°. 1809.

Erweis des himmelvéiten unterschied, etc. Preuves de la différence immense qui existe entre la Morale et la Religion, 1788. Francfort et Leipsick. Cet ouvrage a été réfuté par Haker dans son livre *das Abscheulichste und doch zugleich nütlichste buch*, etc. L'exécrable et néanmoins très-utile ouvrage, etc. *Jesus der Weise von Nazareth*, etc. Jésus, le Sage de Nazareth, etc., 1, 2, 6. Leipsick, 1803.

En 1791, Murr a réimprimé à Nuremberg, sous la la date de 1553, le fameux livre de Servet, *Christianismi Restitutio*.

Versuch Eines Schriftmass Beweise, etc. Essai de Preuve textuelle que Joseph est le vrai père de Jésus-Christ, 1792.

La suite naturelle de cet état de choses est beaucoup d'indifférence sur des points auxquels jadis on attachait une grande importance. Il fut un tems où les Calvinistes eussent regardé comme un acte d'idolâtrie, de faire le signe de la croix : aujourd'hui la liturgie de leur Église française à New-York porte qu'après le baptême, le ministre fera le signe de la croix sur le front de l'enfant ; « mais il peut l'omettre si ceux qui » présentent l'enfant le désirent, quoique l'Eglise » ne connaisse aucune raison qui puisse auto- » riser ce scrupule (1) ».

Un académicien de Berlin me disait que le Protestantisme (c'est sa religion) est à mi-chemin de l'incrédulité ; un autre savant de la même Communion, Stapfer, se plaint des théologiens, qui par leur nouvelle Exégèse *escamotent* au peuple sa religion ; car la plupart des innovations religieuses en Allemagne sont leur ouvrage.

Aphorismen am grabe der Theologie Kurz vor, etc., c'est-à-dire, Aphorismes auprès du tombeau de la Théologie, peu avant sa descente dans la fosse.

Jésus et la Raison, Journal en langue danoise, rédigé par un nommé *Horrebow*, qui attaque tout ce qui est positif dans la religion. L'Évêque Balle l'a combattu en la même langue par un ouvrage périodique, intitulé : *La Bible se défend elle-même.*

(1) Voyez *Livre contenant les Prières publiques*, etc., *in*-8°. New-York, 1803, page 208.

Bossuet avait prédit que les principes des Protestans les conduiraient au Socinianisme, au Déisme. La prédiction est accomplie; car pour un grand nombre d'entre eux la religion n'est plus qu'une espèce de Théophilantropie décorée du nom de Christianisme, et dans la bouche de ceux qui le professent le mot tolérance n'a plus guère d'autre acception que celui d'indifférence. C'est le cas de rappeler ce propos d'un de leurs frères : « Les Protestans en voulant » arracher la broderie ont déchiré la robe ». Ils craignent cependant la qualification de *Déistes*, de *Naturalistes*; car en Allemagne ces deux mots sont synonymes : ils préfèrent d'être appelés *Rationalistes*. L'indifférence religieuse est prouvée par l'édit du roi de Prusse, qui défendait de laisser écouler six semaines sans faire baptiser les enfans. Wakefield en Angleterre a combattu la nécessité du culte public; nécessité bien établie autrefois par le ministre Armand-la-Chapelle, et dans ces dernières années, par Jauffret, évêque de Metz, et Mercier, ministre français à Londres. En Allemagne, Lœfler examinant si la prédication et le culte public sont aussi nécessaires que dans les premiers tems de la réforme, se décide pour la négative. Son système a des partisans, quoiqu'il ait été réfuté par Wettengel, surintendant à Graitz (1).

(1) Voyez la *Gazette de Halle*, 1808, août, p. 775.

Un habitant de Brunswick, bon observateur, assurait qu'il n'y connaissait pas un seul Luthérien, si par ce mot on entend ceux qui professent la confession d'Augsbourg. Un professeur Luthérien d'Iéna disait au curé Catholique de cette ville : « Vous êtes ici le meilleur Protestant ; car » vous croyez du moins à la Révélation ». Il y a six à sept ans que l'on y comptait environ deux cents jeunes théologiens, se disposant au ministère de leur secte, et dont à peine quelques-uns faisaient la cène à Pâque ; et comme ils devaient subir l'examen devant des professeurs encore attachés *à l'ancien système*, peu de tems avant d'y paraître ils parcouraient quelques volumes de cette théologie surannée, afin de n'être pas au dépourvu.

Dans plusieurs contrées Protestantes le service liturgique est très-peu suivi. Telle ville qui compte des milliers de paroissiens en voit seulement quelques centaines dans ses temples ; et quoique Milla, dans son *Berolineum*, place avec raison Ancillon fils à la tête des prédicateurs de cette ville, à peine lui ai-je trouvé trois cents auditeurs dans la vaste église du Werder. Les réglemens relatifs à l'année normale en 1624 interdisent les ouvrages contre les trois religions : c'est-à-dire que chaque professeur est tenu de ne pas attaquer celle qu'il professe ; mais on conçoit la facilité de l'éluder en se retranchant sur la liberté de penser et d'écrire,

qu'on réclame comme l'attribut illimité du Protestantisme. La plus grande manufacture littéraire du monde est incontestablement l'Allemagne ; elle a, dit-on, dix mille écrivains vivans : dans le Dictionnaire de Meusel, on en a compté quatre-vingt-trois du seul nom de Müller. C'est le pays où le plus grand mouvement est imprimé à l'esprit humain. Toutes les idées bonnes ou mauvaises y ont une diffusion rapide et universelle, par quelques centaines de journaux et de gazettes.

On ne m'opposera pas sans doute que les articles sur lesquels portent les observations précédentes ne sont pas dogmatiques ; car ces articles supprimés, que resterait-il du Christianisme? A la vérité les auteurs des nouvelles opinions ne constituent et ne représentent pas l'Église : les livres catéchétiques et symboliques étant restés les mêmes, la doctrine est censée permanente. Cependant quelques-uns de ces livres ont été modifiés, puisque l'on y a supprimé le symbole Athanasien, et qu'on y garde un silence affecté sur la divinité de Jésus-Christ, l'éternité des peines, et d'autres points également essentiels. D'ailleurs qu'importent les livres symboliques si l'enseignement positif dans les écoles, dans les ouvrages religieux devenus classiques, dans les chaires, écarte toutes les notions dogmatiques dont la connaissance était regardée jadis comme nécessaire?

On objectera peut-être que chez les Catholiques il y a aussi une déplorable défection : le fait est incontestable ; mais des faits isolés d'un côté, de l'autre une espèce de confédération entre une multitude de ministres et d'écrivains Protestans, repoussent toute parité. En Angleterre le docteur Catholique Geddes annonce qu'il croit à l'authenticité du Nouveau-Testament, et pas à celle de l'Ancien ; mais à l'instant la voix de tous les Catholiques Anglais, ses compatriotes, désavoue Geddes, qui à la mort paraît avoir déploré ses erreurs ; car il fut administré par Saint-Martin, prêtre estimé ; et d'après cela on a dû trouver étrange que Douglas, vicaire apostolique, ait défendu de célébrer la messe pour le repos de son ame. En Allemagne un provincial des Récolets, le P. Molkenbuhr, publie des Dissertations par lesquelles il bouleverse toute l'Histoire Ecclésiastique. A l'entendre la dispute entre saint Augustin et saint Jérôme sur la réprimande de saint Pierre par saint Paul, la dispute de saint Cyprien avec le pape Étienne, celle qui concerne la célébration de la Pâque, sont des romans. Ces paradoxes n'ont rien de contagieux, ils ne sont qu'historiques ; et tout ce qui en résulte, c'est le ridicule imprimé à ce nouveau Hardouin (1) : mais chez les Catho-

(1) L'abbé du Jarry l'a très-bien réfuté sur un article.

liques, les égaremens de l'esprit particulier sur des vérités dogmatiques sont réprimés sans cesse par un corps de doctrine reconnue qui rappelle à la soumission; au lieu que, chez les Protestans ces aberrations résultent de leurs principes.

Ce changement d'opinions est avoué par une foule de leurs auteurs cités précédemment; il est avoué par l'historien Schroek, qui vient de mourir. Les variations de l'Église d'Ulm sur l'article de l'Eucharistie ont été l'objet d'une Dissertation historique publiée à Altorf en 1789 (1). Hamelsveld se récrie contre les Protestans de nos jours, qui secouent toute autorité; il parle de la Bible de Wertheim, dans laquelle on a dénaturé le sens des Livres Sacrés; il s'effraie de cette tendance au Socinianisme, qui n'est qu'un Paganisme un peu épuré (2). Vénéma, son compatriote, a écrit dans le même sens un discours académique sur les dangers que court l'Eglise Protestante. Nahuys voit un *Paganisme rafiné* s'insinuer parmi les Chrétiens. Il se plaint des docteurs qui parlent de morale évangé-

---

Voyez sa *Dissertation sur l'Épiscopat de saint Pierre à Antioche*, in 8°. Paris, 1807.

(1) *Specimen Inaugurale vicissitudinis Doctrinæ de sacrâ cœnâ in Ecclesia Ulmensi*, etc., *in-4°.*, 1789.

(2) Voyez *Isbrandi van Hamelsveld oratio de statu religionis Christianæ hodiernæ læto an tristi*, etc., *in-4°.* Trajecti ad Rhenum, 1784.

lique, mais qui se taisent sur Jésus-Christ, la rédemption, la justification, les sacremens, la résurrection, les peines éternelles (1). Ségaar gémit de la licence avec laquelle en Angleterre on traite les Livres Sacrés (2): Dernièrement, dans un éloge de Luther, dédié à Charles Villers, un docteur, Eimmerman, signalait deux classes de théologiens Protestans; les uns, qui accusent de Néologisme quiconque veut innover sur des choses indifférentes, tandis que les autres portent à l'excès la témérité sur les choses religieuses (3). Héringa joint sa réclamation à celle de de Luc contre la nouvelle Exégèse (4). Trois théologiens de Franeker, Regenbogen, Tinga et Grève, entreprennent un ouvrage périodique dirigé surtout contre les Néologues (5); car la Hollande a les siens comme l'Allemagne : c'est la cause de la scission commencée en 1779 dans la nombreuse congrégation Luthérienne d'Amsterdam. Les disputes se sont échauffées, surtout

---

(1) *Gerardi Jo Nahuys Oratio de subtilioris Ethnicismi inter Christianos nostræ ætatis serpentis notis ac remediis*, in-4°. Lugdini Batavorum, 1781.

(2) *Caroli Segaar Oratio de critice in Divinis Novi Fœderis*, page 68 et 69.

(3) *Memoria D. Martini Lutheri quam oratione ad Germanos scripta celebrat Pr. Th. Eimmerman*, etc., *in*-8°. Hambourg, 1808, page XVII.

(4) Voyez le Journal d'Iéna, 1805, octobre, p. 6 et 7.

(5) V. le Journal de Halle, 1806, Tome III, p. 997.

en 1791 : actuellement elle forme deux Églises séparées ; celle de la *Nouvelle Lumière*, et celle de l'*Ancienne Doctrine*, qui accuse les Néologues d'avoir abandonné la confession d'Augsbourg, et de ne croire ni Dieu ni diable. A l'article des Sécéders d'Écosse, on a vu que l'Église Presbytérienne est pareillement scindée en deux partis, les Modérés et les Orthodoxes. Parmi ces derniers figurait le docteur Witherspoon, dont tous les écrits attaquent les corruptions de l'Église Écossaise.

Avant de finir cet article, il faut citer l'édit du roi de Prusse, du 9 juillet 1788, qui parut dans cette crise violente d'une incertitude générale sur le fondement même de la religion et de la morale écrite par Spittler (1). C'est un monument authentique de la défection religieuse parmi les Protestans : car l'art. VII dit que divers ministres se permettent de dénaturer le Christianisme et la Bible, les documens du salut, la révélation, les mystères, surtout celui de la réconciliation du genre humain, de la satisfaction par Jésus-Christ ; et que sous le nom d'éclaircissement (Aufklarung), ils reproduisent les erreurs des Sociniens et des Déistes. La *Bibliothèque Allemande universelle*, qui, depuis 1766, publiée à Berlin, avait jusque là répandu toutes les *nouvelles lumières du*

---

(1) Voyez Descôtes, page 191.

Rationalisme et *de la Réformation réformante*, chercha dans le Holstein une plus grande liberté, jusqu'à la mort du roi Frédéric-Guillaume et du pouvoir de Wôllner, son ministre, et prit le nom de *Nouvelle Bibliothèque universelle* (1).

Les variations du système Protestant sont encore prouvées d'une manière évidente par leurs décisions et leurs réunions entre eux. Leurs décisions : une des plus fameuses est celle de l'Université d'Helmstadt en 1707, à qui l'on demandait si la princesse de Wolfenbutel pouvait se faire Catholique pour épouser Charles VI, qui devint ensuite empereur d'Allemagne. La faculté décide l'affirmative ; elle se fonde sur l'autorité de Melancton, qui avoue que l'Église Catholique n'a pas cessé d'être la vraie Église. Haffenrestfer, théologien de Tubingen, avait pensé de même. L'apologie de la confession d'Augsbourg admet tantôt deux, tantôt trois sacremens, en ajoutant l'Absolution au Baptême et à la Cène. La faculté de Helmstadt justifie même l'invocation des saints et les cérémonies de la messe ; sur quoi Cordemoy observe que les ministres Luthériens ou Calvinistes se gardent bien de prêcher à leurs peuples qu'on peut se sauver dans l'Église Catholique, car ce serait le moyen de les y faire rentrer.

---

(1) Voyez Descôtes, page 172.

Cette pièce jeta l'alarme, surtout chez les Anglais ; l'Université de Tubingue l'attaqua. Pictet prétendit qu'elle était apocryphe (1). Leibnitz fut d'avis que la faculté devait faire une apologie dans laquelle elle exposerait les abus et les erreurs de l'Église Romaine, en avouant toutefois qu'on peut s'y sauver (2). Il écrivit en outre à Fabricius :

« Je ne doute pas que la réponse que vous » avez faite, qu'*il est permis de passer de la* » *religion Luthérienne à la religion Catholique*, » ne doive être supprimée avec grand soin ; et » qu'elle ne peut être rendue publique qu'avec » un grand mécontentement des nôtres. Vous » savez que tout le droit de notre prince sur le » royaume d'Angleterre est fondé sur la haine » et la proscription de l'Église Romaine. Dans » ce royaume il ne faut donc pas traiter avec » tant de ménagemens cette église (3) ». Les motifs exposés dans la lettre de Leibnitz contre les *ménagemens* envers l'Église Catholique sont, comme on le voit, absolument les mêmes que ceux que le roi d'Angleterre a manifestés dans un discours à sa famille. Cette décision d'Helmstadt

---

(1) Voyez *Religion des Protestans*, par Pictet, 1714.

(2) Voyez *Leibnitzii Epistolæ ad J. An. Schmidium Theolog.*, *Helms.*, 1788. Norimbergæ, page 134.

(3) Voyez *Leibnitzii*, etc., édit. *in*-4°., Tome V, page 284 et suiv.

est peut-être une des causes qui déterminèrent le prince Ulric Antoine de Brunswick à se faire Catholique, ainsi que deux princesses ses filles. A cette occasion il consigna les motifs de son abjuration dans un écrit excellent, et bien digne d'être répandu (1).

Les Protestans actuels s'inquiètent moins des changemens de cette nature, et moins encore de voir passer aux confessions Grecques Catholiques : car, depuis cette époque, la Czarine Catherine II s'est faite Grecque ; deux filles du duc de Wurtemberg ont embrassé, l'une la religion Russe pour épouser le grand duc de Russie, une autre la religion Catholique pour épouser un archiduc d'Autriche. La princesse Ulrique de Prusse avait détourné sa sœur Amélie de se faire Luthérienne pour épouser le roi de Suède : elle craignait pour l'ame de sa sœur, mais non pour la sienne ; car elle supplanta Amélie, et devint reine de Suède.

En 1562 Pierre Martyr et Calvin adressèrent, le premier une, le second trois lettres aux Calvinistes de Francfort-sur-le-Mein, touchant la question de savoir s'ils pouvaient recevoir la cène, et faire baptiser leurs enfans chez les Luthériens. Ils se plaignent de l'orgueil de ceux-ci,

---

(1) V. *Fifty Reasons or Motives Why the Roman Catholic Religion Ought to Preferred to alle the sects*, etc., *in*-12. London, 1798.

de leur tyrannie. « Ils nous excommunient partout, dit Pierre Martyr; et ils ont refusé de s'unir à nous ». L'un et l'autre déclarent qu'on ne peut pas recevoir la cène chez eux; « ce serait, dit Calvin, renoncer honteusement à la saine doctrine : » même décision sur le baptême. Pierre Martyr ajoute que si les enfans mouraient sans être baptisés, « ils ne courent pas le risque d'être damnés; car la grace n'est pas liée au sacrement (1) ».

Le synode de Charenton, en 1631, décida le contraire sur la cène; il statua qu'on y recevrait les Luthériens. Bochart, ministre, fit un livre pour justifier cette décision (2).

En 1586 Jac. Rungius avait composé une hymne contre les Calvinistes, pour l'usage des offices publics. En 1722 Balthazar félicitait encore les Poméraniens de leur zèle contre les réformés, et réfutait Pfaff, qui croyait à la possibilité de la réunion entre eux et les Luthériens (3).

---

(1) Deux de ces lettres ont été imprimées; les autres sont inédites et tirées des archives de Francfort. J'en dois la copie à M. Mathiée, directeur du Gymnase de cette ville.

(2) *Eclaircissement de la question, pourquoi le Synode National tenu à Charenton en 1631, a admis à la Communion les Luthériens?* etc.; par Bochart, *in*-12. Charenton, 1658.

(3) *Dissertatio Historico-Theologica de zelo Pomera*

Une foule de tentatives ont été faites pour atteindre ce but; il y a peu d'années que les Arminiens de Hollande voulurent se réunir au synode Wallon, à qui ils adressèrent une lettre dont la tournure est un peu captieuse. La fusion n'eut pas lieu; mais elle s'effectua à Dockum en Frise, entre eux et les Mennonites : à Mayence et ailleurs les Luthériens et les Calvinistes se sont pareillement confondus. A Brême, en 1804, l'Eglise Calviniste s'est choisi un ministre Luthérien. La nouvelle société de Missionnaires, établie à Londres en 1794, est composée de ministres de toutes les communions Protestantes.

Dans ces derniers tems l'évêque de Sélande a déclaré publiquement à Copenhague qu'on pouvait permettre aux Réformés de communier avec les Luthériens; et le gouvernement Danois y a consenti, dit Catteau, toutes les fois que la permission a été demandée : il ajoute qu'un Catholique ayant témoigné le même désir, mais sans faire abjuration, on accéda à sa demande, à condition qu'il communierait sous les deux espèces, et que la cérémonie aurait lieu un jour ouvrable (1) : on sent qu'une telle demande est l'équivalent d'une apostasie.

---

norum adversus Reformatos, Authore L. G. H. Balthazar, *in*-4°. Gripswald. 1722.

(1) Voyez *Tableau des Etats Danois*, par Catteau, Tome III, page 39.

Les ministres des diverses sectes se suppléent sans dificulté dans leurs fonctions. Celui de la confession Helvétique à Strasbourg a été marié par un autre de la confession d'Augsbourg.

Cependant, quoique les Protestans et les Réformés s'accordent sur les opinions, une des causes qui met obstacle à leur réunion, c'est que, dans plusieurs endroits, des fondations d'éducation ou de charité sont exclusivement affectées à telle société religieuse, qui, par là même n'est pas tentée de les faire partager à d'autres ; c'est en partie ce qui maintient les réfugiés Français, dont le nombre, selon Ehrmann, s'élève actuellement à seize mille dans les Etats Prussiens. Mais leur nombre à Cassel, Marbourg et dans beaucoup de villes, est extrêmement diminué.

Un autre obstacle à une réunion effective résultait des droits commerciaux, civils ou politiques réservés à telle religion. Par exemple, à Rintlen la régence était Luthérienne ; à Cassel elle était Calviniste : l'Université de Marbourg était Calviniste, celle de Rintlen, Luthérienne : à Francfort-sur-le-Mein le gouvernement était Luthérien, ainsi que dans les autres villes Anséatiques. Dans le pays de Brunswick et ailleurs les Etats composés des trois ordres n'admettaient que des Luthériens ; et là figuraient comme membres du clergé, les abbés Luthériens Henke et Pott, décorés de la Croix. La maison de correction à Leipsick a des chapelles pour les divers

cultes, et même une synagogue : néanmoins, à une époque peu éloignée, Zollikofer s'étant annoncé à la tête d'un de ses ouvrages comme pasteur de la *Communauté réformée*, le censeur raya le mot *Communauté*, qu'il prétendit ne pouvoir être employé que par les Luthériens. Ne voyez-vous pas, ajouta-t-il, que si l'on reconnaissait une *Communauté réformée*, l'électeur de Saxe, qui est Catholique, prétendra que les Catholiques de Dresde forment aussi une *Communauté*, tandis qu'il n'a seulement pas la faculté d'avoir des cloches à son église ; que les Catholiques n'ont pas le droit d'acheter des maisons dans cette ville, ni des terres aux environs? Tout cela est changé ; mais il n'y a pas dix ans qu'ils y étaient encore haïs, et dans une sorte de proscription. J'ignore si là, comme à Halle et en d'autres endroits, les ministres Luthériens perçoivent encore tous les honoraires des fonctions exercées par les pasteurs Catholiques.

Ici se présente naturellement la question des établissemens politiques, en faveur d'une religion quelconque, sur lesquels les Anglais ont tant disputé et disputent encore. On peut à cet égard consulter les ouvrages de Roger, Paley, etc., qui, en qualité d'Anglicans, ont soutenu ce système ; on pense bien qu'il a été combattu par les Dissenters : aurait-on pu deviner toutefois qu'un avocat (Barrister) Catholique, Francis

Plowden (1), s'en serait constitué l'apologiste. Un écrivain distingué, Berington, curé Catholique, a prouvé dans son ouvrage sur les *Droits des Dissenters*, que ce système était nuisible à l'Église et à l'État (2).

On conçoit que les obstacles à une réunion des sociétés Protestantes entre elles acquièrent plus de force quand il s'agit de réunion avec les Catholiques, par la disparité de croyance, surtout quand l'Église Romaine est vue à travers le prisme des préjugés.

En Allemagne on trouve des Protestans très-instruits qui cependant, sur plusieurs articles, tels que le culte des images, l'invocation des Saints, l'application des Indulgences, ignorent la doctrine des Catholiques au milieu desquels ils vivent. Déjà nous avons fait observer que, parce que nous reconnaissons l'infaillibilité de l'Église, ils s'imaginent que nous n'avons pas le droit de scruter les motifs qui nous attachent au Catholicisme; que nous sommes dévoués sans réserve à toutes les décisions émanées du pape : comme si rapprochant les Antipodes nous confondions le Saint-Siége avec la Cour de Rome; et telle

---

(1) Voyez son ouvrage *Jura Anglorum*, etc.; et celui qui a pour titre : *Church and State*, in-4°.

(2) *The Rigths of Dissenters from the established Church in Relation principally to English Catholics*, in-8°., 1789.

était la prévention du célèbre Wieland, à qui j'opposais l'histoire des conciles de Constance et de Bâle, dont un ministre Calviniste, Lenfant, a donné l'Histoire : je lui citais tout ce qui existe d'analogue aux Libertés Gallicanes dans les divers pays de la Catholicité.

En partant de ces préjugés, Daniel Gerders (1), qui écrivait il y a quarante ans, compte au nombre des Protestans des hommes très-orthodoxes, tels que Savonarole, dont la mémoire est actuellement en vénération chez les Catholiques instruits. Gerders serait presque tenté d'y placer le cardinal Grimani, mort patriarche d'Aquilée, quoiqu'il n'y compte pas Sarpi, dont la doctrine justifiée par Griselini, Nave, Venuti, etc., sera l'objet d'une nouvelle apologie que prépare un savant de Gênes : Gerders distribue ses brevets de Protestantisme comme l'astronome Lalande distribuait ses diplômes d'athéisme à une foule de gens qui les repoussaient avec horreur. Cette tactique n'est pas nouvelle. Jadis dans un Traité intitulé : *Gallia multis modis lutheranizans*, (2) un docteur H. G. Masius trouvait que la France avait un

(1) *Danielis Gerders Specimen Ecclesiæ reformatæ una cum syllabo reformatorum Italorum*, in-8°. Leyde, 1765.

(2) *In*-4°. Copenhague, 1695.

peu la physionomie Luthérienne sous prétexte qu'elle refusait de recevoir le Concile de Trente ; refus qui ne portait que sur la discipline. En 1755, un A. F. Busching annumerait aux Luthériens Carranza, archevêque de Tolède (1) : on a répété ce mensonge dans un Mémoire de Chambray que j'ai entendu lire à une séance publique de l'Académie de Berlin, sur les causes qui ont provoqué la démission de Charles-Quint. L'auteur parle incidemment de Carranza, et lui impute, vers les nouvelles erreurs, un penchant qu'il n'eut jamais : il suffit, pour s'en convaincre, de lire sa protestation au lit de la mort, dans la vie de cet homme illustre par le docteur Salazar (2).

Les préventions dont on vient de parler n'approchent pas des impostures qu'on répète souvent dans des sermons Anglicans et Méthodistes; car les Méthodistes surtout détestent les Catholiques. Semblables à des furieux qui ont le transport, beaucoup de ministres crient à tort et à travers contre l'*accroissement du Papisme* (*the Grow of popery*) ; et John Bull s'empresse de

(1) *Commentatio de Vestigiis Lutheranismi in Hispania*, etc., *in*-4°. Gotting, 1755.

(2) Voyez *Vida y Sucesos prosperos y adversos de don F. Bar. de Carranza*, etc., par le docteur Salazar, etc., *in*-12. Madrid, 1788, page 178 et suiv.

répéter *no popery*, (*point de Papisme*). Cependant vit-on jamais un ministre s'indigner de ce qu'on perpétue, par l'inscription du *Monument*, la calomnie contre les Catholiques, quoiqu'il soit prouvé jusqu'à l'évidence qu'ils furent très-innocens de l'incendie de 1666?

Ce qu'on a si improprement appelé haine religieuse est très-affaibli chez les Allemands : ils sont encore scandalisés de l'irrascibilité que conservaient au milieu d'eux des prêtres Français dissidens contre leurs frères assermentés, qui les ont toujours aimés ; et c'est bien le cas de répéter, avec le vénérable Lissoir, que là où manque la charité, là n'est pas la vérité.

Les Protestans n'ont plus la même aversion pour les tableaux pieux qui retracent la vie de Jèsus-Christ ou celle des Saints; en Angleterre même j'en ai vu dans des églises à Bath, à Bristol, etc. Les chapelles Electorales Catholiques de Schlessingen et de Manheim sont conservées avec leurs autels et leurs décorations, quoiqu'elles soient actuellement à l'usage du grand duc de Ba, de Luthérien : dans l'Église Anglicane, à Durham surtout, existent encore divers rites Catholiques. En Saxe s'est perpétuée jusqu'à nos jours chez les Luthériens une sorte de confession auriculaire, quoiqu'elle ne soit pas regardée comme d'obligation stricte. Dernièrement Gottlieb Merkel s'en est, dit-on, constitué l'apologiste par un ouvrage dont on n'a pu trouver à

Paris un seul exemplaire (1). Le chapitre de Magdebourg maintient l'usage d'une liturgie latine qu'il fit imprimer en 1613. On y trouve le mot *missa*, messe ; les introïts, les collectes même pour les fêtes de la Sainte-Vierge et des Saints, en adaptant le tout au système Protestant (2) : ainsi dans le *Lauda Sion*, on a intercalé l'*impanation* en changeant quelques mots.

Dogma datur Christianis
Quod cum pane datur caro
Et cum vino sanguis Christi.

Sub diversis elementis,
Pane et vino retentis,
Latent res eximiæ.

La plupart des Protestans admettent le salut des Païens, non par une conversion à la doctrine de Jésus-Christ, me dit un ministre, mais par l'opération intérieure de sa grace dans leurs ames : dès lors ils doivent accorder, et ils accordent en effet, la même faveur à toutes les sociétés Chrétiennes.

Dans cet ouvrage on en a consigné les preuves,

---

(1) *Uber Allgemeine und besondere beichtemeine Worstellungen und uberzeugungen*, in-8°. Chemnits, 1800.

(2) *Cantica Sacra quæ in Matutinis et Vespertinis precibus cantari solent pro sanctâ Metropolitanâ Magdeburgensi Ecclesiâ*, in-fol. 1613. Ils ont le Psautier imprimé la même année, sous le même format.

surtout en parlant de la décision de l'Université d'Helmstadt; et à cette occasion l'on disait à Fabricius : « Puisque l'on peut se sauver chez les » Catholiques, fallait-il incendier l'Europe par » la guerre de Trente Ans pour soutenir la dé- » fection de Luther? »

Plusieurs Protestans se disent *Catholiques*, d'après l'acception étymologique de ce mot; ce qui dans leur sens signifie qu'ils sont *Latitudinaires*.

Dans diverses contrées de l'Allemagne on en trouve qui, sans se déclarer membres de l'Église Catholique, en fréquentent exclusivement les Offices, parce qu'ils sont ennuyés de la nudité des temples Protestans, de la monotonie de leur culte; surtout parce qu'ils sont affligés de l'abandon des vérités révélées de la part de leurs ministres.

Le secrétaire de l'évêché de Strasbourg a expédié dans l'espace de quatre ans, environ trois cents autorisations pour réconcilier des Protestans à l'Église Catholique. Dans le même laps de tems à peine y compte-t-on trois Catholiques devenus Protestans, excepté peut-être un moine libertin; et il faut convenir que dans ces cas rares les Protestans eux-mêmes sont loin de regarder comme des conquêtes des démarches dont à leurs yeux divers motifs ne sont pas problématiques. Il n'est pas un Anglais qui, en parlant de lord Norfolk, le premier Pair du royaume, et

le premier apostat de sa famille, ne vous dise : *C'est qu'il a voulu siéger au parlement.* D'autres causes expliquent l'apostasie de plusieurs prêtres émigrés français, soit à Jersey, soit en Angleterre, dont l'un, l'abbé Maffry, est actuellement ministre Anglican dans le Hamp-Shire. A ces changemens peut s'appliquer le mot d'Erasme, « cela finit presque toujours comme une comé» die, par le mariage » ; et même il n'est pas rare qu'un enlévèment ait précédé le dénouement.

Des Protestans très-instruits voient avec douleur qu'en voulant se soustraire à l'autorité du Pape et des évêques, ils se sont créé une espèce d'épiscopat séculier qui méconnaît toutes les limites placées entre la magistrature et le sanctuaire, qui tend à confondre la religion avec la politique, à rendre celle-là esclave de celle-ci : il y a long-tems déjà qu'ils s'en plaignent : L'auteur d'un écrit publié en 1743, sur la situation affligeante où se trouve en diverses contrées le Luthéranisme, disait : « On reproche sans fondement suffisant à l'Église Romaine d'avoir eu pour pape une femme; mais chez nous il y a pis; telle femme peut exercer les droits papaux et épiscopaux, si elle est assez riche pour acheter une seigneurie dont les habitans soient de la confession d'Augsbourg »; et il en rapporte un exemple en Alsace (1).

(1) Voyez *Oratio de misero Ecclesiæ, Augustanæ*

Les diatribes cyniques de Luther contre Léon X n'inspirent plus que du mépris : on a cité pour les tems modernes plusieurs traits de gens qui sont à peu près les dignes imitateurs de Luther ; cependant l'esprit général du protestantisme à cet égard est bien changé.

Qu'en Italie, Muzarelli publie l'apologie de Grégoire VII, dont la légende excita l'horreur des bons Français en 1729, rien en cela d'étonnant ; mais ce qui le paraîtra peut-être, c'est de voir que deux écrivains Protestans, Gaab et Schutz, se soient aussi constitués les défenseurs du même Pontife. Est-ce conviction ou amour du paradoxe? je l'ignore ; mais certainement Rome atténuerait bien des préventions et applanirait bien des difficultés pour ramener au bercail des peuples protestantisés en partie par ses abus, si elle voulait courageusement retrancher tous ceux qui, justement censurés par les vrais Catholiques, servent de prétexte pour s'éloigner d'elle, et de texte pour déclamer contre elle. Illustre Ganganelli, vous avez trop peu vécu !

La réunion des Protestans a produit des centaines d'ouvrages ; elle fut l'objet de correspondances intéressantes entre Bossuet, Leibnitz et Molanus ; entre Duguet et Wake, archevêque

---

Confessioni addictæ, permultis in locis statu, 1743, Argentorati, page 5.

de Cantorbéry. Depuis trente ans ont paru sur le même sujet de nouveaux écrits; et je doute que celui de Dutens puisse accélérer la conclusion désirée.

Le Jésuite Hager de Wurtzbourg a soutenu qu'il était aussi difficile d'opérer cette réunion que de rapprocher l'un de l'autre les pôles arctique et antarctique : Mosheim pense que la chose est plus difficile que jamais, depuis la bulle *Unigenitus*. L'abbé Jérusalem regarde la réunion comme impossible, tant que les Catholiques croiront à la transubstantiation; or ils y croiront toujours parce qu'on y a toujours cru : quoique ce mot n'ait pas toujours été usité, la vérité qu'il exprime fut toujours reconnue.

L'Eglise Catholique ne compose sur aucun point dogmatique; mais sur les objets disciplinaires elle peut faire des sacrifices. Chez les Protestans des savans, tels que Eichorn, Staudlin, Planck, Pot, Ancillon, Loefler, Schnurer, Hartman, Blessig, Petersen, Hafner, Mieg, Walz, Ith, Munter, Münschen, Dejoux, Marron, Carus, Paulus, Justi, Vater, etc., me sont connus presque tous personnellement par des talens distingués, beaucoup de loyauté et d'aménité dans le caractère : ils pourraient remanier le projet d'une réunion avec plus de succès. D'un autre côté de savans Catholiques, tels que Tamburini, Giudici, Delmare, Palmiéri, Solari, Degola, Carréga, Gauthier, Zirkel, Oberthur,

Deveser, Berg, Franck, Berington, Sayler, Muller, Colborn, Schwarzel, Klupfel, Moyse, Saurine, Le Coz, Emery, Lambert, Tabareau, etc., pourraient préparer leur travail sur le même sujet. Il serait facile à divers Gouvernemens de seconder ces vues. Mais si au lieu d'envisager la religion comme principe du bonheur social et du bonheur individuel; si au lieu de la professer par principe et par sentiment, elle n'est pour les gouvernans qu'une sacrilége et grimacière hypocrisie à laquelle ils veulent ramener en faisant passer par la superstition; s'ils en parlent comme d'un instrument propre à museler les hommes, en disant qu'il faut une religion au peuple, tandis qu'elle est plus nécessaire encore pour les maîtres : le peuple s'indigne, et la gangrène morale se propage avec plus de rapidité.

Des événemens majeurs fixés dans les desseins de Dieu, recelés dans le sein de l'avenir, et que toute la sagacité humaine ne peut prévoir ni maîtriser, viendront certainement modifier l'état de l'Europe..., de l'Europe, où les progrès de ce qu'on appelle la civilisation, donnent aux divers peuples des formes plus homogènes. Maintenant ils sont moins Allemands, Français, Danois, Italiens; mais plus Européens : leurs traits les plus saillans sont une espèce de férocité nommée *bravoure* : du reste l'éclat des talens ne les tirera pas de la fange du vice dans laquelle ils sont plongés, si une éducation nouvelle, fondée

sur la religion et les mœurs, et capable de retremper les ames, ne leur donne un caractère; car elles n'en ont plus, ou elles n'ont que celui de la servilité.

Reconnaître la certitude de la Révélation et l'authenticité des Livres Saints, sont un préalable sur lequel probablement ne seraient pas d'accord quelques écrivains Protestans. Autrefois les sociétés séparées de l'Église Catholique faisaient du moins cause commune avec elle contre l'incrédulité. Que d'excellens ouvrages ont été publiés à ce sujet par Bentley, Abbadie, Turretin, Vernet, Addisson, Seigneux de Correvon, Lardner, Lyttelton, Sherlock, Ditton, West, Leland, Paley, Watson, Storr, Noesselt, Less, Jérusalem, etc., etc.! Présentement, du sein de leurs communions et de la plume des ministres, sortent une multitude d'ouvrages dans lesquels, en conservant quelques formes extérieures de respect pour l'Écriture-Sainte, on insinue le poison de l'incrédulité, on affaiblit toutes les preuves des vérités révélées. Des observateurs assurent que l'excès du mal commence à ouvrir les yeux, et que déjà divers écrivains voyant le précipice ouvert par les nouveaux systèmes, reviennent sur leurs pas : ils sentent que la vérité ne peut se trouver au milieu de ce vagabondage de systèmes. En matière de religion, disait Duguet, « le préjugé est pour ce qui est

» plus ancien ; car la vérité est avant le men-
» songe. Il peut se faire qu'il y ait des erreurs
» anciennes, mais nous ne connaissons pas des
» vérités nouvelles (1) ».

En résumant cet écrit, on sera bien convaincu que les Protestans de nos jours n'ont plus guère de commun que le nom, ainsi que nous l'avons déjà dit, avec ceux du seizième siècle. La licence des opinions a détruit presqu'entièrement celles que leur avaient transmises les chefs de la réforme, et qui même se rapprochaient en plusieurs points de l'Église Catholique. On rirait actuellement de Feuardent, qui, dans sa *Théomachie*, trouvait aux Calvinistes quatorze cents hérésies bien comptées. Mais collectivement considérés, les Protestans forment deux classes distinctes ; ceux qui ne tiennent plus à la Révélation, qui par là même, ne peuvent être regardés comme pouvant faire partie d'une réunion à l'Église Romaine ; les autres, qui admettent encore la Révélation, subdivisés en cent espèces différentes. Voilà donc Bossuet pleinement justifié, et son *Histoire des Variations* avouée par ceux qui en sont l'objet.

Le Protestantisme ne redeviendra jamais ce qu'il a été, et il ne peut rester ce qu'il est ; une pente

---

(1) Voyez *Explication de Job*, par Duguet, Tome IV, page 73.

irrésistible l'entraîne vers sa fin, ou il subira une nouvelle métamorphose : sa constitution même est le germe corrosif de son existence. Il aura donc le sort de toutes les sectes séparées de l'unité, que l'Église Catholique voit depuis dix-huit siècles successivement s'élever, l'attaquer et s'écrouler autour d'elle ; tandis que levant sa tête majestueuse au-dessus des erreurs, des hérésies et des schismes, dirigée par son divin fondateur, elle marche à la consommation des siècles. Ces détails sont le résultat de recherches et de conférences avec des savans distingués des diverses communions, dont plusieurs sont mes amis.

Des faits importans, peut-être même des citations erronnées, me seront échappés : ils connaissent ma loyauté ; leur indulgence me le pardonnera, leurs connaissances y suppléeront. S'il s'était glissé quelques mots dont ils fussent choqués, j'en serais affligé profondément : attaché par principe et par sentiment à la Religion Catholique, c'est dans son sein, dans son enseignement, que je trouve l'obligation d'aimer tous les hommes, d'être bon envers eux, quelles que soient leur patrie, leur couleur, leur religion. La mienne m'en fait un devoir, mon cœur m'en fait un plaisir ; et quoique bien éloigné de Sturges sur une foule d'articles, ainsi que lui je pense que le défaut de charité est l'équivalent d'une hérésie très-révoltante.

ÉTAT RÉCENT
DE
L'ÉGLISE GRECQUE.



Sous le nom d'*Église Grecque*, on comprend non-seulement cette portion de la chrétienté qui a pour langue liturgique le Grec littéral, mais encore les Églises qui célèbrent la liturgie en Esclavon, quoiqu'elles aient conservé d'ailleurs les usages et la discipline de l'Église Grecque proprement dite. Parmi ces Chrétiens, tant du rit Grec que du rit Esclavon, il en est (et c'est le moindre nombre) qui reconnaissent l'autorité du pape : ce sont les Grecs-Unis.

Les Grecs-Unis du rit Esclavon se trouvent dans les États de la maison d'Autriche, la Prusse, la Russie, surtout dans les provinces qui composaient la Pologne.

Le sort de ce royaume, dont on a voulu effacer même le nom, est un événement qui, parmi quelques centaines d'autres des tems modernes, prouve que si en théorie la politique est une partie de la morale, dans la pratique elle en est l'antipode. Convertie au Christianisme par saint Méthodius et saint Cyrille, cette vaste région adopta les formes extérieures de l'Église Grecque,

avec cette seule différence que l'Esclavon y était la langue liturgique. La Pologne, presque entièrement soumise au Patriarcat de Constantinople, en suivit les phases d'union et de schisme, relativement au Saint-Siége, jusqu'en 1569, époque où, par les soins du gouvernement Polonais, elle reconnut exclusivement l'Église Romaine. La discipline Grecque fut maintenue; des laïques mariés furent ordonnés prêtres, et cet usage persévère parmi les Grecs-Unis. La messe et tous les offices sont en langue Esclavone, on a même conservé la forme des ornemens sacerdotaux; ils sont précisément tels que ceux dont un prêtre est revêtu dans le tableau de la communion de saint Jérôme, au Musée des Arts.

Le traité d'Oliva, en 1660, démembra une partie de la Pologne, qui vit passer sous la puissance Russe plusieurs de ses provinces; insensiblement s'affaiblit la communication avec Rome, à tel point que le pays cédé aux Czars (ou Tzars) se soumit de nouveau au patriarche de Constantinople. Mais Pierre Ier. coupa cette communication, et rendit l'Église Russe indépendante en créant un synode résidant à Pétersbourg, qui, sous l'influence du Czar, exerce dans cette Église le pouvoir suprême.

D'autres provinces de la Pologne étant tombées en partage à la Russie en 1772, la majeure partie de la population a quitté la religion Catholique pour s'unir à celle des Russes, parce

que le synode de Pétersbourg a fait des efforts que le gouvernement a secondés; tandis que les provinces cédées à la maison d'Autriche, sont restées Catholiques du rit Grec-Uni.

Le dernier partage de la Pologne, en 1774, ayant fait passer sous la domination Russe la Lithuanie, la Volhynie, la Polodie et l'Ukraine, une partie des Grecs-Unis fut l'objet d'une persécution atroce en 1795 et 1796 : on persuada à Catherine II que pour les attacher à son gouvernement, il fallait les détacher de Rome. Cependant ce conseil ne fut pas dicté par la politique seule; Zubow, favori de l'impératrice, voulait en profiter personnellement pour sa fortune, et pour enrichir ses protégés; d'autant plus que l'archevêque Russe Catholique, qui est qualifié *Métropolite*, jouissait d'un revenu considérable, ainsi que les évêques. Avant d'employer la violence, on fit venir à Pétersbourg ce métropolite, nommé *Rostoki*, parvenu à cette dignité éminente par le crédit des moines de Saint-Basile. S'il eût consenti à payer six milles pièces d'or à la caisse du favori Zubow, les choses seraient restées sur le même pied : mais il craignit de se rendre coupable de simonie; alors le projet du gouvernement fut exécuté de la manière suivante :

On envoya, dans toutes les provinces du rit Grec-Uni, des prêtres et des évêques non-Unis, avec ordre aux gouverneurs de les seconder;

des officiers de police accompagnaient partout ces émissaires spirituels. En arrivant dans chaque commune, l'officier de police ordonnait à tous les habitans de se présenter à lui; tandis que les prêtres émissaires, aidés par des sbirres, forçaient les portes des églises, et les bénissaient avec les cérémonies Russes : à l'instant on chassait le curé Catholique, qu'on remplaçait par un non-Catholique. Ces opérations furent accompagnées de coups et de violences inouïes; tous les biens des évêques Catholiques furent confisqués, et donnés aux courtisans et autres vautours : la terreur s'empara des communautés, qui, dépourvues de prêtres Catholiques et privées des secours spirituels, cédèrent à la persécution, et embrassèrent la religion de l'empire. Plusieurs curés même se voyant sans ressources, suivirent ce parti pour se maintenir dans leurs places; mais beaucoup de prêtres restèrent fidèles à leur conscience : ils furent emprisonnés, et quelques-uns perdirent la vie. Environ le tiers des ecclésiastiques préférèrent la perte de leur état et la misère à l'apostasie : une bulle du pape leur permit d'embrasser le rit latin, quoique mariés; et plusieurs d'entre eux ont été placés dans l'Eglise Catholique : d'autres n'ont jusqu'à présent pour subsister que les bienfaits des personnes charitables. Ces persécutions durèrent jusqu'à la mort de cette Catherine II, que cependant

Voltaire et un grand nombre d'autres écrivains ont tant exaltée.

Paul Ier. proclama la liberté du culte par un édit solennel, et même il permit aux peuples de retourner à la religion Catholique qu'on leur avait fait abjurer par force. Beaucoup de villes et de villages s'empressèrent de chasser les prêtres non-Catholiques, et de rappeler leurs véritables pasteurs. Toutes les paroisses allaient suivre cet exemple quand un nouvel incident vint comprimer leur zèle.

Sous le règne précédent, des abus innombrables s'étaient glissés dans l'armée et dans les finances. Paul Ier., qui voulait réformer ces abus et qui déjà en avait retranché plusieurs, devint un objet de haine pout tous ceux qui en vivaient. Des factieux l'accusèrent faussement de vouloir changer la religion de l'empire, et même d'en avoir déjà traité avec Rome. Il en fut d'autant plus épouvanté qu'une pareille imputation avait servi de prétexte contre son père, et lui avait coûté la vie. D'après l'avis de ses ministres, il publia une déclaration en titre d'Ukase, prétendit que la première avait été mal comprise, et donna les ordres les plus sévères pour qu'on réintégrât de nouveau les prêtres non-Catholiques récemment expulsés. L'exécution fut confiée dans chaque province à une commission. Alors furent renouvelées les violences et les emprisonnemens qui avaient eu

lieu sous Catherine II. Cependant une disposition particulière statuait que les églises qui pendant la première persécution auraient conservé leur culte, ne seraient plus inquiétées ; c'est ce qui a été le sujet de la nouvelle organisation.

Paul rétablit donc quelques évêques Catholiques Russes avec une modique pension, en leur intimant de la manière la plus formelle de ne pas faire de prosélytes. Il établit à Pétersbourg *un conseil de justice* auquel préside l'archevêque Catholique de Mohilow. Il est composé de prêtres séculiers pour un tiers, et pour les deux autres de moines des rites Latin et Grec Catholique. Ce conseil décide sans appel les affaires pour lesquelles autrefois on avait recours à Rome; et néanmoins il communique avec le Saint-Siége, duquel les évêques nommés par l'empereur reçoivent leurs bulles.

Sous le règne d'Alexandre, la religion Catholique n'a éprouvé aucune disgrace ; et par un effet de la bienveillance de ce prince, elle a même acquis beaucoup de liberté (1).

Les Catholiques du rit Grec proprement dit, sont disséminés en Orient dans la Turquie d'Europe, et même en Italie, surtout dans le royaume de Naples. Ceux d'Italie ont pour chef

---

(1) Ces notes m'ont été transmises par un Polonais, témoin oculaire des faits qu'on vient de lire.

un archevêque résidant à Rome au collége de Saint-Athanase.

La Corse a aussi une colonie Grecque Catholique sur laquelle Jaussin, l'abbé de Germanes et d'autres écrivains ont donné des détails (1). Cette colonie est formée des débris de Lacédémone, de ces braves Magnotes dont environ six cents, accablés par la supériorité des forces Ottomanes contre laquelle ils avaient si vaillamment combattu, quittèrent leur terre natale, et abordèrent à Gênes en 1676. La république de Gênes les envoya en Corse et leur fit quelques avances de bestiaux et d'instrumens aratoires, à l'aide desquels eux et leurs descendans ont fertilisé les plaines de Vico, près d'Ajaccio. On a toujours loué en eux des hommes actifs, laborieux, fidèles, doux et pacifiques. En 1776, c'est-à-dire, un siècle après leur établissement, ils étaient environ huit cent cinquante individus. Ils consacrent avec du pain levé, baptisent par immersion, suivent la liturgie de saint Basile dans les fêtes solennelles, et pour les autres celle de saint Jean Chrysostôme. Leurs prêtres portent barbe et sont mariés. Ils en avaient cinq ou six au commencement de

(1) Voyez *Mémoires Historiques sur la Corse*, par Jaussin; et *Révolution de Corse*, par l'abbé de Germanes, etc.

la révolution de 1789; ils prêtèrent le serment exigé du clergé.

Covel, qui publia en 1722 un ouvrage sur l'état de l'Église Grecque, prétend qu'elle rebaptise les Latins qui s'agrègent à sa communion (1). Saint-Priest, dans un Mémoire inédit et très-curieux sur son ambassade à Constantinople, raconte comment du tems de Vergennes, son devancier, le patriarche Grec, nommé *Kyrilos*, tenta d'élargir la brèche de séparation en prétendant qu'il fallait effectivement rebaptiser les Catholiques qui passaient au rit Grec non-uni; mais il ajoute que son opinion n'est pas généralement admise, et qu'elle partage encore le clergé national.

Bartholdy, auteur d'un *Voyage en Grèce dans les années* 1803 *et* 1804, attribue à la haine de religion la défense des mariages entre les Grecs non-unis et les Catholiques. Un Grec distingué (Kotrica), qui a publié sous l'anonyme des *Observations sur le Voyage de Bartholdy*, soutient que cette défense tient uniquement à des raisons politiques du gouvernement Turc, qui empêche ces unions depuis que la France a pris sous sa protection les prêtres Catholiques établis dans le Levant. Bartholdy ignore aussi qu'en vertu des droits de l'Église reconnus par ce gou-

(1) *Some Account of the present Greek Church, by John Covel* in-fol. Cambridge, 1722.

vernement Turc, toute femme Grecque qui épouserait volontairement un Turc se mettrait en état de séparation avec ses parens, encourrait l'excommunication et l'exclusion de toute société Grecque sans que son mari pût s'en plaindre; et c'est ainsi, dit l'auteur anonyme, que l'Église, gardienne des mœurs publiques, impose un frein rigoureux à la licence (1).

Les Grecs actuels doivent au Christianisme même leur existence. Entre eux et la horde stupide qui les opprime, il trace une ligne séparative qui empêche la fusion du peuple vaincu dans le peuple vainqueur. Le Christianisme maintient parmi eux l'union, l'esprit public; il nourrit l'espérance qu'ils ont conçue de voir renaître à une époque peut-être prochaine, la gloire de l'antique Grèce. Vers ce but sont dirigées toutes leurs pensées; par là s'animent, s'encouragent leurs efforts généreux pour faire fleurir chez eux les sciences, les lettres, les arts, et se placer au niveau des nations les plus éclairées de l'Europe. On ne peut lire sans attendrissement le *Mémoire* du savant Coraï, *sur la Civilisation actuelle de la Grèce*. Embrasé des souvenirs qu'elle offre de toutes parts, il les retrace avec feu à la mémoire de ses compatriotes. Déjà ils comptent plusieurs générations

(1) Voyez *Observations sur le Voyage en Grèce* de Bartholdy, etc., page 8.

modernes d'hommes célèbres, parmi lesquels se distinguent Eugène et Théotoki de Corfou, dont les *Vies* seront incessamment publiées par le jeune et intéressant Mustoxidi, historiographe de cette île, et leur compatriote.

Des tentatives ont été faites à diverses époques pour rappeler tous les Grecs au sein de l'unité. Les procédés du Pape et des évêques Catholiques envers les Grecs, au concile de Florence, eurent tous les caractères de la charité et de la justice. Avant d'entamer aucune discussion, le Pape s'empressa de reconnaître la qualité du patriarche Joseph, et des autres évêques Grecs, et de les recevoir comme tels. Comparez cette conduite avec celle qu'ont tenue dans ces derniers tems la cour de Rome et divers prélats envers leurs frères les évêques assermentés ; et voyez si l'on ne perd pas son tems à combattre l'ignorance affectée, lorsqu'elle a pour compagne la mauvaise foi. La réunion consommée à Florence eût été durable, si les Grecs eussent tenu leurs engagemens ; mais bientôt après, Marc d'Éphèse calomnia le concile auquel il avait assisté ; et Scyropule, qui en rédigea l'histoire, s'y montra partial et passionné, quoique peut-être il le soit encore moins que son traducteur latin, Creython, chapelain du roi d'Angleterre. L'Église d'Orient, malgré ses signatures et ses promesses, s'égara de nouveau dans la route tracée par Photius et Michel Cérularius.

Le 14 juin 1717, le Czar Pierre Ier. étant à Paris, alla visiter la bibliothèque de la Sorbonne : Boursier, qui lui montrait des manuscrits esclavons, saisit l'occasion de lui dire qu'il mettrait le comble à sa gloire en procurant la réunion des deux Eglises. Le Czar accueillit cette idée ; mais, répondit-il, je ne suis qu'un soldat, et d'ailleurs quelques points nous divisent Boursier lui répliqua : vous êtes un héros et en qualité de prince, protecteur de la religion. Quant aux points contestés entre les Églises grecque et latine, celle-là pourrait conserver ses pratiques liturgiques et sa discipline ; l'article dogmatique qui nous divise ne roule guère que sur une dispute de mots et sur la primauté du Pape ; il est facile de s'accorder en adoptant pour règles communes les libertés de l'Église Gallicane, qui restreignent l'autorité du chef de l'Église dans les limites tracées par les saints canons. A l'appui de l'assertion de Boursier sur la dispute de mots, on peut citer la post-communion de la messe du jour de Saint-Hilaire, 14 janvier, dans le *Missel Parisien* ; il énonce textuellement que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils. Eh bien ! dit le Czar, faites-moi un mémoire sur cet objet ; je vous promets que je le remettrai aux évêques de mes états, et que je les obligerai à vous répondre. En peu de jours, le Mémoire fut rédigé, signé de dix-sept docteurs, et remis u Czar, qui tint parole et le communiqua au

Clergé Russe, avec ordre d'y répondre. Ce Mémoire a été imprimé dans le tems, et réimprimé récemment, avec les réponses des évêques Russes qui se trouvaient en 1718 à la suite de la cour, à Pétersbourg.

Pourquoi cette tentative échoua-t-elle?

1°. Parce que la négociation fut confiée, malgré la Sorbonne, au cardinal Dubois, qui devint en cela l'agent de la cour de France ; il paraît qu'il y mit de la négligence et de la mauvaise foi : pouvait-on espérer autre chose d'un homme digne d'être l'ami et le complice du Régent?

2°. La cour de Rome, qui pouvait intervenir dans cette affaire de manière à en assurer le succès, envoya en Russie des Capucins, qui révoltèrent par l'exagération des prétentions ultramontaines. Il avait été question d'établir en Russie les libertés Gallicanes, moyen plus sûr pour faire cesser les horreurs du schisme.

3°. Après la suppression, en 1702, du patriarche Grec en Russie, on avait établi un synode perpétuel, dont l'archevêque de Novogorod était président, conséquemment chef de l'Église de Russie. Les Mémoires du tems donnent une idée peu avantageuse des mœurs de cet homme, qui, d'ailleurs, penchant vers le Luthéranisme et craignant de voir affoiblir son crédit et son autorité, traversa la négociation.

4°. Les évêques Russes, dans leurs réponses, en 1718, proposaient un concile œcuménique,

ils voulaient d'ailleurs, disaient-ils, consulter les patriarches Grecs de l'Orient. Ces moyens dilatoires étaient le subterfuge indiqué par l'archevêque de Novogorod dont je viens de parler; mais déjà ils étaient d'avis qu'on préparât les voies à cette réunion par des correspondances fraternelles : en témoignant le désir que les deux églises n'en fissent qu'une, ils reconnaissaient que cela n'était plus si difficile que par le passé.

5°. Il aurait fallu envoyer de France un négociateur habile pour traiter cette affaire : on se contenta d'autoriser le départ de M. Jubé, curé d'Asnières près Paris; sa Relation n'a été imprimée que par fragmens. L'ambassadeur d'Espagne en Russie avait demandé à Jubé si l'on pouvait assister à la liturgie des Grecs, et si par là on satisfait aux préceptes de l'Église? Une consultation faite à ce sujet décide qu'on peut y assister, si cette assistance ne cause pas de scandale, s'il n'y a pas de péril de séduction, s'ils n'y mêlent rien qui annonce l'esprit d'hérésie, par exemple la mention de Dioscore dans les Dyptiques. On appuie ces décisions sur une foule d'auteurs, tels que Arcadius, Sanchez, Macedo, Vericelli, etc. (1).

---

(1) Voyez Arcadius, L. IV, c. II, III et IV. Sanchez *in Decalog.* Macedo *de Clavibus Petri*, L. III, c. XII. Vericelli *de Missionibus Apostolicis*, etc.

Macedo croit qu'un prêtre Catholique peut recevoir les sacremens des prêtres schismatiques Grecs, attendu qu'ils n'ont pas été dénoncés. Vericelli prétend même qu'un missionnaire peut assister en chape à l'office des Grecs. Une autorité plus imposante vient étayer celle-ci; c'est la fameuse constitution de Martin V, au concile de Constance, *Ad evitanda pericula*, etc. Elle n'oblige à éviter *in sacris* que les individus excommuniés nominativement; et cependant depuis un siècle, des hommes qui font profession d'une obéissance aveugle aux décisions de Rome, ont, dans la pratique, foulé aux pieds ces principes à la suite des troubles suscités par la Bulle *Unigenitus*, et par les réfractaires au serment exigé en 1791.

Lors des conférences pour la paix d'Amiens, l'auteur de cet ouvrage imaginant que la Russie pourrait y envoyer des plénipotentiaires, remit au frère de l'Empereur des Français un nouveau Mémoire sur l'importance religieuse et politique de la réunion de l'Église Russe, et sur les moyens de l'effectuer; il est imprimé dans les actes du second concile national. Par l'événement, le Mémoire fut sans objet, parce que la Russie ne députa personne au congrès d'Amiens.

Après tant d'efforts pour opérer la réunion de l'Église Grecque, demander si elle est schismatique paraîtrait une question bien étrange; et cependant, d'après ce qu'on va lire, on concevra

peut-être quelques doutes, quoiqu'assez généralement elle soit réputée telle. Le concile d'Utrecht en 1763, condamna même la doctrine consignée dans les ouvrages d'un diacre de Rouen, nommé *Leclerc*, qui, à la vérité, en voulant faire l'apologie des Grecs, associait à son opinion des idées plus que bizarres sur des questions limitrophes à celles du schisme, et injurieuses au Saint-Siége. Le concile justifie les Papes, fait voir que la désunion n'est attribuable qu'aux Grecs. Il s'appuie de Bossuet, qui dit que les Grecs se sont faits Novateurs en quittant la chaire de Saint-Pierre, et que leur défection est notoire.

Un rit très-ancien de l'Eglise d'Orient règle la mémoire à faire des pasteurs à la messe dans l'ordre suivant. Le prêtre célébrant fait mémoire seulement de son évêque, celui-ci de son archevêque ou métropolitain, celui-ci du patriarche ; à ce dernier appartient de faire mémoire dans les Dyptiques des quatre grands patriarches, et en premier lieu du Pontife Romain. Ce rit, prescrit par la liturgie de saint Jean-Chrysostôme, est antérieur à Photius ; mais depuis le schisme de Photius, ce rit a paru suspect à quelques personnes. Arcudius, qui a examiné la question, emporté par son zèle, plutôt que guidé par l'exactitude théologique, n'a fait qu'embrouiller la question.

Melèce Tipaldi, mort en 1712, archevêque

de Philadelphie, et exarque des Églises Grecques et Vénitiennes unies au Saint-Siége, suivait ce rit, parce que son Église de Philadelphie, dont il était le titulaire, et sa juridiction comme exarque, étaient fondées sur des Bulles des patriarches de Constantinople qui les avaient attachés à l'Église Saint-George de Venise, du consentement de la République, et avec l'agrément de Rome. Actuellement il n'y a plus d'archevêque à Saint-George; Tipaldi, suivant la la liturgie de saint Jean-Chrysostôme, faisait mention du patriarche de Constantinople et non du Pape. Ce fut l'objet d'une accusation contre Tipaldi, qui, pour sa justification, rédigea un Mémoire inédit, dont M. de Fenci, archevêque latin actuel de Corfou, m'a donné communication; en voici l'analyse :

« I. Ni le patriarche de Constantinople, ni aucun de ses devanciers depuis le concile de Florence, n'ont été dénoncés comme schismatiques, ni conséquemment privés de leur juridiction (1). Jamais on n'a défendu aux Grecs Catholiques de communiquer avec ces patriarches, de leur obéir; et quoique ces patriarches, depuis Photius, manquent à leur devoir et fassent schisme, l'Eglise, mère tendre, ne voulant pas laisser em-

(1) Arcudius, *de Concordia*, L. IV, c. 5, tit. 13, page 776.

pirer l'état de tant d'ames rachetées du sang de Jésus-Christ, ni augmenter l'aversion des Grecs pour le nom Latin, ni ajouter de nouvelles flammes à l'incendie qui désole l'Orient; l'Eglise n'a jamais prononcé d'anathème ni de censure : c'est l'aveu souvent répété par Arcudius, quoiqu'il soit très-sévère contre les Grecs (1); par Allatius (2), Morin (3), Papadopoli (4). Ainsi, quoiqu'après le concile de Florence, les Grecs soient retournés à leur perfidie, cette paix ne fut jamais rompue ni par un décret synodique des Grecs contre les Latins, ni par une déclaration juridique des Latins contre les Grecs. Il y a plus; les Papes ont toujours traité ces Grecs comme Catholiques, et leurs patriarches comme pasteurs légitimes. Léon X, dans son bref d'érection de l'Église Saint-George en Église Catholique pour les Grecs, les appelle *Fils*, et leur donne sa bénédiction apostolique (5). Les Bulles du même Pape et de Clément VII, sur les rites des Grecs, rapportées par Habert et Morin, supposent que

---

(1) Arcudius, *ibid.*

(2) Allatius *de Perpetuo Consensu*, etc.

(3) Morin *de Ordinat. part. princip.*

(4) *Nicol. comn. Papadopoli in Prenet. Myst.* 6, Sect. VII, et Sect. XI n°. XII.

(5) Leon X, *In Brevi cui titulus :* Dilectis filiis *nobibus, mercatoribus et aliis hominibus et personis Græcis anno* 1514.

tous les Grecs et leurs pasteurs sont Catholiques (1). A Florence, Eugène IV reçut le patriarche Joseph comme vrai patriarche et Catholique (2). Paul III invita les patriarches Grecs au concile de Trente. Pallavicini, dans son Histoire, raconte que, dans une des séances de ce concile, les Pères déclarèrent que les Grecs devaient se tenir pour invités, afin que leur absence ne portât aucun préjudice à l'universalité des décisions (3). Grégoire XIII leur envoya des légats et des lettres comme à des Catholiques et à des patriarches, pour les engager à recevoir la correction du calendrier Romain. Ainsi, d'après les canons (4), on peut les supposer et les traiter comme Catholiques, malgré la notoriété de fait contraire. Tel est l'usage de l'Église Romaine.

Le rit ci-dessus mentionné, antérieur à Photius, remonte à une époque très-ancienne et très-pure. La liturgie de saint Jean-Chrysostôme porte ces mots : *Souvenez-vous, Seigneur, de notre archevêque N*,...... Goar observe que

---

(1) Voyez Isaac Habert *Pontifical des Grecs*. et Morin, *ibid.*, C. IV, page 10.

(2) Arcud., *ibid.*

(3) Voyez Pallavicin, L. XXII, c. 4.

(4) Voyez *Extravag. Ad evitanda Scandala*, etc.

nommer dans les prières et admettre à la communion, c'est la même chose (1).

L'extravagante *Ad evitanda*, tirée du concile de Constance, et confirmée par Léon X dans celui de Latran, porte textuellement ce qui suit : « *Ad evitenda animarum pericula statuit sancta » synodus ut nemo deinceps teneatur aliquem, » ratione alicujus sententiæ vel censuræ eccle- » siasticæ a jure vel ab homine generaliter » promulgatæ, vitare in sacramentorum admi- » nistratione vel receptione aut aliis quibus- » cumque rebus divinis vel externis, nisi talis » sententia seu censura contra certam perso- » nam, ecclesiam, vel communitatem a judice » specialiter et expresse publicata vel denuntiata » fuerit* ». On peut lire dans Labbe le dixième canon du quatrième concile de Constantinople, qui est le huitième œcuménique, qui renferme les mêmes dispositions (2). Or, le patriarche de Constantinople n'a pas été nominativement frappé d'aucune censure ; donc on peut communiquer avec lui, recevoir de lui l'Eucharistie, faire mémoire de lui à la messe, etc.

Si l'on disait que la notoriété du schisme suffit, Suarez le nie. La notoriété, dit-il, ne peut pas suppléer la déclaration officielle ; le décret

(1) Voyez Goar *Eucolog.*, pages 143, 144.

(2) Voyez dans Labbe, *Concil.* Tome VIII, colon. 1132.

du concile abroge à cet égard toutes les décisions antécédentes. Ainsi on peut actuellement communiquer *in sacris* avec des hérétiques, clandestins ou publics, qui n'ont pas été nominativement frappés de censure par sentence de juge; c'est l'opinion commune des théologiens, des canonistes, et confirmée par l'usage. Suarez assure positivement la *licité* de cette communion (1). Pirrhing dit aussi qu'on peut communiquer avec un hérétique notoirement excommunié, dès qu'il ne l'est pas nominativement et juridiquement (2).

Les hérétiques non frappés de censure nominative, ne perdent pas leur juridiction; c'est l'avis même de Suarez, de Sanchez, d'Arcudius (3). Dès-lors, on peut se confesser à des prélats schismatiques, leur promettre obéissance, etc. : donc on peut à plus forte raison les mentionner au saint sacrifice, d'après un rit antérieur au schisme; rit usité par des Saints.

Mais, dit-on, depuis Innocent III, les Papes ont créé des patriarches Latins de Constantinople en titre; et par-là, ils semblent déclarer les Grecs hors de l'Église. Arcudius répond que,

(1) Voyez Suarez, *De fide disputat.* XXI, sect. 5, page 11.

(2) Pirrhing, L. V, tit. 39, 75.

(3) Voyez Suarez, *ibid.* n°. 5. Sanchius, apud ipsum. Arcudius, *de Concordia*, L. IV, c. 5.

nonobstant cette création, les papes ont reconnu les patriarches Grecs, comme légitimes; par exemple, à Florence, leurs successeurs n'ont pas été retranchés de l'Église : au contraire, Grégoire XIII adressa, ainsi qu'on l'a déjà dit, comme à de vrais patriarches, des légats et des lettres pour les engager à recevoir sa correction du calendrier (1).

Deux faits tirés de l'*Histoire Ecclésiastique*, viennent à l'appui de ce raisonnement. Au quatrième siècle, le Saint-Siége ne voulant pas confirmer l'élection de saint Melèce au patriarcat d'Antioche, faite par les Ariens, créa un autre titulaire nommé *Paulin*, par l'entremise de Lucifer de Cagliari, son légat en Orient. Cependant Mélèce continua d'exercer sa juridiction, établit des évêques, ordonna des prêtres, fut reconnu patriarche et respecté par saint Basile, dont il était l'aîné; par saint Jean-Chrisostôme, dont il fut le maître; lié d'ailleurs avec saint Jacques de Nisibe, Eusèbe de Verceil, et actuellement vénéré comme Saint.

Le second fait est celui du patriarche d'Antioche des Maronites, qui est reconnu par Rome, quoiqu'il y ait présentement un patriarche Latin titulaire. Par là Rome n'a donc pas prétendu retrancher les Orientaux du corps mystique de

(1) Arcud., *ibid.* L. IV, c. 5, tit. D.

Jésus-Christ. Cette nomination d'un second patriarche n'est, de sa part, qu'une sage précaution pour maintenir les droits du Saint-Siége, et dans le cas opportun, les faire valoir.

Si la commémoration du patriarche ne pouvait se faire sans être hérétique, rien ne pourrait l'autoriser, dût le monde périr, parce qu'on ne doit jamais faire le mal pour en tirer un bien; mais le rite dont il s'agit, et le droit patriarcal d'être cité nominativement dans les prières sont anciens, reconnus par l'Église, et confirmés au concile de Florence par ces mots : *Salvis tamen juribus Patriarcharum*. L'Église n'a pas révoqué ce décret; exclure le patriarche des dyptiques, ce serait l'exclure de l'Église. Or, l'archevêque Tipaldi n'a pas le droit de devancer le jugement de l'Église, et de le considérer comme *un Payen, un Publicain* : dès que l'Église le tolère, Tipaldi doit le tolérer; et pour s'y décider, il doit porter ses regards vers Rome, et non vers Constantinople, roue inférieure dans le char de l'Église. Il doit recevoir de Rome le mouvement : la conduite des Papes doit lui servir de guide, comme la colonne de feu conduisait le peuple de Dieu dans le désert; et si, par un zèle inconsidéré et impétueux, l'archevêque Tipaldi suivait une autre marche, il ramenerait les inconvéniens auxquels l'Église a voulu parer par le décret *Ad evitanda animarum pericula*. Il mettrait de nouveau sa propre vie en danger, l'État dans un embar-

ras politique, son Eglise dans la désolation ; et il rendrait le Pape plus odieux encore aux Grecs, qui sont très-jaloux de l'honneur de leurs patriarches.

On objectera peut-être que, dans la commémoration, il y a ces mots : *Accordez à vos saintes églises*, etc. Or, dira-t-on, peut-on appeler sainte une église schismatique ?

Les Grecs sont irrités de cette objection, qu'ils attribuent à la haine des Latins contre eux. Trois personnes suffiraient au besoin pour former une église, comme du tems d'Adam et de Noé (1), comme trois suffisent pour un chapitre ; fera-t-on l'injure au collége Grec de Rome, aux missionnaires qu'on envoie de Rome en Grèce, et à tout ce qui est soumis au vaste patriarcat de Constantinople, de nier qu'on puisse y trouver deux *ternaires* de vrais Catholiques ? Allatius, qui connaissait bien la Grèce, prétend que beaucoup de Grecs sont attachés de cœur à l'Église Catholique : il y en a beaucoup d'autres en Epire, surtout dans les montagnes de la Chimère, dans l'Achaïe, le Péloponnèse, la Macédoine, à Smyrne, à Scio, etc. ; ajoutez-y les enfans sanctifiés par le baptême, et convenez qu'on peut dire *ces saintes églises*.

---

(1) Voyez Sanct. Epiphan., *De Eccl. Aug. in Psal.* 118. Gregor. *Homil.* 17, *in Evang.* Suarez, *De fide, disput.* IX. Bellarmin, L. III, c. 7. — *De Eccles.* c. 16.

D'ailleurs, quoique la plupart des membres et des ecclésiastiques Grecs professent obstinément les erreurs de Photius et de Michel Cérularius, cependant Dieu n'a jamais permis qu'elles se glissassent dans les professions de foi de l'Église Grecque, ni dans son sacrifice, ses sacremens, ses prières, qui conservent leur antique pureté. C'est un fait bien prouvé par Allatius, qui a fait un ouvrage exprès sur cet objet (1), et par l'abbé Papadopoli (2), l'un et l'autre très-versés dans ces matières. Puisqu'aucun acte authentique de de l'Église d'Orient ne porte l'empreinte du Photianisme, quoique les écrits et les discours des particuliers en soient souvent imbus, on peut dire qu'elle n'a pas fait naufrage dans la foi, qu'elle est *sainte*.

Arcudius se contredit en ce que d'une part il avoue que les Grecs n'étant pas excommuniés, ni hérétiques, on peut communiquer et prier avec eux; tandis que de l'autre il ne veut pas qu'on fasse mémoire du patriarche, parce que quelques Grecs lient à cet acte une idée de schisme.

Les théologiens tracent une règle de conduite pour juger si une action est un acte d'infidélité, d'hérésie ou de schisme; c'est d'exa-

---

(1) Voyez Allatius *de Consensu*, etc. L. V, c. 5, n°. 2.

(2) Papadopoli *in Prenotion. Repons.* VI, sect... page 362.

miner quelle idée y attachent la nature de cette action, la loi, la coutume et l'opinion des peuples (1). Or sous aucun de ces points de vue l'acte dont il s'agit n'est réputé schismatique: donc il est licite; et si quelques ignorans s'en scandalisent, c'est un scandale reçu et non donné. Ne voit-on pas aussi quelques Grecs Catholiques qui regardent comme schismatique l'omission du *Filioque* dans le symbole? Cependant elle n'est pas condamnée par le droit divin; il y a même une bulle de Rome qui autorise les Grecs à l'omettre, pourvu qu'ils adhèrent à la décision du concile de Florence sur la procession du Saint-Esprit.

Les docteurs et la pratique établissent que des navigateurs chrétiens peuvent en mer arborer la bannière turque, et sur terre s'habiller à la turque, quoique communément ces caractères extérieurs soient réputés des signes de Mahométisme. Leur décision est conforme à celle d'Elisée, qui permit à Naaman d'entrer avec son roi dans le temple des idoles, quoique des assistans ignorans eussent pu en conclure qu'il allait également y adorer une fausse divinité. La raison sur laquelle s'appuient les théologiens est que ni l'étendart, ni l'habit turc, ni la démarche de Naaman ne sont par leur nature, ni

(1) Voyez Suarez, *Tit. de fide*, *disput.* XIV, sect. 4 et 5.

par leur institution, établis comme caractère d'infidélité : si néanmoins on veut la leur attribuer, c'est accidentellement et contre l'intention des ames fidèles.

Tipaldi fortifie ses raisons par des faits tirés de sa conduite. Il a remis sa profession de foi au nonce du Pape à Venise; il a fait sonner les cloches en l'honneur du Pape, malgré les oppositions tumultueuses des Photianistes, qui dans leur rage l'ont tourmenté, ont même attenté à sa vie, lui ont ôté une grande partie des dîmes qui formaient sont revenu. Le prélat a supprimé l'office de Grégoire Potamos, et la commémoration de Photius; il a réuni à l'Église Romaine une foule de Grecs, et l'église de Pola, en Istrie, qui lui est soumise comme exarque.

Les Grecs, dit Arcudius, regardent le Pape comme hérétique, et n'en font pas memoire; il faut leur rendre la pareille. Tipaldi répond : je dois modeler ma conduite, non sur celle des schismatiques, mais sur celle de l'Église, qui est la règle de tout chrétien fidèle. Le Saint-Siége veut confondre la contumace et l'arrogance des Grecs, non par la rigueur de la justice mais avec la douceur de la charité, pour ne pas éteindre l'étincelle d'espérance qu'on réunira les deux Eglises. Il y a bien de l'incohérence dans les idées d'Arcudius, qui permet de se confesser, de communier chez les Grecs, tandis qu'il condamne la commémoration du patriarche

qu'on vient de prouver être légitime. Si l'Eglise, au Concile de Trente, a rédigé le canon relatif au divorce de manière à ne pas heurter les Grecs (1), à plus forte raison doit-elle ne pas les heurter par l'omission de la commémoration dont il s'agit; omission qui serait une torche incendiaire jetée en Orient : elle confirmerait les Grecs dans le préjugé invétéré que le Pape veut dépouiller les évêques, les patriarches, et s'arroger partout la juridiction immédiate.

Tipaldi prouve ensuite, d'après les monumens ecclésiastiques, que dans l'Église Grecque, *dès avant Photius*, et jusqu'à l'époque actuelle, l'usage constant est qu'à la messe le prêtre fasse seulement mémoire de l'évêque ou du métropolitain, celui-ci mémoire du patriarche, qui à son tour doit faire mémoire du Pape. Le *Missale Ruthenense* Catholique confirme cet usage; et à Rome même, dans l'église du collége Grec de Saint-Athanase, le prêtre célébrant ne mentionne pas le Pape, mais seulement le métropolitain, qui à son tour mentionne le Pape, son supérieur immédiat.

Après avoir justifié un usage qui n'est pas un dogme, mais un point de discipline utile à la propagation de la foi, dont l'observance est un

(1) Voyez Pallavicin, *Hist. Concil.*, part. 2, L. XXII, c. 4, n°s. 27, 28, 29.

grand bien, dont l'omission entraînerait de grands maux, Tipaldi termine son Mémoire en rappelant tout ce qu'il a souffert pour avoir montré son attachement au Saint-Siége; et il espère que ses souffrances pourront lui obtenir quelque récompense de Dieu dans le ciel, et quelque approbation des hommes sur la terre.

Dans un écrit concernant l'Église Grecque, publié en 1762 par le Bret, Protestant (1), il cite un manuscrit de Maazzo, Catholique, qui soutient également que jamais l'Église Latine n'a placé les Grecs parmi les schismatiques, et n'a pas excommunié leurs patriarches. Il s'appuie de faits identiques ou analogues à ceux qu'on a cités d'après Tipaldi.

Avant de passer au siége de Brescia et d'être cardinal, Quirini avait été archevêque de Corfou. Il consulta sur la conduite à tenir envers les Grecs, le cardinal Ptolomei, qui lui déclara que la communication avec eux *in sacris* était permise, parce que l'union faite à Florence était censée persévérer. Quirini objectait que le *proto-papa*, ou archi-prêtre Grec de Corfou, recevait ses pouvoirs non du Pape, mais du patriarche *schismatique* de Constantinople. Et d'où savez-vous, répliqua Ptolomei, qu'il est *schismatique*,

(1) Voyez *Acta Ecclesiæ Græcæ, annorum* 1762 et 3. Sive *de Schismate recentissimo in Ecclesiâ Græcâ*, etc., par J.-Fr. le Bret, *in*-12. Studgard, 1764.

puisqu'il n'y a pas de sentence du Saint-Siége contre lui ? Quirini opposait encore au cardinal que Rome nomme un patriarche Latin. Qu'importe, répondit Ptolomei ; ne pouvons-nous pas avoir à Constantinople un patriache Grec pour les Grecs, un Latin pour les Latins? Toutes les objections de Quirini furent réfutées par le cardinal Ptolomei, dont on disait : « Il a l'esprit si » subtil que si, dans un conclave, il entreprenait » de prouver que l'escalier est la fenêtre, il y » réussirait ».

Quirini vit ensuite le cardinal Salerni, et reçut de lui un exemplaire de sa Dissertation imprimée pour établir la légitimité de communication *in sacris* avec les Grecs (1). Ces faits, consignés dans les Mémoires relatifs à Quirini, sont concordans avec les détails qu'il donne à la suite de son rare et curieux ouvrage intitulé : *Primordia Corçyræ*. On y voit que deux fois l'an le clergé Grec venait au palais archiépiscopal faire des acclamations au Pape et à l'archevêque, qui à son tour se rendit à l'église des Grecs, où il fut reçu sous un dais, et harangué.

Des faits bien plus récens fortifient ce qu'on vient de lire. L'archevêque actuel de Corfou m'a raconté que le jour de Saint-Arsène le clergé

(1) Voyez *Commentarius de Rebus pertinentibus ad Cardinalem Quirinum.*, in-8°. Brixiæ, 1750, Part. II, L. IV, C. 9 et 11.

Grec se rendait à sa cathédrale; et pendant que lui, archevêque, célébrait la messe en latin à un autel, les Grecs la célébraient en grec sur un autre autel. A l'Épître le soudiacre Grec partait en cérémonie pour se rendre à l'autel latin, où il chantait l'Épître en latin, il était reconduit par le sous-diacre latin qui allait à l'autel grec chanter l'épître en grec : la même chose avait lieu pour l'Évangile par les diacres respectifs. Certes, voilà bien la communication *in sacris*. Cet ordre de chose n'a cessé que depuis 1803, lors de l'établissement de la République Septinsulaire. Les Grecs ayant mis un archevêque de leur rit, il s'est dispensé de suivre l'usage établi le jour de Saint-Arsène : mais peut-être a-t-on continué celui qui, depuis un tems immémorial, règle que pour les mariages mixtes entre Grecs et Latins le sacrement est administré par le curé de l'époux; et tous les enfans suivent la religion du père, soit Grec, soit Latin.

Les Sept-Isles ayant été réunies à la France, l'archevêque Latin sollicite le rétablissement des usages ecclésiastiques sur le même pied. Du reste il admet la distinction faite par le cardinal Salerni, et par Remondini, évêque de Zante, son suffragant, au dire desquels le schisme existe parmi les Grecs, sans que l'Église Grecque soit schismatique. Beaucoup d'auteurs ont fait des ouvrages contre les erreurs des Grecs. Costanzi, prêtre Romain, vient encore de publier un bon

Traité sur le même sujet (1) : mais on voit que Rome dans sa conduite prudente envers les Grecs admet seulement la notoriété de droit, et pas celle de fait, quand il s'agit de censurer; et que, malgré l'esprit schismatique de la majeure partie des Grecs, on regarde comme subsistante la réunion consommée à Florence.

ROSKOLNIKS.

La secte des Roskolniks remonte à des tems assez reculés. Les tentatives de quelques prélats Russes, réitérées à diverses époques, pour rectifier quelques fautes qui, par l'ignorance des premiers copistes, s'étaient glissées dans le texte esclavon de la Bible, donnèrent naissance à ce schisme. Les Roskolniks regardèrent comme un sacrilége de toucher aux livres anciens et aux anciennes pratiques, et prétendirent avoir seuls conservé pure et inaltérable la foi transmise par leurs pères. Ils effectuèrent leur séparation d'une manière éclatante en 1660, lorsque le patriarche Nicon réforma les livres liturgiques, et entraînèrent dans leur parti presque la moitié de la

(1) Voyez *Opuscula operâ et studio insignis presbyteri Septimi Costanzi Romani*, etc., 3 vol. *in*-8°. Romæ, 1807.

Russie. Ils prirent le nom de *Starotwerzi* ou *anciens croyans*; le parti opposé leur donna le nom de *Roskolniks* ou *rebelles*, *séditieux*, *apostats*. Dans quelques contrées de la Russie on les appelle encore *Kerjakis*; mais la dénomination sous laquelle ils sont généralement connus est celle de Roskolniks.

Leurs griefs contre Nicon et l'Eglise Russe étaient les suivans : il avait introduit l'usage de faire le signe-de-la-croix avec le pouce, l'index et le doigt *medium*, au lieu de le faire avec le pouce, l'annulaire et l'auriculaire. — Les Russes du parti de Nicon mettaient sept pains pour la consécration eucharistique, au lieu de cinq. — Du mot *Jésus* ils faisaient trois syllabes, au lieu de l'écrire avec deux *Jsus*. — Nicon avait réglé que les processions autour de l'église commenceraient à gauche au lieu de la droite, et qu'aux inhumations, le clergé précéderait le cadavre au lieu de le suivre (1). D'après ces motifs ou ces prétextes, ils accusèrent Nicon d'avoir corrompu les livres des Pères, et dénaturé la tradition.

Les Roskolniks, qu'on a fait passer pour les Piétistes de l'Eglise Russe, ont conservé quelques fêtes supprimées : ils refusent de manger,

---

(1) Voyez *Acta Hist. Eccl.*, 1775, Tome I, page 997; et 1788, page 637 et suiv. Journal de Trevoux, 1717, pages 682 et 683.

de boire avec les Grecs de l'église dominante, et font purifier par leurs prêtres les vases dont se sont servis les Russes attachés au parti de Nicon. Les Roskolniks croient que quand Jésus-Christ censure les plaisirs charnels, cela doit s'entendre du tabac, dont l'usage leur paraît criminel, comme celui du thé, du café. Ils font rebénir les chambres où quelqu'un a fumé; ils les lavent, ainsi que la partie d'un vêtement sur lequel est tombé du tabac.

Les Roskolniks figurèrent dans la révolte des Strelitz, sous Pierre I[er]., qui cependant crut devoir s'abstenir de mesures de rigueur pour les punir. Il se contenta de leur imposer un double tribut, qu'ils ont payé long-tems encore après la mort de ce prince. Déjà sous le Czar Alexis Michaïlovitch, ils avaient suscité ou secondé des désordres passagers dont ils n'étaient que des instrumens aveugles, tandis que des ecclésiastiques ambitieux profitaient de leur fanatisme pour supplanter leurs rivaux dans la hiérarchie, et se mettre à leur place. Ainsi ils prirent part à la déposition du patriarche Nicon, qu'ils traitaient de novateur; après sa mort on lui fit une réparation publique et solennelle, d'après la décision d'un concile auquel assistèrent deux patriarches d'Orient.

Les Roskolniks sont disséminés dans toutes les provinces de la Russie; les Cosaques sont presque tous de leur secte. Un grand nombre d'entre

eux se livrent au commerce, qui les enrichit et leur donne les moyens d'aider les pauvres; ils en ont peu. Long-tems persécutés, ils jouissent actuellement de la liberté de conscience. Leurs églises ne sont pas reconnues, mais tolérées; on leur vend en quelque sorte le droit d'en avoir. Leurs prêtres sont pour la plupart des déserteurs de l'Église Russe. Vers les montagnes de l'Oural, lorsqu'ils manquent de prêtres, ils sont suppléés par des femmes qui font la prière, lisent, prêchent, célèbrent la liturgie, à l'exception de la messe.

Les Roskolniks furent toujours très-ignorans; ils ont même des préventions contre quiconque cherche à les instruire. Platon, métropolite de Moscow, rapporte à ce sujet un trait frappant. Dans l'un des livres d'église dont on révisa le texte, on lisait ces mots : *Celui qui est baptisé avec l'eau, l'esprit et le feu.* On s'empressa de corriger le passage en ôtant les deux derniers mots *le feu.* A cette nouvelle les Roskolniks allarmés parcoururent toutes les rues de Moscow en criant que, pour venger cet attentat, le feu allait s'éteindre dans tout l'Univers.

Un des plus anciens auteurs qui ont écrit contre les Roskolniks, est Dimitri, archevêque de Rostof, que l'Église Russe a mis au nombre de ses Saints. Dans le recueil des Œuvres de ce prélat, un volume entier a pour objet d'exposer leurs opinions, leurs pratiques superstitieuses, et de

raconter tous les traits de fanatisme, tous les excès dont ils se sont rendus coupables (1).

Le synode de Moscow publia en 1745 un ouvrage intitulé : *Les Roskolniks démasqués* (2).

Des détails sur leur secte sont consignés dans « l'*Histoire de l'Union* ou *des Uniats*, par » Bantiche Kamensky, composée d'après les » pièces authentiques du collége des affaires » étrangères ; et dans le Journal de Pierre Ier., » rédigé sur les manuscrits de sa main et autres » qui sont dans les archives du cabinet, depuis » 1698 jusqu'à la paix de Neustadt, » imprimé à l'Académie des Sciences, en 1772.

L'*Histoire Ecclésiastique*, par Platon, métropolite de Moscow (3).

Les *Informations historiques complètes*, publiées par un archi-prêtre, jadis Roskolnik (4).

L'*Histoire de la Hiérarchie Russe*, par un professeur de théologie (5).

L'*Instruction sur la manière d'argumenter avec les Roskolniks*, par Simon, évêque de Resan (6).

---

(1) Voyez *Reeherches sur les Roskolniks*, par saint Dimitri, imprimées séparément l'an 1803, vol. *in*-fol.

(2) Petit *in*-fol.

(3) Deux vol. *in*-8°.

(4) A Pétersbourg, 1799.

(5) Un vol. Moscow, 1807.

(6) Un vol. *in*-8°., 1807.

La date récente de ces derniers ouvrages atteste les efforts de l'Église Russe pour ramener les Roskolniks dans son giron. Plusieurs milliers y sont rentrés par les soins de l'archevêque Nicéphore, de la famille des comtes de Théotoki, né à Corfou; ainsi que par ceux du célèbre Eugène, son devancier sur le siége de Cherson.

En général on remarque parmi les Roskolniks une tendance à se rapprocher de l'Église dominante. Comme la plupart des Russes, ils tiennent tellement à leur barbe, que beaucoup d'entre eux préféreraient à cette perte celle de la vie; mais leurs préjugés s'atténuent sur plusieurs points.

Les femmes Roskolniks ne croient plus, comme autrefois, que leurs maris seront damnés s'ils fument du tabac, quoique la secte conserve beaucoup d'aversion pour cet usage; elle en a moins pour le sucre, le café, le thé surtout, dont les Roskolniks commencent à s'accommoder. Ils ont des préjugés contre les pommes de terre, parce que leurs pères, qui ne connaissaient pas cette racine, n'en ont pas mangé. Cette idée s'affaiblira comme les autres.

Les Roskolniks se subdivisent en sectes secondaires, dont quelques-unes sont accusées de coutumes abominables et qui outragent la nature; mais l'incertitude des faits et l'exiguité du nombre des sectaires auxquels on les impute, n'exigent pas un plus long détail.

Non loin de Toula, ville située au sud de

Moscow, dans les villages, est disséminée une secte déjà ancienne qui admet la castration. Ce sont des femmes âgées qui font cette opération, à laquelle se soumettent même des hommes mariés, tant par motif de religion que pour n'être pas forcés à l'état militaire. Il y a deux ou trois ans qu'un rapport sur cet objet fut présenté à l'empereur Alexandre : il statua que tous les individus convaincus de ce fait seraient sur-le-champ enrôlés dans ses troupes (1). Le célèbre chirurgien Dessault assurait que dans quelques cantons de la ci-devant Champagne, des femmes pratiquaient sur des enfans une semi-castration par des motifs superstitieux. Il n'est idée si folle qu'elle ne trouve accès dans quelques têtes.

---

(1) Ces faits récens qui concernent les Roskolniks ont pour garants trois hommes estimables, à qui j'adresse mes remerciemens : MM. d'Askof, consul de Russie dans les Etats-Unis d'Amérique ; le comte Jean Capodistria, conseiller d'État en Russie, chevalier de Saint-Anne, ancien secrétaire d'État de la république Septinsulaire, et Ferry, qui, arrivé tout récemment de Russie, est actuellement professeur de Mathématiques à l'école d'artillerie à Metz.

JUIFS NÈGRES DE COCHIN,

DISCIPLES D'ANAN;

CARAITES, SECTATEURS DE ZABBATAI-ZEVI.



L'AN 4130 de la création du monde, après la destruction du second temple par Titus, soixante-dix ou quatre-vingt mille Israélites pénétrèrent jusqu'à la côte de Malabar. Le roi Cheram-Iberimal les accueillit et leur donna la ville de Cranganor, avec une certaine étendue de territoire et diverses prérogatives qui furent gravées sur des tables de cuivre. Ces Israélites avaient apporté deux trompettes dont se servaient les Lévites dans le temple. Cranganor leur ayant été enlevé dans la suite des tems, ils se réfugièrent à Cochin. Tel est le récit de Mosseh Pereira de Paiva, Juif Portugais d'Amsterdam, qui, en 1686, ayant visité Cochin, publia à son retour en Europe un petit écrit fort rare où il consigna ce qu'on vient de lire et ce qui suit (1) :

Les Juifs de Cochin le comblèrent d'amitiés, et lui donnèrent des fêtes. Quoique le climat les ait basanés au point qu'ils sont presque mulâtres,

(1) Voyez *Notisias dos Judeos de Cochim, mandado por Meseeh Pereira de Paiva a cuya custa se imprimirao (* em Amsterdam, in-4°. 5447.

ils se croiraient déshonorés s'ils priaient, mangeaient ou s'alliaient avec les Juifs Nègres ou Malabares, parce que ceux-ci descendent d'esclaves au service des Juifs de Cranganor, qui ensuite les émancipèrent. Les Juifs Nègres ont neuf synagogues, dont trois à Cochin; les autres dans le voisinage. Dans la traduction française du *Voyage* du P. Paulin de Saint-Barthélemy, il est dit qu'ils forment quatre cent soixante famille (1): cela est copié textuellement du récit de Paiva, qui porte le même nombre dans le relevé des familles Juives des Nègres. Cependant les élémens dont se compose son calcul donnent pour total quatre cent soixante-cinq; les autres Juifs fortifient leur prévention contre eux par le prétexte que ces Juifs Malabares ont été mélangés avec les Cananéens et les Ismaélites. Mais quoiqu'ayant des synagogues séparées, tous professent le même culte; ainsi on ne voit là qu'une variété de couleur, et non de secte.

Un ancien écrivain Juif compte parmi les enfans de Moïse quatre sectes; les Rabbanites, les Caraïtes, les Samaritains et les disciples d'Anan; mais les détails qu'il donne sur ces derniers n'offrent rien de précis; ils paraissent tenir le milieu entre les Caraïtes et les Talmudistes (2).

---

(1) Voyez Tome III, page 143-149.

(2) Voyez la *Chrestomathie Arabe*, par Silvestre de Sacy, Tome II, page 172 et suiv.

Les Caraïtes rejettent les traditions Talmudiques, et par cette raison ils sont détestés de ceux qui les admettent. Il y a un siècle qu'un Caraïte étant à Francfort-sur-le-Mein, faillit être assassiné par les Juifs de cette ville. On trouve quelques Caraïtes dans la Turquie d'Europe et dans la ci-devant Pologne, entre autres en Ukraine, où ils sont cultivateurs. Un calcul approximatif, fait vers le milieu du dix-septième siècle, n'élevait qu'à quatre mille quatre cent trente leur nombre total. Il y a environ quatre-vingt ans qu'une cinquantaine de familles Juives d'Amsterdam voulurent se déclarer Caraïtes; le gouvernement s'y opposa: alors plusieurs de ces familles se firent baptiser.

On nomme *Zabbathaïtes* les sectateurs d'un Zabbathaï-Zevi, qui, au dix-septième siècle, en Turquie, se donna pour le Messie. Son histoire est connue; obligé d'opter entre être empalé ou se faire Musulman, il prit ce dernier parti: mais la secte formée par cet imposteur lui survécut; et actuellement encore à Salonique il a des partisans qui, professant extérieurement l'Islamisme, observent en particulier les rites Judaïques, ne se marient qu'entr'eux, et habitent tous dans le même quartier de la ville, sans communiquer avec les Musulmans, si ce n'est pour leur commerce et dans les mosquées. Ils n'entrent jamais dans les synagogues, et n'avouent point leur schisme. Un auteur observe à cette occasion

que les Turcs pardonnent l'exercice particulier d'une autre religion en faveur de la profession publique de la leur (1).

Zabbathaï - Zevi avait eu parmi les Juifs Anglais, Hollandais, Allemands et Polonais, beaucoup d'adhérens, qui se sont perpétués en petit nombre, jusqu'à nos jours. Un nommé *Jonathan*, né en 1690 à Cracovie, et qui en 1750 fut élu Grand Rabbin des trois villes de Hambourg, Altona et Wansbeck, fut accusé d'être sectateur de Zabbathaï - Zevi; ce qui occasionna une dispute très - animée, et fit éclore beaucoup de pamphlets (2).

En 1756 une petite société de Juifs en Podolie s'étant dégoûté du Talmud, ils firent une déclaration de foi presque Chrétienne, ainsi qu'il suit: « Nous croyons tout ce que Dieu enseigne et » ordonne dans l'Ancien-Testament. — La grace » de Dieu est indispensable pour entendre l'É» criture - Sainte. — Le Talmud doit ête rejeté » parce qu'il contient des blasphèmes contre » Dieu. — Dieu est créateur de tout ce qui existe. » Dieu est un en essence, et triple en per» sonne. — Il est possible que Dieu s'incarne,

(1) Voyez *Observations sur la Religion*, *les Lois*, *les Mœurs*, etc., *des Turcs*, *in*-8°. Londres, 1769, page 43 et suiv.

(2) Voyez *Acta Histor. Eccl.*, etc., 1752, page 997 et suiv.

» et qu'il se soumette aux infirmités humaines,
» pour expier les péchés. — D'après les pro-
» phéties il est certain que Jérusalem ne sera
» pas rebâtie. — Le Messie promis dans les
» Écritures n'est plus à venir. — Dieu lui-
» même abolira la malédiction lancée sur nos
» premiers pères et leur postérité, et il est le
» vrai Messie incarné (1) ».

Ces Anti-Tamuldistes avaient à Lankoron, en Podolie, des assemblées pour lire la Bible et remplir les autres exercices de leur culte ; ils furent accusés par les Talmudistes de se livrer dans leur réunion à la débauche, et de s'être agrégés à la secte de Zabbathaï-Zevi sous la direction d'un Juif venu des frontières de la Turquie. Les accusés prouvèrent que ces imputations étaient calomnieuses ; et comme ils étaient sans cesse insultés par les Talmudistes, plus nombreux, qui les avaient excommuniés et proscrits, ils demandèrent une sauve-garde à l'officialité de l'évêque de Caminiek, où ils furent déclarés innocens : leurs adversaires furent condamnés à une amende envers eux, et de plus à payer 152 écus d'or de Hongrie pour réparer les tours de la cathédrale de Caminiek. L'évêque se déclara protecteur des Anti-Talmudistes, en exhortant d'ailleurs les deux

(1) Voyez *Acta*, etc., année 1756.

partis à vivre en paix et à chercher la vérité dans les Saintes-Écritures. Quelques tems après, ces mêmes Anti-Talmudistes écrivirent à Auguste III, roi de Pologne ; au Primat, qui leur répondit affectueusement ; et à l'archevêque de Lemberg, en lui déclarant qu'ils reconnaissaient Jésus-Christ pour le Messie, et qu'ils désiraient le baptême. Ces faits et plusieurs autres prouvent à la fois que ces Anti-Talmudistes n'étaient pas sectateurs de Zabbathaï-Zevi, et que l'accusation dirigée contre eux fut souvent chez les Juifs, vers cette époque, un moyen de discréditer ceux de leurs co-religionnaires qui s'éloignaient de leur manière de penser. Cinquante ans plus tard on les aurait appelés *Jacobins*.

Vers la fin du siècle dernier il y avait à Prague des Juifs qui étaient, ou du moins qu'on disait être, de la secte de Zabbathaï-Zevi. Le rabbin les *excommunia même pour l'autre monde*, et leur interdit l'entrée de la synagogue, d'où il furent chassés avec fureur. Le magistrat, obligé d'interposer son autorité, fit incarcérer leurs principaux persécuteurs, les condamna pendant quelque tems au pain et à l'eau ; et l'on administra quelques coups de bâton à des enfans qui, à l'imitation de leurs parens, avaient montré un zèle trop ardent pour l'orthodoxie Judaïque (1).

---

(1) Voyez *Annales de la Religion*, in-8°. 18 vol. Paris, 1795—1803. Tome XII, page 485.

Il y a environ un demi-siècle qu'à Mayence un rabbin fut soupçonné d'être de la secte de Zabbathaï; les soupçons se fortifièrent en ne le voyant pas à la synagogue à l'anniversaire de la destruction du temple, qui pour les Zabbathaïtes n'est pas un jour de jeûne : on l'épiait depuis long-tems; et l'on saisit cette occasion de s'assurer de ses sentimens. Des Juifs accoururent à sa maison, qu'on trouva fermée : ils enfoncèrent les portes, le trouvèrent à table, et à l'instant le conduisirent entouré de sa serviette dans la synagogue, où il fut hué.

En 1808 vint à Paris un musicien, sectateur de Zabbathaï-Zevi; c'est peut-être depuis long-tems le seul qui ait paru en France.

SAMARITAINS.

Samer-Elad, roi de Mossul, 340 ans avant Jésus-Christ, prit cette partie de la Syrie qui était habitée par les dix tribus séparées de Juda et Benjamin. Il emmena les habitans captifs, et peupla leur patrie d'une colonie de ses sujets. Ceux-ci, tourmentés par les bêtes sauvages, se plaignirent au roi de ne pouvoir fléchir les Dieux du pays. Samer-Elad leur envoya des prêtres initiés dans le Judaïsme; les Colons le mélangèrent de leur idolâtrie. Telle est la tradition actuelle des

Juifs d'Alep sur l'origine des Samaritains. On peut conférer leur récit avec celui des auteurs qui se sont occupés des Samaritains et de leur Pentateuque ; Cellarius, Reland, Hottinger, Morin, Richard Simon, Martianay, etc., etc.

Les Samaritains ont peu figuré dans l'Histoire. Je doute qu'on puisse citer parmi eux un homme distingué, excepté le philosophe Marin au cinquième siècle.

Épars, en petit nombre, dans quelques contrées de l'Orient, ils avaient des synagogues au Caire, à Damas, Jaffa, Gaza, Ascalon, Césarée : mais depuis la destruction de Samarie, leur chef-lieu fut toujours Naples ou Naplouse, l'ancienne Sichem, patrie de saint Justin martyr, à quelque distance de Samarie avec laquelle elle a été confondue mal à propos par Herbelot, fondé sans doute sur le témoignage d'Etienne de Byzance ; tandis qu'il pouvait s'en tenir à celui de saint Jérôme, qui a vécu en Palestine. Maundrelle et avec lui tous les géographes modernes placent Naplouse ou Sichem entre l'Hébal ou mont Maudit, et le Garizim ou mont Bénit, qui est sacré pour les Samaritains ; ils prétendent qu'il s'agit du Garizim dans ce passage du Deuteronome qui enjoint à tous les individus masculins de se présenter trois fois l'an devant le Seigneur (1).

(1) Voyez Deutéronome, XVI-16.

Benjamin de Tudèle dit n'avoir trouvé qu'une centaine de Samaritains, pauvres et misérables, à Sichem, où ils continuaient d'offrir des sacrifices. Cet auteur est très-decrié : cependant son récit est confirmé par les voyageurs qui l'ont suivi. Beauveau prétend que le nombre des Samaritains de Naplouse, lorsqu'il visita cette ville, n'excédait pas cent cinquante individus (1).

Pietro della Valle en place à Damas, où présentement l'on n'en trouve plus.

La Chronique des Samaritains rapporte que du tems d'Adrien on mit sur le sommet du Garizim la figure d'un pigeon, qui se faisait entendre lorsqu'un Samaritain venait prier sur cette montagne, et que sur ce prétexte les Juifs les ont accusés d'adorer une colombe (2).

Joseph Scaliger ayant écrit aux Samaritains du Caire et de Naplouse, en reçut l'an 1590 des réponses en hébreu que le savant Silvestre de Sacy a traduites en latin sur les autographes déposés à la Bibliothèque Nationale, et qui ont été insérées dans un journal de littérature biblique et orientale (3). « Nous ignorons, disent-ils à

---

(1) Voyez *Relation journalière du Voyage du Levant*, par Henri de Beauveau, *in*-4°. Nancy, 1615, 5e. partie de son Voyage, page 112 et suiv.

(2) Voyez Basnage *Hist. des Juifs*, Tome II, page 32.

(3) Voyez *Repertorium für Biblische und Morgenlan-*

» Joseph Sullami (c'est le nom qu'ils donnent
» à Scaliger), quelle est ta foi : tu déclares que
» dès ta jeunesse tu a aimé notre loi ; nous ne
» pouvons te transmettre, par les mains d'un
» incirconcis, l'exemplaire que tu demandes.
» Envoie-nous deux hommes probes, pieux,
» prudens et savans, si tu veux connaître notre
» loi : envoie aussi des aumônes pour le trésor
» d'Israël ». De la part de leur grand prêtre, ils lui demandent un présent d'étoffes pour ses vêtemens sacerdotaux ; ils se disent de la tribu de Joseph par Ephraïm, et se vantent d'avoir un grand pontife de la race de Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron. Il est le deux cent-vingtième en remontant à Aaron ; il a un fils nommé comme lui *Phinées*, et jamais ils ne sortent de l'enceinte du temple. Les Samaritains offrent des victimes : ils donnent au sacrificateur l'épaule, les mâchoires et le ventre. — Ils ont sept fêtes, font des tentes à celle des Tabernacles, et vont sur le Garizim. — Ils sont monogames. — Ils pratiquant les ablutions lorsqu'ils ont contracté des souillures légales. — Ils reprochent aux Juifs de ne pas garder la continence, de sortir de la ville, d'allumer du feu le jour du sabbat, de ne pas faire jeûner les enfans au-dessous de sept ans

---

dische Litteraiure, *in*-8°. Leipsick, 1783, Part. XIII, page 257 et suiv.

aux jours prescrits par la loi ; tandis que chez les Samaritains on n'excepte de cette obligation que les enfans à la mamelle.

Un Juif de Palestine étant venu à Francfort-sur-le-Mein en 1684, Ludolphe lui remit une lettre pour les Samaritains. Il en reçut des réponses insérées par Morin, dans ses *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis*. La dernière, qui est de 1689, ne lui parvint qu'en 1691 ; ils lui demandent s'il y a dans son pays des Samaritains : nous sommes ici, disent-ils, en petit nombre et pauvres. Ils le remercient d'une aumône en argent qu'il leur avait envoyée, et réclament de sa part de nouveaux secours pour rétablir le lieu saint.

Ludolphe, qui avait hérité de Scaliger le désir ardent de renouer correspondance avec les Samaritains, en eut une autre à leur sujet avec Robert Huntington. Celui-ci, né en 1636 et mort en 1701, était aumônier de la factorerie anglaise à Alep. En parcourant la Palestine, il visita Naplouse où il trouva une trentaine de familles Samaritaines, restes des Cuthéens : il y en a, dit-il, peut-être autant à Gaza. Le Caire en avait aussi : on le voit par la lettre que reçut d'eux Joseph Scaliger ; mais Huntington n'y trouva plus qu'un pauvre homme et sa femme.

Les Samaritains de Naplouse (c'est Huntington qui parle) se disent seuls Hébreux et Israélites : ils méprisent, haïssent et fuient les Juifs de peur

d'être souillés ; ils observent religieusement le sabbat. Un jeune Samaritain, à qui il avait proposé de venir en Angleterre, et qui désirait faire ce voyage, n'osa l'entreprendre parce qu'il aurait fallu voyager le jour du sabbat. Ils ont deux calendriers, l'Hégire et le Comput des Grecs : ils paraissent n'avoir pas d'idées précises ni fixes sur le Messie ; mais dans leur Chronique ils font, comme Flavius Josephe, une mention honorable du Sauveur (1). Dans leur petite et mesquine synagogue, Huntington trouva deux exemplaires de la loi, qui paraissaient avoir environ cinq cents ans ; ils lui soutinrent qu'un des deux exemplaires était l'original écrit par Abisha, petit-fils d'Aaron, et que ce fait était énoncé à la fin de l'ouvrage. Huntington leur ayant prouvé la fausseté de cette assertion, ils se retranchèrent à dire qu'autrefois la méchanceté avait arraché les derniers feuillets.

Ces Samaritains, qu'il eut occasion de visiter deux fois à cinq ans d'intervalle, étaient à Naplouse, à Joppe, à Gaza, scribes du pacha, et ses agens pour la levée des impôts, comme le sont les Cophtes en Égypte, et les Juifs dans différentes contrées de l'empire Ottoman : ils étaient costumés aussi décemment que le permettait leur misère, surtout Merchib-ben-Jacob. Ils deman-

---

(1) Voyez *Admodum rever. et doctiss. viri D. Rob. Huntington Epist.*, etc., *in*-8°. Londini, 1704, p. 51 *passim*.

dèrent à Huntington s'il y avait des Hébreux dans son pays ; il répondit affirmativement, et ajouta qu'on appelait *Juifs* ceux d'Angleterre. Mais comme je lisais, dit-il, facilement le Samaritain, ils prétendirent que des Samaritains seuls pouvaient me l'avoir appris, et qu'ainsi les Hébreux d'Angleterre étaient leurs Frères. Il n'est donc pas vrai que je leur aie persuadé qu'ils avaient des Frères dans mon pays : j'ai soutenu le contraire, mais ils n'ont pas voulu me croire (1).

Dans cette persuasion, les Samaritains lui envoyèrent en 1672 à Jérusalem un exemplaire de la loi pour leurs *Frères* de la Grande-Bretagne, avec une lettre en langue hébraïque (caractère samaritain), écrite par le plus distingué d'entre eux, Merchib-ben-Jacob, nommé vulgairement *Mopherrège :* elle est écrite de *Naplos vis-à-vis le Garizim, habitation de Dieu*, et adressée à leurs *Frères dans la ville* d'Angleterre. Ils leur demandent s'ils sont Samaritains, s'ils croient à la Montagne Sainte de Garizim ; ils sollicitent des présens, comme les Chrétiens et les Juifs en envoient à leurs saints lieux.

Huntington s'empressa de transmettre le tout à Thomas Marshall, savant d'Oxford, qui leur répondit et entretint correspondance avec eux jusqu'en 1685, époque de sa mort. Marshall

(1) Voyez *ibid*, page 50 et suiv.

leur parle de la désobéissance du premier homme, qui nous rend tous enfans de Bélial, et par laquelle sont descendues sur nous la mort et la malédiction ; il les questionne sur le Silo, leur rappelle la promesse d'un libérateur, et les conduit insensiblement à reconnaître Jésus-Christ. De leur côté, les Samaritains exposent leur doctrine, déclarent n'avoir pas d'images, repoussent le reproche d'idolâtrie, et l'accusation d'adorer une colombe : un article que jamais ils n'oublient, c'est de solliciter des aumônes. Leurs lettres, traduites en allemand par Schnurrer, professeur de Tubingue (1) sont au nombre de trois. Le soin avec lequel ils ont conservé le Pentateuque Samaritain en garantit l'authenticité. Huntington reconnaît ici la main de la divine Providence qui a ménagé par-là une preuve de plus à la religion, et un argument de plus contre l'incrédulité, avant l'extinction de cette faible colonie. Huntington croyait que cette époque était peu éloignée ; les détails suivans prouveront que sur ce dernier article il s'est trompé.

Occupé de recherches sur la nation Hébraïque, et ne trouvant rien dans l'histoire moderne concernant les Samaritains depuis leurs lettres à Joseph Scaliger, Huntington, Marshall et Ludolphe, dont les derniers ont plus d'un siècle

---

(1) Voyez *Samaritanischer Briefwechsel*; *herausgegeben von Ch. Fr. Schnurrer.*

de date, je rédigeai une série de questions que le ministre des Relations extérieures eut la complaisance de transmettre à MM. Pillavoine, Guys et Corancés, consuls de France à Saint-Jean-d'Acre, Tripoli, de Syrie et Alep, qui s'empressèrent de recueillir des renseignemens. Leurs réponses, arrivées en 1808, attestent un zèle éclairé et officieux.

« Les Samaritains (dit le consul de Saint-Jean-d'Acre) persistent à croire que les Juifs Anglais sont de leur secte. Ils sont dévorés par la misère; les deux moins malheureux sont au service du chef du pays. Cet emploi leur donne rigoureusement du pain : les autres cherchent à vivre d'industrie; ils habitent de vieilles masures dans un mauvais quartier de Naplouse.

» Le pupitre sur lequel ils placent l'Écriture-Sainte est surmonté d'une figure d'oiseau qu'ils appellent *Achima*, mot particulier à cette secte. Lorsqu'ils invoquent l'Être-Suprême, ils ne disent pas comme les autres, *Adonaï*; ils disent *Achima*. De là on a cru qu'ils adoraient la Divinité sous le symbole de cet oiseau, qui a la forme d'un pigeon.

» S'ils sont forcés par le travail de toucher un étranger ou ses hardes, ils se purifient le plutôt possible; ils ne se marient qu'entre eux. Les morts sont réputés impurs; ils font ensevelir les leurs par les Turcs et les Chrétiens. Les hommes ont les mœurs des malheureux de tous les pays;

ils sont crapuleux : quelques-unes de leurs femmes ont des mœurs désordonnées, mais sans publicité.

» A leur pâque, ils vont annuellement sur le Garizim offrir un mouton en sacrifice. Autrefois chaque famille (ou du moins les plus apparentes) immolait un mouton ou un agneau; mais leurs facultés étant plus restreintes, ils se bornent aujourd'hui, et depuis vingt ans, à un sacrifice commun ».

La réponse du consul de Tripoly, de Syrie, prouve que dans la famille de Guys, le goût de la littérature antique est héréditaire. Il examine l'accusation dirigée par les Juifs contre les Samaritains relativement à l'adoration prétendue de la colombe, et n'y voit qu'un symbole commémoratif de l'oiseau émissaire qui rapporta à Noë le signe de la paix. Ce qui le conduit à discuter une accusation trop visiblement marquée au coin de la calomnie pour ne pas autoriser le scepticisme, c'est qu'elle lui a été répétée par le rabbin Juif de Tripoly, qui appelle les Samaritains *les Cuthéens*; nom auquel ils répugnent. Ce rabbin donne la mesure de sa charité en louant la dureté avec laquelle le *Sarrat* (Juif) qui accompagne le pacha de Damas dans sa tournée annuelle en Palestine pour lever les tributs, sait ménager aux Samaritains des avanies plus cruelles que celles qu'on suscite aux raias, et particulièrement aux Juifs.

Le consul d'Alep marque que « les Samaritains occupent à Naplouse un quartier séparé
» qui a pris leur nom. Ce quartier est un khan
» assez vaste, composé de dix à douze maisons
» communiquant les unes aux autres, dans l'une
» desquelles, au premier étage, est la synagogue, composée de deux ou trois chambres.
» La plus grande a une estrade sur laquelle est
» placée leur Bible, cachée par un rideau que
» le Kakhan seul a droit de tirer. L'assemblée
» se lève à l'aspect de cette Bible, sur laquelle
» est l'image sculptée d'une tourterelle.

» Le premier jour de Pâque, les Samaritains
» célèbrent à minuit la fête du sacrifice. Le Kakhan égorge un mouton dans la synagogue;
» on y allume du feu dans un endroit préparé
» pour cela. La victime toute entière est, avec
» sa toison, embrochée, grillée, puis partagée
» entre les assistans, qui la mangent dans la
» synagogue.

» Les Samaritains, comme les Juifs de l'Orient,
» ne mangent que la chair des animaux égorgés
» par l'un d'eux, et avec certaines formalités.
» Ils sont séparés des Juifs, des Turcs, des
» Chrétiens, et ne s'allient qu'entre eux. Ils sont
» peu fortunés et sans considération; plusieurs
» tiennent boutique, et vivent d'un petit commerce.

» Il y a aussi parmi eux quelques sérafs
» (changeurs), particulièrement le Séraf-el-

» Beled, ou Séraf du gouverneur. Les Turcs » de Naplouse les laissent en repos : Gezar-» pacha avait voulu les molester ; ils lui échap-» pèrent en feignant qu'ils étaient Juifs. Les Sa-» maritains parlent l'arabe et un hébreu cor-» rompu ».

A ces renseignemens, le consul d'Alep voulant ajouter quelque chose de plus positif, transmit directement aux Samaritains de Naplouse mes questions amplifiées, et obtint du chef de leur synagogue une réponse en arabe, dont voici la traduction française, par Corancés jeune, et revue par mon confrère Silvestre de Sacy. Il a pris copie du texte arabe, et je me ferai un plaisir de le communiquer également à tous les Orientalistes.

L'article 21 paraîtra sans doute très - obscur et même inintelligible :

« *A M. le consul de France Corancés aîné,*
» *à Alep.*

» Nous avons reçu votre chère lettre, où vous » nous faites trente questions sur la doctrine de » la nation Samaritaine. Vous nous demandez » une réponse circonstanciée; la voici :

» Nous vous prions d'entretenir cette corres-» pondance ; car votre lettre nous a fait un ex-» trême plaisir.

» Vous nous demandez dans quels lieux se

» trouvent les Samaritains; vous trouverez la » réponse à cette question parmi les autres : » mais nous vous prions de voir, dans la lettre » que vous avez reçue de Paris, s'il y est ques- » tion de ceux qui sont à Gênes, parce que » nous avons reçu d'eux des lettres qui nous ap- » prennent que notre nation est beaucoup plus » répandue en Europe qu'en Turquie; et que le » nombre en monte à cent vingt-sept mille neuf » cent soixante ames. Faites-nous le plaisir de » demander à M. le sénateur Grégoire s'il a » connaissance de ces Samaritains, et priez-le » d'entretenir, par votre entremise, une corres- » pondance avec eux, avec nous, et avec ceux » qui sont en Russie.

» Le 14 juillet du calendrier grec, l'an 6246 » Ère Hébraïque depuis Adam; et l'an 3256, » depuis la sortie des Israélites d'Égypte; le » mardi trois dedjoumadhu 1223 (de l'Hégire).

Signé SALAMÉ KAHENM KAHENM, *de la nation Samaritaine, à Naplouse.*

« *P. S.* Nous vous demandons une prompte » réponse.

» Moi SALAMÉ, fils de Tobia, prêtre lévite à » Sichem. Je loue le Seigneur. *Amen* ».

» 1°. Il ne se trouve de Samaritains dans nos

contrées d'Orient qu'à Naplouse et à Jaffa ; mais, il y a cent ans, il nous est parvenu des lettres de Gênes, portées par un Européen qui allait à Jérusalem et avait une Bible en Hébreu, écrite du même caractère que la nôtre.

» 2°. Depuis cent ans, il n'y a plus de Samaritains en Égypte.

» 3°. Les Samaritains qui se trouvent ici montent à deux cents personnes, hommes, femmes et enfans, à Naplouse et à Jaffa.

» 4°. Ils forment environ trente familles, et demeurent dans le quartier de *Rhadera*, que notre seigneur Jacob a nommé l'*Anneau des Samaritains*, et où il a demeuré, comme il est écrit dans notre Bible Sacrée.

» 5°. L'origine des Samaritains remonte aux vrais Israélites. Nous sommes réellement descendus de notre seigneur Jacob, qui s'appelait *Israël*, et des reins duquel sont sortis douze Tribus, qui entrèrent en Égypte au nombre de soixante-dix personnes et en sortirent au nombre de six cent mille, après les miracles opérés par son ministère en Egypte, et dans le désert par celui de notre seigneur Moïse, fils d'Amran ; et qui entrèrent dans la terre de Canaan, où nous sommes aujourd'hui : nous, leurs descendans, après les transmigrations qui sont arrivées, nous sommes de la tribu de Joseph, fils de notre seigneur Jacob l'Israélite.

» 6°. Voici la différence qui existe entre les

Juifs et nous : la loi est *une*, et composée de six cent treize préceptes chez eux comme chez nous ; il n'y a de différence entre eux et nous que par rapport à la purification que nous observons, et qu'ils ne peuvent observer parce qu'ils ne sont plus maîtres de Jérusalem.

» 7°. Leur loi est absolument la même chose que la nôtre, depuis le commencement jusqu'à la fin ; mais nous la prononçons autrement qu'eux.

» 8°. Notre loi est écrite en vraie langue Hébraïque, qui est l'antique qui se trouvait sur les tables de pierre précieuse sur lesquelles Dieu a donné à Moïse les dix commandemens. Des rabbins, venus de Jérusalem, ont vu l'écriture de notre loi, et l'ont reconnue pour l'antique, l'Assyrienne (1), descendue sur les tables de pierre précieuse.

» Jamais nous n'y changerons rien, conformément à la parole de Dieu : *Ne l'augmentez, ni ne la diminuez.*

» 9°. Il n'y a donc aucune différence entre notre loi et celle des Juifs : le caractère seul diffère.

» 10°. L'adoration de l'image d'or d'une tourterelle est la plus grande des désobéissances à la loi ; car Dieu a dit, dans les dix commandemens : *Je suis le Seigneur ton Dieu ; n'en aie point*

(1) L'Assyrienne, si on lit *Atouri* ; mais peut-être y a-t-il *Unwari*, la *Lumineuse*.

d'autre en ma présence ; ne fais point de statue, ni image d'aucun des êtres qui sont dans le ciel, sur la terre et dans les eaux : car moi seul suis ton Dieu, le Puissant, le Jaloux.

» Après ces défenses, comment pourrait-on adorer l'image d'une tourterelle?

» 11°. Notre culte est celui de Dieu seul, selon ce qu'il a écrit dans la loi : *Adore le Seigneur ton Dieu.*

» 12°. Pour ce qui est d'autres oiseaux ou animaux d'or, loin de cela! bien loin de nous! Dieu nous préserve de marcher contre notre loi! Dieu a dit : *Ne te fais point de Dieu d'or ni d'argent.*

» Comment adorerions-nous une tourterelle ou d'autres animaux, d'une manière particulière, lorsque Dieu nous l'a défendu? Nous ne pouvons adorer que Dieu, l'Éternel qui n'a ni commencement ni fin. Nous savons que c'est Dieu qui a créé les oiseaux, les hommes, les brutes et les génies.

» Dieu a dit encore dans la loi : « Dieu est votre
» Dieu ; le Dieu des Dieux ; l'excellent des excel-
» lens, le puissant, le grand, le majestueux, qui
» ne fait point acception des personnes, et ne se
» laisse point séduire par des présens ».

» Dieu dit encore avant ce précepte : « Chaque
» Israélite doit réciter la loi de Dieu dans tous les
» tems, en entrant dans la maison, en chemin,
» en se couchant, en se levant ; la mettre sur ses

» deux mains, entre ses yeux et sur la porte de sa » maison ». Or, cette loi, dont il s'agit là, c'est le précepte sacré : *Écoute Israël ! Dieu est notre Dieu ; il est un*, etc.

D'après toutes ces défenses, comment pourrions-nous adorer des images d'or dans une chambre, et dénaturer le culte de Dieu par celui d'une tourterelle, ou d'autres animaux travaillés à la main ?

Dieu a dit encore : « Tu craindras le Seigneur » ton Dieu et tu l'adoreras ; tu te tiendras dans son » culte, et tu jureras par lui ». Comment donc pourrions-nous adorer des images, etc., et oublier ses ordres? Il y a encore beaucoup d'autres préceptes semblables. Dieu est notre Dieu, et nous l'adorons dans tous les tems.

» 13°. Les sacrifices des agneaux et des moutons sont le fondement de notre loi, et l'époque du Tabernacle établi par Moïse ; il y avait, dedans, plusieurs autels pour les sacrifices, chacun pour une certaine époque. L'un était l'autel des sacrifices Expiatoires, l'autre celui des sacrifices Pacifiques. Moïse ordonna que tous les jours les chefs de la tribu d'Israël y fissent un sacrifice le matin, et un le soir. Cela eut lieu tant que le Tabernacle fut debout. Après la fin du tems de grace et la destruction du Tabernacle, nos prêtres, primats d'Aaron, nous ont ordonné à la place de ces sacrifices une prière pour servir de culte, témoi-

gner la crainte de Dieu, et solliciter de lui l'indulgence et le pardon.

» 14°. Le sacrifice de Pâque que Dieu a ordonné à tout Israël, est dans un tems fixe et invariable, qui est le premier mois de l'année, ainsi qu'il est dit : « Ceci est une loi pour tous les siècles ; » le premier mois, le 14 de ce mois, c'est-à-dire, » la veille du 15 au coucher du soleil, il se fait » dans l'endroit choisi, qui est le mont Garizim ». On le mange à minuit, selon les rites écrits dans la loi ; et cela une fois l'an.

» 15°. Nous offrons nos victimes avec des rits prescrits, comme il est dit : « Vous prendrez un » mouton mâle de l'année, entier, soit agneau, » soit bouc ; vous le garderez jusqu'au 14 du » mois ; vous le ferez rôtir dans le feu, et vous » le mangerez en hâte et en réjouissance ». Ce sacrifice est encore accompagné d'autres cérémonies, dont le détail serait fort long.

» 16°. Les sacrifices ne peuvent se faire que sur le mont Garizim ; mais depuis vingt ans nous les faisons dans la ville, parce que nous ne pouvons en ce moment aller à cette montagne.

» 17°. On fait ces sacrifices en plein air, parce que Dieu a dit à notre seigneur Moïse : « Dis à » Pharaon : *notre intention est de nous éloigner* » *à trois journées* (de la ville) *pour sacrifier à* » *Notre Seigneur* ».

» Il a été ordonné dans le principe que ces sa-

crifices se fissent dans la campagne. Après l'entrée du peuple d'Israël dans la terre de Canaan, le mont Garizim a été fixé pour cela, comme Dieu l'a dit dans la loi. « Ce sacrifice de Pâque ne
» peut se faire dans aucun des lieux habités
» que le Seigneur vous aura donnés, mais seu-
» lement dans l'endroit que Dieu a fixé pour
» cela ». Ce lieu est le lieu susdit ; cela ne laisse aucun doute : on ne peut l'offrir qu'une seule fois l'an ; ceux qui n'ont pas été présens à cette solennité doivent la célébrer dans le second mois.

» 18°. A la demande, quand et pourquoi ces sacrifices ont cessé, nous répondons : que Dieu nous en préserve de les cesser, tant que nous pouvons les faire ; mais seulement, au lieu de les faire sur le mont Garizim, nous les faisons dans la ville, parce qu'elle est comprise dans le lieu choisi : ainsi nous observons exactement les rites prescrits.

» 19°. Nous avons un prêtre lévite de la race de Lévi, mais sans Iman ou grand pontife ; dans ce pays nous n'avons plus de prêtres d'Aaron depuis cent cinquante ans.

» 20°. Le grand pontife s'appelle dans la loi, en hébreu, *Hakchem Haggadol* ; et en arabe, le chef illustre (*raïes et djalil*). Ses fonctious sont prescrites dans la loi, pour lui et toute la tribu de *Laoui*. Il peut prendre la dîme de nos sacrifices et de nos biens. Il doit juger suivant ce

qui est écrit dans la loi. Il a encore d'autres attributions dont le détail serait trop long.

» 21°. Vous demandez si les Samaritains sont divisés en diverses classes, et quelles sont ces divisions. Il existe parmi nous des divisions connues et observées. Ces divisions ce sont les engagemens que Dieu a contractés avec nos pères Abraham, Isaac et Jacob; et avant eux, avec Noë, et aussi avec Phinées, par lequel il l'a établi pontife. Nous avons aussi des divisions du ciel et trois engagemens avec Moïse; et la mer Hébraïque, qui paraît, dans les éclipses du soleil et de la lune; et les conjonctions, par lesquelles on connaît le premier jour du mois à quelque jour (de la semaine) qu'elles tombent. Nous connaissons aussi par-là le jour de la fête que nous célébrons, à quelque jour de la semaine qu'elle tombe. Nous avons encore d'autres divisions; mais ce ne sont que des noms dont nous n'avons aucun besoin. Voilà les divisions connues parmi nous.

» 22°. Il n'y a pas chez nous de Karaïtes, et nous n'avons aucune liaison avec eux.

» 23°. Les Khassams, nommés *Rabbinites* en Français, secte qui se trouve, dites-vous, en Egypte, nous sont totalement inconnus : il n'y en a pas dans notre pays; nous n'avons aucune relation avec eux, ni ne savons quoi que ce soit sur leur compte, ni n'avons jamais entendu prononcer leur nom.

» 24°. Nous sommes séparés de toutes les nations, même de la Juive; nous avons des temples, des maisons à part. Nous avons déjà dit que le caractère de notre écriture diffère du leur: ajoutez qu'ils ne lisent point celui-là ni nous celui-ci. Telle est la différence qui existe entre eux et nous.

» Il y a en outre des articles de leur loi qu'ils ne peuvent observer hors de Jérusalem.

» 25°. Nos usages dans nos maisons sont l'adoration et la glorification de Dieu en tout tems, l'observation des règles de la loi, et l'abstinence de tout ce qui est contraire à ces paroles de Dieu dans la loi : « Ne faites pas entrer le mal dans » vos maisons », dont le sens est de n'y admettre aucun culte que celui de Dieu.

» Nous n'avons pas non plus d'images; notre seule occupation est la lecture de la loi toute notre vie.

» Voici quels sont les rapports entre les pères et les enfans, les femmes et les maris. Le Père est obligé d'enseigner à ses enfans les règles de la justice, et de leur apprendre à les lire. Ceux-ci doivent honorer leurs père et mère, comme il est écrit dans le Décalogue.

» Nous ne pouvons nous marier que conformément aux règles, et dans les degrés permis par la loi.

» 26°. Notre costume est différent de celui de toutes les autres nations. Nous portons toujours un turban; mais les jours de sabbat et de fête,

quand nous allons au temple, nous sommes tout en blanc.

» 27°. Notre population était répandue en Egypte, à Damas, à Gaza, à Ascalon et à Césarée; mais ceux-ci ont été emmenés par les Francs, il y a six cents ans, et se trouvent aujourd'hui dans leurs pays.

» Telle est la cause de la diminution de notre population. Nous avons été réduits par les transmigrations qui ont eu lieu dans les siècles passés par la volonté de Dieu.

» 28°. Nos usages sont l'observation des commandemens sur les fêtes et les jours de sabbat; l'observation des degrés permis ou prohibés, en fait de mariage; la prière, telle qu'elle a été ordonnée de Dieu et par nos pontifes d'Aaron à la place des sacrifices journaliers abolis depuis la destruction du tabernacle de Moïse. Depuis cette époque on a fixé des prières pour chaque fête, avec des cérémonies particulières. Il y a trois prières pour le jour du sabbat; et chaque fête a les siennes, comme la Pâque a les siennes; la fête des Sept Jours, où l'on mange le pain sans levain; le pélerinage sur le mont Garizim; la fête de la Pentecôte, qui s'observe pendant un nombre de jours déterminés, et se termine par une fête solennelle et où l'on doit se présenter devant Dieu : nous ne dormons point ce jour-là, et nous ne cessons point de lire la loi, et de louer Dieu tout le long du

jour et de la nuit. Le 15 est la fête des Tabernacles ; elle a ses cérémonies, et on doit comparaître aussi devant Dieu.

» Enfin, le 22 est la fête de la clôture de toutes les fêtes, avec des cérémonies, comme l'ont ordonné tous nos pontifes : tout cela se fait par ordre de Dieu.

» 29°. Par l'ordre exprès que Dieu a donné à Abraham, nous faisons la circoncision ; de même la purification de la femme qui a ses ordinaires se fait le huitième jour, comme Dieu l'a ordonné. Nous ne pouvons lui désobéir, ni reculer d'un jour ou d'une heure. La circoncision se fait le huitième jour au lever du soleil ; et celle de la femme qui a ses ordinaires se fait la huitième nuit.

» 30°. Nous faisons nos prières tournés vers le mont Garizim, qui est la maison de Dieu et de ses anges, et le lieu de la présence de sa Majesté et des sacrifices, ainsi qu'il est écrit dans la loi : Notre visage est tourné vers ce lieu dans » la prière. D'après les ordres de nos pontifes, ces prières sont substituées aux sacrifices du mouton, qu'on faisait matin et soir.

« Le 15 juillet, grec, an 1808 de J.-C. »

Il paraît que depuis cent dix-neuf ans toute relation avait cessé entre l'Europe et les Samaritains. La réponse que j'ai obtenue se place dans

la chaîne traditionnelle des monumens qui les concernent. Conformément au vœu énoncé par les Samaritains, je leur écris en les détrompant de l'opinion qu'il y ait des gens de leur secte soit en Russie, soit à Gênes. On n'en connaît nulle part en Europe, et tout concourt à faire croire que ceux de Naplouse et de Jaffa sont les seuls existans. Ce qu'ils disent sous le nº. 27 des transmigrations de leurs frères amenés en Europe par les Francs il y a six siècles paraît destitué de preuves. Mes recherches dans l'histoire des Croisades ne m'ont procuré jusqu'ici aucun renseignement qui vienne à l'appui de leur assertion.

Sous le nom de *Palestine's—association* s'est formée récemment en Angleterre une société dont les travaux ont pour objet tout ce qui concerne la Terre-Sainte et les pays adjacens : elle est présidée par l'aimable et savant Hamilton, de l'Académie de Calcutta. Les barrières interposées par la guerre et la politique entre diverses parties du globe m'ôtent le moyen de correspondre avec lui ; mais si quelque heureuse circonstance place cet écrit sous ses yeux, il y trouvera l'expression de mon estime et le désir que lui et ses dignes coopérateurs secondent mes recherches concernant les Samaritains.

CHASIDIM.



Les détails qu'on va lire sur la secte des *Chasidim* sont extraits d'une notice publiée en 1799 à Francfort-sur-l'Oder, par Israël Loebel, second rabbin à Nowogrodeck en Lithuanie. Cette notice a été réimprimée, en 1807, dans la *Sulamith*, journal intéressant, publié à Dessau, par Fränkel et Wolf, et qui a pour objet la diffusion des connaissances (1) utiles parmi les Juifs, leurs co-religionnaires. C'est Loebel lui-même qui parle ; on ne fait qu'abréger son récit.

« Un rabbin, nommé *Israël*, se rendit très-
» fameux, à Miedzyvorz en Ukraine, entre les
» années 1760 et 1765. C'était un ambitieux,
» qui, dépourvu de connaissances Talmudiques
» et ne pouvant se faire un nom par son savoir,
» chercha d'autres moyens pour acquérir de
» l'influence : il se fit exorciste. Mon esprit,
» disait-il, se détache souvent de mon corps
» pour aller chercher des nouvelles dans le
» monde intellectuel : il me révèle ce qui s'y

(1) Voyez *Sulamith*, *Eine Zeitschrift zur Beforderung der Kultur und Humanität unter der Jüdischen Nation*, in-8°. A Dessau, première année, onzième cahier.

» passe, et détourne beaucoup de maux dont
» le monde des esprits menace notre terre.

» Pour réaliser ses desseins, Israël prit le
» masque d'une piété exemplaire, et ajouta à
» son nom celui de *Balschem* ou *possesseur*
» *du nom de Dieu*. La propension des hommes
» ignorans et crédules vers les sciences occultes
» lui procura, en moins de dix ans, plus de dix
» mille sectateurs, qu'il appela *Chasidim*. Ce
» nom désigne des hommes qui, non contens
» de suivre les lois rituelles de Moïse, travail-
» lent à s'unir plus intimement à Dieu par leur
» sainteté. Mais bientôt on découvrit que les
» liaisons entre le rabbin Israël et ses disciples ne
» conduisaient pas vers le but annoncé, et que
» leurs intentions, leurs actions heurtaient les
» principes de la piété et de la morale : c'est
» ce qui engagea le Talmudiste Élias, grand
» rabbin de Wilna, de concert avec les an-
» ciens de la synagogue de Brod, à écrire contre
» la nouvelle secte un ouvrage où il prouve
» qu'elle est nuisible à la religion Judaïque et
» à l'État. Élias, étant près de mourir, enjoignit
» à tous ceux qui le visitaient de publier que
» quiconque aime Dieu et les hommes doit
» éviter soigneusement toute communication
» avec les Chasidim, qui, sous le manteau de
» l'hypocrisie, cachent une profonde immo-
» ralité.

» Le rusé Israël Balschem, voyant qu'il fallait

» au plutôt renforcer son parti pour tenir tête » aux *orthodoxes*, s'efforça de gagner les plus » riches en publiant un écrit qui est le code de » sa doctrine, et qui contient des principes » abominables : il défend à ses adhérens, sous » les peines spirituelles les plus sévères, de » cultiver leur esprit. Ceux qui ont des lu- » mières doivent chercher à les étouffer; car » il est dangereux, dit-il, de faire intervenir » la raison dans les matières de religion. Il » ne veut pas qu'en priant Dieu on verse des » larmes, parce qu'un père voit avec plus de » plaisir ses enfans joyeux que mécontens et » tristes.

» Mais ces idées sont contraires à la loi Ju- » daïque; car Moïse ordonne d'étudier les lois » de la religion et de l'État : pourquoi Dieu » nous aurait-il donné la raison, si nous ne » l'appliquions pas à étendre nos connaissances » religieuses? Notre destinée spéciale sur la » terre n'est-elle pas de chercher à nous ap- » procher de la Divinité? Les successeurs de » Moïse dans la dignité de prophète ont pensé » et enseigné comme lui.

» Si la prière n'était pas accompagnée d'une » fervente élévation du cœur à Dieu, que serait- » elle, sinon un assemblage de mots insigni- » fians? Les larmes versées en priant ne sont- » elles pas souvent des signes d'une véritable » dévotion? Les Talmudistes n'enseignent-ils

» pas que pour l'augmenter il faut prier len-
» tement et sans bruit ? Beaucoup de gens à la
» vérité soutiennent que la plupart des céré-
» monies, jointes à la prière, sont superflues;
» cependant elles servent à fortifier le recueil-
» lement.

» Voici un échantillon des maximes de la
» secte: Si quelqu'un a commis ou veut com-
» mettre des péchés, il peut se promettre l'ab-
» solution de la part de son chef sans s'as-
» treindre à changer de conduite, à mener une
» vie réglée. Ce principe détestable, surtout
» pour les gens qui n'ont pas ou qui ont très-
» peu d'instruction, accrut le nombre des par-
» tisans de Balschem à tel point qu'on en comp-
» tait quarante mille lors de sa mort, arrivée
» quinze ans après la fondation de sa secte.

» Alors son régime, tant intérieur qu'exté-
» rieur, prit une forme nouvelle; à un chef
» unique on substitua plusieurs directeurs, qui,
» pour défendre leur doctrine, imprimèrent
» divers ouvrages après en avoir publié deux
» posthumes attribués à leur fondateur.

» L'un, intitulé *Kesser Schemtow*, parut à
» Korstchik et à Zulkiew, en deux parties. Dans
» la première il donne à ses sectateurs une
» absolution générale de leurs péchés, commis
» et à commettre, sous la condition qu'ils feront
» de leurs fils des Talmudistes. Son ame ayant
» été ravie en extase dans le ciel, l'archange Mi-

» chaël, le protecteur des Juifs, lui a déclaré
» qu'à cette condition tout pécheur pouvait non-
» seulement obtenir la rémission, mais même
» une récompense de ses crimes. Dans la se-
» conde partie, il invite ses adhérens à prier
» Abraham, le père des Juifs, qui a conduit
» tant de malheureux à la véritable croyance,
» et qui la conserve dans l'ame de tant de gens
» disposés à la quitter. Il condamne toute liai-
» son de leurs enfans avec des hommes qui
» n'appartiennent pas à la nation, surtout à sa
» secte.

» Un second ouvrage posthume de Balschem,
» sous le titre *Likute Amomir*, a été imprimé à
» Lemberg et dans les deux autres villes citées
» précédemment. Il y enseigne que pour s'unir
» à la Divinité il faut commettre péchés sur pé-
» chés : plus ils sont horribles, plus on lui est
» agréable; car Dieu étant le premier sur l'échelle
» des êtres, et le plus grand pécheur étant au
» dernier échelon, entr'eux il y a une espèce de
» contiguité en se figurant que l'échelle est
» d'une forme circulaire.

» Baer Medsirsitz, rabbin à Kortschik, et l'un
» des directeurs de la secte, a commenté les
» principes du fondateur par un écrit dans lequel
» il proscrit tout exercice des vertus; mais le
» livre le plus abominable, intitulé : *Noam*
» *Hamelech*, a pour auteur Melech, un autre
» des directeurs et grand rabbin à Lezanst.

» Balschem avait accordé l'absolution générale
» sous des conditions que l'on ne pouvait pas
» toujours remplir ; Melech va plus loin : il
» enseigne que chacun des directeurs peut ab-
» soudre de plus grands forfaits passés et futurs,
» si lui directeur a la volonté de les commettre :
» il excite même à s'y livrer en promettant aux
» coupables que n'ayant à redouter aucune puis-
» sance terrestre, ils maîtriseront la nature par
» leurs prières, pourvu toutefois que la secte
» reste fidèle à ses engagemens. Dans cet ou-
» vrage il interdit aux malades l'usage des dro-
» gues médicinales, vu que celui qui peut leur
» donner la vie éternelle peut à son gré pro-
» longer la vie temporelle.

» Par ces échantillons, tirés des livres de la
» secte, on voit combien elle est pernicieuse à
» l'Etat ; et l'on conçoit qu'elle a dû trouver
» beaucoup d'adversaires. Mais les ouvrages
» hébreux, publiés contre elle, sont moins des
» traités polémiques, que des exhortations à se
» préserver des principes contagieux des Chasi-
» dim : en les combattant de cette manière, on
» pouvait espérer de ramener au bercail d'Is-
» raël les brebis fugitives ; malheureusement ces
» espérances ont été déçues. En rendant justice
» aux talens et à la droiture des auteurs, on
» regrette que la plupart ayant leur demeure
» hors de la contrée ravagée par la secte, ils
» ne l'aient connue que sur la relation d'autrui.

» Quand j'étais rabbin à Moholyw, j'ai été à
» portée de voir autour de moi sa marche et
» ses progrès ; ce qui m'obligeait à faire des
» efforts pour en préserver la communauté
» confiée à mes soins. Les Chasidim ayant cir-
» convenu par leurs ruses et entraîné dans
» leurs erreurs mon frère unique, jeune homme
» savant et jusqu'alors honnête, je lui écrivis
» plusieurs lettres pour lui dessiller les yeux
» par le contraste de son immoralité actuelle
» avec la conduite estimable qu'il avait tenue
» précédemment ; j'écrivis aussi au principal di-
» recteur de la secte, le fameux rabbin Salomon
» Witeyst, en lui prouvant ses erreurs par des
» argumens invincibles, avec menace de le
» combattre publiquement si je ne pouvais ra-
» mener mon frère. Mes lettres furent sans
» aucun succès, ainsi qu'un voyage que j'entre-
» pris dans les mêmes vues : mais ce voyage
» m'ayant fourni l'occasion de disputer avec ce
» directeur, je crus que notre colloque intéres-
» serait beaucoup de monde : en conséquence je
» le fis imprimer en hébreu à Varsovie, sous le
» titre de *Bituach*. Enhardi par l'accueil que
» reçut cette brochure, je publiai dans la même
» ville mon livre *Kiwroth Hataywa* : c'est une
» critique impartiale, mais sévère, des ouvrages
» composés par les Chasidim. Elle obtint l'ap-
» probation flatteuse des savans Talmudiste, soit
» nationaux, soit étrangers. Je vais donner un

» précis de ma conférence avec le rabbin Salo-
» mon Witeyst, qui, très-empressé de me voir,
» débuta en m'apostrophant d'un ton despo-
» tique.

» *Salomon Witeyst.* Qui vous a chargé de
» nous attaquer? Êtes-vous plus sage que tant
» d'autres qui ont échoué dans cette entreprise?
» Si vous aviez quelque chose à nous opposer,
» au moins ne fallait-il pas le divulguer : c'est
» discréditer notre nation déjà si humiliée.

» *Israël Loebel.* Il faut corriger ses frères
» errans. Je pourrais tourner la question contre
» vous; car vous devez savoir qu'il est défendu
» à tout individu ecclésiastique ou laïque de
» fonder et de soutenir une nouvelle secte. Il
» est dit dans l'Écriture-Sainte : *Les lois sont*
» *obligatoires pour vos descendans*. Jérémie dit :
» *Un homme a-t-il jamais changé son Dieu et*
» *sa foi?* Pourquoi, dès le commencement, avez-
» vous affecté une marche clandestine? Si vous
» n'aspirez qu'au titre de *Séparatistes*, vivez
» comme une partie assez considérable de notre
» nation, qui ne suit pas strictement le Talmud :
» du moins ceux-ci ne haïssent pas ceux qui
» rejètent leurs opinions, au lieu que vous
» abhorrez tout ce qui n'est pas de votre secte.
» Quant à ce que vous dites du mépris qui pèse
» sur notre nation, discutons cet article. Les
» Chrétiens ne se vengent plus de la mort du
» Christ sur les descendans des Juifs. Ils ne

» croient plus que les Juifs soient obligés de
» détester tous ceux qui ne sont pas de notre
» religion. Ils ne croient pas que notre religion
» soit contraire à la morale et à l'État. Espérons
» que désormais on respectera tous les droits
» de l'humanité.

» On reproche aux Juifs des filouteries; mais
» beaucoup de Chrétiens ne voient dans cette
» accusation qu'un prétexte inventé par la haine
» contre les Juifs. On n'a laissé à ceux-ci d'autre
» profession que le négoce, où la malversation
» est plus facilement remarquée que dans un autre
» état. On a extrêmement restreint cette faculté
» de commercer accordée aux Juifs, et on les
» accable d'impôts : mais il est connu qu'on
» trouve parmi eux des marchands très-honnêtes,
» comme il y a des marchands Chrétiens très-
» fripons. Le Chrétien ne hait donc pas le Juif
» comme tel; en dévoilant vos maximes con-
» traires à la morale et à l'État, je ne fais donc
» aucun tort à notre nation. Je crois même que
» nous devons nous soustraire au mépris, en
» révélant les crimes de nos co-religionnaires.

» *Sal. Witeyst*. Tout ce que vous alléguez
» est sans fondement; c'est une tentavive pour
» opprimer notre secte : mais vous tomberez
» dans la fosse que vous aviez crusée pour nous
» précipiter.

» *Israël Loebel.* J'abhorre les maximes de
» votre secte; car tous vos livres renferment

» des invitations au libertinage. Dans celui qui
» a pour titre : *Kesser Schemtow* ne lit-on pas
» que les péchés commis sous certaines con-
» ditions seront récompensés ? Des orgies sont
» dans votre système un moyen de salut : vous
» intimidez les simples par de fausses prophé-
» ties, vous défendez aux malades de recourir
» à la médecine ; et mettant à contribution la
» crédulité et l'infortune, vous arrachez de
» l'argent aux malheureux en leur persuadant
» que vous détournerez de leur tête la colère
» du ciel. Par vos fourberies et vos rapines
» vous avez fait périr des milliers d'hommes,
» causé des divorces, et jeté le trouble dans la
» société, etc., etc.

» Cette déclaration franche irrita d'autant plus
» mon adversaire qu'il vit que je connaissais les
» intrigues des directeurs, et dès lors il me jura
» une vengeance implacable.

» Encouragé par la bonté de la cause que je
» défendais, je partis vers la fin de 1797 pour
» visiter les contrées où la secte avait le plus
» d'adhérens, et démasquer ces hypocrites, qui
» usurpent la réputation de saints. J'emportai
» quatre cent cinquante exemplaires de mes
» deux ouvrages. Chemin faisant, j'eus la satis-
» faction de ramener dans la bonne voie, par
» mes sermons, quelques sectaires. Parvenu à
» Cracovie, je m'adressai à l'administration,
» dite de la Révision (*Revisions-amt*) pour faire

» examiner mes écrits et obtenir un certificat
» d'approbation, qu'elle m'accorda. Je pris alors
» la route de Lemberg, en continuant partout
» mes exhortations. Mais arrivé à Stsechow où
» la secte était puissante, on m'imputa le projet
» de vouloir *rendre malades* mes co-religion-
» naires; on me reprocha d'avoir introduit des
» livres du territoire Prussien dans un pays sou-
» mis à l'Autriche : en conséquence de cette
» dénonciation, on vint pendant la nuit m'en-
» lever mes ouvrages, dont j'obtins la restitu-
» tion en exhibant à la régence de la ville le
» certificat que j'avais obtenu à Cracovie.

« J'arrivai enfin à Lemberg en septembre
» 1798; et craignant de nouvelles avanies, je
» me bornai dans mes premiers sermons à traiter
» des sujets de morale sans faire mention de la
» secte. Mais bientôt, des cantons que j'avais
» parcourus, arrivèrent des émissaires qui,
» m'ayant signalé aux rabbins de Lemberg
» comme ennemi des Chasidim, on répéta contre
» moi les inculpations, on me déroba mon cer-
» tificat d'approbation que le gouverneur de la
» ville me fit rendre; je retournai à Cracovie,
» où l'on me montra un décret de la chancelle-
» rie de Gallicie, séante à Vienne, qui ordon-
» nait la saisie de mes livres jusqu'à nouvel
» ordre, attendu que des membres de la secte
» des *Juifs pieux* (*die fromen juden*), avaient
» fait des remontrances contre ces livres.

» Je sentis alors la nécessité d'un voyage à » Vienne, en janvier 1799 ; j'y présentai une » pétition à l'Empereur, avec un exemplaire de » mes brochures, en le suppliant de les faire tra- » duire par des rabbins de la Moravie et de la » Hongrie. Le fruit de ma démarche fut l'inter- » diction aux Chasidim de toute assemblée pu- » blique, sous des peines sévères, dans la Po- » logne Autrichienne et dans la Pologne Russe.

» Plusieurs chefs de la secte prirent alors le » parti d'émigrer; ils se sont établis dans une » autre partie de la Pologne, surtout à Grod- » zisk, à Bielsk et à Strikow ».

Ici se termine le récit d'Israël Lœbel. Il promet de publier les détails ultérieurs qu'il aura recueillis concernant les Chasidim, qui serait la secte la plus abominable, si tous les faits énoncés contre eux étaient vrais. Plusieurs sont combattus par un Juif Polonais très-instruit et désintéressé sur l'objet dont il s'agit : par exemple, il nie que chez les Chasidim on interdise aux malades de consulter des médecins, de prendre des drogues; il cite même un des riches partisans de la secte qui, appelant tous les secours de l'art pour guérir sa fille, dépensa plus de cinq mille ducats. Quelques-uns des crimes imputés aux Chasidim sont tels, que leur énormité même appelle le *scepticisme :* et peut-on juger une cause de ce genre sur l'audition exclusive d'un seul avocat ?

JUIFS TALMUDISTES

OU

RABBANITES, (SMOUSE-JEWS).

Nombre présumé des Juifs existans sur la terre ; leur état actuel dans diverses contrées, l'Angleterre, la Hollande, etc., etc.

LA dispersion des Juifs est un événement unique dans l'histoire des hommes. De grands peuples ont été engloutis par de grandes révolutions. Seulement les restes de quelques-uns forment encore aujourd'hui des classes isolées, mais peu nombreuses, et répandues dans leur ancienne patrie ou dans quelques coins de la terre ; au lieu que le souffle de la colère divine a dispersé sur l'étendue du globe les enfans de Jaçob. La sotte crédulité a parlé d'un Juif errant ; ils le sont tous. Vaincus par les Assyriens, les Perses, les Mèdes, les Grecs et les Romains, ces nations puissantes disparaissent, et le Juif, dont elles ont brisé le sceptre, survit avec ses lois aux débris de son royaume et à la destruction de ses vainqueurs.

Dépositaires des premières archives du monde, et des oracles qu'il a méconnus, il va, la Bible

en main, vérifier les prédictions de ce livre, et rendre témoignage à la vérité d'une religion qu'il abhorre; sans cesse il a les yeux tournés vers Jérusalem, ne désirant qu'elle pour patrie, et obtenant à peine la faculté précaire d'habiter cette ville, possédée successivement par les Païens, les Chrétiens et les Turcs. Le sang de Jésus-Christ est retombé sur les Juifs comme ils l'ont désiré; depuis la journée sanglante du Calvaire, ils sont en spectacle à toute la terre, qu'ils parcourent, demandant un Messie qu'ils ont cherché jusque dans Cromwel (1). Voilà dix-huit siècles que portant en tous lieux leurs larmes et leur désespoir, ils se débattent, se soutiennent à travers les persécutions et le carnage: toutes les nations se sont vainement réunies pour anéantir un peuple qui existe chez toutes les nations, sans ressembler à aucune, sans s'identifier avec aucune: si les tribus sont confondues, la race ne l'est pas; et dans tant de contrées, différentes par les religions, les idiômes et les usages, la race d'Abraham subsiste sans mélange, malgré les persécutions et le mépris, qui auraient dû la porter à se confondre: en un mot les Juifs, étrangers, chassés, persécutés partout, existent partout. Tel serait un arbre qui n'aurait plus

(1) *Vie de Cromwel*, par Grég. Leti. On y trouve la députation des Juifs au Protecteur, qui, loin d'accepter la qualité de *Messie*, s'irrita contre eux.

de tige, et dont les rameaux épars continueraient de végéter avec force. S'ils eussent été tous convertis par Jésus-Christ, dit Pascal, nous n'aurions plus que des témoins suspects ; et s'ils avaient été exterminés, nous n'en aurions point du tout (1).

Plus avilies et plus dépravées à mesure qu'elles avancent dans le cours des siècles, les nations Européennes perdent le droit de reprocher aux Juifs l'immoralité, et surtout l'usure. La comparaison entre elles et eux, serait, sur plusieurs points, à l'avantage de ces derniers, dont chacun pourrait dire aux Chrétiens, comme Jésus-Christ aux Pharisiens : « Que celui d'entre » vous qui est sans péché, jette la première » pierre ».

Si les Hébreux sont une race dégénérée, c'est l'ouvrage et le crime de nos ancêtres, dont les descendans seront complices tant que les Juifs auront des droits politiques et civils à réclamer. Depuis Vespasien leur histoire n'offre guère que des scènes de douleur. Fugitifs et proscrits dans les diverses contrées de l'Univers, où ils se traînaient en mendiant des asiles, les Juifs furent en proie à d'innombrables calamités, et leur existence fut presque toujours une longue agonie, excepté sous la domination des Papes ; c'est

(1) Voyez ses *pensées*, art. XVI.

un témoignage que Basnage même, quoique Protestant, est forcé de rendre. On accuse le clergé d'être persécuteur; cela est si facile à dire, et tant de gens sont si aises de le répéter! Cependant quand les Juifs étaient tourmentés par une politique rapace, par une populace effrénée, ils se réfugiaient toujours sous les ailes des Pasteurs, et surtout des Pontifes Romains qui combattaient leurs erreurs et défendaient leurs personnes. Le zèle éclairé des successeurs de Pierre protégea toujours les restes d'Israël. On admire le courage dont s'arma saint Grégoire-le-Grand contre leurs oppresseurs. On lit avec transport une épître d'Alexandre II aux évêques de France qui avaient condamné les violences exercées contre les Juifs; ce monument honore à jamais la mémoire du Pontife Romain et des prélats Français. Saint-Hilaire d'Arles était tellement chéri des Juifs qu'à ses obsèques ils mêlèrent leurs larmes à celles des Chrétiens, et chantèrent des prières hébraïques. Saint Bernard, qui avait prêché la croisade, écrivit partout contre la fureur des croisés qui massacraient les Juifs. Tandis que l'Europe les égorgeait au quatorzième siècle, Avignon devint leur sauve-garde; et Clément VI, leur consolateur et leur père, n'oublia rien pour désarmer les persécuteurs, et adoucir le sort des persécutés.

Jamais peuple ne fut plus attaché à l'agriculture que les Juifs en Palestine; on ne les vit

commercer que momentanément lorsque Salomon envoya des vaisseaux d'Asiongaber à Ophir; depuis sa dispersion, jamais peuple ne fût plus éloigné de l'agriculture, parce qu'on lui avait interdit partout la faculté d'acquérir des terres, de les cultiver et d'exercer les arts et métiers. Le commerce était donc la seule route qui lui fût ouverte, surtout le commerce de détail, qui est accessible à tous, et qui, n'offrant que des gains précaires et modiques, produit souvent des inclinations rapaces. Mais les richesses acquises par cette voie, éveillaient aussitôt la cupidité des ennemis des Juifs. Ils étaient pillés, ensuite chassés, ou pendus, ou brûlés; et, pour surcroît de malheur, on prétendait justifier ces forfaits en calomniant les victimes. L'horreur de la tyrannie leur suggéra, au rapport de Villani, l'invention des lettres-de-change et des assurances : ils éludèrent souvent les violences par cette facilité de transporter leurs fortunes dans des porte-feuilles; par ces biens presque invisibles, qu'on peut envoyer partout, dit un écrivain, et qui ne laissent pas de traces. Voilà comment les Juifs, concurremment avec les Arméniens, sont devenus les courtiers du globe.

L'espèce humaine est une et homogène. Le caractère des Juifs est en partie le produit de leur éducation; semblables en cela aux Nègres, aux Parias, aux Cyganis, en un mot, à tous les hommes. Censeurs impitoyables sur lesquels se

sont accumulés tous les avantages sociaux, si vous étiez nés dans ces tribus dégradées, parce qu'elles sont opprimées, on vous eût vu adorer des Fétiches, dire la bonne aventure, ou exercer d'une manière peu honorable un commerce très-peu lucratif.

Et vous, pères de familles honnêtes, qui en qualité de Chrétiens, avez pu aspirer à toutes les distinctions, à tous les moyens de fortune, choisir parmi les arts mécaniques et les arts improprement appelés *libéraux*, ceux qui étaient les plus analogues à votre inclination; que seriez-vous, si, condamnés à l'exhérédation politique par des lois tortionnaires, ou par l'opinion souvent plus forte que les lois; si repoussés de tous les postes honorifiques et de tous les ateliers, vous n'eussiez trouvé de moyens d'existence pour vous et vos enfans que dans un négoce subalterne, et dont les profits seraient encore diminués par la multiplicité des concurrens? Bénissez la Providence qui vous a soustraits à des tentations où peut-être votre probité eût fait naufrage.

Au lieu d'être si exigeans envers des hommes qu'on a presque forcés à devenir vicieux, n'a-t-on pas lieu de s'étonner qu'on trouve encore chez les Juifs tant d'individus qui, écartant par leur courage tous les obstacles que la persécution et l'opinion leur opposaient, ont acquis des vertus et des lumières? Freind assure, dans

son *Histoire de la Médecine*, que dans le moyen âge ils furent les *princes de cette science*, toujours et en tout pays cultivée chez eux; actuellement dans la seule ville de Berlin, ils ont douze médecins approuvés. C'est aux Juifs de Tolède qu'on doit les *Tables Alphonsines*, rédigées au treizième siècle, le plus beau monument de l'astronomie, dans des tems ténébreux. Consultez les dictionnaires de *Bartolocci*, *Imbonati*, *Rossi*, et voyez cette foule d'hommes distingués qui, parmi les Hébreux, se présentent avec éclat à la postérité; *Maimonides*, *Kimki*, *Jarchi*, *Aben-Esra*, *Juda-Levi*, *Elie le lévite*, le républicain *Abarbanel*, *Zacutus*, *Orobio*, *Menasseh-Ben Israël*, etc.

Sans doute il en est qui se déshonorent par un trafic usuraire; mais les Chrétiens sont-ils tous à l'abri de ce reproche? Parmi les dénonciateurs des Juifs, on en trouverait peut-être qui, en provoquant contre eux des mesures répressives, ont voulu s'assurer le monopole de l'usure; ils rappellent l'anecdote de cet avare qui applaudissait au discours pathétique d'un prédicateur contre les usuriers, dans l'espérance que ceux-ci se convertissant, il aurait, par le fait, le privilége exclusif des gains illicites.

Des Juifs sont usuriers, presque tous ont un caractère méticuleux, défiant; c'est l'effet inévitable de l'oppression qui long-tems pesa sur eux. Il en est de même des Nègres esclaves; une bonne

éducation, de bonnes lois, un régime libre et surtout des principes de religion en feraient des hommes tels que peut-être les maîtres ne seraient pas dignes de les servir. Vous, autour de qui se sont réunies les lumières du Christianisme, deviez-vous leur montrer l'exemple des excès qu'ils ont imités? Ce sont leurs hideux modèles dont il faut gémir et rougir.

Mais revenons aux Juifs; ils sont ce que nous serions, ce que seront tous les hommes placés dans les mêmes circonstances. Les torts dont vous les chargez sont votre ouvrage; et plus vous en dites de mal, plus vous inculpez les Chrétiens.

On pourrait encore, à juste titre, leur reprocher un caractère flagorneur. La plupart d'entre eux ne sentent pas à quelle hauteur doit être placée la dignité de l'homme, mais ce serait leur faire un crime d'être Italiens ou Français; il importe pour eux et pour nous que la loi les assimile à tous les membres de la cité; mais assimilés ou non, ils partageront les funestes résultats de l'éducation usitée dans notre continent, où l'on fait tout pour la culture du corps et de l'esprit, et si peu pour celle du cœur. En substituant ainsi l'accessoire au principal, les talens, qui devraient toujours être dirigés au soutient de la vertu, deviennent une arme contre elle; de là cette prétendue civilisation qui est en grande partie composée de bassesse, de corruption, de barbarie; par-là sont avilis et devenus vils ces grands

troupeaux Européens qu'on appelle *Nations* : les Français et les Italiens sont, je pense, les plus gangrénés par cette putréfaction morale.

Les articles précédens ont fait connaître les Juifs Caraïtes, Anani, Samaritains, Zabathaïtes et Chasidim. Ces deux dernières sectes sont issues des Talmudistes ou Rabbanites, lesquels étant incomparablement plus nombreux, forment à proprement parler la masse de la population Juive. Ces dénominations leur ont été données à cause de leur respect pour les décisions des rabbins et pour le Talmud, immense fatras où quelques idées saines sont perdues dans la fange. A peine en croit-on ses yeux quand on lit Benjamin de Tudèle et Joseph Bengorion qui sont cependant les Tite-Live et les Tacite de la synagogue. Joseph Bengorion raconte sérieusement qu'Alexandre étant en Asie, y trouva des arbres qui sortaient de terre au lever du soleil et y rentraient ensuite ; des coqs qui vomissaient du feu ; des oiseaux qui parlaient grec ; et des hommes sans tête. Abarbanel même, un des plus doctes rabbins, assure que tous les Juifs devant ressusciter en Palestine, les corps de ceux qui n'y meurent pas y rouleront par des canaux souterrains que l'Éternel a creusés.

Divers auteurs ont extrait du Talmud des choses si absurdes, que pour les inventer il a fallu franchir même les bornes de la folie la plus exaltée. Un membre du grand Sanhédrin de Paris,

indigné de la confiance que conservent encore plusieurs de ses co-religionnaires pour cet ouvrage, chargea un autre Juif instruit d'y colliger tout ce qui est marqué au coin de la sottise, mais celui-ci pense qu'alors il faudrait transcrire en grande partie les 24 vol. *in-folio* dont il se compose. Le résultat de son travail manuscrit est que le Talmud, écrit en patois Babylonien, sans goût, sans méthode, sans justesse, tronque tous les textes de l'Écriture-Sainte, les interprète absurdement; qu'il est tissu de contes puérils, de préceptes obscurs, d'obscénités très-intelligibles, même de blasphêmes, et ne mérite que le mépris. Il suffit de rappeler que, selon le Talmud, Dieu a frisé Eve et rasé Sanhelib : il répète les leçons des rabbins; il joue trois heures par jour avec le Leviathan, etc., etc. Ceux qui auront la curiosité d'en voir plus, pourront la satisfaire en consultant l'ouvrage indiqué dans la note ci-dessous (1).

Le Talmud, né en Asie, conserve encore du crédit parmi les Juifs de Pologne; c'est leur encyclopedie : mais ailleurs ce crédit décline prodigieusement; et si quelqu'un s'extasie encore à l'aspect des 3047 pages dont est composé l'ou-

(1) Voyez *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, par M. Grégoire, etc., *in-8°*, Metz, 1789, Ch. XXV; et surtout les notes de ce chapitre, page 23 et suiv.

vrage, la plupart réduisent à sa juste valeur cette collection qui rappelle ce qu'Horace a dit de quelques perles égarées dans le fumier d'Ennius.

Depuis long-tems les Juifs n'étaient pas également esclaves des décisions Talmudiques et Rabbiniques. Elles eurent toujours moins d'empire sur ceux d'Espagne et de Portugal, qui d'ailleurs ayant la prétention d'être de la tribu de Juda, affectaient un air de supériorité sur les Allemands et les Polonais; ceux-ci, plus asservis aux rabbins, abhorraient les Portugais, réputés hétérodoxes. Dans le siècle dernier une Juive Prussienne ayant épousé un médecin Juif Portugais, les parens de cette femme en portèrent le deuil comme d'une personne décédée. Les choses sont bien changées à cet égard : dans le Sanhédrin de Paris ils ont trouvé leurs opinions à peu près à l'unisson; les solennités religieuses ont réuni dans les mêmes synagogues les Portugais et les Allemands. Ainsi s'évanouissent les disputes entre l'école de Schamaï, qui était celle des Portugais; et l'école de Hillel, plus suivie par les Allemands : ou plutôt, la première, moins surchargée de rits, a conquis la prépondérance.

Le mot *Smouse* est, en Hollande, un sobriquet de mépris que la méchanceté applique quelquefois aux Juifs. Edward-Long, auteur d'une *Histoire de la Jamaïque*, parle d'une secte de Juifs nommée *Smouse-Jews*, qui dans cette île ont une synagogue, où ils hurlent, dit-il, de

manière à troubler tout le voisinage (1). La tradition porte que leurs ancêtres ont été poursuivis par les inquisitions Espagnoles et Portugaises. Les autres Juifs les regardent comme hérétiques, parce qu'ils se sont relâchés sur les observances légales; que plusieurs s'étant mariés avec des Chrétiennes, ont souillé le pur sang d'Israël par cette alliance avec les Gentils : d'ailleurs ces *Smouse-Jews* mangent du porc. L'historien, pour les justifier, assure qu'à la Jamaïque cette viande est si délicate que si Moïse en eût goûté, il n'en eût point interdit l'usage (2).

Ces détails conduisent à croire que les *Smouse-Jews* de la Jamaïque ne sont autre chose que des Juifs Espagnols et Portugais, et ne constituent pas une secte à part. On peut dire la même chose de ces *Jews-Quakers* ou *Quakers Juifs* dont parle Will. Hamilton Reid, qui à la fin du dernier siècle formèrent à Londres des associations bizarres, ayant, dit-il, une barbe pour deux; car les uns rasaient la lèvre supérieure, les autres l'inférieure (3).

On a demandé souvent quel est le nombre

---

(1) Voyez *The History of Jamaica* (by Edward Long 3 v. *in*-4°. Lond. 1774, T. II, p. 296.

(2) *Ibid.*

(3) Voyez *The Rise and Dissolution of the Infidel Societies in this Metropolis*, by Wilh. Hamilton Reid, *in*-8°. London, 1800, page 19.

présumé de Juifs épars sur le globe : pour rassembler des probabilités sur cet objet, ne consultez pas leurs écrivains, surtout Benjamin de Tudèle et Orobio ; ils ont toujours grossi le nombre de leurs frères, pour se donner le relief d'une nation florissante jusque dans sa dispersion. C'est sans doute par ce motif que Siméon Luzzati, rabbin de Venise dans le dix-septième siècle, portait à plusieurs millions les Juifs de l'empire Turc (1). Un auteur chrétien, Schadt, dans ses *Memorabilia Judaïca*, en comptait aussi plusieurs millions dans les seuls pays de Barbarie et Mauritanie. Le rabbin Menasseh-Ben-Israël, mettant la réalité à la place de ses désirs, trouvait une immensité de Juifs dans l'Amérique Espagnole, qui alors n'en avait pas un seul (2).

Des auteurs chrétiens ont erré sur le même article. Wallace établit solidement que les calculs de population sont presque tous exagérés ; et lui-même exagère celui des Juifs, qu'il croit aussi nombreux que lors de leur existence en Palestine, où, selon lui, ils étaient au nombre de sept millions (3). Michaelis dit qu'en Allemagne l'opinion commune est d'admettre cinq mil-

(1) *Discorso circa il stato degli hebrei*, C. XIII.

(2) Voyez *Esperanca de Israël*, etc., par Menasseh-Ben-Israël, *in*-12. Amsterd.

(3) Voyez *Essai sur la différence du nombre des hommes*, par Wallace, *in*-8°. Londres, 1754.

lions de Juifs existans sur le globe; Basnage les réduisait à trois millions (1) : c'est l'avis du géographe Morse. Dans un ouvrage imprimé il y a vingt ans, j'ai exposé les probabilités pour augmenter ce nombre de moitié; ce qui donnerait quatre millions cinq cent mille (2).

Quel contingent l'Europe y fournit-elle? Mirabeau lui en donne un million quarante-huit mille (3), et ce calcul n'est pas exagéré; la Pologne seule en a sept cent mille.

En 1785 fut imprimée à Livourne une description de cette Jérusalem vers laquelle ils dirigent leurs vœux. On voit qu'ils y avaient, et sans doute ils y ont encore, quatre synagogues et neuf *hesquirot* ou cloîtres dans lesquels on étudie la Loi, le Talmud, et l'on prie pour les enfans de la captivité. Des Juifs de cette ville parcourent de tems en tems les diverses contrées de l'Europe pour recueillir des aumônes et grossir celles que leur portent leurs frères qui vont visiter le berceau de leurs ancêtres. La piété y conduit aussi les Chrétiens, qui vont au tombeau de Jésus-Christ. Les Juifs versés dans les langues leur servent d'interprètes.

On sait que les enfans d'Abraham disséminés

---

(1) *Histoire des Juifs*, par Basnage, Livre IX, ch. 38.

(2) *Essai sur la Régénération*, etc., chap. VIII.

(3) Voyez *sur Moses Mendelsohn, sur la Réforme des Juifs*, par Mirabeau, *in*-8°.

en Asie ont pénétré très-anciennement à la Chine.

Diverses contrées de l'Afrique en contiennent un grand nombre; l'Égypte, l'Éthiopie, la Barbarie et surtout les royaumes de Maroc et de Fez. Dans la capitale de ce dernier ils ont une fameuse Université.

Le stupide Musulman n'ose hasarder envers les Chrétiens autant d'avanies qu'envers les Juifs, mais à ses yeux tous sont des *chiens* : il est habitué à traiter les Hébreux comme les Spartiates traitaient les Ilotes. On raconte qu'un Musulman débarquant à Alger, se fit porter à la maison où il devait loger sur les épaules d'un Juif qu'il rencontra. L'Europe a frémi du massacre commis sur des Juifs en cette ville, il y a trois ou quatre ans.

La distinction injurieuse d'*anciens* et de *nouveaux Chrétiens* en Espagne et en Portugal, condamnée par la charité évangélique et abolie par les lois civiles, mais maintenue par le préjugé, fait croire à bien des gens que ces deux contrées sont encore remplies de familles qui judaïsent en secret. Un Juif d'Allemagne assure que tous les ans, à Dantzick, on fabrique des pains azymes qu'on envoie six mois à l'avance à Lisbonne. Cependant des Portugais et des Espagnols très-instruits de l'état de leur pays, nient toutes ces assertions. En Espagne, peut-être ne trouverait-on que le Juif converti Heydeck, né hors du pays, professeur de langues orientales,

et auteur d'un grand ouvrage en faveur de la Religion Chrétienne (1); il est employé, dit-on, à la bibliothèque de Saint-Isidore.

Aimer tous nos semblables, leur faire du bien, est un devoir sacré prescrit par l'Évangile; y manquer, c'est oublier qu'on est Chrétien. Telle est la règle sur laquelle il faut juger la fureur qui a si souvent et si long-tems persécuté les Juifs.

Cumberland, qui a publié un recueil d'anecdotes sur les peintres Espagnols, raconte que Cano, mort en 1676, haïssait les Juifs à tel point que si l'un d'eux avait touché son habit, il le jetait et défendait à son domestique de le porter. Etant à la mort, Cano ne voulut pas recevoir les sacremens de la main d'un prêtre, parce qu'il avait donné ses soins aux Juifs convertis; ce même Cano, dans ses derniers momens, refusa de prendre en main un crucifix qu'on lui présentait, parce que, sous le rapport de l'art, il était d'une mauvaise structure (2). Assurément, soit comme artiste, soit comme chrétien, voilà de singulières dispositions pour aller à l'éternité.

Cette animosité contre les Juifs est sinon

---

(1) Voyez *Defensa de la Religion Christiana*, par don Juan Joseph Heydeck, etc., deuxième édition, 4 vol. *in*-4°. Madrid, 1797—98.

(2) Voyez Cumberland, Tome II, page 85.

éteinte, du moins grandement amortie ; en Espagne comme ailleurs, la viande de porc y sert d'aliment ; mais on revient de l'affectation puérile qui en exagérait l'usage pour prouver qu'on n'était pas *Maranne* ou *nouveau Chretien*.

Grosley, auteur de l'ouvrage intitulé *Londres*, dit que depuis 1720 à 1740 plus de 20,000 Juifs ont passé d'Espagne et de Portugal en Angleterre (1). Il faut retrancher deux zéros, peut-être trois. Les Juifs d'Angleterre descendent presque tous de familles établies dans l'île antérieurement à cette époque ; et si Colquhn porte à vingt six mille leur nombre total, dont vingt mille à Londres avec six synagogues (2), d'autres écrivains réduisent cette totalité à dix ou douze mille. En 1752 le parlement les avait naturalisés et mis au niveau des autres citoyens. Peu de tems après, ce bill fut révoqué à cause des clameurs d'une populace qui insulta Tucker, defenseur de ce bill, et brûla son effigie à Bristol (3). On est affligé de trouver Hanway parmi les pamphlétaires qui écrivirent contre cette naturalisation ; c'est une tache ineffaçable dans la

---

(1) Voyez Grosley, Tome II, page 280.

(2) Voyez *A Treatise on the Police of the Métropolis*, etc.

(3) Voyez *les Public Characters*, 1798-9. Article *Tucker*.

vie de cet homme, si estimable sous d'autres rapports.

D'Angleterre passèrent dans les établissemens coloniaux quelques familles Juives. Telle est l'origine de celles qu'on trouve dans les Antilles et dans les Etats-Unis (1), où ils ont des synagogues à New-York, New-Port, Philadelphie, Savannah et Charles-Town. Dans cette dernière ville ils sont dans l'habitude de placer un petit sac rempli de terre sous la tête de leurs frères décédés, et de leur saupoudrer les yeux avec un peu de terre apportée, dit-on, de Jérusalem, en mémoire de la Ville-Sainte et de l'espérance qu'ils conservent de la revoir (2).

La colonie de Surinam a aussi des Juifs venus d'Hollande.

Soixante mille Juifs Portugais et Allemands sont disséminés en Hollande : Amsterdam en contient environ les deux tiers. La tolérance qu'y trouvèrent leurs ancêtres était un bien-être comparativement aux cruautés que d'autres contrées exerçaient contre eux ; mais en Hollande comme ailleurs on leur avait fermé la porte des emplois honorables et lucratifs, on leur avait interdit l'exercice des arts et métiers.

---

(1) Voyez le *Voyage dans les Colonies du milieu de l'Amérique Septentrionale*, par Burnaby, *in*-8°. Lausanne, 1778.

(2) Voyez Morse, Tome I, page 89.

Pour comble de malheur, les bourguemestres d'Amsterdam leur imposèrent un réglement ecclésiastique qui devait éloigner leur civilisation, étouffer l'émulation et les lumières en les asservissant aux *Parnassim* ou syndics : en vertu de ce réglement les *Parnassim*, devenus maîtres absolus de leurs co-religionnaires, pouvaient les excommunier, exercer sur eux une inquisition domestique, et lancer des anathêmes pour l'omission des moindres rites, même dans l'intérieur de leurs ménages. Une amende de mille florins menaçait celui qui oserait se plaindre des procédés des syndics; la peine de fustigation sur l'échafaud fut prononcée contre quiconque acheterait de la viande d'une boucherie autre que celle de la communauté. Il fut défendu au séducteur d'une fille devenue mère de l'épouser sous peine d'excommunication, etc. On serait tenté de révoquer en doute l'existence d'une législation si monstrueuse, si elle n'était consignée dans le recueil des lois municipales d'Amsterdam.

Les *Parnassim*, revêtus d'un simulacre de magistrature, usèrent largement de l'empire que ce réglement leur conférait; la plupart trop riches pour s'attendrir sur l'état déplorable de tant Juifs qui végétaient dans la misère, trop ignorans pour concevoir l'avantage d'une éducation cultivée, les *Parnassim*, réunissant l'opulence de Crésus aux talens de Midas, furent

presque toujours ennemis de l'instruction et des réformes salutaires.

Cependant, en dépit de leurs efforts, les lumières avaient depuis long-tems fait des progrès chez les Juifs Bataves. L'éducation de leurs enfans fut plus soignée; ils commencèrent à fréquenter les sociétés de Chrétiens, à se conformer à leurs usages. Ils y furent encouragés spécialement à deux époques, l'indépendance de l'Amérique et la révolution française, qui étendaient les principes d'égalité civile à tous les cultes; par-là s'explique l'attachement invariable que manifestèrent pour notre cause les Israélites éclairés de la Hollande. Lors de l'entrée de nos troupes dans ce pays, ceux d'Amsterdam se réunirent, concertèrent et présentèrent au Gouvernement un plan de réforme qui assurait à leurs co-religionnaires la jouissance de tous les avantages sociaux; mais difficilement se ferait-on une idée des obstacles qu'il fallut vaincre. Ils eurent à lutter contre l'acharnement d'une classe de Chrétiens (fort mauvais Chrétiens) qui, habitués à outrager les Juifs, repoussaient leurs justes réclamations; contre la stupide obstination de ces tyranneaux nommés *Parnassim*, qui craignaient de voir échapper de leurs mains le sceptre de fer dont ils frappaient les pauvres Hébreux. Ces syndics intriguèrent pour faire échouer la demande. Ils eurent l'effronterie d'assurer que la loi Mosaïque défend de porter

les armes, de s'immiscer avec les Chrétiens dans l'observance des devoirs civiques; en un mot, ils étalèrent des absurdités diamétralement opposées aux décisions que le grand Sanhédrin a sanctionnées.

Les discussions de la convention nationale Batave, en août 1796, attestent ces faits notoires. Mais les Juifs instruits, soutenus par des hommes de bien, par l'ambassadeur français Noël, virent enfin triompher la raison; l'autorité suprême décréta le droit de cité pour les Juifs. Quatre ou cinq furent admis dans les fonctions judiciaires, municipales et législatives; tous, un seul excepté, sont devenus membres de la synagogue scissionnaire dont on va parler, et qui est presque entièrement composée d'Allemands. Dès-lors le réglement vexatoire dont il a été question étant anéanti, ils sollicitèrent la rédaction d'un autre qui serait avoué par le bon sens et adapté aux circonstances; mais ayant été repoussés par leurs syndics, à la fin de 1796, ils prirent courageusement le parti d'effectuer leur séparation, en érigeant la nouvelle communauté nommée *Adath Jesurum*. Les syndics en fureur défendirent de s'allier par le mariage aux scissionnaires, les mirent pour ainsi dire hors de la loi; et sans l'assistance de la bourgeoisie armée, ceux-ci eussent été peut-être massacrés.

Croirait-on que les syndics eurent l'audace

d'entamer avec l'argent destiné aux pauvres, vingt-trois procès injustes et ruineux contre vingt-trois membres de la nouvelle communauté, pour les faire condamner chacun à l'amende de mille florins en vertu d'un article du réglement cité précédemment, et aboli par le souverain ? Les défendeurs, sûrs que l'issue du procès leur serait favorable, attendaient avec impatience la décision : ils insistaient vivement pour que le tribunal prononçât, quand par un trait d'iniquité les syndics obtinrent un sursis qui s'est prolongé ; et les actionnés ont été réduits à payer des sommes considérables pour les frais. Dans le cours de cette affaire, on aperçoit la justice couverte de son bandeau, mais on y cherche en vain sa balance. Il y eut même un décret qui ordonnait à la nouvelle communauté de se réunir, sous des conditions vagues et insignifiantes ; mais il fut rapporté, graces à l'inflexible persévérance de cette communauté, qui est organisée d'une manière plus conforme à la saine raison.

Elle a écarté de sa liturgie des prières qui contenaient des imprécations contre les autres cultes.

En général, chez les Juifs, les inhumations sont précipitées dans les vingt-quatre heures, quelquefois même douze heures après le décès. Cet abus, qu'une police sage doit proscrire, n'a pas lieu dans la nouvelle communauté, qui

défend l'inhumation avant quarante-huit heures, à moins qu'il n'y ait des raisons d'urgence attestées par la visite de l'un des médecins qu'elle a nommés pour constater la certitude de la mort.

Les femmes Israélites étant périodiquement soumises à des purifications légales, les *Parnassim* en avaient fait l'objet d'une spéculation financière : sous peine d'une forte amende, ils avaient défendu aux femmes d'aller à d'autres bains que ceux de la communauté. Il n'y a pas long-tems que les maris étaient encore obligés d'attester par serment que ces bains étaient exclusivement fréquentés par leurs épouses. Or, il n'y en a que deux dans une ville où la population juive s'élève à quarante mille individus ; il en résulte que la même eau, recevant les personnes atteintes de maladies et les personnes saines, compromet la santé de celles-ci. Ce trait rappelle la question d'un ancien Grec en voyant un bain sale : *Quand on s'est lavé-là, où se lave-t-on?* Les mesures prises dans la nouvelle communauté pour remédier à cet inconvénient, concilient les égards dûs à la pudeur, à la propreté, à la santé.

Il est fâcheux que cette communauté n'ait jamais trouvé un appui efficace auprès des gouvernans intermédiaires de la Hollande : on doit en excepter néanmoins le grand pensionnaire Schimmelpennink. Mais en général les sectateurs de la religion ci-devant dominante de droit, et

qui l'est encore par le fait, avaient écarté des places autant qu'il était possible les Catholiques et les Juifs, auxquels on ravissait une partie des avantages, en ne leur laissant guère que les charges; car ils ne furent jamais oubliés dans les contributions.

Il semble qu'on ait tenté par tous les moyens de rendre les Juifs méprisables, afin d'avoir droit de les mépriser. Dans les tribunaux de Hollande on continuait d'exiger d'eux un serment différent de celui des autres citoyens. Un Juif demandait-il un passeport, on exigeait l'attestation préalable des *Parnassim*. Amsterdam et la Haye ont vu se former des sociétés philantropiques qui ont spécialement pour but de faciliter aux enfans Juifs l'apprentissage des arts et métiers. Croirait-on qu'à peine quelques Chrétiens d'Amsterdam ont consenti à leur ouvrir leurs ateliers? Presque tous leur ont été fermés à la Haye. D'après cela est-il surprenant que dans cette ville, sur trois cents familles Israélites, quatre ou cinq individus seulement soient artisans? Un Juif d'Amsterdam qui nourrit une mère septuagénaire a éprouvé des chicanes multipliées avant d'obtenir une patente de serrurier.

Une société, dont les vues embrassent toute la Hollande et qui a publié des ouvrages intéressans sur diverses branches de l'instruction populaire, même un roman pour les servantes, et un recueil de chansons pour les matelots, prend

pour devise ces mots : *A l'utilité publique.* Et néanmoins, par le premier article de son réglement qui exclut les Juifs, elle semble démentir sa devise et faner les éloges qui d'ailleurs lui sont dûs.

La même censure s'applique à une autre société estimable sous tant de rapports ; celle *de Felix Meritis.* Elle a statué que les Chrétiens seuls y seraient admis ; par-là en est exclu Vanlann, Juif, physicien et mécanicien, inventeur de divers instrumens astronomiques, dont un nommé *Tellurium-Laniene* par le savant Van-Swinden, qui dans cette société même a lu trois Mémoires sur cette découverte.

L'exclusion frappe sur beaucoup d'autres ; car des savans Israélites dont peut s'honorer la Hollande, on formerait une académie ; tels sont : Belinfante, Desolla, Cappadoce et Asser fils (1). Cette liste serait encore incomplète en y ajoutant les médecins de la Haye, Heyman, Polak, Stein, professeur de botanique, qui a publié une dissertation *De Hydrope ;*

---

(1) La mort a enlevé Dav. Franco, traducteur en hébreu, de l'*Athalie de Racine,* et auteur d'un *Journal Littéraire,* en cinq volumes ; d'Acosta, qui avait présidé l'Assemblée Nationale ; Hartog-Ulmart, auteur d'un ouvrage en hollandais sur l'*Existence de Dieu,* et qui a traduit en hébreu la *Philosophie de Wolf ;* Aaron Buzaglo, bon marin, qui, revenant de Malaga avec une riche cargaison, périt corps et biens, etc., etc.

Pinto jeune, auteur d'un ouvrage : *De efficacitate principii oxigenitici in corpus animale*, etc.;

Heilbron, médecin d'Amsterdam, couronné six fois par la société des sciences de Rotterdam ;

Salomon, médecin à Leyde, auteur de divers écrits, qui n'a obtenu un emploi dans cette dernière ville que depuis son agrégation à la secte des Remontrans ;

David, médecin, qui est venu à ses propres frais à Paris, afin d'y recueillir toutes les lumières relatives à la vaccine, qu'il a introduite en Hollande. De deux sociétés formées, l'une à Amsterdam pour vacciner les Juifs, l'autre à Rotterdam pour vacciner les pauvres, la seconde a été établie à sa sollicitation ;

Almeida, capitaine d'un corsaire qui, en 1781, au combat naval du 5 août, sur le Doggersbank, se distingua contre les Anglais, et obtint la médaille d'honneur qu'on accordait alors aux hommes illustrés dans la défense de la patrie ;

Asser le père, l'un des premiers jurisconsultes dans ce qui concerne les lois maritimes et d'assurance ;

De Lemon et Bromet, dont les écrits et ceux du précédent ont puissamment contribué à la régénération des Juifs de Hollande.

Trois d'entre eux ont été représentans du peuple; les deux derniers qu'on vient de citer, et d'Acosta Athias, qui a présidé l'assemblée nationale. Le barreau d'Amsterdam a trois avocats Juifs;

Charles Asser fils, Mendez et Meyer. Ce dernier fut reçu à l'âge de seize ans. Élève du savant professeur Cras, connaissant presque toutes les langues de l'Europe, Meyer a publié en 1804, un Traité sur la question proposée par l'Académie de Berlin : « L'Appréciation morale d'une » action peut-elle entrer en considération quand » il s'agit d'établir et d'appliquer des lois pé- » nales (1) » ? L'ouvrage étant arrivé après l'époque de rigueur fixée pour la clôture du concours, l'Académie crut devoir en témoigner publiquement ses regrets. C'était dire équivalemment qu'elle lui aurait décerné la palme. Il a été couronné dernièrement par l'Académie de Nîmes pour un autre ouvrage.

Les détails qu'on vient de lire ne sont pas étrangers à mon sujet; plus ils sont honorables pour les Juifs de Hollande, plus ils sont flétrissans pour leurs persécuteurs. Ces détails étaient indispensables, afin d'expliquer, 1°. comment on a dérogé de fait à la loi constitutionnelle du 2 septembre 1796, qui, sous le point de vue

---

(1) *In*-8°. Amsterdam. Les amis de notre langue remarqueront avec plaisir la singularité qu'un Juif d'Amsterdam rédige en français un bon ouvrage pour concourir à l'Académie de Prusse. Je me rappelle qu'en 1804, j'assistai à une séance publique de cette Académie, dont toutes les lectures furent en français, à l'exception d'un mémoire du chimiste Klaprott.

civil, place au même niveau toutes les sociétés religieuses; 2°. comment une coalition sourde entre quelques Chrétiens et les *Parnassim* refoulant une masse d'Israélites dans la fange des préjugés, les empêchait de s'élancer vers ce qui est grand, utile et honnête. Toutes les synagogues renferment des hommes de mérite; mais l'ascendant despotique des *Parnassim* comprima le désir qu'elles manifestaient de députer au grand Sanhédrin : ils répondirent négativement sans consulter leur communauté, dont la plus saine partie protesta contre eux; ils redoublèrent d'efforts ponr empêcher la députation de la nouvelle communauté, la seule qui eût secoué le joug.

Heureusement elle trouva des protecteurs puissans; et le gouvernement de Hollande, qui, par un décret très-sage, manifesta sa volonté que les Juifs fussent traités comme les Chrétiens, autorisa d'une manière honorable le départ de trois députés de la communauté scissionnaire, Asser fils, avocat; de Lémon, ex-législateur et médecin; Littwak, mathématicien. Arrivés à Paris, où ils conquirent l'estime générale, au nom de leurs commettans, ils adhérèrent aux décisions du grand Sanhédrin.

On voit que les Juifs éclairés de la Hollande ont eu à lutter contre les efforts séparés ou concertés de Juifs ignorans et de mauvais Chrétiens. Les députés au Sanhédrin s'attendaient à éprouver

en rentrant en Hollande des tracasseries nouvelles de la part des syndics, dont le despotisme agonisant avait éclaté par de nouveaux excès. Mais ces députés avaient pour eux leur courage, l'intérêt de l'État et la justice de leur cause qui enfin a triomphé. Un réglement, rédigé par eux et adopté par le gouvernement, organise leur consistoire. Des institutions contraires à la saine raison ont été abolies, et des mesures ont été prises pour accélérer la diffusion des lumières parmi les enfans de Moïse. Plusieurs ont reçu des marques spéciales de considération publique. Le médecin Cappadoce a été nommé chevalier de l'ordre de l'*Union*; Meyer, membre de l'Institut; Asser père, l'un des rédacteurs du code de commerce; et son fils au ministère des cultes, chef de la division chargée des affaires de ses co-religionnaires.

Les Israélites Portugais sont restés séparés des Allemands, et conservent leurs usages rituels qui sont différens; mais le gouvernement a détruit les entraves que les institutions des Portugais opposaient à leurs mariages avec les Allemands.

Un décret accorde au consistoire un privilège sur une traduction de la Bible en hollandais dont on s'occupe, et qui sera exclusivement admise chez les instituteurs Juifs. Ils ne pourront, sous peine de destitution, enseigner que dans la langue nationale.

Un autre décret qui établit un corps militaire

composé d'Israélites n'a pas pour but de les séparer des autres citoyens, mais uniquement de faciliter à ceux qui sont attachés à leurs rites, le moyen de les observer. Il y a quelques mois que déjà on y comptait trois cents individus, tous Juifs, les officiers comme les soldats, et tous justifiant les espérances qu'on avait conçues de leur bonne conduite : actuellement le bataillon doit être complet.

Parmi les Juifs d'Italie convoqués au Sanhédrin se sont trouvés des hommes recommandables; cette contrée est depuis long-tems en possession d'en avoir. Elle cite deux poètes Juifs existans à Livourne; Fiorentini, qui brille dans le genre élégiaque, et Michel Bolaffi, qui a traduit de l'hébreu en vers italiens un ouvrage du rabbin Ghevirol sur les merveilles de la création (1). Précisément à la même époque Moline, Juif Français, âgé de seize ans, imprimait en vers une traduction française du même ouvrage.

Vers 1740, le gouvernement de Naples avait accordé aux Juifs les droits de l'homme et du citoyen. Leur joie fut passagère : peu de tems après fut révoquée une loi si honorable pour le législateur, si consolante pour les Hébreux.

L'Histoire des Juifs en Suisse, dont on a fait

---

(1) Voyez *Teodia o Sia Inno Filosofico a Dio*, etc. *Traduzione di Michele Bolaffi*, in-8°. Livorno, 1809.

un volume *in*-4°. (1), n'est guère que celle de leurs désastres dans cette contrée, d'où ils ont été chassés; on en trouve à peine quelques-uns dans le comté de Baden. L'usage dans ce pays fut jadis, lorsqu'un Juif méritait la hart, de le pendre par les pieds à côté d'un chien, qui est le symbole de la fidélité. Une gravure en bois dans la Chronique de Suisse, par Stumpf, représente ce genre de supplice, si flétrissant pour ceux qui l'ont imaginé. On dit qu'une loi très-récente défend aux Juifs de s'établir chez les Grisons, et d'y faire aucun commerce (2).

ÉTAT DES JUIFS

EN POLOGNE, EN RUSSIE, EN ALLEMAGNE, EN FRANCE, etc.

La ci-devant Pologne est le pays d'Europe qui contient le plus de Juifs. Ils sont artisans, marchands, cabaretiers. Il est rare devoir une auberge tenue par des Chrétiens.

Joseph II avait conseillé aux Juifs de la partie

---

(1) *J. G. Utrichs Sammlung Jüdischer Geschichten*, etc., *in*-4°. Basel, 1768.

(2) Voyez *Décade Philosophique*, an XII, 30 frimaire, page 575.

Polonaise réunie à sa domination de quitter leurs barbes; ils en furent tellement allarmés, qu'une députation envoyée par eux voyagea même un jour de fête judaïque pour venir supplier l'Empereur de ne pas toucher à leur menton. Celui-ci leur répondit : « Je vous avais engagé à couper » vos barbes; si vous ne voulez pas, ce sont » vos affaires ».

Joseph II trouva moins de résistance pour en faire des militaires; il en avait un assez grand nombre dans ses troupes. On imprima dans le tems la bénédiction donnée par le rabbin de Prague à vingt-cinq Juifs Bohémiens enrôlés comme soldats; il les exhorte à concilier autant qu'il sera possible les pratiques de leur religion avec leur service; il les gratifie chacun d'un cordon de soie nommé *zizim*, et d'une paire de *tephilim*, espèce de bande de cuir à laquelle est attaché un parchemin sur lequel est inscrit le Décalogue. Dans le cours de la guerre qui a fini par le partage de la malheureuse Pologne, une armée campée devant Prag, faubourg de Varsovie, avait jusqu'à six bataillons Juifs. Les feuilles publiques viennent d'annoncer qu'on a forcé tous les Juifs de quitter cette ville : ils pourront habiter le faubourg.

Les Juifs, autrefois exclus de la Russie, y sont actuellement nombreux par l'adjonction de plusieurs provinces Polonaises à cet empire. Ils ont été récemment émancipés par un décret aussi

juste que politique du gouvernement actuel. L'estimable Jacobssohn, Juif Westphalien, dont il sera question ci-après, a fait frapper une médaille pour consacrer le souvenir de cet événement.

Ses co-religionnaires ont obtenu à peu près les mêmes faveurs en Suède, et plus particulièrement encore en Dannemark, où des sociétés de bienfaisance les encouragent par des prix décernés à la science et à l'industrie. Munter est un des principaux promoteurs de cette bonne œuvre

Dans les Etats du roi de Prusse, à une époque très-récente, ils étaient vexés par des réglemens que la stupidité avait dictés à la tyrannie. Un père de famille Juif ne pouvait marier qu'un de ses fils. Rarement il obtenait la permission d'en marier un second : tous les autres étaient condamnés au célibat; et chaque Juif, en prenant une épouse, était forcé d'acheter une certaine quantité de porcelaines de rebut des manufactures royales.

Ces réglemens torsionnaires sont enfin abolis; et cette année même, 1809, les Juifs de la domination Prussienne ont été assimilés aux Chrétiens, qui se sont empressés de donner des marques d'estime à ces nouveaux citoyens en les appelant aux fonctions municipales, entre autres à Kœnigsberg et à Berlin. Les Juifs l'ont mérité par leur bonne conduite, et par un zèle infatigable à se placer au rang des Chrétiens dans la culture des sciences et des arts.

Nulle part les Juifs ne font autant d'efforts qu'en Allemagne pour développer leurs facultés intellectuelles : c'est le pays où le plus grand mouvement est imprimé à l'esprit humain; où l'on déploye plus de zèle pour régénérer l'éducation. Les Juifs ont pris part à cette révolution morale. Mendelssohn, génie créateur, se plaça au rang des grands philosophes : sa gloire fut l'étincelle électrique qui éveilla le génie des Hébreux : parmi ceux qui, sur ses traces voulurent s'élancer dans la carrière, plusieurs envisageaient l'étude comme un moyen de fortune, et l'intérêt individuel tourna au profit des lumières.

Mendelssohn eut pour contemporains ou pour successeurs des hommes distingués : les uns morts, tels que Bloch, Herz, Maimon, Hartig-Vezelize, etc.; les autres vivans, tels que Friedlander oncle et neveu (celui-ci est à Paris); Wolfssohn, Frænkel, Schottlænder, Papenheim jeune, Bendavid, président de la *Société des Amis de l'Humanité*, à Berlin, auteur d'ouvrages profonds, et qui a essayé d'appliquer l'algèbre même à la théorie du goût dans les arts. Plusieurs fois l'Académie des Sciences de Berlin avait voulu s'agréger Mendelssohn, et jamais Frédéric dit le Grand, n'avait voulu y accéder, parce qu'il ne voulait pas que sur la liste des membres, le nom d'un Juif figurât à côté de celui de Catherine II. Ce trait de peti-

tesse ne se répétera pas sans doute, si, comme on peut l'espérer, l'Académie présente au gouvernement actuel pour candidat Bendavid, à qui elle a décerné des prix.

Pendant environ six ans, des Juifs Prussiens ont rédigé un Journal en hébreu, dans lequel on frondait les rêveries talmudiques, et contre lequel un rabbin de Metz, à l'instigation d'un homme influent de sa nation, prêcha dans sa synagogue un sermon ridicule. Sous une forme nouvelle, et sous le titre de *Sulamith*, Dessau a vu renaître ce Journal actuellement rédigé en allemand (1).

Dans un ouvrage publié avant la révolution, je reprochais aux Juifs d'avoir avili les femmes. On connaît la prière journalière des hommes : « Béni sois-tu, Créateur du ciel et de la terre, » de ce que tu ne m'as pas fait femme » ; tandis que celle-ci humiliée, dit : « Béni sois-tu, qui » m'as faite comme tu as voulu ». Ils commencent à réparer ce tort, surtout à Berlin, à Hambourg, où l'on cite beaucoup de Juives dont l'éducation est très-soignée, et qui joignent les

---

(1) *Sulamith*, Journal pour augmenter la culture et l'humanité parmi les Juifs, par MM. *Frænkel* et *Wolf*. Ce titre *Sulamith* est emprunté du *Cantique des Cantiques*, Ch. VI, v. 12. Nos interprètes lui donnent le sens de *pacifique* ; mais des Juifs prétendent que le mot *Sulamith* signifie la nation juive dans l'état de perfection.

lumières aux vertus. L'*Appel à la justice des Nations*, par Michel Berr, contient des notes curieuses à cet égard.

Des Juifs très-sensés désapprouvent les écoles exclusivement réservées aux enfans de leur nation. Certes, si tous fréquentaient les Gymnases, les Universités des Chrétiens, où cependant on en voit un certain nombre, ce serait un moyen puissant pour opérer, ou du moins préparer une fusion politique; et ici j'accuse le préjugé qui repousse les Juifs, ou qui dumoins attache encore à ce nom une sorte de défaveur. Telle est la raison qui leur a fait établir des écoles particulières dans différentes villes; à Nuremberg, Furth, Breslau, Kœnigsberg, etc. : ils en ont à Berlin, Francfort-sur-le-Mein, Dessau, Seezen, surtout pour les enfans pauvres. Elles ont été créées, et se soutiennent presque toutes par des souscriptions volontaires. Ces écoles, qui sont enplein exercice, ont leurs réglemens imprimés, et divers ouvrages élémentaires à leur usage.

En 1796, à Dessau, une société de Juifs, jeunes gens pour la plupart, fonda des écoles particulières pour les enfans de leur nation. On eut à lutter contre des obstacles multipliés : mais la protection du gouvernement, qui approuva les statuts de cette école, les succès de l'instruction, l'éclat des examens publics et solennels, firent prospérer l'établissement. Alors les fon-

dateurs, qui l'avaient créé à leurs frais, invoquèrent la bienveillance des personnes aisées, et reçurent des secours abondans au moyen desquels l'école acquit plus de développement : on augmenta le nombre des maîtres, on disposa le local destiné à la bibliothèque. Les élèves, qui sont une centaine, ont pour directeur Frænkel aîné : c'est un bon choix. Il était secondé par les conseils de professeurs dignes de lui, entre autres le modeste Tillich, mort récemment. On suit dans cette école la méthode de Pestalozzi, et la nouvelle méthode publiée en 1804, par un ancien collaborateur de Basedow, Olivier, qui a savamment analysé le système des langues, et la manière de les enseigner (1).

Seezen est un bourg situé entre Brunswick et Goettingue : là, en 1801, fut fondé, sous le nom modeste d'*école*, un collége pour les enfans Juifs, par la générosité de Jacobssohn, alors agent de la chambre du duc de Brunswick-Lunébourg, et qui jouit de l'estime générale. Il en confia la

(1) Voyez ses ouvrages intitulés : *Ortho-epo-graphisches elementarwerk, oder : lehrbuch über die in jeder sprache anwendbare kunst rechtsprechen, lesen und rechtschreiben zu Lehren, von F. Olivier*, in-8°. Dessau, 1804, et *Elemenar lesebuch zum praktischen theile des ortho-epo-graphischen elementarwerks gehörig*, in-fol. ; Dessau, 1804.

direction à un homme rempli de lumières et de zèle, Schottlænder, conseiller de cour du grand duc de Hesse-Darmstadt. Il prépare une *Histoire* de sa nation. En 1804 on y comptait dix professeurs, quoiqu'il n'y eût encore qu'une cinquante d'élèves; mais leur nombre s'accroissait journellement. La distribution de l'édifice et l'administration de l'établissement peuvent servir de modèle. Là, ainsi qu'à Dessau, tous les enfans se font remarquer par la propreté, l'ordre, l'air de santé et de contentement. Les pauvres y sont admis gratuitement; les autres paient à proportion de leurs facultés. On leur enseigne les langues Allemande, Française, Hébraïque, et Latine; la Géographie, l'Histoire, la Déclamation, l'Histoire naturelle, les Mathématiques, la Technologie, etc.

A Seezen, on enseigne de plus le Grec et la Musique; bientôt il y aura une école d'industrie: chaque élève a un petit carré de terre qu'il cultive; et remarquez qu'il entre dans le plan de cette école de les éloigner du commerce, dont l'esprit est si profondément enraciné chez les Juifs.

On leur donne les connaissances indispensables dans chaque état, et dont l'acquisition les met sur la route pour développer de plus grands talens lorsqu'ils en sont doués. J'ai admiré la facilité avec laquelle s'établissaient entre les maîtres et des enfans extrêmement jeunes, des conver-

sations française, latine, etc., sur les divers objets de l'enseignement. Je les ai vus résoudre, en se jouant, des problêmes arithmétiques extrêmement compliqués, et faire des démonstrations mathématiques. Ces détails attestent l'aptitude des élèves, qui sont tous Juifs; et des maîtres, les uns Juifs, les autres Chrétiens, qui vivent en commun dans la plus grande union.

Outre les livres ascétiques dont ils sont pourvus, Schottlænder a composé pour les élèves un recueil de poésies et de préceptes moraux, empruntés de divers auteurs. Il a inséré dans son livre les treize préceptes fondamentaux de la Foi Judaïque, par Maimonides; une histoire abrégée de la langue hébraïque; le second chant de la *Moysiade*, poëme épique du rabbin Hartig-Vezelize, mort récemment à Hambourg; et d'autres morceaux, dont plusieurs ont déjà été publiés, comme *preuve de sagesse rabbinique*, dans la *Philosophie du Monde*, par Engel.

Les Juifs de Francfort-sur-le-Mein citent avec éloge Wolf Heidenheim, savant orientaliste à Rodelheim, bourg voisin de cette ville; Lipman Buschental, jeune poète; Hildesheim, député de ses co-religionnaires au Sanhédrin de Paris; Geisenheimer, qui est allé étudier la méthode de Pestalozzi à Yverdun avec un des instituteurs de leur *Philantropin* ou école pour les pauvres. Geisenheimer associant la musique à la poésie,

et ramenant ces deux arts à leur véritable destination, a composé pour les élèves un recueil de poésies. Cet établissement, auquel le prince Primat donne six cents florins annuels, prospère et fait des progrès sensibles.

Les Juifs travaillent sans relâche à obtenir leur réintégration politique dans une ville où depuis des siècles ils étaient, et ils sont encore opprimés. Un proverbe disait autrefois qu'à Francfort les Catholiques avaient les églises, les Réformés les richesses, les Protestans les places. Et qu'avaient les Juifs? des outrages et des persécutions de la part des Chrétiens. L'opinion les flétrissait à tel point que, relégués dans les sentiers étroits des remparts, ils n'osaient sous peine d'être insultés entrer dans les larges allées qui servaient de promenades aux Chrétiens. Les Juifs entravés dans leur commerce, étaient victimes de réglemens qui, entre eux et les Chrétiens, élevaient un mur séparatif.

Un péage infâme assimilait les Juifs aux animaux à pied fourchu. Par les soins de Jacobssohn et Breinteinbach, vingt-six à trente princes Allemands ont réparé un outrage fait à l'espèce humaine en abolissant ces péages. Le Primat d'Allemagne avait montré l'exemple. Francfort étant devenu partie de ses états, les Juifs de cette ville espéraient que, sous un prince qui est en avant de son siècle, tous les griefs dont ils avaient à se plaindre seraient redressés : par quelle fatalité

lui a-t-on arraché le réglement du 30 octobre 1807, désavoué par son cœur et ses principes? Oui, ses principes; il suffit de se rappeler qu'il a publié un ouvrage sur la dignité de l'homme. Or, la question se réduit ici à savoir si les Juifs sont hommes.

Cette ordonnance limite à cinq cents familles le nombre des Juifs; la communauté paie vingt-deux mille florins pour la concession d'habiter dans la ville. Leur rue est une espèce de *Ghetto* hors duquel ils ne peuvent s'établir. Semblable à un lépreux, le Juif est renfermé dans un espace qu'il ne peut franchir, où il paraît avoir les mains et les pieds garrottés. Il paie des contributions plus fortes que les Chrétiens : il paie le droit de protection pour lui et chacun de ses fils, en proportion de ses facultés. Toute fille non-mariée, âgée de vingt-cinq ans, est soumise à la même imposition. Le Juif est obligé de faire des présens à divers fonctionnaires le jour de l'an, aux foires et en d'autres tems; ce qui durera jusqu'à la mort de ceux qui les reçoivent. S'il établit une manufacture, s'il afferme une terre, il ne peut employer que des ouvriers Juifs. Est-il marchand? il ne peut (son quartier excepté) vendre que dans deux rues, et seulement en tems de foire : on détaille longuement ce qu'il peut acheter et vendre. A la vérité on lui accorde une grande faveur, celle d'employer son cheval et

ses harnois à tous ses usages corporels et domestiques (1).

Un article bien étrange est celui qui, pour la nomination d'un rabbin, d'un sous-rabbin, porte que la communauté présentera trois sujets qui seront examinés par le consistoire Luthérien, et que le Primat choisira un des trois d'après le rapport du consistoire (2). Il n'y a qu'un moyen d'atténuer, mais non de détruire la bizarrerie de cette disposition ; c'est de statuer que les ministres Luthériens seront examinés par les rabbins. Cet article et beaucoup d'autres prouvent évidemment qu'un édit si étrange, l'ouvrage de la haine et du préjugé, a été rédigé par des Luthériens ; ils avaient exclusivement l'autorité gouvernante avant de passer sous la domination du Prince qui aura cédé à leurs instances dans l'affaire des Juifs.

Le conseiller Jacobssohn a publié de bonnes observations (3) sur cette ordonnance, qui est digne des ténèbres du moyen âge.

Après avoir gémi sur le sort des Israélites de Francfort, hâtons-nous de porter nos regards et

---

(1) Art. III.

(2) Article II.

(3) Voyez *Très-Humbles Remontrances adressées à S. A. E. le prince Primat*, etc., par Israël Jacobssohn, conseiller des finances, *in*-8°. Brunswick, 1808.

de les reposer sur la Westphalie, qui présente un contraste honorable pour le gouvernement de cette contrée : un décret du mois de janvier 1808 brise toutes les barrières que la barbarie avait interposées entre les Juifs et les Chrétiens, auxquels elle les assimile en tout et partout. C'est un hommage complet rendu aux principes. Ainsi ont été couronnés les efforts philantropiques des hommes éclairés. Le célèbre Muller aura emporté dans le tombeau la consolation d'avoir coopéré à cette bonne œuvre, et secondé les efforts du respectable Dohm, dont les savans écrits avaient préparé cette révolution. Dans ces événemens on rencontre partout Jacobssohn, dont le nom doit être recueilli honorablement par l'histoire; il poursuit avec une nouvelle ardeur ses projets pour améliorer le caractère, les mœurs et le sort de ses co-religionnaires.

La France compte environ quatre-vingt mille Juifs; notre ancienne législation française, comme toutes les autres, est souillée d'ordonnances et de réglemens contre eux. Les colonies avaient en cela imité la métropole (1).

En 1767, les six corps de marchands de Paris avaient imprimé un Mémoire contre l'admission

(1) Voyez *Lois et Constitutions des Colonies françaises*, par Moreau-Saint-Méry.

des Juifs parmi eux ; on réimprima en 1790 cette pièce virulente, qui leur impute de règarder tous les biens de la terre comme leur appartenant. Cependant le péage corporel exigé d'eux fut aboli en 1784 : l'année suivante, Malesherbes réunit plusieurs Juifs instruits, Furtado, Gradix, Cerf-Berr, etc., pour concerter avec eux un plan sur la régénération des Juifs. L'Académie de Metz ayant ouvert à cet égard un concours, elle couronna trois ouvrages qui donnèrent une impulsion favorable à l'opinion publique; bientôt après s'ouvrit l'assemblée constituante, où l'affaire fut vivement discutée.

Depuis long-tems l'Alsace et Strasbourg semblaient avoir, comme Francfort, juré aux Juifs une animosité anti-Chrétienne, et qui est loin d'être éteinte. On leur reprochait des délits réels, auxquels les avaient conduits la tyrannie exercée contre eux ; en sorte que les accusateurs étaient les premiers et les plus grands coupables.

Voltaire, qui s'était toujours montré l'ennemi des Juifs, se fût trouvé à cet égard à l'unisson avec quelques représentans de la nation, entre autres Lafare, ci-devant évêque de Nancy. L'exemple de ce dernier avait sans doute influé sur les opinions de cette ville, où en 1793 une société populaire rédigea et envoya à la convention une demande pour faire expulser de France tous les Juifs. Dernièrement encore deux avocats, nom-

més, je crois, *Poujol* et *Vivien*, l'un de Colmar, l'autre de Metz, ont publié contre eux des diatribes.

Les clameurs de la haine n'avaient pas empêché l'assemblée constituante d'élever les Juifs au niveau des citoyens. D'heureux effets résultèrent de cet acte de justice : mais certaines gens prétendaient sans doute que du jour au lendemain toutes les habitudes des enfans de Moïse devaient être changées; comme si les révolutions morales n'étaient pas le résultat paisible du tems et de l'expérience.

Un décret impérial de l'an 1806, concernant les Juifs de quelques départemens du nord de la France, restreignit la faculté d'exiger le paiement des créances qu'ils avaient sur les cultivateurs : bientôt après furent convoqués successivement à Paris une assemblée de Juifs des diverses parties du territoire français, et un grand Sanhédrin, qui sous les auspices du Gouvernement firent des statuts concernant la polygamie, la répudiation, le mariage, les rapports civils, politiques et moraux des Israélites avec l'État et avec les Chrétiens, les professions utiles, le prêt des Israélites entre eux et avec les non-Israélites. Ces déterminations, trop connues pour être relatées ici (1), annoncent par leur objet et par

(1) Voyez le *Procès-Verbal des Séances de l'Assem-*

les discussions éclairées qui les ont amenées, des connaissances et du talent dans les membres de ces assemblées, une amélioration dans leurs habitudes, leurs principes, et présagent encore un mieux pour l'avenir.

Metz est peut-être la ville de France où les Juifs déploient plus de zèle pour arriver à un nouvel ordre de choses : ils ont fourni aux armées un fort contingent ; beaucoup d'entre eux se livrent aux arts et métiers. Le même éloge s'applique du plus au moins à toutes les communautés Juives du territoire français. Déjà un grand nombre d'individus sont dans les ateliers, quelques - uns sont cultivateurs ; et un Juif du département des Vosges a reçu une médaille de la société d'Agriculture de Paris. Dernièrement, sur trois cents élèves de l'École Polytechnique, on trouvait six Juifs. Furtado, Rodriguez, Éli-Lévi, Zinstheimer, Cologna, Bing, mort récemment; Ber-Isaac-Berr et son fils Michel Berr, Zalkind-Hourvitz, Einsheim, Luzzati, Lipman-Moses, Terquem, Anschel, etc. tous Français, sont connus par leurs talens et leurs ouvrages. Anschel, devenu Chrétien, professe la physique, la chimie ; et Terquem, les mathématiques transcendantes au lycée de Mayence.

---

blée des Députés Français professant la Religion Juive, et les Actes du grand Sanhédrin, in-8°. Paris, 1806.

On a discuté précédemment le reproche d'usure fait aux Juifs, vice qui ne leur appartient pas exclusivement, et qui chez les enfans d'Israël est l'ouvrage des Chrétiens, puisque leurs lois prohibitives ont forcé les Juifs à n'être que commerçans. La haine ne voulut jamais voir que des torts chez des hommes à qui on ne peut contester plusieurs excellentes qualités. En général, on ne peut pas leur reprocher le libertinage qui flétrit et dépeuple nos villes. Cardoso les loue de n'avoir aucun de ces livres détestables dont le but est d'attiser la luxure; il prétend que la décence est en eux une vertu presque innée (1). Leur code religieux nommé *Orach-chaïm*, renferme sur la décence, sur la chasteté, des chapitres très-intéressans. Les docteurs statuant sur une foule de cas particuliers, ont donné un recueil de décisions qu'on pourrait nommer le *Code de la Modestie* (2). On sait d'ailleurs que, suivant leurs expressions, les poutres même du logis ne doivent pas voir les Juifs dans une attitude immodeste. Par les peines et la honte, par les mariages hatifs, ils ont opposé de fortes barrières au libertinage. Rien de plus rare chez

(1) Voyez son Traité aussi rare que curieux, *Las excellencias de los Hebreos*, etc., *por el doctor Isaac Cardoso, in-4°.*, Amsterd., 1699, etc.

(2) *Buxtorf*, *Synagoga Judaica*, Ch. II, IV, VIII.

eux que l'adultère ; l'union conjugale y est vraiment édifiante; ils sont bons époux et bons pères.

Je me fais un devoir de mentionner encore d'autres vertus presque universelles chez eux ; une tendresse effective pour leurs frères indigens, un respect profond pour les auteurs de leurs jours : ils seraient désolés de mourir sans recevoir la bénédiction de leurs pères, sans la donner à leurs enfans. Pendant onze mois le fils récite tous les jours la prière *Kadisck* pour le repos de l'ame du défunt, et célèbre par un jeûne annuel l'anniversaire de son trépas (1). Il leur est enjoint de respecter leur instituteur à l'égal de leur père, ou même plus ; car celui-ci, disent-ils, ne donne que l'être, et l'autre donne le bien-être. Ils s'honorent d'une tendre vénération pour les vieillards, vertu touchante, presque inconnue dans nos mœurs, mais si célèbre dans la haute antiquité, et qui rappelle le gouvernement patriarcal.

Les deux exemples suivans paraîtront peut-être minutieux, mais ils prouvent à quel point ils portent certaines idées de morale. Il leur est défendu de faire couver par une poule des œufs de canne ou d'autres oiseaux nageurs, parce

---

(1) Voyez les *Céremonies Funèbres de toutes les Nations*, par Muret. Paris, 1679, Ch. XVI.

que la poule voyant ses petits dans l'eau, serait tourmentée d'inquiétude. En partant du même principe de bienveillance, les rabbins sont tenus d'examiner avec la plus sévère attention le couteau du boucher (*Chochat*) pour s'assurer qu'il n'y a aucune dent qui tourmenterait inutilement l'animal ; on doit rendre son passage de la vie à la mort aussi rapide qu'il est possible.

Tels sont ces hommes devenus le jouet de tous les peuples, dont le crime est d'être Juifs, dont le nom est encore un opprobre, à tel point que même en France dans quelques tribunaux de justice, à Strasbourg par exemple, il y a quelques années, des avocats plaidant pour des Chrétiens contre des Juifs, répétaient avec affectation presque à chaque phrase, le *juif un tel*, pour jeter sur sa cause de la défaveur : la haine a, comme on voit, ses ressources oratoires.

Dans les siècles modernes, très-rarement on a vu des Chrétiens se faire Juifs; à peine en cite-t-on quelques-uns depuis Antoine de Briey, brûlé à Genève, jusqu'à ce fou de George Gordon, mort il y a quelques années dans la prison de Newgate. Il est bien plus commun de voir des Juifs se faire Chrétiens. Vers le milieu du dernier siècle, environ cinq mille embrassèrent la Religion Catholique. Il est des conversions très-sincères; mais il en est qui, inspirées par des motifs purement humains, ne sont que des

actes d'hypocrisie. Peut-on envisager autrement la conduite de ceux qui présentement, en divers pays, font baptiser leurs enfans pour leur ouvrir la route des places lucratives ou honorifiques, et leur procurer tous les avantages sociaux? Il y a peu de tems qu'un Juif de Francfort obtint avec peine de se faire baptiser, parce qu'on prétendait que c'était pour avoir l'entière liberté du commerce, et sans doute aussi par suite de la fureur invétérée que dans cette ville on conserve contre les Juifs.

Si quelques conversions ont pour mobile l'ambition, la vanité, la cupidité, d'autres ont leur source dans l'indifférence pour la religion, qui des Chrétiens est passée par contagion chez les Juifs. Le 21 brumaire an II, ceux de la rue des *Boucheries*, à Paris, offrant les dépouilles de leur temple à la convention, dominée par la faction dite de la *Montagne*, lui disaient: « Le » peuple Israélite a toujours connu son bonheur » par des lois très-sages émanées du haut d'une » montagne ». Ailleurs on les a vus imiter le scandale de prétendus Chrétiens en jetant les livres saints sur les bûchers allumés par l'impiété.

Beaucoup d'Israélites sont détrompés sur les folies du Talmud: mais ne discernant pas les contes absurdes que le bon sens réprouve, des vérités que la raison éclairée révère, dans la même proscription ils enveloppent les révélations du ciel et les contes des rabbins: telle

est aussi la cause qui les conduit peut-être à rejeter simultanément de leurs prières du matin (traduites en français par le rabbin Venture) et les sentimens touchans qu'elles expriment, et le remercîment bizarre à Dieu de ce qu'il a créé l'homme avec des trous.

Le même esprit d'incrédulité se manifeste parmi ceux de Livourne, de Hollande, d'Allemagne et surtout de Berlin, dont la plupart ne fréquentent plus les synagogues.

En 1798, parut une lettre adressée à Teller, conseiller du consistoire, par quelques Juifs qui offraient de s'agréger à la religion protestante sans y croire; car ils réduisaient leur symbole à quatre ou cinq propositions abstraites qu'ils érigeaient en principe, et qui n'offrent aucun symptôme du Christianisme : d'où ils résulte qu'ils ne sont ni Juifs, ni Chrétiens; qu'ils abandonnent Moïse, les prophètes, et réduisent le Décalogue au niveau des conceptions de Platon : cependant, quoique beaucoup de Juifs Berlinois croient très-peu à leur religion, il paraît certain que la lettre supposée écrite par divers pères de famille n'avait pour auteur que F... On a vu à l'article *Protestans*, que la réponse de Teller se trouve entachée des principes de cette nouvelle *Exégèse*, si répandue en Allemagne, qui est limitrophe de l'incrédulité et qu'on a reprochée à son Dictionnaire du Nouveau Testa-

ment (1). De Luc attaque avec force la lettre des Juifs et la réponse de Teller (2) : malheureusement on voit parmi les incrédules Juifs se répéter fréquemment l'expérience acquise chez nous, que le libertinage de l'esprit a souvent pour escorte la dépravation du cœur.

On vient de dire que la nouvelle *Exégèse* fait des progrès même chez les Juifs : parmi les preuves qu'on peut alléguer, je citerai un Mémoire de B.... D.... un des plus savans d'entre eux ; il prétend que le temple de Salomon fut construit d'après les connaissances de l'électricité ; les becs des chérubins étaient des aiguilles électriques. Ce Mémoire manuscrit a été combattu par un autre également inédit d'un savant orientaliste français, le respectable Moïse, ancien évêque de Saint-Claude.

J'ajoute, sur des témoignages certains, que beaucoup de rabbins n'attendent plus le Messie : sa venue n'est à leurs avis que l'époque où tout le monde reconnaîtra le vrai Dieu. D'autres faits

---

(1) Voyez *Vörterbuch, des Never Testaments*, etc., von D. W. Teller, *in*-8°. Berlin 1805.

(2) Lettre de quelques Juifs à M. Teller, *in*-8°. Berlin, 1795. Réponse à la Lettre de quelques familles Juives, adressées à M. Teller, *in*-8°. Berlin, 1799. Lettre aux auteurs Juifs d'un Mémoire à Teller, par de Luc, etc., *in*-8°. Berlin, 1799.

attestent que leurs préjugés contre le Christianisme diminuent ; Massillon ne se doutait guère que plusieurs de ses sermons seraient répétés par des rabbins. On voit des Juifs citer avec admiration la morale de l'Évangile; et dans la synagogue du *Cimetière Saint-André-des-Arcs*, à Paris, un prédicateur disait textuellement : « Jésus » est un sage que nous nous félicitons d'avoir vu » naître parmi nous » !

L'impulsion est donnée ; et cette révolution morale que les gouvernemens, les Juifs et les Chrétiens envisagent sous des nuances différentes, n'est que l'intermédiaire par lequel la Providence accélère l'accomplissement de ses décrets. La dispersion des Juifs et leur conservation seraient incompréhensibles si elles n'étaient miraculeuses. Les mêmes oracles qui ont prédit cette dispersion annoncent qu'après avoir erré pendant des siècles sur le globe, sans chef de leur nation, sans temple, sans autel, ils reconnaîtront celui que leurs ancêtres ont percé de plaies, et qu'ils en verseront des larmes de douleur (1); l'Église Catholique conserve la douce espérance qu'ils entreront dans son sein, et la consoleront de ses pertes.

O Nations ! La vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs; mais vous a-t-elle chargé d'être

---

(1) Zacharie, XII. 10.

ses ministres ? En prédisant les malheurs du peuple Juif, l'Éternel n'a pas prétendu justifier les barbaries des autres. Il dirige les événemens d'une manière conforme à ses vues suprêmes, et peut-être il nous réserve la gloire de préparer par des bienfaits la révolution qui doit régénérer ce peuple. La fureur de nos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé : expions le crime de nos ancêtres en redoublant de bonté envers les enfans d'Israël; et par nos prières, nos vœux, notre tendresse, hâtons le moment où devenus nos concitoyens, réunis sous l'étendart de la croix, dans le même bercail, ils confondront avec nous leurs adorations aux pieds des mêmes autels.

JACOBEOS OU SIGILLISTES.

LA France a eu la *Jacquerie* et les *Jacobins*; l'Angleterre, les *Jacobites*; le Portugal, les *Jacobeos* ou *Sigillistes*. On verra ci-après l'origine de ces deux dénominations.

Un confesseur peut obliger un pénitent voleur, assassin, incendiaire, etc., à révéler ses complices au magistrat chargé de prévenir et de punir les délits qui intéressent la société; mais un pénitent ne doit pas déclarer nominativement ses complices à un confesseur, à moins que cette

déclaration ne soit indispensable pour l'intégrité de sa confession. Par exemple, la fornication est un crime qui change de nom et de gravité, si avec la personne complice il y a lien d'affinité ou de consanguinité. Cette circonstance aggravante, qui lui donne le caractère d'inceste, exige même la déclaration du degré d'affinité ou de parenté; ce qui peut dans bien des cas, faire connaître inévitablement les deux coupables. On pourrait citer un assez grand nombre de cas semblables. Hors de là, faire connaître les complices serait un nouveau péché, parce que le pénitent ne peut disposer, sans bonne raison, de la réputation de son prochain.

Cependant en Portugal on vit pendant quelque tems d'autres maximes prévaloir dans certaines communautés religieuses, où le despotisme monacal des supérieurs imposait aux subordonnés l'obligation de dévoiler, non-seulement leurs fautes, mais encore celles de leurs frères, de leurs complices, et pliait tous les membres des communautés régulières sous le joug d'une obéissance aveugle. Cet abus prit naissance vers 1744, chez les Hermites chaussés de Saint Augustin, passa chez les Chanoines réguliers, et de là s'étendit à beaucoup d'individus des autres Ordres.

Un Père Gaspard de l'Incarnation étant chez les Augustins de Coïmbre, avec le titre de *Réformateur des Chanoines réguliers*, les cha-

moines qui étaient *Jacobeos*, captèrent sa confiance au point de lui persuader que pour bien remplir sa mission, il fallait la subordonner à leurs conseils. Ils rédigèrent pour leur monastère de Coïmbre un réglement calqué sur leurs principes; il paraît même que cette doctrine abominable fut soutenue par des exercices publics, désignés sous les noms de *Theses, maximas, exercicios e observancias da Jacobea.*

Les partisans de cette doctrine y ajoutaient une piété outrée et mystique. On les nomma *Sigillistes*, comme donnant atteinte au secret de la confession; et *Jacobeos*, parce que dans la salle où ils avaient commencé leurs complots, il y avait un tableau représentant l'échelle de Jacob.

Le cardinal du Cunha et le cardinal patriarche de Lisbonne publièrent, en 1745, des lettres pastorales et des édits contre cette doctrine, qui avait pour défenseurs les évêques d'Algarve, Elvas et Coïmbre. Ce dernier écrivit même au pape sur cet objet, une lettre apologétique. Benoît XIV, trop bien instruit des règles de l'Église pour tolérer un abus si criminel, donna la même année un bref contre le zèle indiscret qui voulait assujétir les pénitens à nommer leurs complices et les lieux de leur résidence. Le même pontifé, voulant extirper le mal dans sa racine, publia successivement à ce sujet quatre bulles, dont la dernière est de 1749.

Vingt ans après, en 1769, on voit l'inquisition rendre un édit contre les *Jacobeos*. C'est peut-être la seule fois qu'on ait eu à louer l'inquisition. La même année le roi Joseph donne son *placet* à la bulle du pape et fait imprimer, en un volume *in-folio*, tous les documens relatifs à la secte des *Jacobeos*, que l'on traite d'*infâmes* (1). Dans le recit placé en tête de cet ouvrage, il règne un ton d'humeur inspiré sans doute par les circonstances où se trouvait le Portugal, qui venait de chasser les Jésuites. Le rédacteur recherche péniblement dans toute l'histoire de l'Église des exemples de violation du secret de la confession, et il en cite cinq qu'on pourrait contester en tout ou en partie. Le premier, dans l'Église d'Arménie, au quatorzième siècle; le second, de Savonarole, brûlé à Rome en 1498. Il ne fut pas coupable de ce crime. L'histoire a discuté les prétextes qui servirent à le faire condamner; et la postérité a rendu justice à ce religieux, dont la mémoire est aujourd'hui en vénération; le troisième, des Illuminés d'Espagne, surtout de Cordoue, à la fin du quinzième siècle, et de Séville, au commencement du seizième siècle; le quatrième, des Ursulines de Loudun; le cinquième, des Jésuites.

---

(1) *Memorial sobre o scisma do sigillismo que os denominados Jacobeos e beatos levantaram neste reino de Portugal.*, etc., in-fol. Lisboa, 1769.

Une remarque s'intercale naturellement ici : c'est que dans le tems de la prétendue réforme, au seizième siècle, et de nos jours en France, on a vu beaucoup de prêtres et surtout de moines, abjurer leur religion ; mais il est inouï qu'un seul ait violé le secret de la confession.

L'auteur du Mémoire qu'on vient de citer, arrive ensuite aux *Jacobeos*, qu'il traite d'abominables, de schismatiques, de séditieux, dont les principes, comme ceux de Wiclef, conduisent à la *monarchomachie* (1).

A la fin du pontificat de Rezzonico, tous les fanatiques composant la secte avaient été mis en réquisition par le parti Jésuitique qui gouvernait Rome, pour cabaler et complotter contre le gouvernement Portugais. On en eut des preuves si certaines, que Ganganelli, en les abandonnant au ressentiment du roi, exigea que pour l'honneur de Rome on se tût sur beaucoup de choses : voilà la raison de ce qui paraît mauvaise humeur dans les procédés du gouvernement. Il est prouvé que les *Jacobeos* entravaient les réformes utiles que l'on exécutait à cette époque ; ils firent même une levée de bouclier contre le tribunal de la censure, par le moyen de l'évêque de Coïmbre, que l'on fut obligé de renfermer pendant quelques années. Clément XIV

(1) Pagé 75, du *Juizo Decisivo*, etc., à la fin du même volume.

sembla approuver cette mesure en ne réclamant pas la personne de l'évêque, et en donnant un administrateur à cet évêché.

Depuis ce tems on n'a plus parlé des *Jacobeos*, dont la secte paraît éteinte. Leur doctrine était détestable; mais n'a-t-on pas grossi leurs torts? C'est peut-être un procès qui est, comme tant d'autres, sujet à révision.

JÉZIDES OU YÉZIDIS.

Les Jézides ne sont pas une nouvelle société religieuse; mais comme elle est très-peu connue, on croit faire plaisir au lecteur en insérant ici la notice suivante:

Les Jézides, répandus dans diverses contrées de l'Orient, habitent surtout les montagnes de Singiar (le *Sangara* des anciens), situées au milieu du désert, qui est au sud de Nisibe. Quelques détails sur ces peuplades ont été imprimés au dix-septième siècle, dans le *Théâtre de la Turquie* (1), par Michel Lefevre. Comme nation, on avoue que les Jézides sont d'origine Kurde; comme secte, l'auteur présume qu'ils pourraient être issus des Ariens ou d'autres

(1) *In*-4°. Paris, 1682.

hérétiques abâtardis par le tems : mais, d'après les relations récentes, on voit qu'ils ne sont ni Chrétiens, ni Juifs, ni Musulmans, ni Idolâtres.

Ils ne pratiquent pas la circoncision : ils détestent les Turcs ; et autant en dépit d'eux que par goût, ils mangent du porc et boivent du vin : ils sont même très-enclins à l'ivrognerie. En général, ils affectionnent les Chrétiens, persuadés que Jésus-Christ et Jézide leur chef sont le même être : quelquefois ils « qualifient le vin » de l'auguste nom du sang de Jesus-Christ ; et » lorsque, dans les festins, l'un d'eux présente » la tasse pleine de vin avec ces paroles : *prends » le calice du sang de Christ*, celui qui le » reçoit, fût-il supérieur, baise la main de celui » qui offre. Tous les assistans se lèvent par » respect, croisent les bras et s'inclinent pro- » fondément jusqu'à ce qu'il ait bu (1) ». Ils ont des cantiques en l'honneur de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge, de Moïse, et même de Mahomet.

Les Jézides se divisent en deux classes, les Noirs et les Blancs ; ceux-ci sont les laïques, les autres sont les religieux, quoique mariés, et même ayant quelquefois plusieurs femmes : on les nomme *Faquirs* ou *Pauvres* ; plusieurs cependant sont riches. Voici comment on procède à leur réception dans la classe des Noirs.

---

(1) *Ibid.* page 366.

« Quand quelqu'un a dessein d'y être reçu, » il est obligé, avant de prendre l'habit, de » servir le supérieur durant quelques jours, » lesquels expirés, il se revêt en la manière » qui suit : il se dépouille entièrement de ses » habits, et ne réserve rien qu'un linge pour » couvrir sa nudité. Dans cet état, deux autres » le prennent par les oreilles, et le conduisent » vers le supérieur, lequel tient entre ses mains » la tunique noire dont il doit le revêtir. Quand » il est arrivé à ses pieds, il la lui présente avec » ces paroles : *Entre dans le feu, et sache que, » dorénavant tu es disciple de Jézide ; et qu'en » cette qualité, tu dois souffrir les injures, les » opprobes et les persécutions des hommes pour » l'amour de Dieu. Cet habit*, ajoute-il, *te » rendra odieux à toutes les nations, mais » agréable à sa divine Majesté.* Après telles et » semblables paroles, il lui endosse cette tu- » nique, pendant que les assistans font quel- » ques prières pour lui ; lesquelles finies, le » supérieur embrasse le novice et baise la » manche de son habit. La compagnie en fait » de même successivement ; et lui, rend le » réciproque à tous ceux qui sont vêtus de » noir ; mais non pas aux Blancs, qui ne sont » estimés que séculiers en comparaison des » autres. Depuis ce moment-là, on commence » de l'appeler *Cutheaco*, c'est-à-dire, *Clerc* ou » *Disciple*. Après la cérémonie, tous ceux qui

» y ont assisté, vont à la maison du novice,
» lequel leur fait un festin où sont reçus indif-
» féremment toutes sortes de gens qui se pré-
» sentent; aussi bien les étrangers et inconnus,
» que les parens et amis (1) ».

Les Noirs peuvent manger de la viande, mais non tuer un animal d'aucune espèce. La plupart même poussent le scrupule au point d'épargner la vermine qui les dévore; ils prennent garde, en marchant, d'écraser les fourmis et toute sorte d'insectes. « Voudriez-vous, disent-ils, si vous
» étiez à leur place, être maltraité par les
» hommes? Qui sait si leur ame n'a pas animé
» autrefois un corps humain; et si, au jour de
» leur résurrection, ils ne demanderont pas à
» Dieu vengeance contre nous de leur sang
» répandu sans raison » ?

Ces Faquirs sont tellement respectés, que les moindres lambeaux de leurs vêtemens noirs sont recueillis, conservés avec respect; afin de ne pas perdre ces haillons, on les insère dans des coussins.

Les Noirs comme les Blancs croient que l'on commet une grande faute en crachant sur terre; il faut le faire dans la main et la frotter contre terre : Xénophon raconte que c'était aussi un usage reçu chez les Perses.

Les Jézides appellent le Diable *Célabi*, c'est-à-

(1) *Ibid.*, page 370.

dire, *Monseigneur*. On n'est pas obligé, disent-ils, de maudire un ministre d'État quand il a perdu la faveur de son prince ; la charité oblige au contraire à lui souhaiter du bien : qui sait si un jour le diable ne fera pas sa paix avec Dieu? Si cela arrive, il pourra se venger des insultes qu'il aura reçues pendant sa disgrace : si, au contraire, il n'obtient pas sa réconciliation, et qu'on tombe entre ses griffes après la mort, il déchargera toute sa rage sur ceux qui l'auront maudit.

Pour le surplus de ce qui concerce les mœurs et les usages de ce peuple, tel qu'autrefois il était connu, on peut renvoyer au Livre de Michel Lefèvre.

Les Jézides sont encore mentionnés par d'autres auteurs, tels que Hyde, dans son *Appendix au Traité de la Religion des anciens Perses*.

Niehbuhr dit qu'ils cachent soigneusement les principes de leur religion, et qu'ils se disent Mahométans, Chrétiens ou Juifs, suivant le parti auquel appartient celui qui les questionne. Ils parlent avec respect du Pentateuque, des Psaumes, de l'Évangile, du Koran ; et quand on les convainc d'être Jézides, ils se prétendent de la même religion que les Sunnites (1).

(1) Voyez *Voyage en Arabie*, par Niehbuhr, T. II, page 279.

Olivier dit que les Jézides, habitans de la montagne de Singiar, sont un peuple méchant, cruel, inhospitalier, qui a des mœurs et une religion différentes des autres peuples de la Mésopotamie. Ils n'ont jamais tenté de s'établir à Mossul, parce qu'ils sont encore plus méprisés que les Juifs, et qu'on ne leur permettrait point l'exercice de leur religion; ils préfèrent de rester sur la montagne de Singiar et dans quelques villages à l'est du Tigre, où ils ont conservé une sorte d'indépendance. Sur les deux rives du Zab sont plusieurs villages habités par des Jézides, domiciliés, agriculteurs, riches en bestiaux, et moins féroces que ceux de la montagne de Singiar. Ils ont leurs *Agas* et dépendent, suivant leur position, du pacha de Mossul ou de celui de Bagdad. Plusieurs de ces Jézides n'ont point d'autre occupation que celle de faire passer sur leurs *keleks* ou radeaux, les caravannes nombreuses qui vont d'Amadia, Mossul et Gézireh à Erbil, Kerkouk, Schehrzour et Bagdad, ou qui viennent de ces dernières villes (1).

Sestini lui-même n'en parle que très-peu dans la relation du voyage qu'il fit en 1782 de Constantinople à Bassora; ce qu'il en avait dit étant trop succinct, il obtint du Père Garzoni, Do-

(1) Voyez Olivier, *Voyage dans l'Empire Ottoman*, Tome II, pages 342, 347, etc.

minicain, missionnaire en Asie, une notice plus étendue, insérée en 1807 par le même Sestini, dans un Recueil d'opuscules (1) : la traduction de cette pièce intéressera le lecteur.

De toutes les sectes nées en Mésopotamie parmi les Musulmans après la mort de leur faux prophète, la plus odieuse est incontestablement celle des Jézides, ainsi appelés de leur fondateur Cheick-Jezid, ennemi juré de la famille d'Ali. Leur doctrine est un mélange des erreurs des Manichéens, des Mahométans et des anciens Perses. Elle se conserve par la tradition orale, car ils n'ont aucun livre ; il leur est même défendu d'apprendre à lire et à écrire : telle est la raison pour laquelle les historiens Musulmans n'en parlent que très-peu, et comme d'une race cruelle, blasphématrice, maudite de Dieu et infidèle au prophète.

Le point fondamental de la croyance des Jézides est d'avoir le Diable pour ami, de prendre les armes pour le défendre, quoique par respect ils ne prononcent pas son nom ; ils évitent l'emploi de termes qui en approchent par leur consonnance. Ainsi, dans la langue du pays, un fleuve s'appelle *Sciat* ; mais comme *Seitan* est le nom du Diable, au lieu de *Sciat*, ils disent

(1) Voyez *Viaggi e Opusculi Diversi de Dominico Sestini*, in-8°. Berlino, 1807, pages 203-212.

ave mazen, ou la *grande eau.* Comme les Turcs *maudissent* souvent le Diable, les Jézides évitent d'employer des mots qui approchent du mot *nal* ou *malédiction:* ainsi *nal* signifiant également un fer à cheval, à ce mot ils substituent *sol*, comme qui dirait la *semelle d'un soulier de cheval:* en place de *nalbenda*, *maréchal*, ils disent *solker* ou *cordonnier*. Quiconque les fréquente doit veiller sur sa langue; car s'il lui arrivait de prononcer les mots *Diable maudit*, et surtout *maudit soit le Diable*, il courrait risque d'être tué. Quand leurs affaires les conduisent dans les villes habitées par des Turcs, le plus grand affront qu'on puisse leur faire est de maudire le Diable; mais si l'auteur de l'insulte est connu, et qu'ils puissent le joindre dans quelque endroit écarté, ils exercent sur lui leur vengeance: plusieurs fois il est arrivé que des Jézides, traduits en justice et condamnés pour crime à des peines capitales, à qui on offrait leur grace pourvu qu'ils maudissent le Diable, ont préféré la mort.

Le Diable est mentionné parmi eux sous le titre de *Sciek Mazen*, le *Grand Chef.* Ils vénèrent tous les prophètes et les saints du Christianisme qui ont donné leurs noms aux divers monastères situés dans leur pays, et qui se sont plus ou moins distingués dans le monde selon que le Diable était plus ou moins en eux: mais aucun de ces prophètes n'en a reçu de si grandes

faveurs que Moïse, Jésus-Christ et Mahomet. Dieu est le Maître Suprême; mais c'est au Diable qu'il a confié l'exécution de ses volontés.

Dès que le soleil paraît sur l'horison, les Jézides se tournent vers l'Orient les pieds nus et le front contre terre en adorant les astres : pour lui rendre ce culte ils se retirent à l'écart, afin de n'être vus de personne; ils s'en abstiennent s'ils ne peuvent échapper aux regards. Ils n'ont d'ailleurs ni jeûnes, ni prières : *Cheick Jezid* a satisfait pour tous ses disciples jusqu'à la fin du monde; ils en sont assurés par ses révélations.

Comme il leur est défendu d'apprendre à lire, à écrire, les chefs de tribus et des bourgades stipendient un docteur Musulman pour leur lire et interpréter les lettres adressées par les pachas et autres officiers Turcs, et pour y répondre : mais, dans les affaires d'intérêts, ils ne se fient à personne d'une autre religion; ils transmettent des réponses verbales par quelqu'un de leur secte.

N'ayant ni prières, ni jeûnes, ni sacrifices, ils ont cependant quelques fêtes. Le dixième jour de la lune d'août, ils s'assemblent au sépulcre de Cheïck-Adi : leurs frères des contrées éloignées accourent à cette réunion, qui dure un jour et une nuit toute entière; et comme ils marchent en troupes, soit en venant, soit à leur retour, ils attaquent souvent les petites caravanes des plaines de Mossul et du Kurdistan. A cette assemblée se rendent aussi les femmes, mais non

les filles, des villages voisins; et après qu'on a bien bu, bien mangé pendant cette nuit, on éteint les lumières, et le silence dure jusqu'à l'aurore : on ignore ce qui se passe dans cet intervalle.

La laitue et les courges sont les seuls alimens dont ils s'abstiennent : leur pain est d'orge, jamais de froment; on n'en assigne pas la raison.

Leurs formules de jurement sont à peu près identiques à celles qu'emploient les Chrétiens, les Juifs et les Turcs; mais la plus sacrée entre eux, c'est lorsqu'ils jurent par l'étendard de Jézid, c'est-à-dire, par leur foi.

Par respect pour les monastères chrétiens, disséminés dans leur pays, avant d'y entrer ils se déchaussent, baisent la porte et les murailles, dans l'espérance que le saint sous l'invocation duquel est le couvent les protégera. S'il leur arrive, étant malades, de rêver à quelques monastères, dès qu'ils sont guéris, ils y portent de l'encens, de la cire, du miel, ou quelqu'autre présent : ils se retirent après y avoir passé un quart d'heure; ils baisent aussi les mains au patriarche ou évêque qui est supérieur du monastère. Jamais ils ne vont dans les mosquées.

Pour chef de la religion ils reconnaissent le Cheick qui actuellement gouverne la tribu à laquelle est confié le tombeau du Cheick-Adi, restaurateur de leur secte. Le Cheick de cette tribu doit toujours être un descendant du Cheick Jézid;

il est confirmé dans sa place par le prince d'Amadie, dans les domaines duquel est ce tombeau, et qui n'accorde cette faveur qu'à prix d'argent. Ce Chéick est tellement respecté des Jézides, qu'ils s'estiment heureux d'obtenir une de ses vieilles chemises pour y être ensevelis; ce qui leur procure une situation avantageuse en l'autre monde. Une de ces chemises se vend jusqu'à quarante piastres : si l'on ne peut en obtenir une entière, on se contente d'un lambeau; quelquefois on en fait des présens. De tout le butin que leur procurent les assassinats, ils en envoient une partie à ce Cheick pour l'aider à exercer l'hospitalité.

Après le Cheick des Jézides, vient le Ko-Cheick, sans l'avis duquel il n'entreprend rien : il est son oracle, parce qu'il reçoit des révélations du Diable; et lorsqu'un Jézide est incertain sur le parti à prendre dans quelqu'affaire importante, il va trouver ce Ko-Cheick, auquel il paie sa consultation. Pour donner crédit à son imposture, le Ko-Cheick commence par s'étendre de son long sur la terre; il dort ou feint de dormir, et communique ensuite la décision quilui a été révélée : quelquefois il est deux ou trois nuits avant de répondre.

Un fait, arrivé il y a environ quarante ans, prouve l'empire qu'il exerce sur la crédulité. Les femmes Jézides étaient dans l'usage de porter, comme les femmes Arabes, des chemises teintes

d'indigo pour épargner le savon. Un jour le Ko-Cheick va trouver le chef des Jézides et lui déclare avoir appris la nuit précédente, par une révélation, que cette couleur était de mauvais augure, et déplaisait au Diable. A l'instant des exprès sont expédiés à toutes les tribus, pour intimer l'ordre de bannir cette couleur, et d'y substituer le blanc. Tout le monde obéit sans délai : actuellement, s'il arrive qu'un Jézide en voyage couche chez un Chrétien ou un Turc, et qu'on lui donne une couverture de lit qui soit bleue, fût-ce en hyver, il préfère de ne pas se déshabiller.

Les Jézides ne doivent pas couper leurs moustaches. Quelques - uns les ont si touffues, qu'à peine on leur voit la bouche.

Cette secte a des satrapes nommés *Takiran* (1) dans le voisinage d'Alep, et vulgairement *Karabasce* : ils portent un bonnet orné de bandelettes noires, ainsi que l'*Aba* ou manteau. Les habits de dessous sont blancs. Les satrapes sont en très-petit nombre : quand ils voyagent, on leur baise les mains ; ils sont reçus comme des ministres de bénédiction ; on tient à honneur et à bonheur de les posséder. Si on les invite à visiter un malade, ils mettent leurs mains sur

(1) M. de Sacy présume que ces *Satrapes*, sont des *Santons*, et qu'au lieu de *Takiran*, il faut lire *Faquiran*.

son cou, sur ses épaules : on les appelle même auprès des décédés pour contribuer à leur bonheur dans l'autre vie. Avant d'habiller le cadavre, ils le lèvent debout sur ses pieds, lui touchent légèrement le cou, les épaules; et avec la main droite ils frappent dans celle du mort en disant en langue Kurde : *ara beest*, c'est-à-dire, *va en paradis*. Ces diverses fonctions sont payées largement; et leur avidité n'est pas facilement satisfaite.

Les Jézides croient que les ames des défunts vont dans un lieu de repos, où elles sont heureuses proportionnément à leurs mérites, et qu'elles apparaissent quelquefois en songe à leurs parens, à leurs amis, pour leur donner des conseils. Les Turcs ont la même opinion. Au jour du jugement universel les Jézides iront au Paradis Terrestre avec leurs armes à la main.

La nation Jézide se compose de beaucoup de tribus indépendantes les unes des autres. Le grand chef de la secte ne gouverne pour le civil que celle à laquelle il appartient; mais il doit s'interposer pour concilier les tribus en cas de division, et communément sa médiation a une heureuse issue. Plusieurs de ces tribus sont dispersées dans les terres du prince Giulamerk, du prince de Jezira, dans les montagnes soumises au gouvernement de Diarbekir : parmi celles qui habitent les domaines du prince d'Amadie, est la plus noble tribu de la nation Jézide, celle qu'on nomme

Cheikan, dont le chef civil, appelé *Mir* ou Prince, est le chef spirituel de la secte, et gardien du tombeau du Cheick-Adi. Les commandans des villages de cette tribu descendent tous de la même tige; et en cas de contestation sur la primauté, tous pourraient y prétendre.

Mais la partie la plus puissante, la plus terrible de la nation Jézide, est celle qui occupe les monts Sangiar, entre Mossul et le fleuve Kabul, soumise à deux chefs dont l'un commande à l'Orient, l'autre au Midi. Les Jézides qui habitent ces montagnes fertiles, et d'un difficile accès, peuvent mettre sur pied six mille fusiliers, sans compter la cavalerie armée de lances. Peu d'années se passent sans qu'ils dévalisent quelque forte caravane. Ils ont avec les pachas de Mossul et de Bagdad des guerres fréquentes, où après beaucoup de sang versé de part et d'autre, la paix se fait à prix d'argent. Ces Jézides sont redoutables à cause de leur cruauté; car non contens de dépouiller les malheureux, ils les égorgent: ils goûtent surtout une joie féroce, et croient faire une œuvre très-méritoire, lorsqu'ils immolent un descendant de Mahomet, ou un docteur de sa loi.

Le Grand-Seigneur tolère les Jézides, parce-que quiconque admet les dogmes fondamentaux de sa croyance, c'est-à-dire, quiconque confesse que Dieu seul est Dieu, et que Mahomet est son prophète, doit, suivant les docteurs, être con-

sidéré comme fidèle, dût-il manquer de tout le reste.

Quant aux princes Kurdes, non-seulement ils tolèrent les Jézides, ils tâchent même, pour leur intérêt propre, d'en avoir des tribus dans leurs États, parce que ces Jézides étant des voleurs très-exercés aux brigandages, et d'excellens soldats, tant cavaliers que fantassins, ils les emploient soit pour comprimer les révoltes parmi les tribus Mahométanes, soit lorsqu'ils sont en guerre avec d'autres princes. Les Musulmans croient que mourir de la main des Jézides, c'est mourir martyr : aussi le prince d'Amadie tient toujours à son service un bourreau de cette dernière nation pour exécuter les Turcs condamnés à mort. Les Jézides à leur tour ont la même opinion des Musulmans. Un Turc qui tue un Jézide prétend faire une œuvre très-agréable à Dieu; un Jézide qui tue un Turc croit faire une œuvre très-agréable au grand Cheick, qui est le Diable. Quand le bourreau Jézide du prince d'Amadie a exercé quelques années son état, il cède la place à un autre afin de lui procurer le même mérite : partout où va ce bourreau, ses co-religionnaires l'honorent et lui baisent les mains, sanctifiées pour avoir versé le sang des Turcs; mais les Persans, et en général les sectateurs d'Ali ne doivent pas le souffrir dans leurs États, ni même lui laisser la vie.

Quand les Turcs sont en guerre avec les

Jézides, ils peuvent réduire leurs enfans en esclavage, ainsi que les femmes, et les garder ou les vendre. Les Jézides au contraire tuent leurs prisonniers. Ces Jézides étant tous circoncis huit jours après leur naissance (1), si l'un d'eux se fait Turc, on n'exige de lui d'autre profession de foi que de maudire le Diable, et d'apprendre à son loisir les prières Musulmanes.

Tous les Jézides parlent Kurde; quelques-uns apprennent aussi le Turc et l'Arabe en fréquentant les personnes qui savent ces langues, afin de pouvoir avec sécurité et sans interprète régler leurs intérêts.

Une foule d'autres erreurs et de superstitions ont cours parmi les Jézides : comme ils n'ont aucun livre, je ne mentionne, dit le P. Garzoni, que celles dont j'ai une connaissance positive. Elles sont d'ailleurs soumises à des variations continuelles, selon les révélations que le Ko-Cheick leur débite.

---

(1) Cet article contredit formellement ce qu'on lit dans Lefèvre : « Les Jézides, dit-il, évitent autant qu'ils peuvent » la circoncision, et ne la reçoivent qu'autant qu'ils y » sont contraints par les Turcs de vive force et par la vio- » lence des tourmens ». Voyez le *Théâtre de la Turquie*, page 367. Rousseau, dans sa *Description du Pachalik de Bagdad*, dit aussi que les Jézides ne sont pas circoncis.

SECTES NOUVELLES
CHEZ LES MUSULMANS.



SECTES DE HAMET, DE MAHADY, DES WAHABIS.

Si l'on en croit Spinosa, depuis l'origine du Mahométisme on n'y a vu aucun schisme (1). Il est difficile de n'attribuer qu'à l'ignorance une telle assertion, car tout le monde sait que l'Islamisme se partage en deux sectes principales; les Sunnites, sectateurs d'Omar, ce sont les Turcs; les Schiites, sectateurs d'Ali, ce sont les Persans; et que les ramifications de ces deux branches ont produit une multitude d'autres sectes. Une tradition porte que Mahomet lui-même en avait prédit au moins soixante-douze; des auteurs modernes en comptent un plus grand nombre.

Dans une contrée d'Afrique, nommée le *Woolly*, Houghton a trouvé deux sectes; les *Bushreens*, qui reconnaissent la mission du prophète; et les *Sonikees* ou *Buveurs*, qui la niant, usent des liqueurs défendues par la loi : à la

(1) Voyez *Opera posthuma*, page 613.

vérité ces Sonikees, qui s'affichent pour déistes, sont plutôt des Païens livrés à l'Idolâtrie, qui était la religion de leurs ancêtres (1). Sur l'article du vin, comme sur plusieurs autres, le relâchement s'est glissé parmi les sectateurs de Mahomet.

Thomas Walsch, auteur d'une relation d'Égypte publiée en 1803, prétend qu'Isaac Bey, homme ingénieux et adroit, qui a vécu longtems à Paris, a tenté par ses écrits de réformer plusieurs articles de la Religion Mahométane; ce qui ayant irrité le Muphti, Isaac Bey fut obligé de prendre la fuite pour se réfugier sous la protection du Capitan Pacha, qui avait en lui une grande confiance (2). Il est a regretter que Walsch n'ait pas donné quelques détails sur les ouvrages et la tentative dont il s'agit.

Le géographe Morse parle de Hamet, chef moderne d'une secte de Musulmans, ennemis de l'ancienne doctrine des Califes. Il a des partisans à Maroc (3). Ce Hamet serait-il le même que Mahady, fameux prophète Musulman qui,

---

(1) Voyez *Voyages et Découvertes dans l'Intérieur de l'Afrique*, par le major Hougton et Mongo-Park, *in*-8°. Paris, an VI.

(2) Voyez *Journal of the late Campaign in Egypt*, etc. By Thom. Walsch, *in*-4°. London, 1803, page 148.

(3) V. *The American and Universal Geography*, etc. By Morse, *in*-8°. Boston, 1796, Tome II, etc.

vers l'an 1792, dogmatisait sur la côte occidentale d'Afrique, du côté de Sierra-Leone, où il eut un nombre immense de sectateurs? Il fut tué. Deux de ses généraux se disputèrent le commandement ; le vainqueur vendit son antagoniste à un négrier français (1).

Depuis un demi-siècle s'est opérée en Orient une révolution religieuse et politique, par la secte turbulente et fanatique des Wahabis, dont Niehbuhr, Olivier, Griffits, Browne, Scot-Waring, et d'autres voyageurs ont parlé ; mais que nous a fait connaître plus en détail Rousseau, consul de France à Bagdad, actuellement à Alep. Ce qu'on va lire est presqu'entièrement tiré de sa *Notice* (2), qu'on abrège.

On présume qu'ils sont les descendans des Karmates, peuple belliqueux qui sous les Califes Abassades se rendit le fléau du Mahométisme et la terreur de l'empire des Arabes. Les Wahabis, leurs successeurs, également avides, cruels et stimulés par une audace à tout épreuve, renouvellent leurs dévastations et tâchent d'étendre par le fer et la flamme leur domination et leur croyance.

Une tradition très-répandue en Arabie et sur-

---

(1) V. *An Acount of the Colony of Sierra-Leone*, etc., *in*-8°. London, 1795, page 131 et suiv.

(2) Voyez la Notice sur les Wahabis, à la suite de la *Description du Pachalik de Bagdad*, in-8°. Paris, 1809.

tout dans l'Yéman, raconte qu'un pauvre pasteur, nommé *Suleiman*, vit en songe une flamme qui, sortie de son corps, se répandit au loin en dévorant tout sur son passage. Il raconta sa vision à des devins. Ils lui dirent qu'elle présageait la fondation d'une nouvelle puissance dont son fils Abd-Elwahab serait le chef : la prédiction s'est réalisée dans la personne non du fils, quoique la secte ait emprunté de lui son nom ; mais dans le petit-fils, nommé *Scheikh-Mohammed*, qui en est le véritable fondateur.

Scheikh-Mohammed sut se prévaloir habilement auprès de ses compatriotes de ce songe vraî ou supposé, pour servir son ambition ; il leur persuada même qu'il descendait directement de Mahomet dont il porte le nom ; et qu'il était prédestiné du ciel à opérer de grandes choses.

Adorer un Dieu unique, éternel, tout-puissant, juste, miséricordieux, qui récompense et punit ; regarder le Koran comme un livre divin écrit dans le ciel par la main des anges ; suivre les préceptes qu'il enseigne, mais en rejetant toutes les traditions adoptées par les Musulmans : voilà les fondemens du Wahabisme. Quant à Mahomet, le réformateur veut qu'il ne soit qu'un sage aimé de Dieu : il proscrit tous les hommages que lui rendent les Mahométans, et ceux que rendent les Chrétiens et les Juifs à des prophètes révérés. Il annonce que Dieu,

offensé de cette sorte de culte, l'a député sur la terre pour l'anéantir; et que tous ceux qui se roidiront contre ses instructions méritent d'être exterminés. Cette doctrine répandue clandestinement lui fit quelques prosélytes dont il voulut augmenter le nombre en parcourant la Syrie et plusieurs villes de provinces arrosées par l'Euphrate : repoussé partout, il revint en Arabie après un voyage infructueux et une absence de trois ans; mais alors il trouva l'appui qu'il cherchait dans Ebn-Sehoud, chef Arabe, issu de la tribu des Negedis comme l'aïeul de Scheikh-Mohammed.

Ebn-Sehoud, dominé par des passions fougueuses, animé d'un grand courage, étant devenu le chef de sa tribu en avait subjugué deux autres de l'Yémen, et avait attiré dans son parti tous les Arabes vagabonds du désert qui, en s'incorporant à la nouvelle nation, la mirent en état de faire des invasions dans les pays environnans. Dans l'espace de quinze à seize ans elle avait fait beaucoup de conquêtes.

Ebn-Sehoud, qui voulait les étendre, crut que les principes du réformateur serviraient ses vues, d'autant plus que déjà un grand nombre de ses sujets suivaient la doctrine de Scheikh-Mohammed, et celui-ci trouvait les moyens de la propager en s'associant à Ebn-Sehoud. Ses dogmes furent rapidement adoptés par tout le peuple, qui choisit le nom de *Wahabis* dérivé de celui d'Ab-

Elwahab, père du nouveau législateur. Le culte prit une forme régulière. Scheikh-Mohammed fut déclaré pontife suprême; Ebn-Sehoud fut reconnu prince et généralissime : ce partage d'autorité temporelle et spirituelle s'est conservé entre les descendans des deux chefs. Drehyeh, ville située à quarante-cinq myriamètres à l'est de Bassora dans le désert, fut choisie pour la capitale du nouvel empire. Ebn-Sehoud s'occupa dès lors de réaliser ses projets d'agrandissement, surtout en formant une armée bien disciplinée, habituée à toutes les privations, à tous les dangers, et conduite par l'enthousiasme. « Voulez-» vous, disait-il à ses soldats, être riches aux » dépens des autres, puissans par vos armes et » vos institutions, redoûtables aux nations de » la terre; osez mépriser la mort : les rois trem-» bleront devant vous, et vous seuls ne crain-» drez personne ». Le Scheikh-Mohammed ajoutait à cette harangue : « Le Dieu Très-Haut » combat avec vous; il veut détruire tous ceux » qui méconnaissent la croyance qu'il vous a » enseignée. Conformez-vous à ses comman-» demens; vous trouverez sur la terre la récom-» pense de vos fatigues dans le butin que vous » auront acquis vos armes, et là haut, les jouis-» sances éternelles que vous auront préparées » votre ferveur et vos exploits dans la voie du » salut ». Quel moyen de résister à ces armées d'enthousiastes qui affrontaient les dangers et la

mort avec un courage plus qu'humain, et qui regardaient le trépas comme un bien réel, puisqu'ils s'imaginaient qu'il hâtait l'instant de leur éternelle félicité? Au milieu de ces projets Ebn-Sehoud, frappé de mort, laissa à son fils Abd-Elaziz le chemin frayé pour achever la conquête de l'Arabie.

Croire ou mourir, telle était la devise de Mahomet, lorsqu'il tenait d'une main le Koran, de l'autre le sabre; telle était aussi celle des Wahabis en abordant le territoire d'une tribu qu'ils voulaient réduire. Souvent le parlementaire envoyé par eux était porteur d'une lettre d'Abd-Elaziz, ainsi conçue : « Abd-Elaziz à la tribu » de...., salut : Dieu vous ordonne de croire au » Koran tel que je l'ai expliqué; ne soyez pas » du nombre des infidèles qui en ont perverti le » texte sacré, et qui attribuent un compagnon » au créateur unique et souverain de toutes » choses. Rendez-vous à mes instances et convertissez-vous, ou bien attendez-vous à périr par » le fer vengeur que le ciel a remis entre mes » mains pour exterminer les idolâtres ».

Si la tribu qu'on voulait soumettre résistait, à l'instant commençait le carnage, auquel n'échappaient que les femmes et les filles toujours respectées par les Wahabis; et toutes les richesses devenaient la proie des vainqueurs. Si au contraire la tribu se soumettait, Abd-Elaziz lui donnait un gouverneur : et fondé sur un passage du

Koran, il exigeait la dîme des troupeaux, des meubles, du numéraire et même des hommes; en sorte que sur dix Arabes l'un, déterminé par le sort, était obligé de servir gratuitement dans les troupes d'Abd-Elaziz. Par là en peu de tems il amassa des trésors immenses et une armée formidable; la plus petite armée des Wahabis, si l'on en croit les Arabes, fut toujours de cent à cent vingt mille hommes. Les Bedouins, cédant les uns après les autres, ont plié sous une puissance qui embrasse tout le vaste désert compris entre la mer Rouge et le golfe Persique, et qui depuis le fond de l'Arabie s'étend jusqu'à Alep, et Damas.

On a vu que les Wahabis refusent à Mahomet la qualité de prophète, et le regardent seulement comme un juste aimé de Dieu; de sorte qu'en adoptant la profession de foi Musulmane: *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu*, etc., ils en retranchent les dernières paroles. En recevant le Koran tout entier, ils rejètent les traditions Musulmanes; et cependant comme ce livre sert de base aux pratiques religieuses, ils ont conservé celles qui sont en usage chez les Musulmans: circoncis comme eux, ils en ont les formules de prières, les génuflexions, le même nombre d'ablutions, les mêmes abstinences, le jeûne du Ramadan, les solennités; mais leurs mosquées sont dépourvues de toute décoration, sans minarets, sans coupoles. Un Imam y lit aux heures de la

prière quelques passages du Koran, et chacun s'acquitte des offices religieux sans que le nom de Mahomet y entre pour rien. D'après leur différence d'opinions sur ce prétendu prophète, les Wahabis ont en horreur les Musulmans, et regardent comme un devoir l'intoléraure envers eux. Ils sont plus humains envers les Chrétiens et les Juifs, qui ne sont pas molestés lorsqu'ils vont dans les contrées soumises aux Wahabis. Ces sectaires croient que le pélerinage à la Mecque est méritoire, mais uniquement à cause de la *Caba*, le lieu le plus sacré de cette ville : les pélerins sont obligés d'en faire sept fois le tour pour accomplir le devoir du pélerinage. Le respect pour la mémoire des Scheikhs et des Imams étant aux yeux des Wahabis un sacrilège, ils démolissent toutes les chapelles élevées par la dévotion Musulmane à ces Santons. Ils enterrent leurs morts sans aucune pompe funèbre, et blâment les décorations des sépultures.

Une parfaite égalité règne entre ces sectaires; point de distinctions de titres ni de rangs : ils se traitent mutuellement de frères, et conservent leur familiarité sauvage avec leur chef quoiqu'ils exécutent aveuglément ses ordres.

Leur frugalité est extrême : ils vivent de pain d'orge, de dattes, de sauterelles, de poissons; rarement ils mangent du riz et de la viande de mouton : le café leur est interdit; ils n'ont pas l'usage de fumer. Dans leurs expéditions ils em-

portent deux outres pleines, l'une d'eau, l'autre de farine, qu'ils chargent sur leurs dromadaires. Sont-ils pressés par la faim? un peu de cette farine délayée dans une écuellée d'eau leur suffit; et si l'eau leur manque, ils se désaltèrent avec l'urine de leurs montures.

Leurs vêtemens très-simples repoussent toute idée de luxe; leurs cabanes de chaume et de terre n'ont pour meubles que des vases de bois ou d'argile et des nattes. Ils prennent leurs repas presque couchés à la manière des anciens Romains, ayant pour table des peaux de mouton.

Leur horde immense peut se diviser en trois classes, les guerriers, les laboureurs et les artisans; car ils cultivent, et ils ont quelques arts mécaniques. Leurs ouvrages en osier, en laine, en coton et même en cuivre, en fer, ne le cèdent pas à ceux des autres Arabes. Ils fréquentent peu les étrangers, si ce n'est par nécessité et pour acheter de la poudre, du plomb, des armes; mais alors ils déguisent leur nation, à raison de l'horreur qu'inspire partout leur cruauté. Graves, flegmatiques et grossiers, ils dédaignent tout ce qui s'éloigne de leurs usages, tout ce qui est au-dessus de leur connaissance; ennemis de toute superfluité, habitués dès l'enfance aux privations de tout genre, jouissant d'un tempérament robuste, d'une santé vigoureuse, ils affrontent les dangers avec une au-

dace incroyable dans l'espérance de recevoir en mourant les armes à la main, la palme du martyre.

En 1801, la Porte-Ottomane, qui, jusque-là était restée indifférente snr les progrès de la doctrine et des conquêtes des Wahabis, conçut de l'inquiétude, et ordonna au pacha de Bagdad de les attaquer. Il confia l'expédition à son kiaia Ali, qui, ayant rassemblé une armée composée de Turcs et de tous ceux des Arabes restés fidèles à l'Islamisme, choisit le chef de ces derniers, Mohammed-beg-Schavi-Zadeh pour servir de guide à l'expédition. Après une marche pénible, cette armée pénètre au centre du pays de Wahabis, les met en fuite, ainsi que leur chef Abd-Elaziz. C'en était fait de leur puissance, si la ruse de celui-ci n'avait suppléé à l'infériorité de ses forces; il parvient à corrompre par argent Mohammed-beg-Schavi-Zadeh, qui tout-à-coup se rend médiateur entre les deux parties et les pacifie.

Quelques mois après (le 20 avril 1801), Abd-Élaziz ayant rassemblé ses troupes éparses, fond à l'improviste sur la ville Imam-Hussein, située sur un bras de l'Euphrate. Depuis longtems les Wahabis convoitaient les richesses accumulées dans la chapelle de cette ville où était le tombeau du fils d'Ali, si révéré des Persans. Ils y commettent des horreurs inouies, démolissent la chapelle, et se retirent en triomphe

emmenant avec eux deux cents chameaux chargés d'un riche butin.

La catastrophe d'Imam-Hussein jette la terreur à Bagdad et dans la cour de Téhérau. Feth-Ali-Schah, empereur de Perse, poussé par les murmures et les suggestions des docteurs de sa loi dont la foi allarmée criait vengeance contre les Wahabis, écrit une lettre de reproches amers au pacha de Bagdad sur la conduite tenue par son kiaia lorsqu'il avait attaqué les Wahabis. Le pacha allègue ses excuses, et promet pour l'avenir de surveiller plus attentivement leurs démarches.

La possession de la Mecque, appelée par les Musulmans *la Ville Sainte*, est pour le Grand-Seigneur, suivant un préjugé universel chez les Turcs, le plus sacré de ses titres. Abd-Élaziz forme le projet de s'en emparer. La situation politique de cette ville favorisait ses vues. Ghaleb, Schérif régnant de la Mecque, avait usurpé sa dignité sur son frère Abd-Almain, qui, réfugié chez le chef Wahabi, réclamait des secours pour être rétabli dans son rang. Abd-Élaziz somme Ghaleb de renoncer au schérifat. Il refuse, et déclare qu'il se défendra. Abd-Élaziz fait marcher contre la Mecque, sous la conduite de son fils Sehoud, cent mille Wahabis, qui, n'ayant pas éprouvé de résistance, y commirent peu de violences : d'ailleurs eux-mêmes regardent la Mecque comme une ville

sacrée où la puissance divine s'est manifestée par des miracles ; et ils ont une vénération profonde pour la Caba, qu'ils croient être le plus ancien temple élevé au Créateur par la main des hommes. Les Wahabis se bornèrent à faire périr une vingtaine de Scheicks, qui avaient condamné la religion des vainqueurs.

Sehoud rétablit Abd-Almain dans le schérifat, fait abattre les mausolées magnifiques qui s'élevaient au-dedans et au-dehors de la place, enlève le tissu d'or qui couvrait le tombeau d'Abraham, s'approprie tous les objets précieux que renfermait la ville, y laisse une faible garnison, et part pour attaquer Dgedda et Médine : il échoue dans cette expédition ; et les habitans de la Mecque le voyant repoussé et forcé de faire une retraite honteuse, chassent la garnison qu'il avait laissée chez eux, et rétablissent Ghaleb dans le schérifat.

L'expédition malheureuse de Sehoud causa dans la capitale des Wahabis une grande sensation, qui fut bientôt suivie d'une plus terrible par la fin tragique de son père Abd-Élaziz, poignardé le 13 novembre 1803 pendant qu'il faisait ses prières. L'auteur du crime était un habitant d'Imam-Hussein, qui avait perdu ses trois fils dans le massacre de cette ville. Il médita de s'en venger, se fit admettre dans la secte Wahabite et au service du chef, dont il capta la confiance dans l'intention de l'immoler. L'assassin

fut brûlé vif, quoique les Musulmans, qui le regardent comme un martyr de leur religion, débitent que les flammes n'ont pu le dévorer, et qu'il a fallu le décapiter.

Sehoud succéda à son père Abd-Élaziz. Le chef spirituel Scheickh Mohammed, décédé quelque tems auparavant, avait été remplacé par Hussein, l'aîné de ses fils, qui est aveugle, mais qui jouit de la vénération publique.

Les échecs qu'avaient éprouvé les Wahabis ne ralentirent pas leur courage; en 1806, ils reparurent en force sur les territoires de Damas et de la Mecque, pillèrent la caravane des *Hagis* ou pélerins, et brisèrent le sacre *Mahmel*: c'est un coffre d'un riche travail couvert de draps verts brodés, que le Grand-Seigneur envoie chaque année pour être déposés sur le tombeau de Mahomet. Ce coffre est porté par un chameau superbement caparaçonné, qui marche à la tête du convoi, en mémoire de celui qui portait le siége du prophète.

Malgré ces obstacles, les pélerins se rendirent à la Mecque, où ils trouvèrent toutes les mosquées démolies, le culte aboli, la *Caba* subsistant seule au milieu des décombres, et les ministres de la religion égorgés. Il faut en excepter le Muphti qui a embrassé le Wahabisme, ainsi que les habitans de cette ville et ceux de Médine, de Dgedda, qui sont tombés au pouvoir des Wahabis.

Tandis qu'une partie de leur troupe poursuivait la caravane des pélerins, un autre corps d'armée se dirigeait vers Zeber, Bassora et Iman-Ali; déjà ils avaient fait une tentative contre cette dernière ville, devant laquelle ils échouèrent de nouveau.

En 1807, ils attaquèrent la caravane de Damas à la Mecque, et la forcèrent à se replier sur la première ville : la même année ils s'emparèrent de la ville d'Ana, située sur l'Euphrate, à quelques myriamètres de Bagdad; et ils y commirent des cruautés pareilles à celles qu'ils avaient exercées en 1802, à la prise d'Iman-Hussein.

Les Wahabis, dans l'origine, n'étaient qu'une cohue de quelques familles misérables : la fourberie, le carnage et la témérité accrurent leur nombre, leur puissance, et leur soumirent successivement plus de trente Tribus, tant nomades que cultivatrices. Cette secte, à la fois religieuse et politique, forme actuellement une nation formidable composée d'hommes habitués à une vie austère, endurcis à toutes les fatigues, tourmentés par la soif du pillage, turbulens par caractère, fanatiques par principes, toujours prêts à verser le sang par motif de religion, dévoués aveuglément à leur chef, quelquefois vaincus et jamais découragés : c'est un torrent dévastateur dont il est difficile et peut-être impossible d'arrêter le cours : ce sont les Marattes

de cette contrée du globe. Il paraît que depuis long-tems ils méditent de pénétrer dans la Syrie et la Mésopotamie ; une fois maîtres de ces provinces, ils en chasseront les Musulmans ou les extermineront : s'ils parviennent à s'initier dans l'art de la tactique et de l'artillerie européennes, ils feront trembler l'Asie, et finiront peut-être par la conquérir. Actuellement les révolutions ont partout un mouvement accéléré, comme en physique la chute des corps graves. L'empire des Wahabis a commencé comme les autres : fondé sur les mêmes appuis, il aura les mêmes phases, et finira comme eux.

ADDITIONS

CONCERNANT



Extrait d'une Lettre du Docteur Samuel Griffilts de Philadelphie, 19 *août* 1809.

JOHN WOOLMAN a inséré dans son journal, sous la date de 1766, l'article suivant : « A nos » trois dernières assemblées (des amis ou Quakers) ont assisté beaucoup d'individus sectateurs d'un prédicateur nommé *Joseph Nichols*, » qui professe à peu près les mêmes principes » que nous; il voyage fréquemment en diverses » contrées : autour de lui se forment des réunions nombreuses ».

Depuis la mort de Joseph Nichols, ses adhérens, à très-peu d'exceptions près, se sont agrégés à la société des *Amis*.

Extrait d'une Lettre de M. Asser d'Amsterdam, 20 *octobre* 1809.

La société de *Christo-Sacrum* n'est pas éteinte; mais elle n'est pas augmentée, quoique reconnue

par le gouvernement, qui en fait mention dans l'Almanah-Royal. Elle a peu de prosélytes. Il est dans ses principes d'admettre tous les Chrétiens qui veulent en devenir membres; mais elle ne fait aucun effort pour s'en procurer. Ses prédicateurs ne sont pas salariés. On ne connaît d'autres ouvrages de cette société que ceux que vous possédez, excepté quelques sermons.

Extrait d'une Lettre de M. Gérard Karsdosp de Hambourg, 18 *octobre* 1809.

Les Sionites de Norvège, auxquels s'étaient unis quelques Danois et Suédois, avaient pris le titre de *En ut Lendigheds forsamling*, (Assemblée de Pélerins ou Étrangers). Leur habitation principale en Norvège était Bragernes, d'où ils furent exilés en 1743 pour avoir troublé l'église nationale. Quatre d'entre eux obtinrent, le 6 février 1744, du roi Chrétien VI, la faculté d'aller s'établir dans une des trois villes d'Altona, Fridéristadt ou Fridéricia : en vertu de cette permission la communauté entière, composée de quarante-huit individus, femmes et enfans, partit pour Altona. Ils affectaient une sainteté extraordinaire, portaient de longues barbes, une ceinture de lin, un bandeau blanc au bras, sur lequel était brodé en rouge le mot *Sion*, et un autre caractère mistique.

L'un d'entre eux, Jurgen ou George Kleinow,

se disait prophète et inspiré; ce que les autres croyaient de bonne foi. Joren Bolle, qui avait étudié la théologie à Copenhague, était leur ministre; il célébrait les mariages. Leur but était de représenter le règne du roi de Sion, dont ils se prétendaient les enfans; ils assuraient que leur roi considérait tout le bien ou le mal qu'on leur faisait comme fait à lui-même; ils distribuaient des passeports à des émissaires chargés d'établir le règne universel du Christ : toute la société se rendait quelquefois à une colline près de Brostel, pour y assister en commun au service divin; et ils allaient journellement à une prairie près de la ville, où ils se prosternaient en récitant des prières à haute voix. Ils désapprouvaient la cène, condamnaient le baptême des enfans, et changeaient les noms de ceux qu'ils rebaptisaient. Quoiqu'ils parussent honnêtes gens, leur séjour dans cette ville fut jugé dangereux, parce qu'ils refusaient de se soumettre aux lois, principalement en ce qui concerne les mariages; ce qui détermina le roi à leur ordonner, le 14 août de la même année, de se retirer sans bruit. Quelques-uns choisirent l'émigration; d'autres quittèrent leurs barbes, leurs ceintures, et s'accommodèrent aux mœurs et aux règlemens du pays: de sorte qu'en 1747 trois couples, qui avaient été unis par leur ministre, du nombre desquels était le prophète George Kleinow, après les proclamations d'usage, furent mariés de nouveau

dans le temple Luthérien, par le *Probst* (ou prévôt); et le 10 mars 1749 fut célébré le mariage de leur ministre et d'Anna Wulfsberg, avec laquelle il avait déjà vécu quelque tems. Ainsi Altona eut encore pendant quelques années des Sionites, qui vivaient comme des Séparatistes sans qu'on y fît attention.

Boltens, qui en parle dans ses *Nouvelles Ecclésiastiques de la ville d'Altona* (1), n'a pas connu l'anecdote suivante :

Joren Bolle tâchait de gagner sa vie à dévider de la soie; mais ce travail étant insuffisant à sa subsistance, des hommes charitables y suppléèrent parce qu'ils estimaient sa simplicité et la pureté de ses mœurs. En 1780 il tomba malade, et sentant approcher sa fin, il écrivit à un de ses amis : « Vous recevrez la présente après » ma mort; quoique le terme auquel vous avez » la bonté de me donner dix-huit marcs ne soit » pas encore échu, je vous prie néanmoins de » les remettre au porteur; car ce qui me reste » d'argent ne suffit pas pour mon enterrement ».

---

(1) Voyez *J. Ad. Boltens Historische Kirchen Nachrichten von der Stadt Altona*, etc, *in*-8°. Altona, 1790.

FIN DU TOME II ET DERNIER.

TABLE

Des Articles contenus dans ce second Volume.

Fin de la Table du second et dernier Volume.

ERRATA.

Page 194, *ligne* 18, et son, *lisez* et par son.
Page 196, *ligne* 69, philosophe, *lisez* philosophie.
Page 201, *ligne* 18, o nlit, *lisez* on lit.
Page 202, *ligne* 20, socinisme, *lisez* socinianisme.
Page 205, *ligne* 21, troissymbo les, *lis.* les 3 symboles.
Page 219, (note 2), trendundaque, *lisez* tradendæque.
Page 260, *ligne* 23, duc de Ba,de, *lisez* duc de Bade.
Page 264, *ligne* 13, convictior, *lisez* conviction.
Page 289, *ligne* 8, licité, *lisez* licéité.

